

## Rapports de gestion des services de l'administration communale pour l'exercice 2016



**2016** Réouverture d'un cinéma permanent en Ville du Locle 28 ans après sa fermeture.

## **TABLE DES MATIÈRES**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....	1
BUREAU PROMOTIONNEL ET CULTUREL .....	18
SERVICE DES FINANCES.....	19
INFORMATIQUE .....	35
CULTURE .....	41
RESSOURCES HUMAINES.....	43
MUSÉE D'HORLOGERIE – CHÂTEAU DES MONTS .....	52
MUSÉE DES BEAUX-ARTS .....	61
MOULINS SOUTERRAINS DU COL-DES-ROCHES.....	78
BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE.....	84
BIBLIOTHEQUE DES JEUNES.....	86
SERVICE FORESTIER INTERCOMMUNAL LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS.....	88
INSTRUCTION PUBLIQUE .....	91
CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE .....	96
CENTRE D'ORTHOPHONIE .....	97
CLAAP-CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION DE L'ANCIENNE POSTE .....	99
GUICHET SOCIAL REGIONAL .....	105
GARAGE .....	111
VOIRIE .....	111
SPORTS.....	114
STATION D'ÉPURATION.....	116
URBANISME ET ENVIRONNEMENT .....	119
IMMEUBLES .....	123
CONTROLE DES HABITANTS.....	129
ETAT CIVIL .....	137
OFFICE DU TRAVAIL .....	141
ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITE .....	146
OFFICE DU LOGEMENT.....	148
SÉCURITÉ PUBLIQUE .....	150
ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE MON-REPOS .....	154
BUREAU D'OBSERVATION – COSC.....	156
SERVICE DES EAUX.....	160
ECLAIRAGE PUBLIC .....	166



# **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

## **CONSEIL GÉNÉRAL**

Le Conseil général s'est réuni à 10 reprises en 2016 : les 27 janvier, 25 février, 23 mars, 28 avril, 9 mai (séance commune avec le Conseil général des Brenets), 27 mai, 29 juin, 29 septembre, 2 novembre et 7 décembre.

Le législatif a adopté 16 rapports du Conseil communal et il a pris connaissance de 1 rapport d'information (le 28 avril, concernant la modification partielle de minime importance du plan d'aménagement communal, secteur Les Malespierres).

De plus, le législatif a refusé 1 rapport du Conseil communal (2 novembre : demande de crédit de Fr. 1'400'000.- pour le réaménagement de la place du 1<sup>er</sup> Août et de Fr. 124'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif).

Enfin, le Conseil général a adopté 19 arrêtés (voir ci-après).

## **Législature 2016-2020**

Les élections communales en vue du renouvellement des autorités ont eu lieu le 5 juin 2016.

4 listes étaient soumises au choix des électeurs : du parti socialiste (PS), du parti libéral-radical + Vert'libéraux (PLR-VL), du parti ouvrier et populaire (POP) et du parti Les Verts.

2'961 électeurs ont voté valablement, soit une participation de 37.55%. Il a été dénombré 305 bulletins socialistes, 857 libéraux-radicaux, 1'024 POP, 341 Verts (434 sans dénomination).

Les 41 sièges du Conseil général ont été répartis comme suit :

### **5 socialistes :**

Mmes et MM. Gérard Santschi, Corine Bolay Mercier, David Taillard, Dominique Andermatt-Gindrat, Jean-Pierre Franchon.

### **14 libéraux-radicaux :**

Mmes et MM. Philippe Zbinden, Michel Zurbuchen, Patrick Duvanel, Michel Rosselet, Anthony Von Allmen, Pierre Surdez, Corinne Schaffner, Alain Krebs, Valentin Von Allmen, François Chopard, Gabriel Gaffiot, David Lienhard, Nicole Vermot, Ruth Heiniger.

### **16 POP :**

Mmes et MM. Françoise Casciotta, Marcelo Droguett, Michael Berly, Pierre-Yves Eschler, Oskar Favre, Jean-Marie Rotzer, Charles Gfeller, Hans-Peter Renk, Leonello Zaquini, Cyprien Baba, Jean-Daniel Calame, Joaquim Pinho, René Müller-Nicolaidès, Xavier Rotzer Pipoz, André-Pierre Nobile, Stéphanie Hügli.

### **6 Verts :**

Mmes et MM. Romain Vermot, Isabelle Peruccio Sandoz, Richard Gigon, Valentin Perez, Ennio Grisa, Ophélie Zünd.

Le Conseil général a tenu sa première séance le 29 juin 2016. Il a nommé son Bureau comme suit :

Président	M. Gabriel Gaffiot, PLR-VL
1 <sup>er</sup> vice-président	M. Oskar Favre, POP
2 <sup>e</sup> vice-présidente	Mme Dominique Andermatt-Gindrat, PS
Secrétaire	Mme Françoise Casciotta, POP
Secrétaire suppléante	Mme Ophélie Zünd, Les Verts
Questeurs	M. Pierre Surdez, PLR-VL
	M. André-Pierre Nobile, POP

## **Séance commune des Conseils généraux du Locle et des Brenets**

Le 9 mai 2016, les législatifs du Locle et des Brenets se sont réunis aux Brenets, pour adopter le rapport des Conseils communaux du Locle et des Brenets concernant une campagne d'information et de consultation de la population du Locle et des Brenets sur le rapprochement entre les deux communes et l'arrêté du Conseil général y relatif.

## **Mutations**

Les mutations suivantes sont intervenues en cours d'année :

- M. Cyprien Baba, POP, a remplacé M. Raphael Resmini, démissionnaire lors de la législature 2012-2016.

## **Interpellations**

- 27 janvier - De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Sauvez le Quartier-Neuf »  
*L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.*
- De Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster et consorts (PS) : « Amélioration du carrefour rue de la Gare – Mi-Côte »  
*L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.*
- 25 février - De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Préservation des œuvres de nos musées »  
*L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.*
- 23 mars - De Mme Nicole Vermot et consorts (PLR) : « Propreté en ville et ses environs »  
*L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.*
- De M. Hans-Peter Renk et consorts (POP) : « Utilisation inopportune des logos officiels de la ville du Locle »  
*L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.*
- 28 avril - De Mme Nicole Vermot et consorts (PLR) : « Abonnement piscine »  
*L'interpellatrice ne se déclare pas satisfaite de la réponse du Conseil communal. Ouverture de la discussion.*
- De M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : « Piscine et respect de nos communes »  
*L'interpellateur ne se déclare pas satisfait de la réponse du Conseil communal.*
- 29 septembre - De M. Cyprien Baba et consorts (POP) : « Pour une mise en œuvre d'une politique efficace de préservation de l'emploi »  
*L'interpellateur se déclare satisfait de la réponse du Conseil communal.*
- De Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS) : « La ville du Locle laisse passer le train pour certains usagers »  
*L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal. Ouverture de la discussion.*
- De M. Anthony Von Allmen et consorts (PLR) : « Aménagement de la plaine du Col-des-Roches, nous voulons en parler ! »  
*L'interpellateur ne se déclare pas satisfait de la réponse du Conseil communal. Ouverture de la discussion.*
- 2 novembre - De Mme Corine Bolay Mercier et consorts (PS) : « Politique d'information soutenue auprès des personnes concernées par le durcissement des conditions de naturalisation »  
*L'interpellatrice se déclare satisfaite de la réponse du Conseil communal.*

## Résolutions

- 25 février
- **Résolution interpartis de MM. Anthony Von Allmen (PLR) – Gérard Santschi (PS) – Jean-Marie Rotzer (POP) et Mme Isabelle Zünd (Les Verts) : Sécurité sanitaire des habitants des Montagnes neuchâteloises**  
La sécurité sanitaire des habitants des Montagnes neuchâteloises est compromise avec l'aboutissement du démantèlement quasi complet des Soins intensifs et des Blocs opératoires permanents à l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. Une expertise extérieure impartiale est demandée afin d'évaluer le risque médical réel et l'inégalité des prises en charge urgentes entre les Montagnes et le Littoral. Les conseillers généraux des villes des Montagnes sont alarmés par l'état des lieux concernant la prise en charge des urgences médicales : le risque encouru par les habitants des Montagnes neuchâteloises est considéré comme certain en comparaison des autres régions du canton, malgré l'introduction des unités mobiles du SMUR.  
La confiance des élus est ébranlée, les communiqués positifs et les informations rassurantes de la direction d'HNE ne correspondant pas aux observations sur le terrain.  
Les évaluations officielles d'HNE sont considérées comme étant biaisées, donc inexactes, en raison de données incomplètes, voire fausses, basées sur des statistiques hors contexte clinique, après un premier démantèlement de prestations locales ou escamotant les urgences transférées à Berne pour la simple raison de surcharge de Pourtalès. L'évaluation de l'organisation des Urgences (expertise officielle) par un éminent spécialiste de Genève déçoit parce que le mandataire fut coopté par la direction d'HNE.  
Nous demandons au Conseil communal une expertise impartiale, extérieure, par un spécialiste également reconnu (le Professeur Scheidegger de Bâle, par exemple) et cela d'autant plus que cette intervention nous paraît avisée et qu'elle rentre dans un contexte nouveau où les centralisations prônées jusqu'ici battent de l'aile (cf. Fribourg).  
*Résolution modifiée acceptée à l'unanimité.*
- 2 novembre
- **Résolutions des groupes POP par M. Hans-Peter Renk et consorts, PS par Gérard Santschi et Les Verts par M. Romain Vermot : Le Locle, zone hors TISA**  
Le Conseil général de la ville du Locle, condamnant sans réserve le secret inacceptable qui entoure ces transactions et s'opposant aux conséquences potentiellement catastrophiques des éventuels accords TISA :
    - exige du Conseil fédéral qu'il procède à la publication immédiate du contenu des négociations secrètes entreprises actuellement pour la conclusion des accords TISA et de leurs différents corollaires ;
    - déclare s'opposer à l'avenir à toute obligation de privatiser des biens et des services publics qui doivent rester sous contrôle démocratique ;
    - déclare d'ores et déjà la ville du Locle « zone hors TISA » et engage les autres communes neuchâteloises à faire de même.*Résolution acceptée par 25 voix contre 0 et 12 abstentions.*
- 7 décembre
- **Résolution interpartis de MM. Jean-Marie Rotzer (POP) – Gérard Santschi (PS) – Anthony Von Allmen (PLR) et Mme Isabelle Peruccio Sandoz (Les Verts) : Prise en charge par HNE des urgences vitales dans les Montagnes Neuchâteloises**  
Le Conseil général de la Ville du Locle demande au Conseil communal de s'informer auprès des autorités cantonales compétentes pour qu'elles précisent si le site de La Chaux-de-Fonds dispose 24h/24 de moyens médicaux, techniques, et du personnel qualifié suffisant pour assurer la prise en charge des urgences vitales pour faire face aux situations d'urgence majeures, statistiquement fréquentes pour une population de 50.000 habitants.  
Nous entendons par urgences majeures, les situations aiguës qui peuvent entraîner la mort, la perte d'un membre ou d'un organe si elles ne sont pas prises en charge rapidement (urgence de niveau 1). Cela concerne également les

urgences qui n'engagent pas le pronostic vital, mais qui peuvent s'aggraver rapidement, si elles ne sont pas prises en charge de façon performante (urgences de niveau 2).

S'il ne reçoit pas l'assurance rapide que ces conditions de sécurité sont remplies, le Conseil général de la Ville du Locle demande au Conseil communal d'exiger que HNe prenne au plus vite les dispositions qui s'imposent pour remédier à cette situation, une structure permettant d'assumer réellement ces situations devra être remise en place.

Si HNe répond qu'il ne peut pas assumer cette sécurité, le Conseil général de la Ville du Locle demande au Conseil communal d'informer la population et les médecins de la région que le site de La Chaux-de-Fonds ne dispose plus de services d'urgence 24 h/24 pour ces situations et que cette prestation est limitée aux heures d'ouverture normale de l'hôpital. Chacun sera ainsi clairement informé que ces patients doivent être d'emblée dirigés vers d'autres sites.

Si HNe répond que les conditions de sécurité énumérées plus haut peuvent être assurées, le Conseil général de la Ville du Locle demande au Conseil communal d'exiger de HNe une information claire. HNe devra préciser pour combien de temps ce sera le cas et surtout, en quoi l'acceptation du plan qui sera soumis au peuple en février, permettra le maintien d'une structure adéquate, performante et sécuritaire pour prendre en charge les urgences de niveau 1 et 2.

*Résolution acceptée à l'unanimité.*

### **Projets d'arrêtés**

Néant.

### **Motions**

- 27 janvier - De M. Gérard Santschi et consorts (PS) : « Amélioration piétonnière à la Combe-Sandoz »  
*Motion acceptée à l'unanimité.*
- 25 février - De M. Leonello Zaquini et consorts (POP) : « Soutien à l'assistance sociale »  
*Motion acceptée par 17 voix contre 4 et 4 abstentions.*
- 28 avril - De Mme Nicole Vermot et consorts (PLR) : « Soutenir l'intégration par l'apprentissage du langage avec des jeux »  
*Motion acceptée à l'unanimité.*
- 29 septembre - De Mme Dominique Andermatt-Gindrat et consorts (PS) : « Amélioration des conditions d'accueil à l'Hôtel de Ville »  
*Motion retirée.*
- De Mme Nicole Vermot et consorts (PLR-VL) : « Propreté en ville »  
*Motion retirée.*

### **Classement de motions**

Néant.

### **Postulats**

- 27 janvier - Déposé dans le cadre du rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 640'000 pour la réfection de la dernière étape (partie ouest) de la rue du Crêt-Vaillant avec reprise complète de la chaussée et de Fr. 145'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire par un système séparatif, postulat du groupe PLR par M. Anthony Von Allmen : « Pour un plan de stationnement à l'horizon 2016 ».  
*Postulat amendé accepté par 25 voix contre 1 et 1 abstention.*

- 25 février - Déposé dans le cadre du rapport à l'appui d'une demande de crédit de Fr. 300'000.- pour les travaux et les analyses nécessaires à la réalisation des études géotechniques et du diagnostic des ouvrages existants dans le cadre de l'avant-projet de la nouvelle STEP du Locle, postulat du groupe POP.  
*Postulat retiré par le POP*

### **Classement de postulats**

- 3 février - Par la publication de la lettre d'information du suivi de la labellisation UNESCO de La Chaux-de-Fonds et du Locle, classement du postulat de MM. Florian Jaccard et Laurent Duding (PS) : Création d'une lettre d'information à parution régulière concernant le développement de notre inscription à l'UNESCO, déposé le 8 septembre 2010 lors d'une séance commune entre La Chaux-de-Fonds et Le Locle, dans le cadre d'une discussion du rapport des Conseils communaux relatif à l'adoption du règlement de la Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds – Le Locle.

### **Questions**

- 25 février - Réponse à la question de M. Romain Vermot (Les Verts) : « Pollution de l'eau – qu'en est-il des assurances accident ? »
- 23 mars - Réponse à la question de M. Jean-Pierre Franchon et consorts (PS) : « Commission de circulation »
- 28 avril - Réponse à la question de Mme Anne-Catherine Frutschi Lancaster et consorts (PS) : « Politique d'achat de la ville du Locle »

### **Initiatives communales**

Néant.

### **Commissions**

- Financière - Elle s'est réunie à 9 reprises (les 12, 14, 19, 26 avril, 20 septembre, 1<sup>er</sup>, 3, 8 et 15 novembre). Le 26 avril, la commission financière a déposé son rapport sur les comptes 2015, adopté par le Conseil général le 27 mai et le 23 novembre son rapport sur le budget 2017, adopté par le Conseil général le 7 décembre.
- Désignation des rues - Elle s'est réunie à 1 reprise (le 19 janvier).
- Naturalisations et agrégations - Elle s'est réunie à 10 reprises (les 19 janvier, 8 février, 29 mars, 20 avril, 23 mai, 5, 6, 26 septembre, 18 octobre et 22 novembre).
- Economique - Elle s'est réunie à 1 reprise (le 26 janvier).
- ATUEE - Elle s'est réunie à 4 reprises (les 30 mars, 10 mai, 15 août et 10 octobre).
- Travaux publics - Elle s'est réunie à 2 reprises (les 4 avril et 7 novembre).
- Circulation - Elle s'est réunie à 2 reprises (les 11 avril et 17 novembre).
- CES - Il s'est réuni à 2 reprises (les 1<sup>er</sup> juin et 21 septembre).
- Conseil de fondation Bellevue 40 - Il s'est réuni à 2 reprises (les 7 juin et 29 novembre).

- Sports - Elle s'est réunie à 1 reprise (le 20 septembre).
- Energies et eau - Elle s'est réunie à 1 reprise (le 22 septembre).

### **Règlements**

Néant.

## **CONSEIL COMMUNAL**

L'exécutif a siégé 53 fois en 2016.

### **Composition**

Par arrêté du 4 novembre 2015, le Conseil général a instauré une présidence annuelle tournante. Dès lors, la composition du Conseil communal était la suivante :

1 <sup>er</sup> janvier au 28 juin	- M. Denis de la Reussille, POP	Président
	- M. Jean-Paul Wettstein, PLR	Vice-président
	- M. Cédric Dupraz, POP	Membre
	- M. Miguel Perez, Les Verts	Membre
29 juin au 31 décembre	- M. Claude Dubois, PLR	Président
	- M. Cédric Dupraz, POP	Vice-président
	- M. Miguel Perez, Les Verts	Membre
	- M. Denis de la Reussille, POP	Membre
	- M. Jean-Paul Wettstein, PLR	Membre

### **Mutations**

Néant.

### **Arrêtés et règlements du Conseil communal**

6 janvier	- 2 référendums (augmentation du traitement annuel et du taux d'occupation du Conseil communal). - Vente en pleine propriété de l'immeuble Saignolat 9 à Séverine Dick. - 3 crédits d'engagement (Fr. 67'500.- pour la clinique dentaire, Fr. 10'000.- pour le musée d'histoire naturelle et Fr. 30'000.- pour la mise en conformité des installations électriques).
13 janvier	- Naturalisations (1 Hongrie – 3 Bosnie).
20 janvier	- Circulation routière (intercommunal).
25 janvier	- Convocation des électrices et électeurs (votation communale du 3 avril).
14 mars	- Circulation routière (2 temporaires). - Naturalisations (1 Angola, 5 Bosnie, 2 Italie, 2 Portugal, 2 Kosovo).
13 avril	- Circulation routière (1 temporaire et 1 complémentaire).
20 avril	- Conclusion de 2 emprunts de Fr. 5'000'000.- chacun auprès de PostFinance à Berne. - Vente en pleine propriété de 3 terrains aux Carabiniers 10 (2 terrains à Françoise et Denis Perrenoud et 1 terrain à Marc Schneider). - Election complémentaire au Conseil général (Cyprien Baba, POP). - Validation d'une votation communale (taux d'occupation et traitement annuel du Conseil communal). - Circulation routière (1 fonds privé).
4 mai	- Validation élection complémentaire au Conseil général (Cyprien Baba, POP). - Règlement de la Musique scolaire du Locle.
11 mai	- Mode de calcul des intérêts imputés aux chapitres de l'eau et de l'exploitation de la STEP.
23 mai	- Vente en pleine propriété de 3 terrains aux Carabiniers 10 à Fernand Jeanjaquet.
30 mai	- Vente en pleine propriété d'un terrain au Chemin-Blanc à Camille et Christophe Othenin-Girard. - Naturalisations (1 France, 7 Angola, 1 Portugal, 1 Italie, 2 Maroc, 2 Kosovo, 1 Cameroun, 1 Pologne, 1 apatride).
13 juin	- Vente en pleine propriété d'un terrain à la rue de France à Maria de Fatima Rocha Da Fonseca et José Gomes Dos Santos.

- 20 juin - Validation de l'élection du Conseil communal.
- Validation de l'élection du Conseil général.
- Proclamation d'un conseiller général (André-Pierre Nobile, POP).
- Proclamation d'une conseillère générale (Stéphanie Hügli, POP).
- Proclamation d'une conseillère générale (Ophélie Zünd, Les Verts).
- 29 juin - Circulation routière (1 fonds privé, 2 complémentaires).
- Vente en pleine propriété d'un terrain à la rue Abraham-Louis-Breguet 2 à Anne-Lise et Jean-Claude Scheidegger.
- Naturalisation (1 Cameroun).
- 6 juillet - Octroi d'une concession pour installations intérieures d'eau et eaux usées à Beat Waeber.
- Cautionnement d'un emprunt bancaire du Tennis-Club du Locle.
- Modification du règlement général de la piscine du Locle (article 18).
- 3 août - Modification du RASP (articles 65 et 161).
- 29 août - Modification de trois servitudes à La Pluie inscrites au Registre foncier.
- 5 septembre - Report de droit à bâtir à la Combe-Girard, propriété de Calçada Polissage SA.
- Naturalisations (13 Portugal, 1 Turquie, 1 France, 1 Angola, 2 apatrides, 4 Bosnie).
- 12 octobre - Circulation routière (3 complémentaires).
- Fixation de la taxe pour l'assainissement des eaux.
- Fixation du prix de l'eau.
- 17 octobre - Naturalisations (1 Angola, 6 Portugal, 5 Bosnie, 1 Cameroun, 3 Maroc, 1 France).
- 31 octobre - Naturalisations (2 Portugal).
- 9 novembre - Vente en pleine propriété d'un bâtiment à Bouclon 4 à Marie-Claire et Laurent Schmid.
- 23 novembre - Conditions applicables aux apprentis de l'administration communale.
- Rémunération des stagiaires.
- 12 décembre - Modification du RASP (article 45, 46, 50, 64, 96, 97, 105, 126, 128, 132, 133).
- 21 décembre - Naturalisations (6 Portugal).
- Evaluation comptable du prix des terrains communaux.

### **Réceptions**

Le Conseil communal a offert le vin d'honneur aux manifestations principales suivantes durant l'année :

#### **A l'Hôtel de Ville**

- 24 mars - Cérémonie des Mérites loclois (Groupement des sociétés locales).
- 18 mai - Assemblée générale Réseau des Trois Villes
- 19 mai - Assemblée générale des délégués suisses de l'AVIVO
- 21 septembre - Assemblée du Conseil intercommunal du SIVAMO
- 14 octobre - Finale internationale du rallye mathématique transalpin

#### **En divers lieux**

- 16 janvier - Congrès cantonal du Parti socialiste neuchâtelois – salle UNIA.
- 28 février - Messe télévisée – Eglise catholique.
- 30 juin - Remise des titres eu CIFOM, Ecole technique – Halle polyvalente.
- 3 décembre - Tournoi de football indoor junior élite M14 & talents juniors E – Halle polyvalente.

### **Représentations**

Le Conseil communal s'est fait représenter aux manifestations principales suivantes durant l'année :

- 70<sup>e</sup> anniversaire de Dixi Polytool.
- Lancement du journal a+ – Neuchâtel.
- 5<sup>e</sup> fête du Froid – La Brévine.
- 60<sup>e</sup> anniversaire du Lions club Le Locle
- Baselworld – Bâle.
- 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Association Industrielle et Patronale – La Chaux-de-Fonds.

- 25<sup>e</sup> anniversaire du Rotary Club des Montagnes neuchâtelaises – halle polyvalente du Communal.
- Avant-première de la Web-série « Spin on ».
- 25<sup>e</sup> anniversaire de l'implantation de Johnson & Johnson au Locle.
- Inauguration de l'Association réseau orientation santé.
- Diverses journées portes ouvertes d'écoles professionnelles.
- Diverses cérémonies de remises de diplômes.
- Diverses séances d'information organisées par le canton ou des institutions régionales.
- Diverses inaugurations de nouveaux locaux au Locle.
- Diverses soirées théâtrales, spectacles et concerts des sociétés locales.
- Diverses manifestations sportives des clubs locaux.
- Diverses conférences au Club 44 et autres.
- Divers vernissages d'expositions.
- Diverses assemblées générales d'institutions et d'associations.

### **Union des villes suisses**

Le Conseil communal s'est fait représenter par MM. Dupraz et Dubois, accompagnés du chancelier, M. Martinelli aux journées des villes suisses qui ont eu lieu à Schaffhouse les 25 et 26 août 2016 sur le thème « La ville à venir. Préoccupation et caractéristiques des villes de demain ».

### **Agrégations - naturalisations**

Le Conseil communal a accordé l'agrégation à la Commune du Locle à 81 personnes (1 ressortissant de Hongrie, 17 ressortissants de Bosnie, 10 ressortissants d'Angola, 3 ressortissants d'Italie, 30 ressortissants du Portugal, 4 ressortissants du Kosovo, 3 ressortissants de France, 5 ressortissants du Maroc, 3 ressortissants du Cameroun, 1 ressortissant de Pologne, 3 apatrides et 1 ressortissant de Turquie).

## **ARRÊTÉS ET RÈGLEMENTS VOTÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL EN 2016**

### **Du 27 janvier**

#### **Crédit de Fr. 712'000.- pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2016 en ville du Locle**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 712'000.-** (sans TVA) est accordé au Conseil communal pour le remplacement de conduites du réseau de distribution de l'eau dans le cadre des grands chantiers 2016 en ville du Locle.
- Art. 2.- Le montant net figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- Les numéros d'objets suivants sont attribués :
- |        |     |           |                              |
|--------|-----|-----------|------------------------------|
| 100117 | Fr. | 247'000.- | chantier Grande-Rue          |
| 100118 | Fr. | 380'000.- | chantier entrée est du Locle |
| 100119 | Fr. | 85'000.-  | chantier Midi - Primevères   |
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2%.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

#### **Crédit de Fr. 640'000.- pour la réfection de la partie ouest de la rue du Crêt-Vaillant avec reprise complète de la chaussée**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 640'000.-** est accordé au Conseil communal pour la réfection de la partie ouest de la rue du Crêt-Vaillant avec reprise complète de la chaussée.
- Art. 2.- Le montant net figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte 100121.
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2%.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

#### **Crédit de Fr. 145'000.- pour le remplacement du collecteur unitaire de la partie ouest de la rue du Crêt-Vaillant par un système séparatif**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 145'000.-** est accordé au Conseil communal pour le remplacement du collecteur unitaire de la partie ouest de la rue du Crêt-Vaillant par un système séparatif.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 34'000.- de recettes pour les eaux claires, portant ainsi à Fr. 111'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée aux comptes :
- |        |                       |              |
|--------|-----------------------|--------------|
| 100122 | pour les eaux usées   | Fr. 60'000.- |
| 100123 | pour les eaux claires | Fr. 85'000.- |
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 2%.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

## Du 25 février

### **Crédit de Fr. 300'000.- pour les études géotechniques et le diagnostic des ouvrages existants dans le cadre de l'avant-projet de la nouvelle STEP**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 300'000.-** est accordé au Conseil communal pour les études géotechniques et le diagnostic des ouvrages existants dans le cadre de l'avant-projet de la nouvelle STEP.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 60'000.- de recettes, portant ainsi à Fr. 240'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte 100200.
- Art. 4.- Le montant net figurant à l'article 2 n'est pas à déduire de l'enveloppe des investissements, le vote de l'arrêté étant soumis à la majorité des trois cinquièmes des membres présents.
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 16%.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Crédit de Fr. 129'000.- pour l'étude d'aménagement urbains de la place du 1<sup>er</sup> Août et de l'esplanade de la gare**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 129'000.-** est accordé au Conseil communal pour l'étude d'aménagements urbains de la place du 1<sup>er</sup> Août et de l'esplanade de la gare.
- Art. 2.- Le montant net figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte 100144.
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 20%.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

## Du 23 mars

### **Crédit de Fr. 517'000.- pour le remplacement des collecteurs de la route cantonale, à l'entrée Est de la Ville (rue du Verger)**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 517'000.-** est accordé au Conseil communal pour le pour le remplacement des collecteurs de la route cantonale, à l'entrée Est de la Ville (rue du Verger).
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 126'000.- de recettes pour les eaux claires, portant ainsi à Fr. 391'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée aux comptes :  
100204 pour les eaux usées Fr. 202'000.-  
100141 pour les eaux claires Fr. 315'000.-
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 2%.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

## **Crédit de Fr. 410'000.- pour l'étude de la création d'une piscine couverte, de vestiaires et d'annexes sur le site du Communal**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 410'000.-** est accordé au Conseil communal pour l'étude de la création d'une piscine couverte, de vestiaires et d'annexes sur le site du Communal.
- Art. 2.- Le montant net figurant à l'article premier n'est pas à déduire de l'enveloppe des investissements, le vote de l'arrêté étant soumis à la majorité des trois cinquièmes des membres présents.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte 100203.
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 20%.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Du 28 avril**

## **Mise en place d'un Service Promotion Santé Jeunesse en Ville du Locle**

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à engager les dépenses et les recettes de fonctionnement liées à la mise en place d'un Service Promotion Santé Jeunesse en Ville du Locle.
- Art. 2.- Les dépenses et les recettes de fonctionnement liées à cette nouvelle structure seront comptabilisées au centre de coût 4103 (Ancien « Service médical » et nouveau « Service Promotion de Santé Jeunesse »).
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

## **Désignation d'une route d'accès au Verger**

- Article unique.- La route d'accès au Verger est désignée sous le nom de passage du Gros-Moulin.

### **Du 9 mai (avec Les Brenets)**

## **Campagne d'information et de consultation de la population du Locle et des Brenets sur le rapprochement entre les deux communes**

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à entreprendre une campagne d'information et de consultation de la population du Locle et des Brenets sur le rapprochement entre les deux communes.
- Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Du 27 mai**

## **Alimentation de la réserve de préfinancement « Réaménagement site du Communal »**

- Article premier.- La réserve pour le préfinancement du coût des travaux de réaménagement du site du Communal est alimentée d'un montant de Fr. 800'000.-.
- Art. 2.- <sup>1</sup> Le montant sera imputé dans le compte de résultats 2015 au chapitre des attributions aux réserves sous le n° 5701.3410 38930.00 « Attribution réserve de préf. réam. site du Communal ».
- <sup>2</sup> Il sera imputé en contrepartie au bilan sous le compte 29300.00 « Préfinancement réaménagement site du Communal ».

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Compte et gestion 2015**

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2015, qui comprennent :

a) le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr. 79'227'480.99
Revenus d'exploitation	Fr. 78'787'923.56
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr. 439'557.43
Charges financières	Fr. 3'841'261.29
Produits financiers	Fr. 5'221'286.36
Résultat provenant des financements (2)	Fr. -1'380'025.07
<b>Résultat opérationnel (1+2)</b>	<b>Fr. -940'467.64</b>
Charges extraordinaires	Fr. 800'000.00
Revenus extraordinaires	Fr. 0.00
Résultat extraordinaire (3)	Fr. 800'000.00
<b>Résultat total, compte de résultats (1+2+3)</b>	<b>Fr. -140'467.64</b>

b) le compte des investissements du patrimoine administratif selon les limites du frein qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses d'engagement	Fr. 8'829'203.57
Total des dépenses	Fr. 8'829'203.57
Recettes d'engagement	Fr. 697'478.50
Total des recettes	Fr. 697'478.50
<b>Total des investissements du patrimoine administratif</b>	<b>Fr. 8'131'725.07</b>

c) le bilan au 31 décembre 2015.

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2015 est approuvée.

Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

### **Du 29 septembre**

#### **Modification du règlement du tarif de l'eau**

Article premier.- Le règlement du tarif de l'eau, du 1<sup>er</sup> octobre 2014, est modifié comme suit :  
Article 5, al.1 (nouveau) : *Le prix applicable à l'eau consommée est compris dans une fourchette définie par un prix minimum de Fr. 2.00/m<sup>3</sup> et un prix maximum de Fr. 3.25/m<sup>3</sup>.*

Article 5, al.2 (nouveau) : *Le prix applicable à l'eau consommée tel que défini au premier alinéa est fixé par le Conseil communal.*

Article 5 (abrogé) : ~~Le prix applicable à l'eau consommée est de Fr. 2.72/m<sup>3</sup>.~~

Art. 2.- Le présent arrêté entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### **Du 2 novembre**

#### **Crédit de Fr. 509'000.- pour des travaux sur les canalisations**

Article premier.- Un crédit de **Fr. 509'000.-** est accordé au Conseil communal pour des travaux sur les canalisations.

Art. 2.- Le montant net figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.

Art. 3.- La dépense sera portée au compte 100137.

- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 2%.
- Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

### Du 7 décembre

#### **Modifications du statut du personnel de la Ville du Locle du 20 mars 2012**

- Article premier.- L'article 2 du statut du personnel de la Ville du Locle est modifié comme suit.  
«<sup>3</sup>Le présent statut ne s'applique pas non plus aux stagiaires, aux apprentis et aux personnes bénéficiant d'un contrat de droit public. »
- Art. 2.- L'article 40 du statut du personnel de la Ville du Locle est modifié comme suit.  
« Article 40. Absences et expertise médicale »  
«<sup>3</sup>L'employeur peut demander une expertise médicale à un médecin à désigner le cas échéant. Les frais inhérents incombent à l'employeur. »
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **Crédit de Fr. 155'000.- pour le remplacement complet de l'alimentation de gaz pour les salles de science du collège Jehan-Droz**

- Article premier.- Un crédit de **Fr. 155'000.-** est accordé au Conseil communal pour le remplacement complet de l'alimentation de gaz pour les salles de science du collège Jehan-Droz
- Art. 2.- Le montant net figurant à l'article 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 3.- La dépense sera portée au compte 100226.
- Art. 4.- Les modalités d'amortissement seront de 5%.
- Art. 5.- Le Conseil est autorisé à se procurer le financement nécessaire du crédit.
- Art. 6.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

#### **Budget de l'exercice 2017**

- Article premier. - Est approuvé le budget de l'exercice 2017 qui comprend :
- a) le budget du compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :
- |   |                               |
|---|-------------------------------|
| Charges d'exploitation                              | Fr. 73'323'58                 |
| Revenus d'exploitation                              | Fr. 63'154'909.-              |
| Résultat provenant des activités d'exploitation (1) | <u>Fr. 10'168'673.-</u>       |
| Charges financières                                 | Fr. 3'095'600.-               |
| Produits financiers                                 | Fr. -4'077'980.-              |
| Résultat provenant des financements (2)             | <u>Fr. -982'380.-</u>         |
| <b>Résultat opérationnel (1+2)</b>                  | <b><u>Fr. 9'186'293.-</u></b> |
| Charges extraordinaires                             | Fr. 0.-                       |
| Revenus extraordinaires                             | Fr. -2'748'100.-              |
| Résultat extraordinaire (3)                         | <u>Fr. -2'748'100.-</u>       |
| <b>Résultat total, compte de résultats (1+2+3)</b>  | <b><u>Fr. 6'438'193.-</u></b> |
- b) le budget des investissements du patrimoine administratif se présente en résumé comme suit :
- |   |                         |
|---|-------------------------|
| Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année | Fr. 2'775'000.-         |
| Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander          | Fr. 1'771'000.-         |
| Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées          | Fr. 1'849'000.-         |
| <u>Dépenses d'engagement du Conseil général à demander</u>    | <u>Fr. 22'429'000.-</u> |
| Total des dépenses  | <u>Fr. 28'824'000.-</u> |

Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	-210'000.-
Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	-52'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées	Fr.	-278'800.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général à demander</u>	Fr.	<u>-4'736'000.-</u>
Total des recettes	Fr.	<u>-5'276'800.-</u>

**Total des investissements nets** **Fr. 23'547'200.-**

c) le montant net indiqué sous let. b est composé des éléments suivants :

Investissements du patrimoine administratif à voter (soumis au mécanisme de maîtrise des finances) :

Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	2'675'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	1'733'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général à demander</u>	Fr.	<u>5'763'000.-</u>
Total des dépenses	Fr.	<u>10'171'000.-</u>

Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	-210'000.-
Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	-52'000.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général à demander</u>	Fr.	<u>-770'000.-</u>
Total des recettes	Fr.	<u>-1'032'000.-</u>

Investissements du patrimoine administratif à voter (non soumis au mécanisme de maîtrise des finances car flux financiers nets positifs sur dix années d'exploitation) :

Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	100'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander</u>	Fr.	<u>38'000.-</u>
Total des dépenses	Fr.	<u>138'000.-</u>

Investissements du patrimoine administratif à voter (non soumis au mécanisme de maîtrise des finances car proposé à la majorité des trois cinquièmes du Conseil général) :

<u>Dépenses d'engagement du Conseil général à demander</u>	Fr.	<u>16'666'000.-</u>
Total des dépenses	Fr.	<u>16'666'000.-</u>
<u>Recettes d'engagement du Conseil général à demander</u>	Fr.	<u>-3'966'000.-</u>
Total des recettes	Fr.	<u>-3'966'000.-</u>

Investissements du patrimoine administratif déjà votés (soumis au mécanisme de maîtrise des finances d'une année antérieure)

<u>Dépenses d'engagement du Conseil général à demander</u>	Fr.	<u>1'849'000.-</u>
Total des dépenses	Fr.	<u>1'849'000.-</u>
<u>Recettes d'engagement du Conseil général à demander</u>	Fr.	<u>-278'800.-</u>
Total des recettes	Fr.	<u>-278'800.-</u>

**Total des investissements nets** **Fr. 23'547'200.-**

Art. 2.-

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

## Crédit d'investissements pour l'exercice 2017

Article premier. - Un crédit d'investissements brut de Fr. 2'775'000.- est accordé au Conseil communal pour l'exercice 2017.

Art. 2.- <sup>1</sup> Le montant net soumis au mécanisme de maîtrise des finances est composé des éléments suivants :

Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	2'675'000.-
Total des dépenses	Fr.	2'675'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	-210'000.-
Total des recettes	Fr.	-210'000.-
<b>Total des investissements nets</b>	<b>Fr.</b>	<b>2'465'000.-</b>

<sup>2</sup> Le montant net non soumis au mécanisme de maîtrise des finances est composé des éléments suivants :

Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	100'000.-
Total des dépenses	Fr.	100'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	0.-
Total des recettes	Fr.	0.-
<b>Total des investissements nets</b>	<b>Fr.</b>	<b>100'000.-</b>

Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 al. 1 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année budgétaire 2017.

Art. 4.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant des travaux effectués dans le cadre de ces investissements.

Art. 5.- Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Art. 6.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

## Renouvellement ou conclusion des emprunts

Article premier. - Le Conseil communal est autorisé à renouveler ou conclure des emprunts pour un montant global de Fr. 13'000'000.-, en une ou plusieurs tranches, aux meilleures conditions du jour, à des échéances et auprès des prêteurs de son choix afin de financer le budget 2017.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

## **ARCHIVES DE LA VILLE**

La situation des archives communales est depuis longtemps problématique, puisque le tri et la collecte des documents dans les services ne sont pas réglementés ; chaque secteur s'organisant comme il le souhaite. En conséquence, le versement aux archives communales des documents devant être conservés définitivement s'effectue de manière sporadique, voire dans certains cas pas du tout. Cette état de fait est évidemment insatisfaisant.

L'archiviste communale, compte tenu de son faible taux d'activité, n'a pu se charger de mettre en place une procédure de tri et de versement. C'est donc une entreprise externe spécialisée en archivage qui a été mandatée pour ce travail en collaboration avec l'archiviste communale et les responsables des différents services de l'Administration. Les travaux ont débuté en novembre par une analyse dans les différents services. Le tri des documents a commencé en décembre dans les services suivants (Cercle scolaire, Finances, Urbanisme, Gérance, Voirie-Forêt). Le transfert à l'Hôtel de Ville des archives à conserver ainsi que l'élimination des autres documents auront lieu en 2017.

Pour rapatrier les documents des différents services dans les sous-sols de l'Hôtel de Ville, il s'est avéré également nécessaire de disposer de locaux adéquats, les deux salles jusqu'ici réservées à l'archivage ne suffisant plus. Ainsi, le Conseil a consenti à un investissement pour l'installation de compactus dans trois locaux. Un premier compactus a été installé dans une salle du sous-sol en décembre 2016. Les suivants seront mis en place au printemps 2017.

## **BUREAU PROMOTIONNEL ET CULTUREL**

### **Synthèse et commentaires**

La réouverture d'un cinéma permanent au Casino le 31 août 2016 aura certainement été le fait marquant de l'année qui vient de s'écouler. Des projections du mercredi au lundi et une semaine sur deux représentant 38 séances par mois ont été accueillies avec une grande satisfaction par la population locloise et des environs. Une nouvelle « colonne Morris » annonçant les spectacles du Casino-Théâtre et du Ciné Casino, vitrée et éclairée le soir, apporte sans aucun doute une touche très classe aux événements se déroulant à l'intérieur du Casino. Enfin, l'installation de l'éclairage extérieur du bâtiment au moyen de LED met en évidence de façon magique ce centre culturel.

Pour les points à mettre en avant lors de cette année 2016, signalons la projection en février en avant-première du film tourné en grande partie au Locle « Le Temps d'Anna ». Une séance était offerte à la population qui a rapidement rempli la salle.

La soirée « Fun on Ice » en janvier aura vu une belle affluence mais dans un froid sibérien alors que la « Soirée Caraïbes » en juillet a attiré un peu moins de monde que d'habitude. Signalons également que la soirée « torrée » des nouveaux arrivants a retrouvé ses origines puisqu'à nouveau organisée sur les hauts de Sommartel. La 9ème édition du « Locle, Capitale mondiale de la St-Valentin » a rencontré un beau succès avec, entre autres, une soirée contes au Château des Monts à guichets fermés et une très belle participation des commerçants loclois.

Enfin, la plantation du sapin « Douglas » en l'honneur des naissances 2015, en collaboration avec le service forestier, s'est déroulé sous un soleil radieux.

## **SERVICE DES FINANCES**

### **Introduction**

Le service des finances est organisé en différents « domaines » : le domaine de la comptabilité et celui de la caisse communale, facturation et contentieux, localisés au rez-de-chaussée de Technicum 21, et le domaine informatique au deuxième étage du même bâtiment. L'effectif du service des finances comprend 10 personnes occupées pour un total de 8,9 équivalent plein temps (EPT) au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il y a une diminution du taux d'activité de 60% à 50% (-0,1 EPT) au poste d'employé de la caisse communale. Une augmentation du taux d'activité pour ce dernier poste avait été octroyée sur une période transitoire pour rattraper le retard accumulé en raison d'une absence maladie prolongée dans le service.

Dans le détail, l'effectif du service des finances au 1<sup>er</sup> janvier 2017 en équivalent plein temps est le suivant :

Comptabilité, y.c. assurances, contrôle interne et chef de service	4,4
Caisse, facturation, contributions et contentieux	2,5
Informatique	2,0
<b>TOTAL</b>	<b>8,9</b>

De plus, un apprenti est accueilli dans le service durant l'année en partageant le temps de travail entre la comptabilité et la caisse communale.

### **Assurances**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'ensemble du portefeuille d'assurance de la ville du Locle est suivi par un courtier en assurances dans l'optique de bénéficier d'une approche professionnelle dans un domaine toujours plus complexe, en particulier au chapitre des procédures des marchés publics. En corollaire, la gestion administrative des assurances a été reprise par le service des finances afin d'avoir une vision globale des couvertures d'assurance et de garantir le lien avec le courtier.

De manière synthétique, nous pouvons dire que l'année 2012 a été consacrée à la mise en œuvre de l'inventaire des biens de toute la commune et l'année 2013 à la réorganisation de notre portefeuille d'assurance en optimisant nos couvertures (pour le détail, voir le rapport de gestion 2013).

Le gros du travail de restructuration est ainsi derrière, et depuis le travail est axé sur la continuité et le suivi du portefeuille d'assurances, en adaptant si besoin les valeurs des polices ou en procédant au renouvellement des polices suivant les échéances.

L'année 2016 a été consacrée au renouvellement de l'ensemble de nos assurances choses et technique. Nous avons ainsi procédé, par l'intermédiaire de notre courtier, à un appel d'offre public. L'offre finalement retenue a été celle de Axa Assurance SA. La prime totale TTC s'élève ainsi à Fr. 57'634.50 contre une prime de Fr. 87'891.50 auparavant, soit une économie annuelle de Fr. 30'257.-.

Pour l'année 2016, les montants liés aux sinistres par branche sont résumés dans le tableau ci-dessous. Il ne tient pas compte des cas en cours qui ne sont pas encore clôturés.

<b>Types d'assurance</b>	<b>Nb sinistres</b>	<b>Montants perçus</b>	<b>Franchises payées</b>	<b>Couverture d'assurance nette</b>
<b>RC</b>	0	0	0	0.00
<b>Choses + bâtiments</b>	11	21'410.80	4'600.00	16'810.80
<b>Machines</b>	0	0	0	0.00
<b>Flotte véhicules</b>	8	22'898.00	4'000.00	18'898.00
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>	<b>44'308.80</b>	<b>8'600.00</b>	<b>35'708.80</b>

### **Réévaluation du bilan**

La réévaluation des actifs et passifs du bilan découle de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2015 et de son règlement général d'exécution (RLFinEC) du 20 août 2015. L'ensemble des postes du bilan doit être évalué selon le principe de l'image fidèle, selon les articles 55 et 56 de la LFinEC et les articles 61 et 62 du RLFinEC.

La réévaluation du patrimoine administratif et financier peut donner lieu à des réserves de réévaluation importantes. L'année 2016 a vu ce projet important se réaliser, en réévaluant :

- Les immeubles du patrimoine administratif et financier
- Les terrains du patrimoine administratif et financier
- Les forêts
- Les actions, parts sociales et participations du patrimoine administratif et financier

Cette réévaluation a nécessité un gros travail de fonds, avec en particulier la mise à jour complète de la liste des terrains communaux, en spécifiant la nature des terrains, la visite de tous les immeubles du patrimoine financier afin d'en apprécier l'état et la réunion des comptes de toutes les sociétés où nous avons des participations. Le résultat fera l'objet d'un rapport d'information au Conseil général.

### **Système de contrôle interne (SCI)**

Conformément à la nouvelle loi sur les finances, un système de contrôle interne a dû être mis en place et formalisé en 2016. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur des compétences externes en octroyant un mandat à l'entreprise Optimiso.

Ainsi, durant le premier semestre 2016, une liste des tâches effectuées, des risques associés à ces tâches et des contrôles effectués a été constituée. La réalisation de ce travail a nécessité la création d'un groupe de travail qui a été très impliqué dans la construction du SCI, avec dans un premier temps des réunions de groupe et par la suite, pour préciser les contrôles effectués, des entretiens individuels. Cela a permis de construire la matrice de notre système de contrôle interne.

### **Environnement réglementaire**

L'année 2015 a vu l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des Communes (LFinEC) ainsi que son règlement général d'application (RLFinEC). La modification de ces bases légales a notamment nécessité la mise en place d'un nouveau règlement communal sur les finances qui a été adopté par le Conseil général le 25 juin 2015. Ce dernier prévoit en particulier l'instauration d'un mécanisme de maîtrise des finances fixant des limites sur le déficit et sur le degré d'autofinancement des investissements.

L'année 2016 a ainsi été la première année complète avec l'application de ce règlement et des contraintes du frein à l'endettement. Des nouvelles procédures ont été mises en place afin de pouvoir suivre l'enveloppe des investissements, sous la forme de formulaires à remplir pour toute ouverture ou dépassement d'un crédit d'engagement de la compétence du Conseil communal. Un suivi a aussi été mis en place pour les dépassements dans les comptes d'exploitation, avec un formulaire ad hoc à compléter pour les demandes de crédits supplémentaires.

## Nouveau modèle comptable harmonisé MCH2

Le MCH2 et la nouvelle réglementation en vigueur font l'objet d'un suivi par deux groupes de travail distincts, où la ville du Locle est représentée. Il s'agit de :

1. Groupe de travail MCH2 avec le service des communes :
  - Objectif : Résolution de problèmes particuliers à la mise en place du MCH2 et à l'application de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC).
  - Composition : service des communes, responsables financiers des villes et de certaines communes, représentant du service financier du canton.
  - Ce groupe s'est réuni à plusieurs reprises en 2016 et il sera encore actif ces prochaines années.
  
2. Organe technique consultatif selon l'article premier du RFinEC
  - Objectif : développer et harmoniser les pratiques ainsi que les outils en lien avec la gestion financière, évaluer les recommandations et autres règles édictées sur le plan intercantonal en matière financière, se concerter avant toute modification de la LFinEC ou du RFinEC.
  - Composition : Représentants de l'Etat, des communes et des principaux établissements autonomes de droit public soumis à la LFinEC.
  - Ce groupe s'est réuni à deux reprises en 2016.

## Gestion de la dette

L'Etat de la dette au 1er janvier 2016 était de 89'079'670.- francs.

En 2016, deux emprunts sont arrivés à échéance et ont été remboursés pour un total de 18 millions de francs répartis ainsi :

- 10 millions le 15.02.2016 – prêt Dexia à 3.05%
- 8 millions le 26.04.2016 – prêt Bayerische Landes Bank 3.21%

A cela s'ajoutent encore divers amortissements d'emprunts (prêts LIM et UBS) pour un montant de 663'580.- francs en cours d'année, diminuant ainsi la dette d'autant.

En contrepartie, il a été nécessaire de refinancer une partie de ces remboursements en concluant deux emprunts à long terme :

- 5 millions le 25.04.2016 – PostFinance – 11 ans à 0.35%
- 5 millions le 22.04.2016 – Caisse de pensions de la Migros – 16 ans à 0,50%

Nous avons aussi perçu un montant de 7 millions de francs de Viteos en février, réduisant ainsi totalement leur dette en notre faveur. Nous avons aussi eu recours à des emprunts court terme, d'une durée de 1 mois à 3 mois, durant l'année selon nos besoins de trésorerie. Ces emprunts court terme ont été faits auprès de la BCN et au 31.12.2016, un montant de 8 millions de francs était accordé à ce titre.

Compte tenu de ces éléments, **l'état de la dette au 31.12.2016 se monte à 88'416'090.- francs** (89'079'670 – 10'000'000 – 8'000'000 – 663'580 + 5'000'000 + 5'000'000 + 8'000'000), soit un désendettement de 663'580.- francs. Toutefois, en tenant compte du remboursement Viteos, notre dette nette a augmenté de 6'336'420.- francs. Le taux moyen de la dette en 2016 se monte à 2,02%.

De manière générale, nous pouvons relever que les conditions d'emprunts ont été encore très favorables en 2016, avec des taux d'intérêt pratiqués toujours très bas. La tendance constatée début 2017 au moment de la rédaction de ce texte, laisse toutefois entrevoir une légère remontée des taux à moyen et long terme (5 ans et plus), avec des taux à court et très court terme toujours très bas.

## **Bureau de la comptabilité**

### **Généralités**

Le bureau de la comptabilité regroupe l'ensemble de l'activité comptable de l'administration communale. La gérance communale et les services sociaux possèdent des comptabilités décentralisées.

### **Tâches principales de la comptabilité**

La comptabilité dépend administrativement et fonctionnellement du service des finances. Elle exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de gestion comptable.

- Tenue des comptes pour l'ensemble de la Ville et de comptabilités annexes ;
- Elaboration des travaux liés au bouclage des comptes et des budgets ;
- Elaboration des rapports des comptes et budgets ;
- Suivi des investissements ;
- Gestion et suivi des immobilisations ;
- Etudes, analyses et rapports financiers divers ;
- Gestion et saisie des fournisseurs pour l'ensemble de la Ville ;
- Calcul des prix de revient ;
- Suivi et formation des apprentis ;
- Etablissement de diverses demandes de subventions ;
- Suivi de la mise à jour du logiciel comptable.

### **Tâches principales du contrôleur financier**

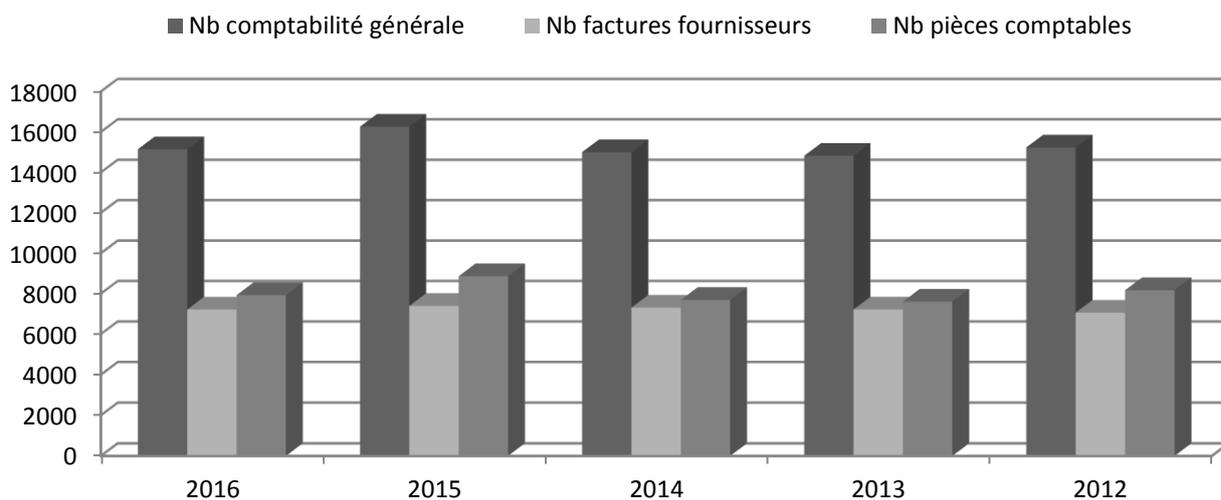
Le contrôle financier dépend administrativement du service des finances. Il est fonctionnellement subordonné au Conseil communal. Il exerce ses activités en toute indépendance et applique les principes généraux reconnus en matière de révision comptable et d'examen du contrôle interne.

Le contrôle financier consiste à :

- Etre l'organe de contrôle de la Commune pour les domaines comptables et financiers ;
- Conseiller les services dans les domaines comptables et financiers ;
- Vérifier le respect des procédures mises en place par le Conseil communal pour les aspects financiers ;
- Assurer que les comptes respectent les lois et règlements en vigueur, ainsi que les principes comptables ;
- Contrôler et répertorier divers fonds et caisses appartenant à la Commune ;
- Uniformiser les imputations comptables ;
- Etablir et distribuer des états financiers ;
- Collaborer avec l'organe de révision.

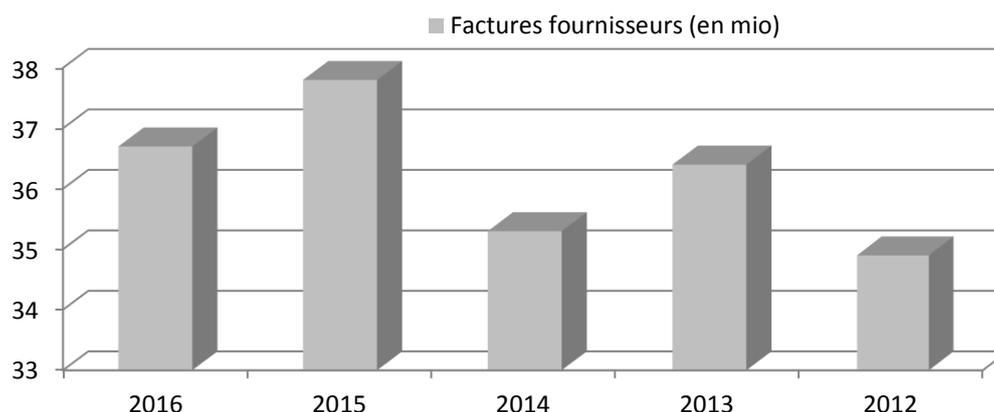
### **La comptabilité en chiffres – pièces comptables**

Nombre de pièces comptables	<b>2016</b>	2015	2014	2013	2012
Comptabilité générale	<b>15'145*</b>	16'260	15'001	14'823	15'233
Dont des factures fournisseurs	<b>7'216*</b>	7'395	7'310	7'218	7'059
Dont des pièces comptables	<b>7'929*</b>	8'865	7'691	7'605	8'174
Evolution en % de l'année précédente du nombre de pièces comptables en général	<b>-6.9%</b>	+8.3%	+1.1%	-2.7%	+5.1%
*chiffre arrêté le 23.01.2017					



### La comptabilité en chiffres – paiements fournisseurs

	2016	2015	2014	2013	2012
Factures fournisseurs (en mio)	<b>36.7</b>	37.8	35.3	36.4	34.9



#### Explication des évolutions

Le nombre de factures fournisseurs est relativement stable depuis 2013. En effet, les petites variations enregistrées dépendent de l'activité des services communaux tout au long de l'année. S'agissant du nombre de pièces comptables, celui-ci diminue de près de 1'000 pièces. Cette diminution s'explique principalement par un volume d'investissements moins important ainsi que par des dépenses pour les biens, services et marchandises à un niveau inférieur à 2015.

Le paiement des factures fournisseurs est hebdomadaire (le jeudi). Il comprend toutes les factures qui concernent tant les comptes de fonctionnement que le compte des investissements de quasi l'ensemble des services communaux (hormis la gérance communale et les services sociaux).

#### Contrôle de caisses décentralisées

En 2016, le contrôle financier a effectué la vérification des caisses décentralisées suivantes :

- Musée d'horlogerie ;
- Piscine-Patinoire ;
- Promotion de la Ville.

Conformément aux principes généraux reconnus en matière de règles comptables, le contrôle interne a procédé aux vérifications nécessaires par des sondages appropriés et efficaces. Les rapports de contrôle ne font apparaître aucune remarque comptable particulière. Par conséquent, la tenue de ces caisses répond parfaitement aux règles et pratiques en la matière.

### **Mise en place du plan comptable MCH2 – diverses informations**

A la suite de l'entrée en vigueur au 1er janvier 2015 de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (LFinEC), notre commune a déjà mis en pratique certaines de ses dispositions mentionnées ci-dessous.

#### Annexes des comptes annuels

Dans la continuité de la mise en place du MCH2 (modèle des comptes harmonisés 2) et en référence à la recommandation n° 16 de la présentation des comptes harmonisés publiée par la conférence des directeurs cantonaux des finances ainsi qu'à l'application des articles 6, 21 à 26 et 57 de la RFinEC, différentes annexes doivent être présentées lors de la publication des comptes.

De ce fait et afin d'intégrer progressivement l'entrée en vigueur de ce modèle, il a été décidé de mettre en place chaque année une ou deux annexes supplémentaires dans le rapport des comptes.

A ce jour neuf annexes ont été publiées, à savoir :

- Annexe 1 ; sur la publication de la statistique financière et indicateurs financiers
- Annexe 2 ; sur l'état du capital propre et tiers
- Annexe 3 ; sur les provisions
- Annexe 4 ; sur les participations (actions, participations, titres et parts sociales)
- Annexe 5 ; sur les garanties et cautionnements
- Annexe 6 ; sur la réserve de préfinancement PDPM
- Annexe 7 ; sur la réserve de préfinancement « Réaménagement site du Communal »
- Annexe 8 ; sur le tableau des immobilisations (**nouveauté 2016**)
- Annexe 9 ; sur les principes régissant la gestion des finances (**nouveauté 2016**)

### **Caisse, facturation, contributions et contentieux**

#### **Caisse :**

La caisse communale exécute des travaux divers en relation avec les finances communales, principalement au niveau de la facturation et de son suivi (rappels, poursuites). Elle offre aussi une large gamme de renseignements qu'ils soient fiscaux, liés à la facturation ou encore d'ordre général sur la vie de la commune et ses règlements.

Parmi les tâches les plus récurrentes on trouve :

1. Gestion de toute la facturation des services communaux
2. Vente de billets de trains à prix réduit (Flexicard)
3. Gestion des comptes bancaires et postaux
4. Gestion des impôts, déclarations, encaissements et écritures liées à l'Etat
5. Gestion des débiteurs et du contentieux général

Il nous paraît important, au vu de l'introduction des paiements par cartes de crédit, de vous donner, ci-après, un aperçu des recettes réalisées, par service et par type de carte, grâce à ce moyen de paiement :

## Ventes par Cartes de crédit, par service et par type de carte

Service	Type carte	Nbre trans.	Montant	Total
Caisse communale	Maestro	163	19'709.20	
	Mastercard	57	6'358.00	
	Visa	42	3'942.00	
	Postcard	157	17'338.15	<b>47'347.35</b>
<b>Total</b>		<b>419</b>		

Contrôle des habitants	Maestro	227	13'542.00	
	MasterCard	51	2'779.00	
	Visa	48	2'788.00	
	Postcard	188	12'321.50	<b>31'430.50</b>
<b>Total</b>		<b>514</b>		

Etat civil	Maestro CH	180	22'972.00	
	MasterCard	18	1'805.00	
	Visa	36	4'745.00	
	Postcard	121	12'860.00	<b>42'382.00</b>
<b>Total</b>		<b>355</b>		

Moulins souterrains	Maestro	271	14'316.80	
	Mastercard	223	12'064.40	
	Visa	224	10'727.00	
	American Express	9	459.50	
	Postcard	169	9'487.90	<b>47'055.60</b>
<b>Total</b>		<b>896</b>		

Château des Monts	Maestro	68	3'367.00	
	Mastercard	57	3'001.50	
	Visa	89	3'564.80	
	American Express	6	236.00	
	Postcard	20	981.00	<b>11'150.30</b>
<b>Total</b>		<b>240</b>		

Promotion de la Ville	Maestro	1	65.00	
	Visa	1	11.00	
	Postcard	1	28.00	<b>104.00</b>
<b>Total</b>		<b>3</b>		

### Transactions internet, vente de billet CFF uniquement.

292 cartes journalières ont été vendues par internet en 2016 (278 en 2015)

Caisse communale	Mastercard	65	4'914.00	
	Visa	57	4'242.00	
	Postcard	43	3'108.00	<b>12'264.00</b>
<b>Total</b>		<b>165</b>		

**Total général 191'733.75**

### Frais liés aux transactions :

Finances (tous les services sauf EC)	<b>1'601.24</b>
Etat civil (refacturé en partie)	<b>188.56</b>

Par rapport à 2015, une hausse du chiffre d'affaires d'environ 17% est à relever, comprenant aussi les transactions via internet (cf. tableau ci-dessus).

### **Facturation et contentieux :**

Au niveau de la facturation et du suivi, voici l'évolution sur les cinq dernières années :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>	<b>2011</b>
<b>Nombre de factures traitées</b>	13'710	13'813	17'747	15'063	14'590	11'316
<b>Variation en %</b>	-0.99	-12.84	+17.82	+3.25	+28.93	+8.13
<b>Nombre de rappels</b>	1918	1'758	2'320	1'970	1'813	1'714
<b>Nombre de poursuites engagées</b>	739	471	789	692	597	638

### Diminution du nombre de factures en 2015 et 2016 :

- Nous ne saisissons plus de factures concernant les structures parascolaires et préscolaires (Instruction Publique - programme ETIC). Pour 2016, 1'541 factures ont été envoyées.
- Nous ne saisissons plus de factures concernant le Centre d'Orthophonie (programme DORI). Pour 2016, 635 factures ont été envoyées.

Pour ces deux entités, la mise en débiteurs est automatique par le biais d'une passerelle informatique. Nous continuons cependant à nous occuper de la gestion des paiements avec les procédures y relatives.

Les actes de défaut de biens sont toujours négociés par une entreprise spécialisée dans le recouvrement de ce type de dette ce qui, pour la commune, représente une recette de 60% de chaque acte de défaut de biens qui a fait l'objet d'un recouvrement.

Nous sommes en train de faire une analyse de faisabilité, avec à la clé, un achat d'un logiciel dédié qui gère les poursuites et les actes de défaut de biens et qui permettrait ainsi des relances régulières; cela devrait, à futur, améliorer le taux de recouvrement.

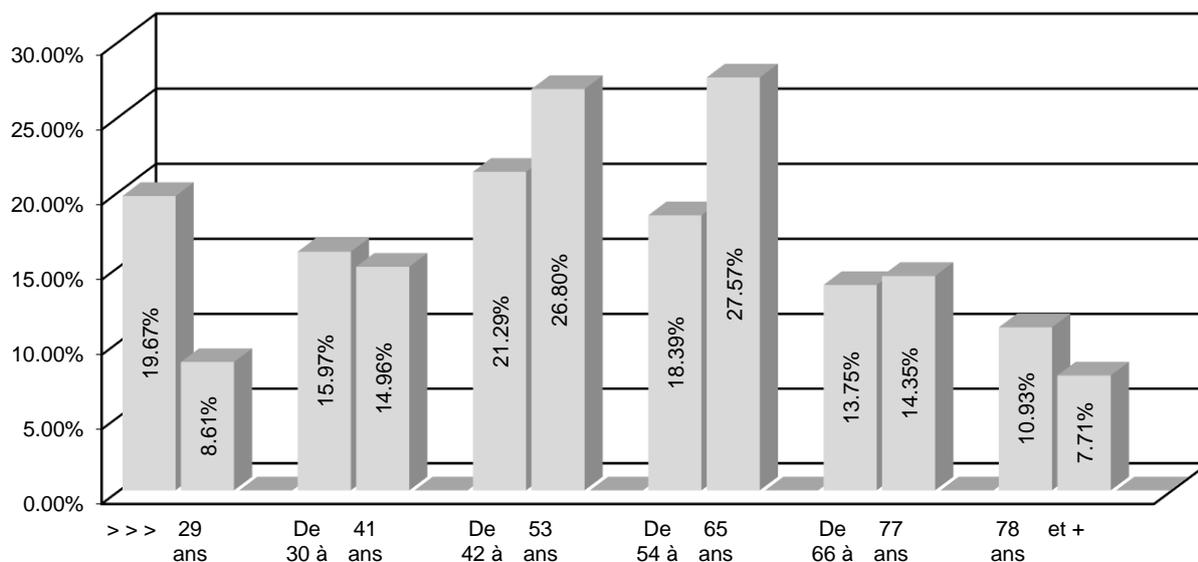
### **Impôts :**

#### Considérations générales

Le nombre de contribuables se montait, à fin 2016, à 7'740. La proportion de contribuables taxés au bouclage de l'exercice 2015 est de 92.39 % (7151) pour notre commune. Il faut toutefois noter que dans ce chiffre sont incluses 333 taxations d'office (contribuables qui ne remplissent pas leur déclaration d'impôt). Les déclarations de l'exercice 2016 seront taxées durant l'année 2017.

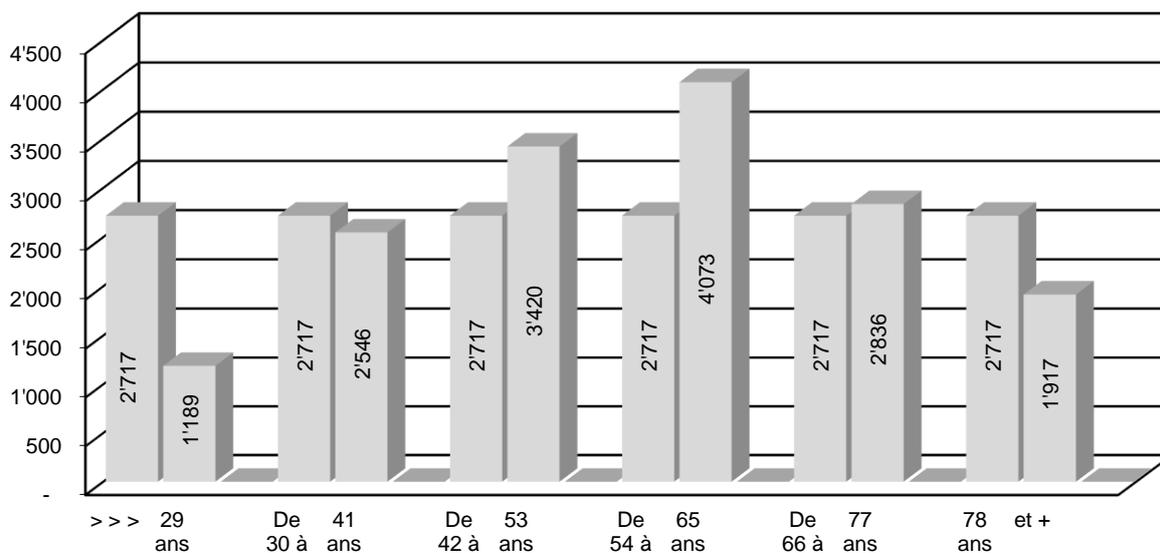
Ci-dessous deux graphiques montrant la répartition des contribuables par catégorie d'âge ainsi que l'impôt moyen par contribuable et par groupe d'âge. Il est à noter que ces chiffres ne reflètent que les personnes taxées, d'office ou non, la situation est arrêtée à décembre 2015.

### Répartition des contribuables par catégorie d'âge



Colonnes de gauche : Répartition des contribuables  
 Colonnes de droite : Répartition du produit de l'impôt (revenu et fortune cumulés)

### Impôt moyen par contribuable et par groupe d'âge, en francs

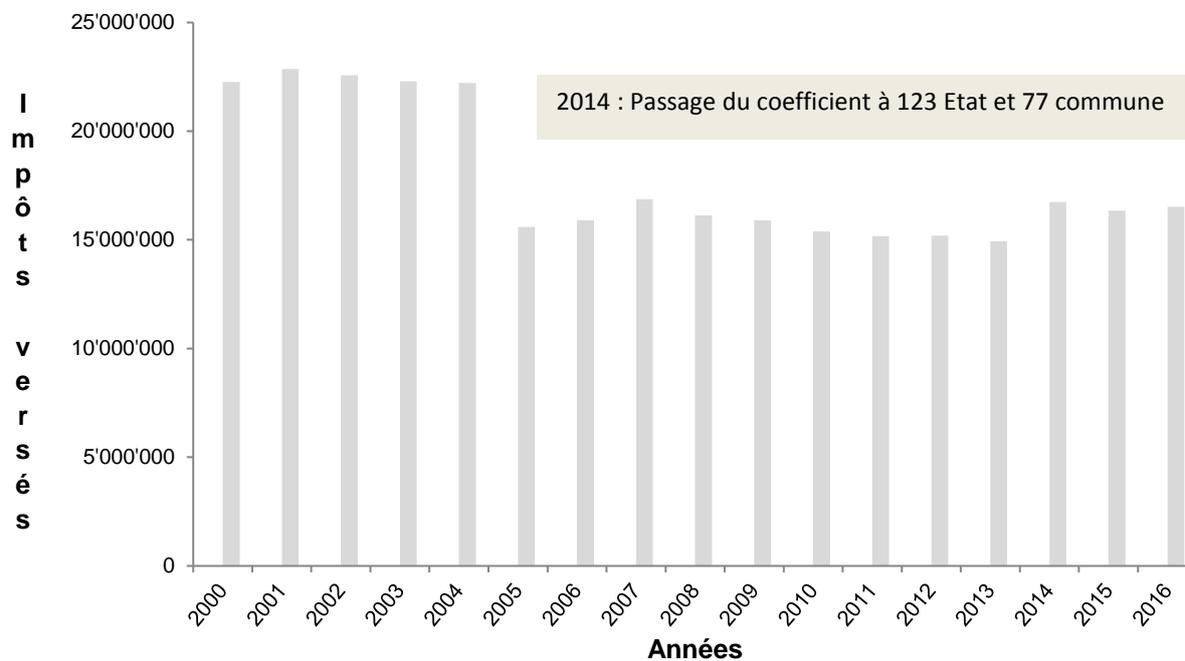


Colonnes de gauche : Impôt moyen par habitant (revenu et fortune cumulés)  
 Colonnes de droite : Impôt moyen par groupe d'âge (revenu et fortune cumulés)

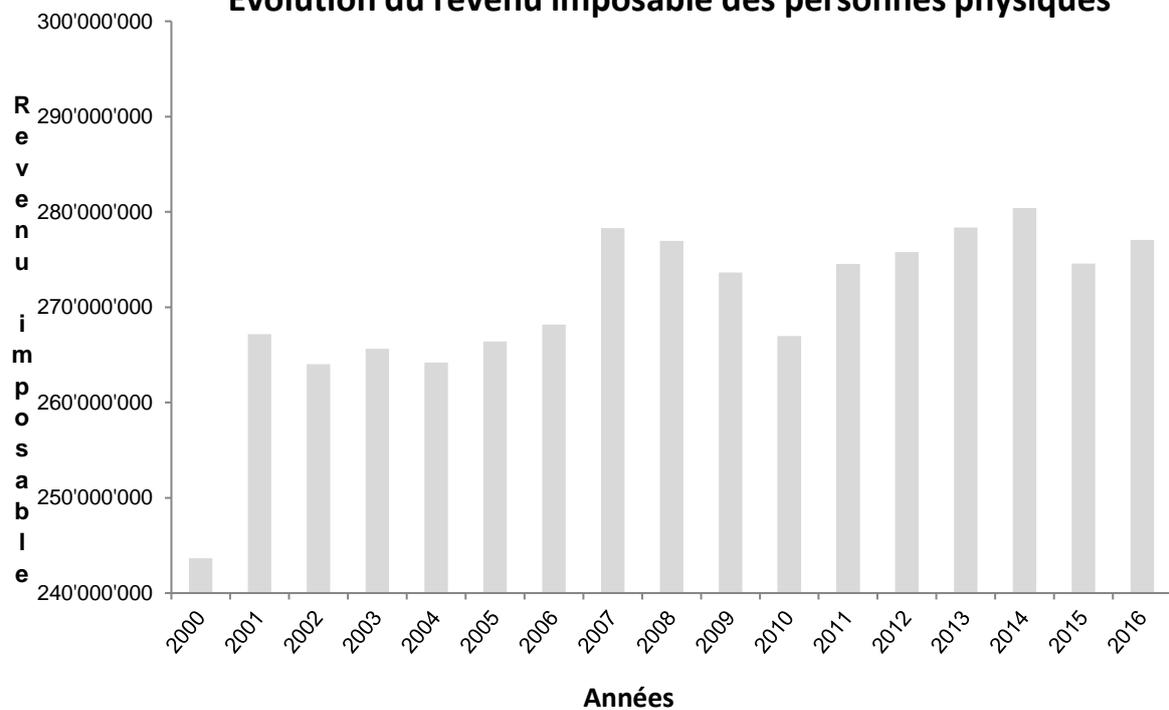
## Personnes physiques

Vous trouverez, ci-après, quelques graphiques sur l'évolution des revenus et de la fortune imposable ainsi que celle de l'impôt payé pour ces deux catégories.

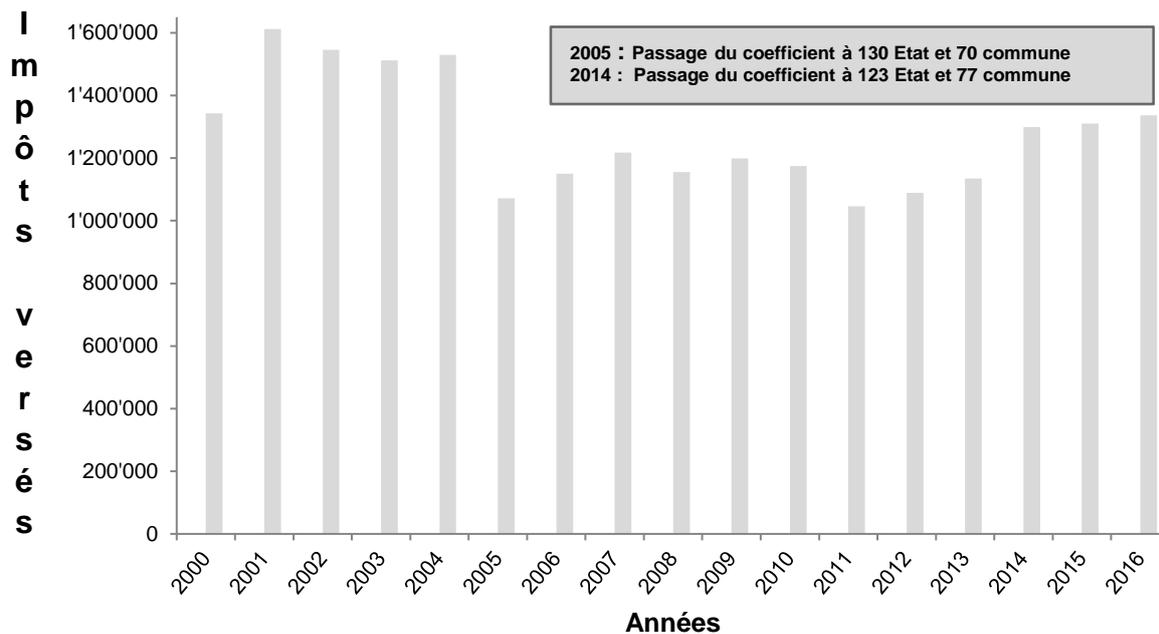
### Evolution des impôts des personnes physiques



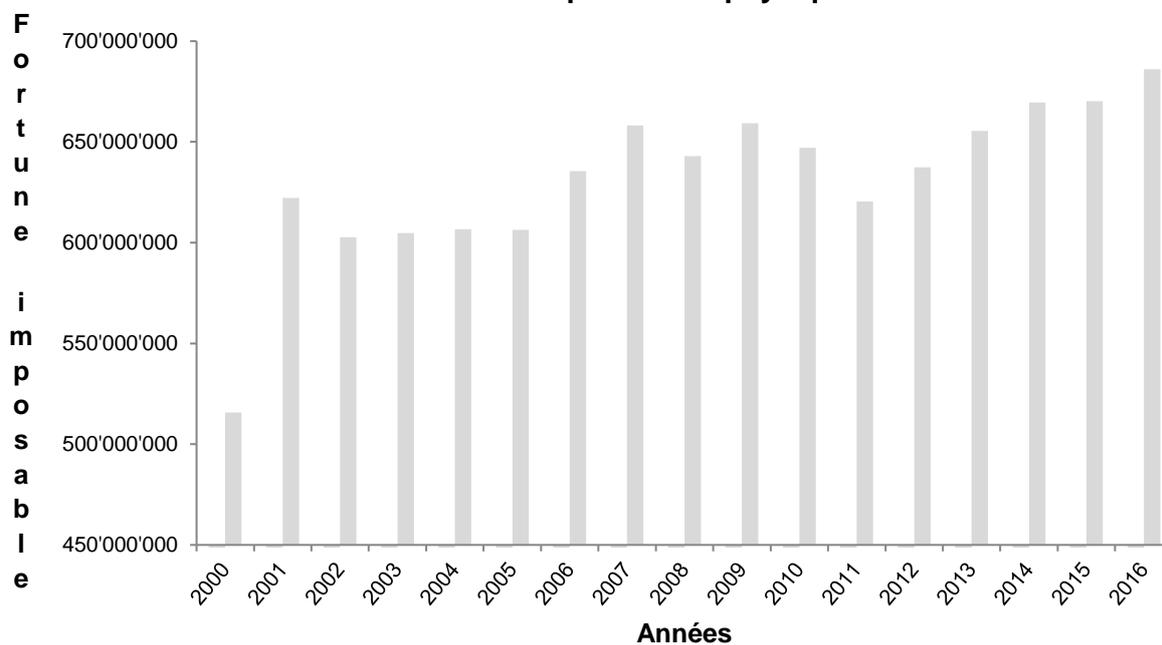
### Evolution du revenu imposable des personnes physiques



### Evolution des impôts sur la fortune des personnes physiques



### Evolution de la fortune imposable des personnes physiques



Quelques tableaux de renseignements généraux sur la fiscalité et les contribuables :

### Impôt direct communal sur le revenu des personnes physiques – Taxation 2015

Catégorie revenu imposable	Nombre de taxations	Nombre de taxations répartition	Revenu imposable total	Revenu imposable répartition	Impôt dû total	Impôt dû répartition
0 - 99	861	138	13	0	0.00	0.00
100 - 2000	120	48	115'598	49'860	1'796.15	2'129.65
2100 - 4000	139	31	427'017	86'227	4'365.20	4'139.90
4100 - 6000	136	37	682'081	192'564	8'163.40	8'497.30
6100 - 8000	119	28	832'046	197'722	12'043.05	10'765.30
8100 - 10000	94	15	846'685	136'625	15'661.65	5'930.20
10100 - 12000	87	21	966'075	231'091	15'528.65	9'741.40
12100 - 14000	106	14	1'373'595	181'198	23'726.65	9'581.60
14100 - 16000	107	12	1'601'699	180'826	35'054.90	7'711.55
16100 - 18000	121	11	2'057'517	185'686	43'419.60	10'035.55
18100 - 20000	127	7	2'413'394	130'896	61'926.30	5'872.80
20100 - 22000	116	11	2'437'706	230'454	71'606.50	13'135.80
22100 - 24000	169	10	3'894'486	229'589	124'129.05	14'151.70
24100 - 26000	158	9	3'972'506	223'772	132'038.20	14'455.00
26100 - 28000	160	15	4'318'092	406'777	153'473.40	22'303.90
28100 - 30000	148	14	4'294'457	399'976	160'611.45	23'980.55
30100 - 35000	341	9	11'066'295	287'579	436'046.80	19'417.80
35100 - 40000	399	19	14'990'275	714'630	663'708.75	49'704.30
40100 - 45000	376	15	15'968'276	635'707	791'193.20	46'260.80
45100 - 50000	334	5	15'910'287	235'800	880'841.65	16'867.85
50100 - 55000	304	3	15'939'654	157'115	906'808.50	12'090.75
55100 - 60000	253	5	14'518'493	286'901	848'144.95	18'374.60
60100 - 65000	184	4	11'493'791	246'637	685'505.35	20'791.15
65100 - 70000	179	2	12'085'500	138'700	732'780.90	10'432.15
70100 - 75000	160	1	11'574'500	72'800	731'078.75	7'303.05
75100 - 80000	148	2	11'467'925	154'141	717'128.55	12'821.40
80100 - 100000	447	6	39'828'800	532'961	2'578'452.10	40'284.25
100100 - 120000	210	3	22'810'000	337'500	1'607'748.95	26'032.70
120100 - 140000	95	2	12'134'100	258'300	893'972.05	25'414.95
140100 - 160000	50	2	7'470'400	294'000	578'356.40	29'088.75
160100 - 180000	16	1	2'704'100	160'900	216'374.40	15'850.65
180100 - 200000	12	1	2'252'100	194'500	192'458.75	19'306.60
200001 - 250000	19	1	4'183'300	229'200	375'144.45	22'973.75
250001 - 300000	5	1	1'331'700	260'610	128'601.55	26'377.15
300001 - 400000	6		2'058'900		204'296.25	
400001 - 500000	2		882'500		88'916.30	
500001 - 600000	1		512'500		52'289.05	
700001 et plus	6		7'373'804		754'739.90	
PreCapital	263	1	18'964'200	9'900	424'569.50	177.40
<b>Total</b>	<b>6'578</b>	<b>504</b>	<b>287'754'367</b>	<b>8'271'144</b>	<b>16'352'701.20</b>	<b>582'002.25</b>

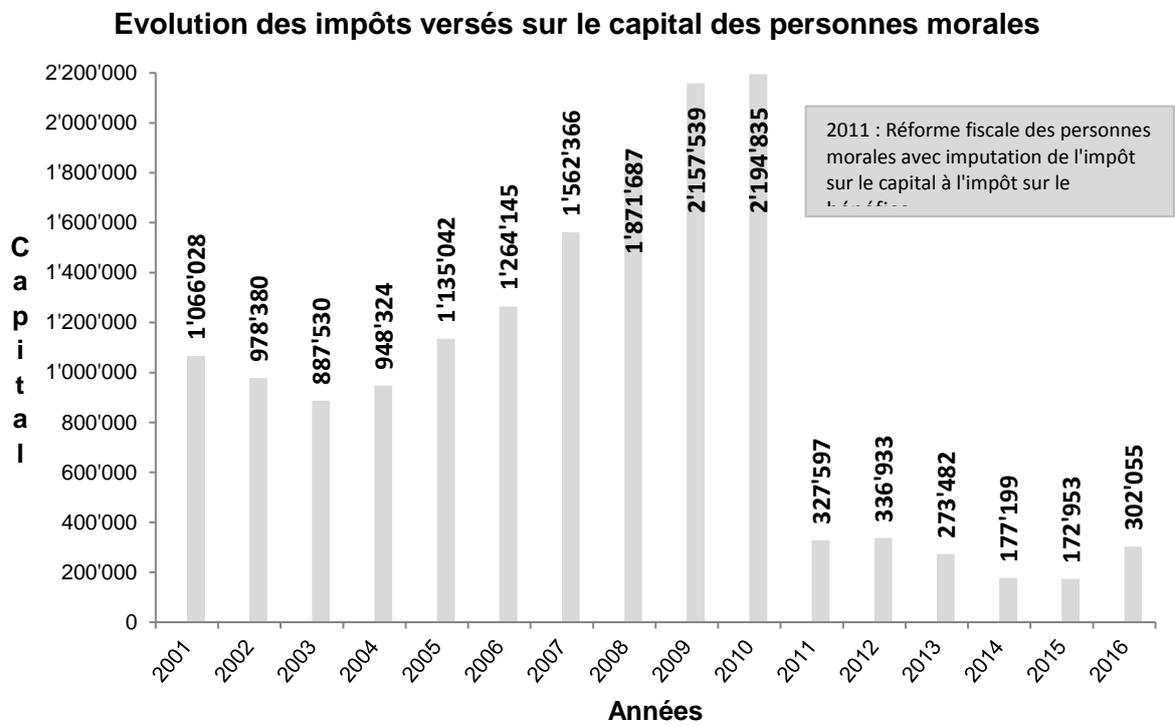
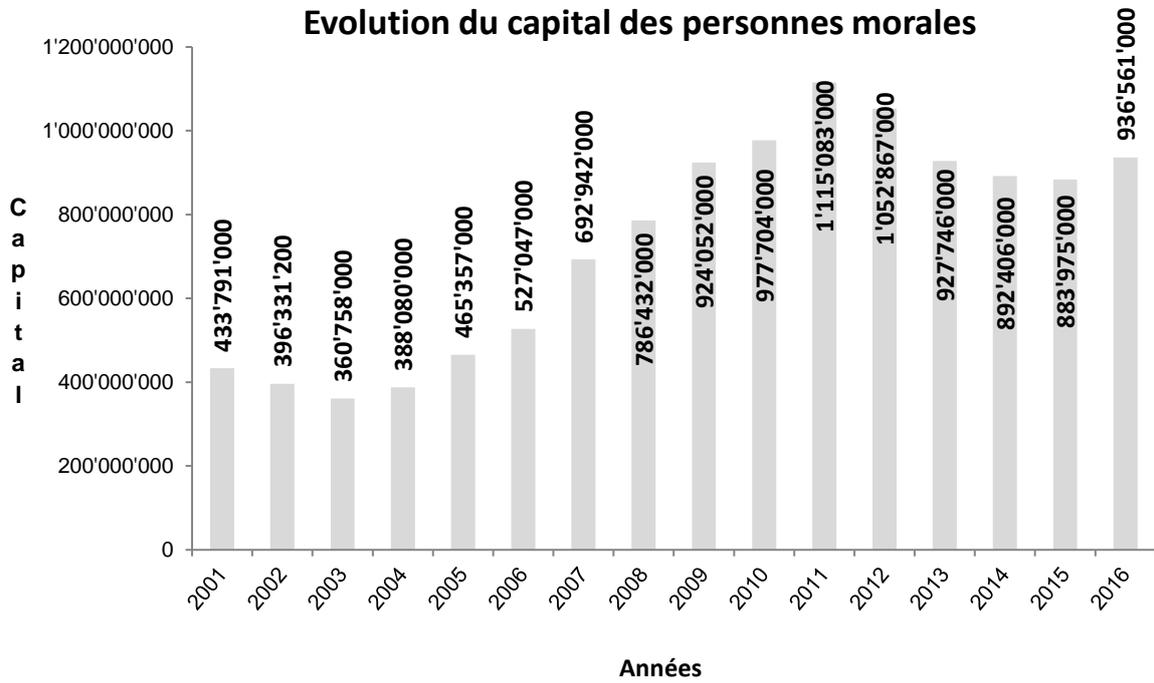
## Impôt direct communal sur la fortune des personnes physiques – Taxation 2015

Catégorie fortune imposable	Nombre de taxations	Nombre de taxations répartition	Fortune imposable total	Fortune imposable répartition	Impôt dû total	Impôt dû total de répartition
0 - 999	2568	216	14'386	6'117	1.25	0.00
1000 - 20000	1227	96	9'625'117	754'333	398.55	489.15
21000 - 40000	532	35	15'527'622	1'024'694	872.40	1'166.35
41000 - 60000	296	20	14'751'375	997'333	2'252.60	1'163.20
61000 - 80000	201	21	14'139'197	1'474'461	6'152.15	2'153.70
81000 - 100000	174	11	15'616'944	974'000	10'379.90	1'610.85
100100 - 150000	298	32	36'866'894	3'981'822	38'023.50	7'433.35
151000 - 200000	216	16	37'624'417	2'778'044	51'044.25	6'063.45
201000 - 250000	160	14	35'829'781	3'162'472	55'910.50	6'658.00
251000 - 300000	136	9	37'379'933	2'429'647	64'949.05	6'003.75
301000 - 350000	101	9	32'832'978	2'892'000	60'726.40	7'115.15
351000 - 400000	66	3	24'722'417	1'144'000	47'854.90	2'924.10
401000 - 450000	54	2	22'729'000	864'000	46'708.50	1'901.15
451000 - 500000	41		19'512'000		43'308.00	
501000 - 600000	65	7	35'605'969	3'949'550	80'994.65	10'095.05
601000 - 700000	39	2	25'232'222	1'223'000	58'470.35	2'887.90
701000 - 800000	33	3	24'742'000	2'262'000	60'111.95	5'781.65
801000 - 900000	28	3	23'645'083	2'492'800	59'812.55	6'371.60
901000 - 1000000	11	1	10'303'000	915'000	26'291.90	2'338.75
1001000 - 1500000	28	2	33'936'000	2'154'000	84'618.70	5'505.60
1501000 - 2000000	12	1	21'686'000	1'565'000	55'429.35	4'000.15
2001000 - 2500000	8		17'812'000		45'527.45	
2501000 - 3000000	4		10'909'500		27'884.65	
3001000 - 4000000	7		24'125'000		61'663.50	
4001000 - 5000000	1		4'516'000		11'542.90	
5001000 et plus	9		99'301'100		253'813.60	
	<b>6315</b>	<b>503</b>	<b>648'985'935</b>	<b>37'044'273</b>	<b>1'254'743.50</b>	<b>81'662.90</b>

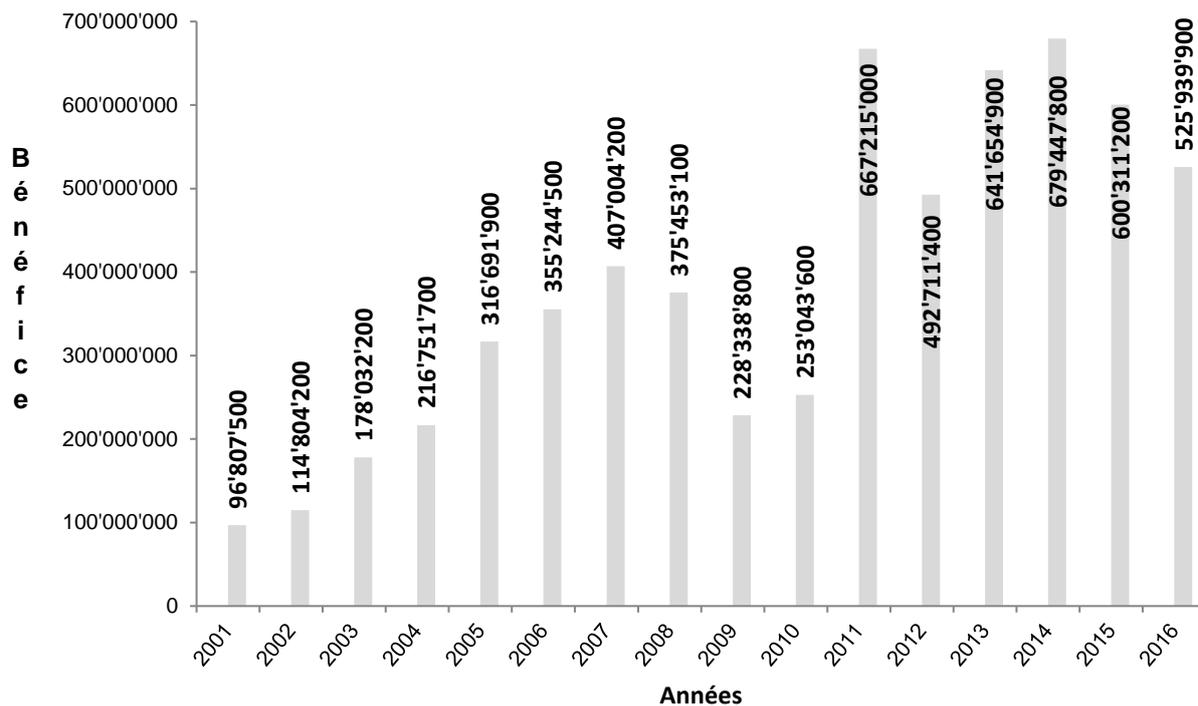
## Impôt direct communal selon l'état civil – Taxation 2015

Catégories de revenu imposable	Externe et hoiries	Célibataires sans enfants	Veufs sans enfant	Séparés, divorcés sans enfant	Mariés				Célibataires, veufs, séparés, divorcés			TOTAL
					sans enfant	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants et plus	avec 1 enfant	avec 2 enfants	avec 3 enfants et plus	
0 - 100	86	430	80	136	37	8	6	9	48	19	10	869
110 - 2000	26	62	11	7	2	1			2	1		112
2100 - 4000	20	79	9	14	6	2	2		5	2		139
4100 - 6000	14	77	5	22	3	2	2	1	5	4	1	136
6100 - 8000	12	62	8	22	4	1	1		3	6		119
8100 - 10000	11	48	9	13	3		1		6	1	2	94
10100 - 12000	3	38	11	21	6	1	2		5			87
12100 - 14000	6	47	11	22	8	3			6	3		106
14100 - 16000	7	38	15	23	11	1	2		9	1		107
16100 - 18000	2	52	20	30	2	3	2	1	4	3	2	121
18100 - 20000	4	43	28	31	7	3	5	1	3	1	1	127
20100 - 22000	3	30	31	35	1	2	1	2	6	5		116
22100 - 24000	1	47	56	43	11				8	3		169
24100 - 26000	2	40	50	36	9	4	4	3	6	3	1	158
26100 - 28000	2	42	34	44	18	2	1	3	12	2		160
28100 - 30000		37	37	30	22	1	2	3	8	6	2	148
30100 - 35000	1	100	54	72	61	9	9	3	16	15	1	341
35100 - 40000	3	119	51	85	81	18	11	6	18	6	1	399
40100 - 45000	7	138	36	70	64	13	13	7	18	8	2	376
45100 - 50000	2	135	35	60	47	14	13	6	14	8		334
50100 - 55000		104	33	56	63	9	14	7	14	3	1	304
55100 - 60000		76	28	40	58	12	25	6	6	2		253
60100 - 65000		43	12	35	49	12	15	9	8	1		184
65100 - 70000		35	9	31	59	14	20	6	3	2		179
70100 - 75000		27	12	26	60	12	14	3	6			160
75100 - 80000		19	7	12	69	15	21	2	1	1	1	148
80100 - 90000	1	13	11	27	119	30	40	5	6	3	1	256
90100 - 100000	2	8	4	2	109	34	23	4	3	1	1	191
100100 - 120000	1	8	9	7	110	39	31	4		1		210
120100 - 140000		5	2	7	57	8	13	1		1	1	95
140100 - 150000		2		1	18	5	1	2				29
150100 - 160000				1	12	3	4	1				21
160100 - 180000			1	1	8	3	2	1				16
180100 - 200000				1	4	3	3	1				12
200100 - 250000	1			2	11	2	2				1	19
250100 - 300000			1		3	1						5
300100 - 400000					4	2						6
400100 - 500000							2					2
500100 et plus		2	2		2		1					7
<b>TOTAUX</b>	<b>217</b>	<b>2'006</b>	<b>722</b>	<b>1'065</b>	<b>1'218</b>	<b>292</b>	<b>308</b>	<b>97</b>	<b>249</b>	<b>112</b>	<b>29</b>	<b>6'315</b>

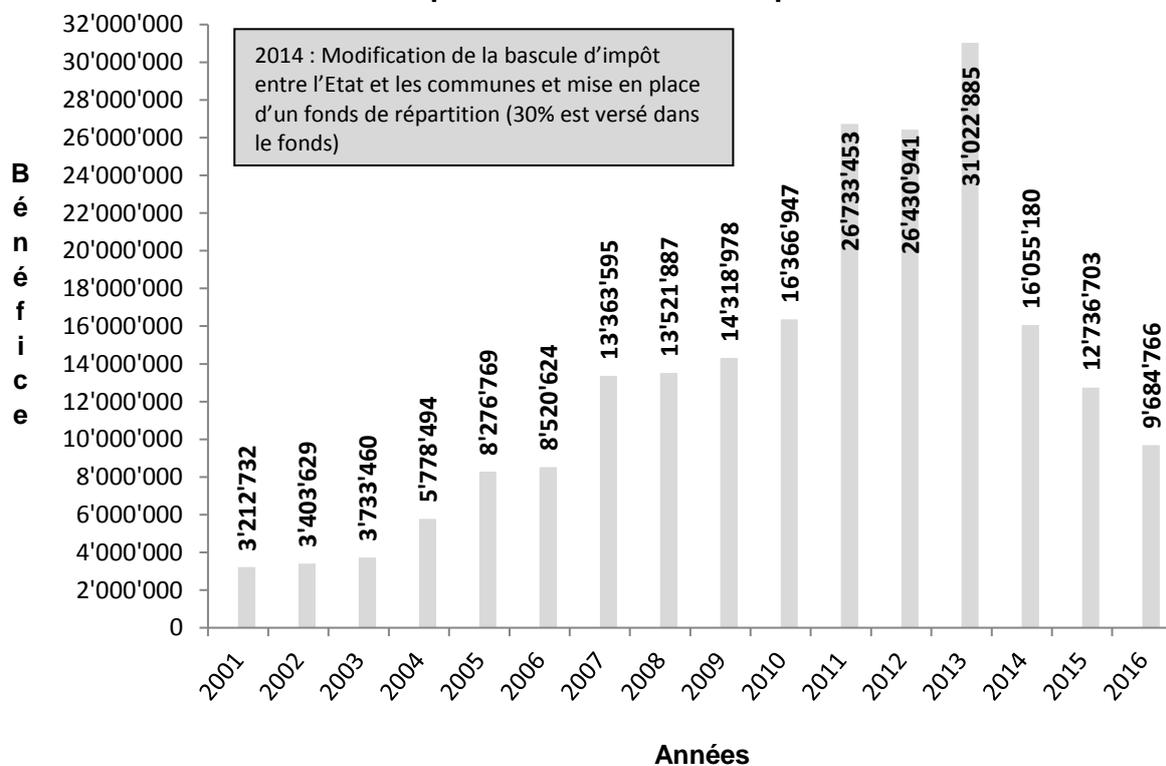
Personnes morales



## Evolution du bénéfice des personnes morales



## Evolution des impôts sur le bénéfice des personnes morales



## INFORMATIQUE

### Introduction

L'année 2016 n'a pas vu de grande révolution au niveau informatique. Citons cependant deux éléments principaux, la migration de Microsoft Office vers la version 2016 et la mise en ligne d'un portail intranet.

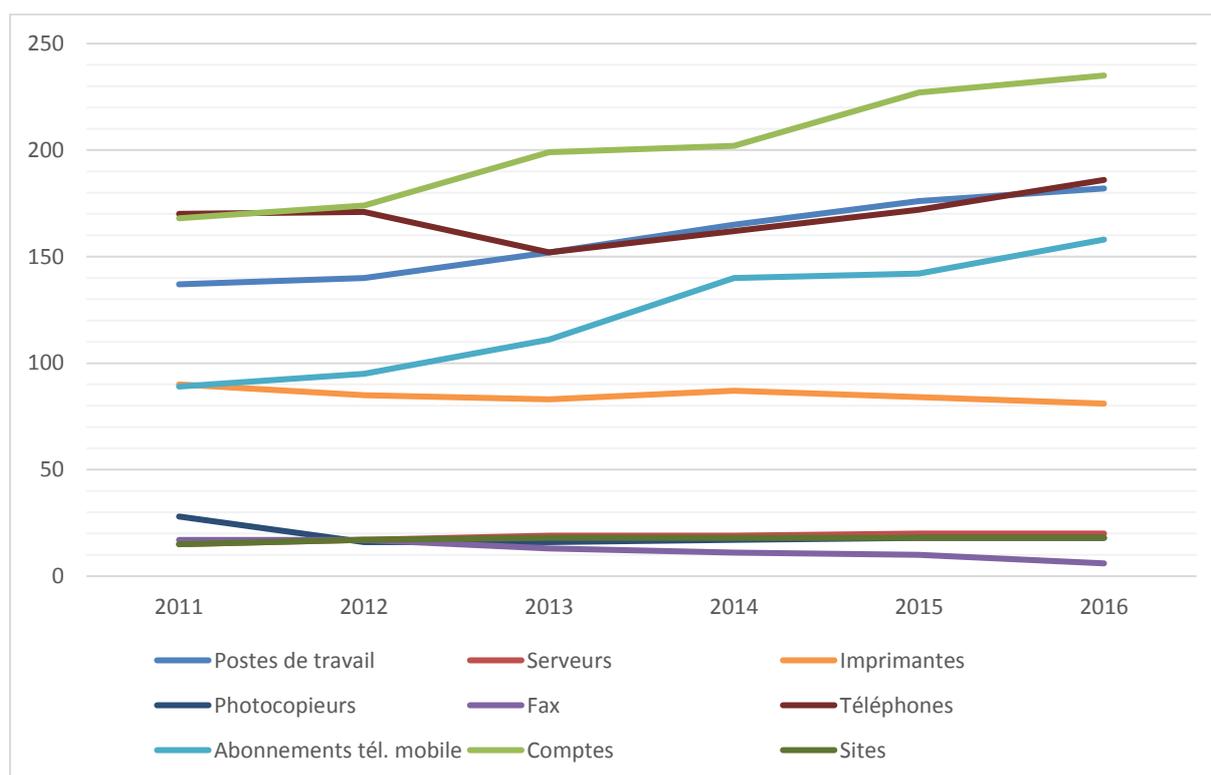
Plusieurs projets sont toutefois en cours, tels que l'élaboration d'un plan d'archivage pour l'Administration, l'adaptation de notre nouvelle solution GED afin qu'elle réponde aux exigences archivistiques de la loi cantonale (LArch 2012), l'établissement d'une liaison fibre optique de secours pour l'Hôtel de Ville, la migration de la téléphonie mobile vers Natel go, la migration vers All IP, la réalisation d'une interface entre les solutions métier de la clinique dentaire et les finances, l'informatisation du musée d'histoire naturelle, etc.

### Domaines d'activités

#### **Infrastructure**

Le parc est principalement constitué des éléments suivants :

Domaine \ Année	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Postes de travail	182	176	165	152	140	137
Serveurs	20	20	19	19	17	15
Imprimantes	81	84	87	83	85	90
Photocopieurs	18	18	17	16	16	28
Fax	6	10	11	13	17	17
Téléphones	186	172	162	152	171	170
Abonnements tél. mobile	158	142	140	111	95	89
Comptes	235	227	202	199	174	168
Sites	18	18	18	18	17	15



On peut constater une augmentation de l'ordre de :

- 33% du nombre de postes de travail depuis 2011
- 40% des comptes
- 77% d'abonnements pour la téléphonie mobile

Et une lente disparition des fax au profit d'une solution logicielle.

Concernant les ordinateurs portables et tablettes, nous en avons 43 à fin 2016. On constate ici une demande en augmentation de la part des services communaux ces 2-3 dernières années.

### **Equipe informatique**

Tous les aspects liés à l'informatique et à la téléphonie sont gérés par une équipe de 2 personnes. Ci-dessous une liste non exhaustive des types de tâches menées :

- Assistance aux utilisateurs
- Mises à jour logiciels
- Antivirus
- Infrastructure centrale :
  - Serveurs virtuels
  - Stockage
  - Sauvegardes
  - Réseau
  - Firewall
  - Alimentation de secours
  - Continuité de services
- Stratégies de sécurité
- Wifi
- Stock consommables
- Postes de travail
- Comptes utilisateurs
- Systèmes d'impression
- Téléphonie fixe et mobile
- Contrats, licences
- Projets
- Budget, comptes
- Achats
- Collaboration SIEN, CEG

## Réseau informatique

Les clients sous notre responsabilité sont localisés sur plus d'une dizaine de sites disséminés sur tout le territoire communal.

### Sites connectés via fibre optique

- Bâtiments administratifs
  - ✓ Finances-Ressources humaines-Instruction publique (Technicum 21)
  - ✓ Hôtel de Ville (Hôtel-de-Ville 1)
  - ✓ Voirie-Garage-Forêt (Billodes 52)
  
- Culture
  - ✓ Bibliothèque des Jeunes (Marie-Anne Calame 15)
  - ✓ Bibliothèque de la Ville (Daniel-JeanRichard 38)
  - ✓ Musée d'horlogerie (Monts 65)
  - ✓ Musée des beaux-arts (Marie-Anne Calame 6)
  - ✓ Moulins souterrains (Col-des-Roches 25)
  
- Structures d'accueil extrafamilial
  - ✓ Structure d'accueil parascolaire communale « Tourbillon » (France 36-40)
  - ✓ Structure d'accueil parascolaire communale « Diapason » (Monts 24a)
  - ✓ Structure d'accueil préscolaire communale « L'Etoile » (Monts 24a)
  
- Autres
  - ✓ Clinique dentaire scolaire et Centre d'orthophonie (Crêt-Vaillant 37)
  - ✓ Bureau d'observation du COSC (Billodes 18)
  - ✓ Centre de Loisirs et d'Animation de l'Ancienne Poste (CLAAP) (M.-A. Calame 5)
  - ✓ Station d'épuration (Col-des-Roches 21a) (*nouveau*)

### Connexions prévues en 2017

- Piscine-Patinoire (Communal 3)

### Connexions à l'étude

- Halle polyvalente (Communal 1)

### Sites connectés via modem

- Structure d'accueil parascolaire « Le Spiral » (Primevères 2a)

### Sites non connectés au réseau mais bénéficiaires d'un accès internet

- Hangar forestier (Joux-Pélichet 40)
- Piscine-Patinoire (Communal 3)

## **Points d'accès Wifi**

### Interne

Treize antennes sont en service dans des locaux de l'administration ; elles permettent un accès au réseau informatique communal pour les ayants droit ainsi qu'un accès à Internet pour les externes, celui-ci étant soumis à une demande d'identification par mot de passe.

- Hôtel de Ville, salle du Conseil Communal
- Hôtel de Ville, salle du Conseil Général
- Hôtel de Ville, salle des mariages
- Hôtel de Ville, salle des commissions
- Hôtel de Ville, espace UNESCO
- Technicum 21, salle de conférence
- Technicum 21, rez-de-chaussée
- Technicum 21, 2<sup>ème</sup> étage
- Technicum 21, 3<sup>ème</sup> étage
- Bibliothèque de la Ville, 2<sup>ème</sup> étage
- Musée des Beaux-Arts, Rez-de-chaussée
- Marie-Anne Calame 5, CLAAP
- Grande-Rue 11, Salle de réunion

### Externe

Trois antennes permettent au public d'accéder à Internet moyennant un enregistrement préalable de l'utilisateur.

- Hôtel de Ville, façade Est, couvre les jardins publics
- Hôtel de Ville, façade Sud, couvre le jardin du Casino
- Hôtel de Ville, façade Ouest, couvre le jardin public

## **Systeme d'information**

### Intranet

Un portail intranet a été mis en place en début d'année 2016, il offre aux services communaux une nouvelle façon de communiquer à l'interne. Un système de notification permet d'informer les utilisateurs qu'un nouvel article est en ligne.

### Mise à jour Microsoft Office

Nous avons migré la totalité du parc dans la version 2016 de la suite Microsoft Office.

## **Travaux 2016**

### Déménagement Chancellerie

Dans le cadre de la transformation des locaux de la Chancellerie, nous avons revu le câblage, les postes de travail ainsi que la téléphonie (VoIP).

### Remplacement de certaines antennes wifi

Nous avons remplacé une série d'antennes wifi dont le modèle n'était plus supporté par le fabricant.

### Remplacement de l'élément de cœur du réseau

Nous avons remplacé l'équipement au cœur de notre réseau car son modèle n'était plus supporté par le fabricant. Le modèle choisi augmente nos possibilités de connexions de sites distants via fibre optique.

## **Travaux en cours**

### Gestion électronique de documents

Dans le cadre des travaux pour la mise en place d'une solution de gestion électronique de documents (GED) au sein de l'Administration, nous avons été intégré au projet AENeas mené par l'Office des Archives de l'Etat de Neuchâtel (OAEN). Ce projet a pour but de définir un cadre et de proposer des solutions quant au cycle de vie du document numérique (de la création à l'archivage pérenne). Il permettra de répondre aux exigences de la loi cantonale sur l'archivage (LArch 2012).

Nous travaillons actuellement sur les deux aspects ci-dessous.

### Elaboration d'un plan d'archivage pour l'Administration

Afin de construire solidement les fondations sur lesquelles doit s'appuyer une solution GED, nous devons construire un plan d'archivage pour l'Administration dans son ensemble.

A ce jour nous travaillons à l'élaboration de celui de la Chancellerie, qui fera office de pilote pour la mise en place de la GED.

### Adaptation du logiciel ELO

En collaboration avec plusieurs partenaires, nous avons formalisé les exigences auxquelles le logiciel GED doit répondre. Le fournisseur doit donc adapter son produit dans cette optique.

Notre travail principal étant à présent de tester et de valider le fonctionnement requis.

### Migration vers Abaimmo

La gérance communale a décidé de remplacer son application actuelle, vieillissante, par une nouvelle solution, Abaimmo. Il s'agit d'un module d'Abacus, notre outil de gestion financière mis en production en 2015. La mise en production est prévue pour début juillet 2017.

### Liaison fibre optique de secours de l'Hôtel de Ville

Réalisation d'une liaison fibre optique de secours vers l'Hôtel de Ville. En effet, ce bâtiment est devenu critique du fait qu'il héberge le central téléphonique desservant à présent la quasi-totalité des services communaux (VoIP) ainsi que l'infrastructure permettant la continuité de services en cas de problème au local serveurs de Technicum 21.

### Migration vers All-IP

Dès 2018, Swisscom supprimera toutes les offres analogiques afin de standardiser l'utilisation de systèmes All-IP (téléphonie utilisant le protocole internet). Nous devons donc procéder à la migration de toutes nos lignes concernées d'ici la fin 2017.

### Migration vers Natel go

Migration obligatoire de tous les abonnements de téléphonie mobile vers les nouveaux modèles proposés par notre opérateur. Ces nouveaux types d'abonnements sont axés sur l'illimité.

### Interface Zawin-Abacus

Réalisation d'une interface entre l'outil métier de la clinique dentaire (Zawin) avec le module de gestion des débiteurs (Abacus). Dès réalisation, les factures émises par la clinique seront automatiquement remontées dans l'outil financier pour le suivi des paiements.

### Informatisation du musée d'histoire naturelle

Installation de deux postes de travail et construction d'un réseau dédié.

Tableau de synthèse du parc informatique

Bâtiment	Service	Ordinateur	Ordi. portable / tablette	Imprimante n/b	Imprimante couleur	Multifonctions n/b	Multifonctions couleur	Photocopieur n/b	Photocopieur couleur	Téléphonie std	Téléphonie externe	Téléphonie VoIP	Téléphonie VoIP (DECT)	Téléphonie mobile	Fax
<b>Hôtel-de-Ville 1</b>	Chancellerie	✓	✓	✓					✓			✓		✓	
	Conseil communal	✓	✓	✓						✓				✓	
	Contrôle des habitants	✓	✓	✓				✓		✓				✓	
	Etat civil	✓		✓	✓			✓		✓					
	Gérance communale	✓	✓	✓						✓					✓
	Office du travail	✓		✓				✓		✓					
	Promotion de la Ville	✓	✓	✓						✓				✓	
	Urbanisme et Environnement	✓	✓	✓	✓				✓	✓				✓	
<b>Technicum 21</b>	Conseil communal	✓	✓	✓			✓			✓				✓	
	Finances	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓		✓	
	Instruction publique	✓	✓							✓				✓	
	Ressources humaines	✓	✓	✓				✓		✓		✓		✓	
<b>Billodes 52</b>	Forêt	✓			✓					✓				✓	
	Garage	✓	✓	✓			✓			✓				✓	✓
	Voirie	✓		✓					✓	✓				✓	
<b>Crêt-Vaillant 37</b>	Clinique dentaire scolaire	✓	✓	✓				✓				✓			
	Centre d'orthophonie	✓	✓	✓	✓				✓			✓		✓	
<b>Monts 65</b>	Musée d'horlogerie	✓	✓		✓		✓	✓			✓	✓	✓	✓	
<b>Marie-Anne Calame 6</b>	Musée des Beaux-Arts	✓	✓	✓			✓	✓				✓	✓	✓	
<b>Col-des-Roches 23-25</b>	Moulins souterrains	✓	✓		✓		✓	✓				✓		✓	✓
<b>Daniel-Jeanrichard 38</b>	Bibliothèque de la Ville	✓		✓				✓				✓		✓	
<b>Marie-Anne Calame 15</b>	Bibliothèque des Jeunes	✓			✓							✓		✓	
<b>Grande-Rue 11</b>	Service du domaine public	✓	✓	✓					✓			✓		✓	
	Guichet social régional	✓	✓	✓	✓			✓	✓			✓		✓	✓
<b>Billodes 18</b>	BO-COSC	✓			✓		✓					✓	✓	✓	✓
<b>Monts 24a</b>	Acc. Parascolaire - Diapason	✓	✓				✓					✓		✓	
	Acc. Préscolaire - L'étoile	✓					✓					✓		✓	
<b>France 36-40</b>	Acc. Parascolaire - Tourbillon	✓					✓					✓		✓	
<b>Primevères 2a</b>	Acc. Parascolaire - Spiral	✓					✓				✓			✓	
<b>Communal 3</b>	Piscine-patinoire	✓					✓				✓			✓	
<b>Col-des-Roches 21a</b>	STEP	✓	✓	✓							✓			✓	
<b>Joux-Pélichet 40</b>	Hangar forestier	✓					✓				✓			✓	
<b>Marie-Anne Calame 5</b>	CLAAP	✓	✓						✓			✓		✓	
<b>Clos-aux-vaux 2</b>	Cimetière (jardinier)													✓	✓

## **CULTURE**

Nous vous fournissons, ci-après, des précisions quant à l'octroi de subventions et à leur utilisation :

### **Sociétés et évènements culturels**

#### **TPR**

Le TPR a bénéficié d'une subvention de Fr. 30'000.- cette année.

#### **Ciné-Club**

Le Ciné-Club bénéficie d'une subvention annuelle de Fr. 4'000.- et de la gratuité de la salle du Casino.

Il a organisé 15 séances durant la saison. La moyenne de fréquentation est de 90 personnes par séance.

#### **Cinéma**

Le cinéma a bénéficié de la gratuité de la salle du Casino et de la prise en charge des frais de réalisation de deux vitrines pour les affiches en façade est du bâtiment.

Il a organisé 150 séances et 3549 entrées de septembre à décembre. La Fête du cinéma s'est déroulée du 7 au 11 janvier.

#### **La Grange**

La subvention allouée pour le théâtre La Grange est de Fr. 35'000.-.

Le théâtre La Grange a accueilli 8 spectacles en 8 représentations. La moyenne de fréquentation est de 76 personnes par représentation (soit 84.4%).

#### **Casino**

La subvention allouée pour le Casino est de Fr. 217'000.-.

Pour cette saison, le Casino a accueilli 7 spectacles pour 7 représentations. La fréquentation est de 333 spectateurs en moyenne par spectacle (soit 107.4%).

La Lanterne-Magique compte 80 enfants inscrits dont l'âge est de 6 à 12 ans. Elle a organisé 9 projections et 1 séance enfantine.

Les sociétés ci-dessous ont elles-aussi bénéficiés d'un appui financier :

Luxor Factory	subvention Fr. 20'000.-
Free'son	subvention de Fr. 5'500.-
La Lanterne magique	subvention annuelle de Fr. 1'500.- et prise en charge location Casino-Théâtre
Marcel Python	subvention exceptionnelle de Fr. 1'000.- au " chemin" Land Art
La Grange	prise en charge des loyers Fr. 6'100.-
Pierre Spalinger	subvention exceptionnelle de Fr. 3'000.- pour participation à Bex Art
Alain Roche	prise en charge de la location du Casino-Théâtre pour création spectacle
Compagnie Personne	soutien exceptionnel de Fr. 1'000.- à la pièce de théâtre Appartementum
Nina Vogt	soutien exceptionnel de Fr. 2'000.- au spectacle " Cette année, Noël est annulé "

Les Editions de l'Hèbe SA	aide financière de Fr. 2'500.- à la publication du roman d'Estelle Perrenoud
Association de joueurs de boules	aide financière de Fr. 1'000.- pour le réaménagement du jeu de quilles du Grand-Sommartel
Projet d'émission radiophonique "Sauf le lundi" Nouvelle Revue neuchâteloise	subvention exceptionnelle de Fr. 500.- participation financière de Fr. 1'000.- au programme de publications
Bus Tour 3 Foire du livre	soutien financier exceptionnel de Fr. 1'000.- prise en charge des prestations des entreprises électriques pour Fr. 2'700.-
La Turlutaine – festival de marionnettes	subvention exceptionnelle de Fr. 1'000.-

### **Sociétés et évènements musicaux**

Music Festival Promo	subvention de Fr. 40'000.- et prise en charge des prestations des entreprises électriques de Fr. 96'000.-
La Boîte à Swing	subvention de Fr. 9'000.- pour 6 concerts (fréquentation moyenne : 160 spectateurs)
Fanfare La Sociale	subvention de Fr. 6'400.-
Fanfare La militaire	subvention de Fr. 9'500.-
Corbak Festival	subvention de Fr. 5'000.-
Festival Racinotes	subvention de Fr. 2'000.-
Ensemble symphonique Neuchâtel	subvention de Fr. 4'000.-
Collectif Xylocéphale	soutien financier de Fr. 3'000.-
Amis des concerts d'orgue	subvention de Fr. 2'000.- et prise en charge des loyers du Temple
Boll & Roche CIE	subvention exceptionnelle à Piano.AMP de Fr. 2'500.-
Association des musiques Neuchâteloises	soutien financier de Fr. 500.- au camp musical
La Croche-Chœur	subvention de Fr. 1'000.-
Chœur Cantabile	subvention ponctuelle de Fr. 1'000.-
Découverte musicale	subvention de Fr. 2'000.- et prise en charge de la location du Temple
Studio Dance "Danse avec ma boule"	prise en charge de la location du Casino-Théâtre
Marché de Noël	prise en charge des prestations entreprises électriques Fr. 2'500.-
VNV Rock Attitude	subvention de Fr. 15'000.- et prise en charge des prestations des entreprises électriques de Fr. 18'000.-
Café et scène Moultopass	aide ponctuelle de Fr. 500.-
Association Circo Bello	soutien financier pour l'acquisition d'un nouveau camion et remorque de Fr. 500.-
Fête et feux du 1 <sup>er</sup> Août WTLD	Fr. 13'500.- y.c. prestations entreprises électriques soutien exceptionnel de Fr. 1'000.- à l'enregistrement d'un album
Plage des Six Pompes	subvention de Fr. 2'000.-

Diverses autres aides financières ponctuelles et gratuité de locations ont été accordées pour des évènements et/ou manifestations qui se sont déroulés au Locle cette année.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **Effectif du personnel au 31.12.2016 :**

L'effectif reste stable puisque le nombre d'équivalent plein temps (EPT) est passé de 227.89 au 31.12.2015 à 228.22, soit une augmentation de 0.33 EPT. A noter que le nombre d'apprentis, compris dans notre effectif de 228.22 EPT, a augmenté d'un EPT de 2015 à 2016.

### **Entretiens de développement personnel :**

En 2016, pour la deuxième année consécutive depuis la mise en place du processus, 214 formulaires ont été envoyés dans les services. 169 nous sont parvenus remplis et signés. Ainsi le taux de retour s'élève à 79%. Nous constatons une diminution par rapport à 2015 où le taux de retour s'est élevé à 92%.

La répartition entre des entretiens complets et allégés est de 64 et 105.

### **Gestion des absences :**

En collaboration avec notre nouvel assureur d'allocation perte de gain maladie, le Groupe Mutuel, un processus de gestion des absences a été élaboré et instauré courant 2016. Tout le personnel communal a pu participer à une séance d'information et les supérieurs hiérarchiques ont été formés à ce processus de gestion.

Des rencontres régulières sont organisées avec l'Office de l'Assurance Invalidité (OAI) dans le but de suivre les absences de moyennes à longues durées. Ces rencontres permettent un suivi administratif optimal mais visent également à réintégrer nos collaborateurs dans les meilleurs délais et avec des situations discutées et adaptées au fur et à mesure.

Une table ronde avec le Groupe Mutuel et l'OAI a également été organisée afin de coordonner les dossiers entre les assureurs et l'employeur.

### **Recrutement :**

A fin 2016, une solution de recrutement électronique a été acquise auprès de la société HR Campus. Cette solution informatique est déjà utilisée depuis quelques années par diverses collectivités publiques du canton.

Ainsi, dès 2017, les annonces dans la presse seront plus concises en demandant aux candidats de consulter et de postuler via notre site internet. Les coûts liés aux parutions seront donc réduits.

En outre, cette solution permettra de :

- Réduire les tâches lourdes et répétitives dans chaque procédure de recrutement comme les accusés de réception, les réponses négatives, etc.
- Bénéficier de l'historique de toutes les étapes dans chaque procédure de recrutement.
- Bénéficier de diverses statistiques : nombre de recrutements, nombre de postulations, par postulants, etc.
- Se constituer une base de données des postulants pouvant être utile dans d'autres procédures de recrutement.
- Pouvoir établir très simplement des tableaux de postulants et les mettre à disposition des chefs de services et des chefs de dicastères. Ces derniers pourront consulter en tout temps les diverses postulations qui les concernent.

Les candidats qui le désirent pourront toujours postuler en format papier et notre service enregistrera ces postulations dans le logiciel.

En ce qui concerne les dossiers qui nous parviendront de l'action sociale ou de l'office régional de placement (ORP), il est prévu de pouvoir les identifier dans les tableaux à disposition dans le logiciel.

**Effectif du service :**

1 chef de service à 100%  
1 assistante RH à 60%  
1 responsable des salaires à 100%  
1 responsable formation à 70%  
1 collaboratrice à 100%  
1 secrétaire à 50%  
1 assistante sociale à 10%

Total 490%

## Effectif du personnel au 31.12.2016

	2016		2015	
	Nb. pers.	Postes EPT	Nb. pers.	Postes EPT
Chancellerie	5.50	5.10	4.00	3.40
Promotion	2.33	2.00	1.83	2.00
Finances	7.50	6.90	9.00	8.00
Ressources humaines	6.50	4.90	6.50	4.90
Apprenties employées de commerce	8.00	8.00	6.00	6.00
Informatique	2.00	2.00	2.00	2.00
Pool de conciergerie	32.00	26.18	33.00	26.52
Apprentis agents d'exploitation, voie domestique	1.00	1.00	2.00	2.00
Musée d'horlogerie	7.00	4.47	7.00	4.65
Musée des beaux-arts	7.00	4.70	6.00	4.10
Moulins souterrains	4.50	2.95	4.50	2.85
Bibliothèque de la Ville	3.00	2.20	3.00	2.20
Apprenti assistant en information documentaire	0.00	0.00	0.00	0.00
Bibliothèque des Jeunes	4.00	2.50	4.00	2.50
Sylviculture	4.00	3.90	4.00	3.90
Apprentis forestiers-bûcherons	1.00	1.00	2.00	2.00
Organistes	1.00	0.33	1.00	0.33
Instruction publique	1.50	1.40	1.50	1.40
Cercle scolaire - secrétariat	7.00	5.10	7.00	5.10
Service socio-éducatif	3.00	1.95	3.00	1.95
Structure parascolaire	14.00	10.20	16.00	12.50
Structure préscolaire	10.00	6.80	11.00	7.50
Apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatif-ves	6.00	6.00	6.00	6.00
Clinique dentaire	5.00	3.05	5.00	3.05
Apprenti(s)/e(s) assistant/e(s) dentaire	2.00	2.00	1.00	1.00
Centre d'orthophonie	7.50	4.33	7.50	3.93
Service médical	3.00	2.00	3.00	1.90
CLAAP	6.00	3.00	5.00	2.60
Services sociaux	16.00	12.70	17.00	12.70
Voirie (y.c. pers. adm)	40.50	38.96	41.00	38.95
Apprenti agent d'exploitation, voie domestique	1.00	1.00	1.00	1.00
Garage	5.00	5.00	5.00	5.00
Apprenti mécatronicien ou assistant de maintenance sur véhicules utilitaires	1.00	1.00	1.00	1.00
Station d'épuration	3.00	3.00	3.00	3.00
Urbanisme	8.50	7.20	8.50	7.20
Gérance des bâtiments	2.00	2.00	2.00	2.00
Piscine - patinoire	6.00	4.26	6.00	4.29
Casino	1.00	0.65	1.00	0.65
Centre d'accueil des Calame (mandat)	1.00	1.00	1.00	1.00
Contrôle des habitants	3.50	2.60	3.50	2.60
Cimetière	1.00	1.00	1.00	1.00
Etat civil	5.00	4.10	5.00	4.10
Office du travail	0.83	0.60	0.83	0.60
Agence AVS	0.83	1.10	0.83	1.10
Sécurité publique	7.00	6.40	7.00	6.40
COSEC	15.50	11.70	14.50	11.03
<b>TOTAUX</b>	<b>280.00</b>	<b>228.22</b>	<b>281.00</b>	<b>227.89</b>

EPT = Equivalent plein temps

Les " 0.5 " ou " 0.83 " dans la colonne " nb. pers. " signifient que les collaborateurs/trices travaillent dans deux services différents.

Répartition du personnel fixe (280 personnes) par sexe :

52.86% de femmes  
47.14% d'hommes

A l'effectif du personnel fixe s'ajoutent, au 31 décembre 2016, 84 auxiliaires occupés dans les domaines suivants : BO-COSC, CLAAP, Musée des beaux-arts, Musée d'horlogerie, Moulins souterrains, voirie, les patrouilleurs scolaires, et les aides-éducateur-trices des structures d'accueil extra-familial (pool de remplacement préscolaire). D'autres auxiliaires ont également bénéficié d'un contrat déterminé durant l'année 2016 (surveillance des bassins à la piscine / aide durant les vacances d'été à la voirie).

Par ailleurs, 5 personnes ont été placées par différents organismes : Services sociaux (contrat d'insertion sociale), Office régional de placement (ORP) dans différents services durant l'année. Parmi ces personnes, 4 contrats ont pu être signés par la suite. D'autre part, 8 personnes sans emploi ont été engagées sans placement préalable.

### **Fidélité**

40 ans de service :	Boillod André, chef d'équipe polyvalent CFC
30 ans de service :	Berger Véronique, responsable de l'office du travail et de l'agence AVS Niederhauser Vania, collaboratrice administrative Rothen René, concierge polyvalent
20 ans de service :	Maire Chantal, responsable du bureau de la comptabilité Tschanz André, concierge à la halle polyvalente
15 ans de service :	Beleref Jacky, concierge responsable – Cercle scolaire (Daniel-JeanRichard 9-11) Beleref Marie-Ange, concierge – Cercle scolaire Faivre Françoise, aide-éducatrice Gatti Gabriele, aide-concierge – Cercle scolaire (collège Jehan-Droz) Laesser Vuillème Anne, assistante sociale Perret Daisy, concierge – Cercle scolaire (collège de la Jaluse) Robert-Nicoud Michel, cantonnier chauffeur polyvalent Rufenacht Marlène, bibliothécaire, archiviste, documentaliste & collaboratrice scientifique Tinguely Marina, aide-bibliothécaire Vuilleumier Karin, bibliothécaire responsable Wille Michaël, forestier-bûcheron
10 ans de service :	Chapuis Jonas, technicien des collections Haertel Laurence, collaboratrice socio-administratif Huguenin Christophe, menuisier polyvalent Jenni Alain, cantonnier chauffeur polyvalent Pasqualetto Emmanuelle, collaboratrice scientifique Santschi Nicole, hôtesse d'accueil

### **Engagements apprenti-e-s**

Les apprenti-e-s suivant-e-s ont été engagé-e-s :

Employé-e-s de commerce :	De Nale Alessio Melissa Salvi Cyntia Schneiter Maël
Assistant-e-s socio-éducatif-ive-s :	Borges Dos Santos Diana Brunner César
Agent d'exploitation, voie exploitation : Assistante dentaire :	Boye El Hadj Toube Filipe Dos Santos Leila

### **Engagements stagiaires**

Structures parascolaires :	Nolot Christophe
Structure préscolaire :	Seke Ruth

### **Maturité professionnelle commerciale**

Aucun contrat signé en août 2016

### **Engagements**

Les personnes suivantes ont été engagées:

Chancellerie :	Matile Valérie, vice-chancelière Schmidt Melvin, collaborateur administratif
Centre d'orthophonie :	Castanheira Kelly, orthophoniste
Finances :	Gosparini Matteo, collaborateur administratif
Garage :	Wüthrich Kevin, chauffeur poids lourd
Guichet social régional :	Bohnet Papidze Mireille, assistante sociale De Iaco Klara, assistante sociale
Musée d'horlogerie :	Schiess Alexandra, collaboratrice scientifique (déjà engagée en contrat de durée déterminée)
Pool de conciergerie :	Angot Axel-David, concierge responsable de site Angot Cathy, aide-conciergerie Chopard Fabrice, concierge responsable de site Gotti Lorenzo, concierge Oro Joaquim, concierge responsable de site (déjà engagé en contrat de durée déterminée) Serra Vicente, concierge responsable de site
Structures parascolaires :	Decrauzat Jade, éducatrice Fellmann Lucille, éducatrice
Structure préscolaire :	Fellmann Gaëlle, aide-éducatrice Montandon Brunner Dominique, aide-éducatrice Nigito Jessica, éducatrice
Voirie :	Jambé Frédéric, cantonnier polyvalent Matteo Gosparini, collaborateur administratif Paroz David, cantonnier polyvalent

### **Engagements de durée déterminée**

Centre d'orthophonie :	Warnet Justine, orthophoniste du 15.08.2016 au 31.01.2017 prolongé pour une durée à déterminer
Chancellerie :	Suarez Alexandra, secrétaire du 06.08.2012 au 31.08.2016

CLAAP :	Blandenier Baptiste, animateur du 03.02.2016 au 28.02.2017 De Santo Mariella, animatrice du 03.02.2016 au 28.02.2017
COSC :	Grossenbacher Sylvie, observatrice en horlogerie du 01.02.2016 au 31.01.2017
Guichet social régional :	Bouchiba Amel, assistante sociale du 21.11.2016 au 14.04.2017 De Iaco Klara, assistante sociale du 01.01.2016 - fin à déterminer selon remplacement en cours Guillaume-Gentil Hugo, assistant social du 04.11.2015 au 03.04.2016 Cerullo Patrizia, collaboratrice administrative du 06.06.2016 au 30.06.2017
Musée des beaux-arts :	Varrin Angélique, secrétaire-réceptionniste du 01.02.2016 – fin à déterminer selon remplacement en cours
Pool de conciergerie :	Ferracci Luca, concierge du 01.03.2016 au 31.08.2017, Ferracci Luca, concierge du 14.06.2016 au 30.11.2016 (remplacement d'un congé maternité) Miellot Alain, aide-concierge du 08.08.2016 au 07.11.2017
Structure préscolaire :	Perret Sarah, éducatrice du 01.12.2015 au 30.11.2016

### **Départs**

Les employé-e-s suivant-e-s ont quitté leur fonction :

Centre d'orthophonie :	Cario Marie-Caroline, orthophoniste Guinand Anouk, orthophoniste-responsable
Finances :	Barth Murielle, collaboratrice administrative
Guichet social régional :	Valente Carina, assistante sociale
Pool de conciergerie :	Quartier Charles-Henri, concierge Robert Thierry, concierge responsable
Structures parascolaires :	Matthey-Junod Loraine, éducatrice Pica Aurore, éducatrice référente
Structure préscolaire :	Briguet-Kastel Krystel, aide-éducatrice Eggmann Kaïna, éducatrice
Voirie :	Boillod André, chef d'équipe polyvalent Sergi Yasmine, secrétaire Hofstetter Walther, cantonnier Wüthrich Kevin, mécanicien poids-lourd

### **Fin d'apprentissage**

L'apprentie suivante est arrivée au terme de son contrat d'apprentissage :

Employée de commerce - Ressources humaines : Bernard Marine

Nous félicitons les apprentis suivants pour la réussite de leur CFC de :

Forestier-bûcheron – Service des forêts :	Vuille Nicolas
Agent d'exploitation voie domestique - Pool de conciergerie :	Speidel Nolan
Assistante socio-éducative - Structures d'accueil extrafamilial :	Fellmann Lucille Jacot Annie
Agent d'exploitation voie exploitation - Voirie :	Berger Alexandre

## **Fin de stage**

Structures parascolaires : Borges Dos Santos Diana  
Brunner César  
Nolot Christophe

Structure préscolaire : Parlier Loïc

## **Retraites (y.c retraites anticipées)**

Garage : Roche-Meredith Philippe, adjoint-chef du garage  
Pool de conciergerie : Fontana Edy, concierge polyvalent  
Zwahlen Charles-Henri, concierge  
Zwahlen Nadia, aide-concierge

Voirie : Piaget Jean-Jacques, cantonnier chef d'équipe polyvalent CFC

## **Congé sabbatique**

CLAAP : Karine Calame, animatrice du 18.06.2016 au 17.02.2017

## **Promotions**

Centre d'orthophonie : Jaccard Françoise, orthophoniste-responsable  
Structures parascolaires : Jeanneret Pamela, éducatrice référente  
Structure préscolaire : Milesi Jessie, éducatrice référente  
Perret Chrystelle, éducatrice référente

## **Mutations**

Concierge collègue et → concierge polyvalent  
halles des Jeanneret au pool : Lapalus Johan, concierge  
Structure préscolaire → Structure parascolaire  
« Le Spiral » : Manitha Ketsia, aide-éducatrice

## **Formation**

La Ville du Locle compte, au 31 décembre 2016, 20 apprenti-e-s réparti-e-s comme suit :

- 8 apprenti-e-s « employé de commerce »
- 6 apprenti-e-s « assistant socio-éducatif »
- 2 apprenties « assistante dentaire »
- 1 apprenti « agent d'exploitation, voie exploitation »
- 1 apprenti « agent d'exploitation, voie domestique »
- 1 apprenti « mécatronicien, assistant de maintenance s/véhicules utilitaires »
- 1 apprenti « forestier-bûcheron »

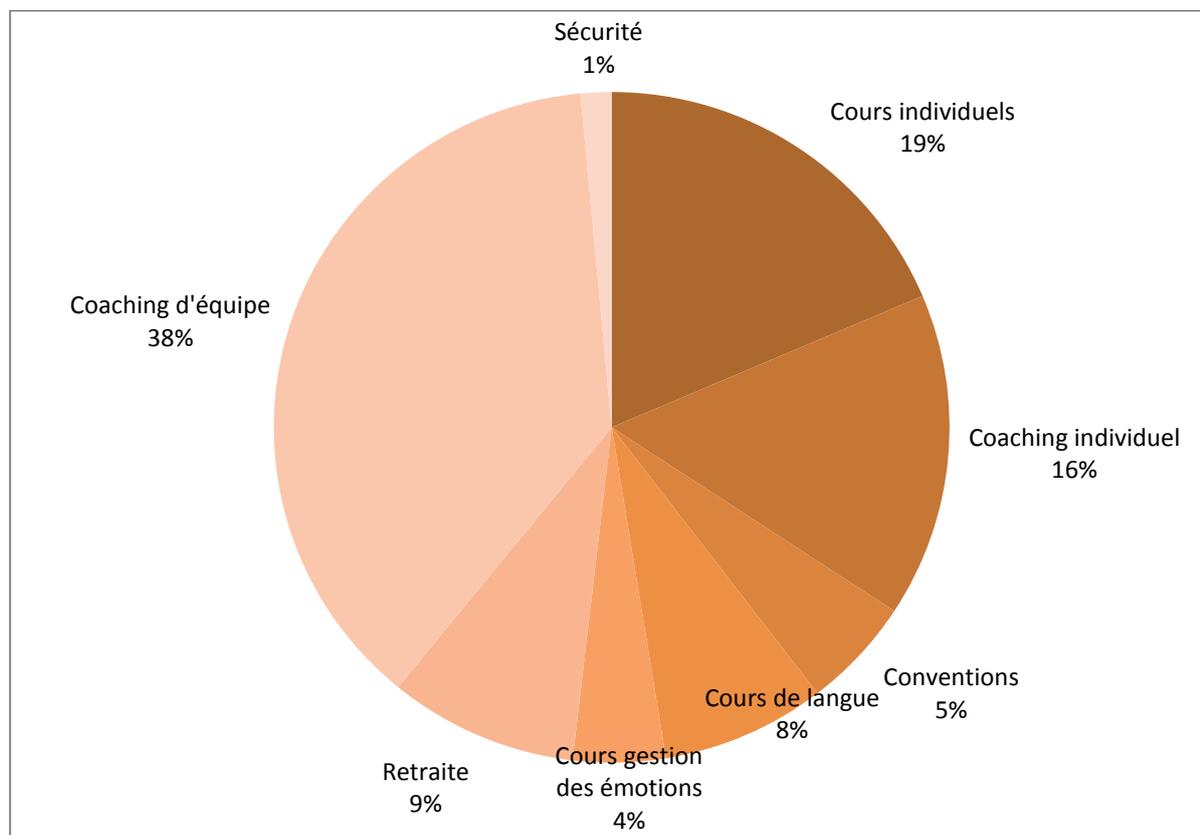
L'Administration a également pu proposer :

- 1 place de stage au Musée des beaux-arts durant 4 mois (à temps partiel), pour une étudiante qui effectue son bachelor en histoire de l'art, ainsi qu'en sciences de l'information et de la communication à l'Université de Neuchâtel ;
- 1 place de stage au Musée des beaux-arts durant 6 mois (à temps partiel), pour une étudiante qui effectue son bachelor en histoire de l'art, ainsi qu'en sciences de l'information et de la communication à l'Université de Neuchâtel ;
- 1 place de stage au Musée des beaux-arts durant 1.5 mois (à temps partiel), pour un stage d'observation ;
- 2 places de stage dans les structures d'accueil extrafamilial pour des étudiant-e-s de l'Ecole Pierre Coullery, ces dernier-ère-s sont accueilli-e-s pour des périodes de 3 à 4 mois ;
- 1 place de stage d'observation à l'Urbanisme durant 2 mois ;
- 1 place de stage d'observation à la Bibliothèque de la Ville durant 2.5 mois en formation d'agent en information documentaire.

## **Formation continue**

### **Dépenses**

Le montant engagé pour la formation en 2016 s'est élevé à Fr. 54'053.25. La répartition des coûts est présentée ci-après :



Commentaires à propos des diverses formations prises en charge par le service des ressources humaines en 2016 :

- Les employés des services ayant un public d'enfants ou adolescents ont pu suivre une formation de « gestion des émotions ». Elle a répondu aux attentes de chacun-e.
- Un « coaching » d'équipe a été proposé à un service, afin de renouer l'esprit d'équipe et améliorer la communication. Par ailleurs, un collaborateur d'un autre service a pu démarrer un « coaching » personnalisé.
- La formation de préparation à la vie post-professionnelle a, à nouveau, été proposée à 22 employé-e-s dont 13 se sont inscrit-e-s pour 2016. Selon la proposition de la ville, un conjoint s'est également inscrit moyennant participation financière.
- Des cours de langues, allemand et anglais, ont été proposés à tous les employés. Deux cours d'un semestre ont pu démarrer avec 8 à 10 participants par langue.
- Les conventions établies ont permis d'accéder à des formations dans différents domaines : Certificat d'officier d'Etat civil et certificat de praticien formateur.

### **Quelques thèmes abordés lors de formations individuelles**

- Cours de connaissances de l'administration
- Outils et méthodes de travail
- Développement personnel
- Cours de communication et collaboration en milieu professionnel
- Informatique

Certaines formations, dépendant directement de la compétence des services, ne sont pas financées par le budget alloué au service des ressources humaines pour la formation continue, et ne sont donc pas

répertoriées ici. Il s'agit, par exemple, du cours de sauvetage donné au personnel du service de la piscine, ou encore, aux infirmières scolaires pour les problématiques liées à l'enfant ou à l'adolescent.

En collaboration avec notre prestataire d'assurance perte de gain maladie et accident, une formation relative à la gestion des absences a été mise sur pied. Celle-ci a permis de former les cadres à la procédure de suivi des absences mise en place dans le courant de l'année et de leur fournir différents outils pour assumer ce suivi dans les meilleures conditions possibles. Tous les collaborateurs ont par ailleurs été informés de la procédure lors d'une séance en plénum.

### **Activités internes organisées pour le personnel**

- Balade en raquettes
- Match de hockey interne
- Balade à vélo autour du Lac de Morat
- Visite guidée de La Tour Jürgensen aux Brenets
- Visite guidée de l'exposition « Brunetti, Henner, Lermitte et Architectures » au Musée des beaux-arts du Locle
- Visite guidée de l'exposition « Le Bourgeois gentilhomme en pays horloger » au Musée des moulins souterrains du Locle
- Visite de l'entreprise locloise « Tissot »
- Cours de cuisine « Repas de Noël thaï »

### **Sécurité**

#### **Prévention santé et sécurité**

##### *Soutien aux activités sportives :*

- Nombre d'abonnements au fitness "Lests go Physic club" : 35, Fr. 14'370.-
- Autres abonnements fitness-aquagym-danse-divers : 31, Fr. 7'406.50.-
- Participation aux courses-événements sportifs : 4 personnes, Fr. 133.95
- Total pour les différentes participations : 70, Fr. 21'910.45

##### *Diffusion d'un processus de suivi et de gestion des absences*

- Envoi du processus à tous les collaborateurs ;
- Séance d'information à l'ensemble du personnel sur le processus avec des informations de nos prestataires d'assurance perte de gain et l'office d'assurance-invalidité.

Public cible : l'ensemble du personnel

##### *Campagne : « Prévention sports d'hiver » :*

- Affiche visible sur le thème ;
- Transmission d'un bon pour bénéficier de tarifs préférentiels pour les services sur les skis et les snowboards chez "Brusa Sports".

Public cible : l'ensemble du personnel, y compris les enseignant-e-s

## **MUSÉE D'HORLOGERIE – CHÂTEAU DES MONTS**

L'année 2016 a vu de nombreux événements se dérouler. La programmation de cette année a intéressé des publics variés et bénéficié d'une large couverture médiatique qui porta de manière positive l'image de la Ville du Locle et de son Musée d'horlogerie.

De plus, les multiples contacts avec les différents musées et réseaux touristiques, tant locaux qu'internationaux, continuent à se développer et tendent à se renforcer.

L'engagement très important et sans faille du personnel du Musée, des membres du comité, bénévoles, du chef du dicastère, et de la Commune du Locle a permis le bon déroulement de tous les événements 2016.

### **Fréquentation**

La fréquentation pour l'année 2016 se chiffre à 7'312 visiteurs.

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Entrées payantes individuelles	4'734	4'234	3'334	3'325
Entrées payantes groupes	2'489	1'277	1'152	1'325
Entrées gratuites	2'947	3'564	4'410	2'661
<b>Total</b>	<b>10'170</b>	<b>9'075</b>	<b>8'896</b>	<b>7'311</b>

### **Personnel du musée**

Deux changements ont eu lieu dans la composition du personnel du Musée durant l'année 2016 : Mme Alexandra Schiess Bosshart a été nommée au poste de collaboratrice scientifique et M. Wolfgang Carrier a été engagé comme guide.

#### **Personnel fixe**

Conservateur	Morghan Mootoosamy, 100%
Horloger-restaurateur	Gérard Vouga, 100%
Collaborateur scientifique	Alexandra Bosshart, 60%
Concierge-surveillant	Fabrice Crelier, 100%
Concierge adjoint-surveillant	François Droz, 70%
Archivage/Inventaire	Marlène Rüfenacht, 80%
Accueil/Caisse	Doreen Favre-Liefeld, 40%
Accueil/Caisse	Anna Chiara Sais, 40%
Accueil - Guide - Surveillance - Réception	Dora Huguenin, 44.6%

#### **Personnel à taux variable**

Guide	Phoebe Forsey
Guide	Wolfgang Carrier
Guide – Surveillance	Beth Hartmann
Guide – Surveillance	Anna Chiara Sais
Guide – Surveillance	Doreen Favre-Liefeld
Guide – Surveillance	Nathalie Fasel

#### **Stagiaires**

Le Musée d'horlogerie, centre de formation intégré aux services communaux, a accueilli une employée de commerce, en formation à la Ville du Locle. Il s'agit de Mme Gloria Heclly, apprentie employée de commerce en 2e année.

## **Comité et bureau**

### **Composition du Comité**

Au cours de l'année 2016, la composition des membres du Comité a été reconduit dans son ensemble. Seul un changement a eu lieu au sein du Comité du Musée. Monsieur François Goetz a présenté sa démission. M. Danilo Ucceli, membre invité jusqu'à lors a été nommé.

Les séances du Comité sont un lieu d'échange d'information et de décision, de suivi des activités du Musée et de lien avec le Conseil Communal par l'intermédiaire de son délégué, M. Miguel Perez. Il a traité de questions relatives au budget, à la gestion du Musée et aux futures activités et expositions envisagées. Par son bureau et son président, il soutient le conservateur dans ses activités.

Le comité a siégé 8 fois en 2016. Les séances ont eu lieu en principe le premier lundi de chaque mois.

<b>Fonction</b>	<b>Nom</b>
Président	Aubert François
Vice-président	Marc-Edouard Inaebnit
Caissier	Berger Ernest
Secrétaire	Progin Evelyne
Cons. juridique	Jacot Oesch Anne-Marie
Président des Amis	Aellen Jean-Bernard
Membre	Forsey Stephen
Membre	Landwerlin Pascal
Membre	Clerc Nicolas
Membre	Simonis Jerry
Publicité	Duvanel Jean-Pierre
Membre	Schwarz Hans
Membre	Goetz François (démission en juin 2016)
Conservateur	Mootoosamy Morghan
Représentant du Conseil communal	Perez Miguel
Repr. MIH	Simonin Antoine
Repr. Personnel	Huguenin Dora
Informatique	Ucceli Danilo
Membre	Droguett Marcelo
Membre	Triponez Gérard

### **Le bureau**

Le bureau, composé du chef du dicastère des affaires culturelles de la Ville du Locle, du président du Comité, du vice-président du Comité, du président de l'Association des Amis du Musée, du caissier, de la responsable du personnel du Musée et du conservateur, se réunit plusieurs fois par mois au Musée afin de traiter les affaires courantes. Les responsables des groupes de travail s'y joignent si nécessaire.

### **Sortie du Comité et du personnel**

Elle a eu lieu le 17 octobre 2016 avec la visite du Musée des Mascarons à Môtiers. Un souper au Restaurant au Haut-de-la-côte a conclu agréablement cette journée appréciée par l'ensemble des participants.

### **Comptes du Comité**

Les comptes du Comité du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts sont tenus par notre caissier Ernest Berger. Le 23 janvier 2017, les comptes 2016 ont été présentés par Monsieur Ernest Berger. Le bénéfice se monte à Fr. 20'324.49.

Après lecture du rapport des contrôleurs des comptes, Messieurs Yves-Alain Gerber et Hans Schwarz, les comptes 2016 ont été acceptés à l'unanimité par le Comité, qui a donné décharge au caissier en le remerciant lors de sa séance de comité le 6 février 2017.

## **Sécurité**

En 2016, des contrôles, des mises à jour et surtout un renforcement global des systèmes et de tous les paramètres de sécurité, notamment les centrales de contrôle, les caméras de surveillance et zones de détection, ont été effectués.

## **Expositions - présentations temporaires**

En raison du prolongement de l'exposition dédiée aux Montres compliquées organisée par l'Espace horloger de la Vallée de Joux jusqu'à fin 2016, le MHL a dû annuler son exposition estivale temporaire. Celle-ci prévoyait la translation de l'exposition de l'EH de la Vallée de Joux au MHL. Le Musée d'horlogerie du Locle visait à la compléter avec des pièces de ses collections et surtout développer un discours mettant en avant les travaux du Locle.

Le Château des Monts a néanmoins consacré une petite exposition sur le thème des montres compliquées du 1er septembre au 31 décembre 2016 en lien avec le cycle de conférences organisé en automne.

## **AUTOMATES ET MERVEILLES : UNE EXPOSITION EN 2012, UNE ASSOCIATION TOUJOURS ACTIVE.**

Le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel, le Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds et le Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts se sont associés en 2012 pour proposer une exposition autour de trois figures marquantes de l'horlogerie au 18e siècle : Pierre Jaquet-Droz, son fils Henri-Louis et leur collaborateur Jean-Frédéric Leschot.

L'exposition Automates & Merveilles comprenait trois parties, chacun des musées développant un aspect particulier du monde des Jaquet-Droz en lien avec ses collections. Pour parvenir à cette réalisation, les trois partenaires se sont très rapidement rendu compte qu'ils devaient se fédérer en une association qui symbolise ce lien.

Cette association a pris le nom de l'exposition « Automates et Merveilles » et se veut pérenne pour pouvoir continuer de soutenir toutes les actions liées au patrimoine horloger du canton.

Depuis 2014, L'Association Automates et Merveilles, a lancé un nouveau projet réunissant les trois musées horlogers des trois villes du canton, le MAHN, le MIH et le MHL. Ce projet a pour objectif la restauration de trois pièces prestigieuses appartenant au patrimoine neuchâtelois.

Pour le Musée d'horlogerie de la Ville du Locle il s'agit de la pendule Jaquet-Droz « Retour d'Egypte » exposée dans la niche de gauche au fond de la salle à manger.

## **Accueil des publics et animations**

### **Evénements organisés dans le cadre de « Le Locle, capitale mondiale de la St-Valentin »**

Dimanche 14 février 2016 à 17h00 : Contes de la St-Valentin au Château : Le dormeur éveillé, un conte comique des mille et une nuits. Cet événement fut organisé avec les Conteurs de la Louvrée dans le cadre de « Le Locle, capitale mondiale de la St-Valentin »

Du 1er février au 14 février 2016, les soirs : Eclairage de la façade du Musée en rose.

### **Accueil et départ de la Marche du 1er mars**

Le Musée a organisé, en partenariat avec la Ville du Locle, l'accueil et le départ de la marche. La Ville du Locle et le Château des Monts ont offert aux participants du thé chaud ainsi que de la taillaule.

### **Nuit européenne des Musées et Journée internationale des Musées**

Le Château des Monts a participé à la Nuit européenne des Musées le 21 mai 2016 de 19h à minuit comme à la Journée internationale des Musées (22 mai toute la journée) en offrant l'entrée gratuite.

Dans le cadre de ces 2 journées, le Château des Monts a proposé des visites et animations spéciales destinées au public selon la programmation suivante :

Le samedi soir :

19h00-24h00 Démonstration et initiation à la dentelle par « L'Association des Dentellières du Locle »

19h00-24h00 Diffusion du film « L'Invitation au rêve » (1976) d'André Paratte

19h15-19h45 « Contes à rebrousse temps » pour les 4-7 ans

20h15-20h45 « Contes à rebrousse temps » pour les 8 ans et plus

21h15-22h15 « Contes à rebrousse temps » pour adultes

Bar à sirop et grog du Château

Le dimanche :

10h00-17h00 Démonstration et initiation à la dentelle par « L'Association des Dentellières du Locle »

10h00-17h00 Diffusion du film « L'Invitation au rêve » (1976) d'André Paratte

10h00-17h00 Atelier de bricelets-cornets à la crème

14h00-17h00 Le magicien des ballons Zébrano amusa les plus petits avec ses réalisations

Bar à sirop

### **Cycles de conférences**

Le Musée d'horlogerie du Locle a eu le plaisir d'organiser et d'inviter le public à son cycle de conférences 2016 présenté sur le thème des complications en horlogerie.

Les conférences ont eu lieu au Château des Monts les quatre mercredis 14, 21 septembre et 19, 26 octobre 2016 à 20h15. D'une durée de 45 minutes environ, elles ont été suivies d'un quart d'heure réservé aux questions de l'auditoire, puis d'un verre de l'amitié offert par le musée. Elles ont été accompagnées d'une exposition présentant les principales complications horlogères.

#### **14 septembre « Le monde des complications » - Monsieur Antoine Simonin**

Ancien directeur du centre de formation du WOSTEP, éditeur de livres horlogers.

Les multiples complications existant dans l'horlogerie, des plus simples au plus complexes, ont été présentées par leur définition, leur histoire, leurs fonctions et leurs techniques, ainsi que leur rareté.

#### **21 septembre « Les montres à sonnerie » - Monsieur Sébastien Vivas, Directeur Musée et Patrimoine, Audemars Piguet, et Monsieur Lucas Raggi, Responsable R&D / Chef de projet industrialisation, Audemars Piguet.**

Reliant histoire et technologie, cette conférence fut agrémentée par le son subtil de quelques montres à répétition historiques.

L'historien Sébastien Vivas présentait la dernière publication de la maison Audemars Piguet, résultat de recherches approfondies sur l'histoire de mouvements miniatures à répétition : de leur genèse à la fin du 19ème à leur renaissance 100 ans plus tard, en passant par les toutes premières montres-bracelets à sonnerie.

L'ingénieur Lucas Raggi retraçait pour sa part l'épopée des 8 ans de recherches ayant mené à la création de la Royal Oak Concept Supersonnerie, un condensé d'innovation et de tradition, et dont la qualité sonore allait ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire des montres à sonnerie.

#### **19 octobre « Une montre, un mécanisme, un horloger, une ville, un musée, une école : l'horlogerie au Locle » - Monsieur Pascal Landwerlin, Enseignant horloger complications/restauration – CIFOM Le Locle.**

A partir d'une montre léguée au Musée par un loclois, cette conférence avait l'ambition de retracer une partie de la vie horlogère au Locle durant le XXe siècle.

La montre de poche, stockée dans un tiroir du Musée d'horlogerie du Locle, est très simple ; elle ne paie pas de mine au premier abord. Pourtant, en la regardant de plus près, on remarque une particularité ; elle possède deux aiguilles de seconde.

En ouvrant le couvercle, on voit sur la cuvette les informations suivantes : Chronomètre, force constante, seconde morte et rattrapante, et une dédicace : Robert Pellaton juin 1922.  
L'aventure commence ; quelles sont les caractéristiques de ce mécanisme particulier, qui est ce Robert Pellaton ? ...

## **26 octobre « Autour du Tourbillon. Le Tourbillon et Greubel Forsey » - Monsieur David Bernard, Directeur de CompliTime SA et de la Fondation TimeAeon.**

Leader dans le domaine des tourbillons depuis sa création en 2004, Greubel Forsey conçoit des garde-temps aux performances exceptionnelles qui méritent qu'on s'y attarde.  
L'intervenant retracerait les origines historiques du tourbillon, de la montre de poche jusqu'aux montres-bracelets, pour ensuite aborder l'aspect technique des tourbillons multi-axes et des inventions fondamentales révolutionnaires créées et brevetées par Greubel Forsey.

## **7ème journée du patrimoine horloger**

A l'occasion de la 7ème journée du patrimoine horloger le samedi 5 novembre, le MHL a organisé, en partenariat avec les experts d'Icôneek, une journée d'expertise gratuite consacrée à l'évaluation de montres-bracelets vintage et modernes.

## **Promotion et publicité**

Nous avons pu compter sur la collaboration de Monsieur Jean-Pierre Duvanel, membre du Comité, pour assurer, dans la mesure des moyens à disposition, la promotion de notre Musée.

L'année 2016 a été riche en événements de sorte que tout notre programme a été couvert par des actions promotionnelles dans différents médias.

Nous avons renforcé notre collaboration avec le bureau promotionnel de la Ville du Locle. Nous sommes présents dans l'organisation des « Musées des techniques et cultures comtoises », de même qu'avec le Syndicat d'initiative des Brenets en soutenant toujours l'arrangement « Forfait Doubs ». Enfin, le Musée a maintenu son partenariat avec la « Route de la Mesure du Temps ».

Les panneaux dans l'allée du Musée sont toujours et depuis 2010 mis à la disposition des autres musées locaux afin de mettre en valeur ces institutions et leurs expositions en cours.

En dernier lieu, une couverture médiatique nationale a été effectuée pour l'image du Musée d'horlogerie du Locle - Château des Monts. Cette campagne a très largement contribué à mettre en avant notre institution.

## **Relations**

### **Collaboration Musée international d'horlogerie - MHL**

Le partenariat mis au point entre les deux Musées, consistant à accorder une réduction dans le second, sur présentation du billet du 1er musée visité, a été reconduit cette année. Cet accord a permis à de nombreuses personnes de profiter de cette offre en 2016.

Un représentant du MIH, M. Simonin, assiste aux séances du Comité du MHL tandis qu'un représentant du MHL, M. Landwerlin, assiste aux séances de la commission du MIH.

### **La Route de la Mesure du Temps©**

Il s'agit de la réunion des 5 musées d'horlogerie situés sur la route entre Besançon et La Chaux-de-Fonds, à savoir le Musée du Temps à Besançon, le Musée d'horlogerie au Château Pertusier à Morteau fusionné cette année au Musée de la montre à Villers-le-Lac, le Musée d'horlogerie du Locle et le Musée international d'horlogerie à La Chaux-de-Fonds.

Les 5 Musées cités se sont engagés cette année à renouveler un partenariat technique, culturel et touristique. Cette alliance contribuera à enrichir l'offre culturelle et touristique de cet axe, en réponse aux attentes des publics actuels et potentiels, à partir du patrimoine horloger et de l'histoire régionale

suisse et française. Il a pour but également de développer des synergies entre musées par la valorisation de leurs différences et de leurs complémentarités techniques, culturelles et touristiques.

### **Atelier de restauration**

Dans l'atelier du Musée, Monsieur Gérard Vouga, restaurateur du Château des Monts assure l'entretien courant des pendules exposées et restaure différentes pièces de nos collections.

Il a également assuré l'entretien et le bon fonctionnement des pendules du Temple, du Conseil général à l'Hôtel de Ville, ainsi que de celles situées dans les différents bureaux communaux.

Finalement, le Musée continue de mettre des pièces à disposition pour les élèves techniciens de la filière en complication et restauration horlogères du CIFOM. Ces pièces sont restaurées sous le contrôle de leur professeur, Monsieur Pascal Landwerlin et M. Gérard Vouga.

### **Dons et Achats**

#### **Soutien de la Fondation de famille Sandoz-Landolt**

Le don annuel très généreux de la Fondation de famille Sandoz a été reconduit. Ce soutien permet d'assurer la plus importante partie du salaire de l'archiviste.

#### **Dons et achats 2016**

Les pièces de collection reçues des généreux donateurs ainsi que celles achetées grâce au soutien des Amis du Musée d'horlogerie du Locle, durant l'année 2016, ont été présentées et exposées à l'occasion de la Soirée de Noël des Amis de décembre.

#### **Dons**

Maxi Swatch (Swatch murale), modèle « Eclipses », 1989, mouvement ETA 507.101. Montre de poche Jura Watch, mouvement Ebauches SA Bettlach EB 8800, scène de chasse et décor floral sur la boîte, 2 <sup>ème</sup> moitié du 20 <sup>ème</sup> s	Elvina Coste Le Locle
Pendulette de table « Secticon » No 1787081, signée Portescap La Chaux-de-Fonds, Années 1970, avec mouvement à quartz et moteur pas à pas	François Aubert Le Locle
Montre-pendentif Doxa « Grafic réveil ». Un ensemble de montres-bracelets mécaniques et automatiques Zodiac, dont une Zodiac automatique à quantième et phase de lune, une Zodiac « Astrographic SST » automatique et une montre-pendentif dame Zodiac « Pharaon ». Pendulette de table Zodiac « Corsair Electric ». Grande pendulette de table Zodiac à mouvement électro-mécanique.	Michael Kopp Villingen-Schwenningen (Allemagne)
Divers mouvements Reuge pour boîtes à musique et cage à oiseau chanteur : mouvement 3 airs, 144 notes, F. Chopin Polonaise / Impromptu / Tristesse mouvement 3 airs, 72 notes, S. Rachmaninov Concert Piano No 2 mouvement 1 air, 36 notes, G. Rossini Barbier de Séville mouvement 1 air, 36 notes, F. Chopin Nocturne – Op. 9 No 2  mouvement pour cage à oiseau chanteur	Reuge à Sainte-Croix par Nathalie Blanchy
Reconstitution moderne d'une clepsydre anglaise de Wimbush, à York (Angleterre), 1685	Gilbert Wisard Vessy
Etalon de Fréquence Oscilloquartz EFOS-B (maser à hydrogène actif), No 12, fabriqué par l'Observatoire cantonal en 1992 sous la direction	Sylvère Froidevaux T4 Sciences SA Neuchâtel

de Giovanni Busca (G. Busca avait précédemment développé ce type de maser chez Oscilloquartz). Ce maser EFOS-B No 12 a été utilisé par l'Agence Spatiale Européenne lors d'une mission conjointe avec la NASA, la mission Ulysses. Un maser peut permettre le suivi d'engins spatiaux depuis la terre (deep space tracking). La mission Ulysses a duré 18 ans de 1991 à 2009 avec pour but l'étude des régions voisines du soleil via une sonde spatiale.	
Pendule neuchâteloise, grande sonnerie automatique, répétition à tirage et réveil, attribuée à Alphonse Henri Borel de Couvet, vers 1850	Laurent Perrenoud Neuchâtel
Montre-bracelet bijou pour dame, signée Paul Buhré, Le Locle, années 1950-1960, avec bracelet rigide à charnières « ressort »	Bluette Gindrat Treyvaux
6 montres-bracelets Tissot : PR 1500 (dame) / Seastar / Antimagnétique / PR sonor / Stylist (dame) / une Tissot affichage digital (dame)	Klaus Haberlandt Hambourg (Allemagne)
Pendulette réveil à quartz de la marque Nepro. La marque Nepro a été fondée en 1951 à La Chaux-de-Fonds par un italien, Paolo Spadini. Il est le premier à avoir combiné un mouvement manuel avec un réveil à quartz. Nepro était connue pour ses très petits réveils (la publicité disait « les plus petits réveils du monde »). Aujourd'hui, Alatron SA à La Chaux-de-Fonds produit toujours les réveils Nepro.	Madeleine Huguenin Le Locle
Petite pendule neuchâteloise, mouvement rond de fabrication suisse, No 45750, avec porte-échappement, cabinet de couleur jaune-beige à motifs floraux représentant des roses	Anne Bauer Neuchâtel
Montre-bracelet homme Tissot « Seastar », Le Locle, années 1950	Marcel Bovey Payerne
Pendule à poids de la Forêt-Noire (Allemagne), sonnerie sur gong, décor peint sur verre, probablement vers 1840	M. Claude Deriaz Grandson

### Dons livres/documentation

<i>La Montre disparue</i> , roman de M. Thierry Amstutz	Thierry Amstutz Auvonnier
4 livres sur l'horlogerie : - <i>Traité d'horlogerie</i> , de Saunier - <i>Histoire de la Pendulerie neuchâteloise</i> , de Chapuis - <i>La Montre suisse</i> , de Jaquet et Chapuis - <i>La Cathédrale de Strasbourg</i> , de Ungerer	Archives de l'Etat d'Argovie (Saatsarchiv AR) Sarnen
<i>Chronomania</i> , livre de M. Michael Kopp	Michael Kopp (Allemagne)
Dessin technique provenant de l'Ecole d'horlogerie du Locle (cadrature Jeanjaquet d'une pendule neuchâteloise à grande sonnerie automatique, répétition à tirage et réveil)	Pascal Landwerlin, CIFOM, Le Locle
Film de François Mercier sur le montage de l'exposition temporaire 2015 du musée « Pourquoi je t'aime »	François Mercier Le Locle
Portfolio autobiographique comportant des documents rassemblés par Henri Jeanmaire lui-même	Jean-Jacques Jeanmaire La Chaux-de-Fonds

Histoire de l'horlogerie à la Vallée de Joux, par Marcel Piguet (réédition d'un fascicule de 1895)	Editions Antoine Simonin
--	--------------------------

### **Achats des Amis du musée**

Pendule neuchâteloise Louis XVI à quantième simple, cabinet bleu à ornements en bronze repoussé, signée « Isaac Favre à Neuchâtel No 348 », vers 1790, sonnerie 3 quarts et heures
Pendule neuchâteloise Louis XVI, signée « Isaac Favre à Neuchâtel No 359 », vers 1790, mouvement à fusée-chaîne (de type Louis XV), sonnerie 3 quarts et heures
Pendule neuchâteloise à colonne, acajou et bronzes dorés, mouvement neuchâtelois sonnerie 3 quarts et heures, vers 1820-1830
Quantième manuel signé « Alfred Courvoisier Chaux-de-Fonds », vers 1850. Ce quantième est une pièce unique et a été fabriqué pour un usage personnel. Il est l'équivalent de nos calendriers actuels. Il suffisait d'appuyer tous les jours une fois sur le poussoir de la bélière pour obtenir la date, le jour de la semaine et le mois.
Mouvement d'horloge comtoise à 5 cloches, vers 1820-1830, sonnerie à quart, avec la particularité de sonner le quart avec 1 coup sur chacune des 5 cloches
Pendule à poser française, dite « bras en l'air », vers 1890 : une figure féminine en bronze repoussé indique l'heure avec ses bras devant un fond en émail cloisonné bleu, socle en marbre, ornements en bronze, mouvement 8 jours
Pendule mystérieuse à poser, André Romain Guilmet à Paris, No 4265, vers 1880, socle en marbre, une figure féminine tient un pendule qui se trouve au-dessus du mouvement et dont on a l'impression qu'il bat sans être relié à un mécanisme, cadran transparent qui laisse apparaître le mouvement, sonnerie heures et demies. Guilmet a déposé un brevet en 1867 qu'il a ensuite amélioré en 1872.
Cartel d'époque Louis XVI, fin du 18 <sup>ème</sup> -début du 19 <sup>ème</sup> s., origine suisse probable, cabinet en bois peint vert avec décor de fleurs, cadran soutenu par 4 colonnes, sonnerie 3 quarts et heures

### **Fondation Jeanmaire**

Le 7 mars 2016, le Conseil de Fondation a tenu séance à l'hôtel de ville du Locle. Le PV de la dernière séance ainsi que le rapport de gestion ont été acceptés à l'unanimité.

### **Association des Amis du Musée**

L'Association des Amis du Musée est présidée par Monsieur Jean-Bernard Aellen. Les cotisations sont destinées principalement à l'achat de pièces et à leur mise en valeur.

L'Association des Amis du Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts se compose actuellement de 532 membres individuels, 22 membres collectifs et 15 membres soutiens.

Le total des rentrées 2016 s'est élevé à Fr. 53'000.-.

### **Soirée d'été**

La traditionnelle soirée d'été a eu lieu le samedi 25 juin 2016. Elle a été animée par un Quatuor de trombones de Jonas Vernerey.

## **La marche « A pas contés »**

Organisée conjointement avec l'association des Amis du MIH, du MHL et le Musée de la Montre de Villers-le-Lac, elle s'est déroulée le 27 août 2016 en suivant les traces de d'Henri-Frédéric Sandoz et celles de son architecte René Chapallaz, à Tavannes

En parcourant le village, la visite remontait le temps jusqu'au début du XXe siècle, lorsque la Tavannes Watch comptait déjà plus de six cents ouvriers avant d'atteindre le sommet de 2000 employés. Venu du Locle, H.-F. Sandoz a bénéficié de l'appui financier des sociétés Schwob et Frères de La Chaux-de-Fonds pour développer, avant 1939, la deuxième plus grande entreprise horlogère de Suisse. Les Schwob ont aussi assuré la construction d'une bonne part des logements nécessaires aux travailleurs, tandis que H.-F. Sandoz mandatait l'architecte René Chapallaz pour la construction d'un lotissement de maisons pour les chefs et de sa propre villa, décorée par les élèves de l'Ecole d'arts appliqués de La Chaux-de-Fonds.

Cette visite fut conduite par René Koelliker, guide-historien, grand connaisseur de l'histoire de Tavannes.

## **Soirée de Noël des Amis**

La soirée d'hiver des Amis a eu lieu le 9 décembre 2016 et a attiré près de 120 personnes malgré les conditions hivernales.

## **Conclusion et remerciements**

En résumé, l'importante activité muséale 2016 du Musée d'horlogerie du Locle, variée dans ses thèmes, et suivie par un public fidèle se conclut positivement.

Les offres proposées pour l'année 2016 par le Château des Monts, alliant culture populaire aux événements artistiques et techniques pointus, montrent que les visiteurs de la région, de la Suisse et de l'étranger continuent d'avoir, comme ils l'ont toujours eu, un besoin de se nourrir d'événements culturels qui sont autant de sources d'échanges et de rencontres.

Par ailleurs, les nombreux contacts avec les différents acteurs culturels ou industriels, les institutions muséales et fondations ont permis d'illustrer la richesse des collections du Musée d'horlogerie du Locle. Elles ont, par ce biais, illustré et promu tant l'image du Château des Monts que de la Ville du Locle ; renforcé, à n'en point douter, les liens, anciens et nouvellement créés, entre les partenaires privilégiés et le Musée. Par ces actions, nous avons trouvé un terrain propice à mieux faire connaître notre institution dans les domaines spécialisés ou non en y faisant une promotion active.

Nous exprimons nos remerciements à toute l'équipe du Musée d'horlogerie du Locle, aux membres bénévoles du Comité pour leur engagement constant au sein du musée et aux nombreux donateurs et mécènes.

Nous réitérons nos vifs remerciements à l'ensemble des membres du Conseil communal et du Conseil général pour leur soutien important accordé au Musée d'horlogerie du Locle – Château des Monts.

# **MUSÉE DES BEAUX-ARTS**

## **Le Musée**

Au cours de l'année 2016, le MBAL a organisé 12 expositions et pas moins de 15 événements (notamment 3 tables rondes et 4 spectacles). En plus d'avoir organisé des visites guidées offertes gratuitement au public, le musée a accueilli un nombre important d'enfants : 43 classes ont visité le musée en 2016 et 24 ateliers pour jeune public ont été donnés par notre équipe de médiation.

Aux yeux du public, le musée est avant tout un lieu d'expositions. L'une des missions du musée est également de préserver ses collections. Ce travail se fait dans les coulisses et il est rare que les visiteurs en aient connaissance. En 2016, un travail important a été accompli dans ce domaine. Lors de la rénovation du bâtiment, l'ensemble des collections avait été entreposé dans un abri extérieur au musée. Avec la réintégration des collections au sein du musée, un important travail d'inventaire a été fait et a permis de mettre à jour les informations concernant la collection. Plus de 3800 œuvres sont désormais conservées par le musée.

## **Expositions**

En 2016, dans sa volonté d'offrir des expositions consacrées tant à des artistes reconnus sur la scène internationale que des créateurs émergents, le MBAL a réuni des œuvres variées d'artistes suisses et étrangers de toutes les générations :

Jusqu'à fin janvier 2016

Vik Muniz – La fabrique de l'image

Yann Mingard – Enquête photographique neuchâteloise

Little circulation(s) – Une exposition à hauteur d'enfant

Carte blanche – Ecole d'arts appliqués, La Chaux-de-Fonds

21 février – 29 mai 2016

Andy Warhol – Premiers dessins

Roi du pop art, artiste célébré par tous, le plus influent du 20e siècle et constamment exposé, Andy Warhol (1928 -1987) est un artiste prolifique : peinture, photographie, cinéma, télévision, performance, production de musique, édition d'une revue. La carrière de Warhol débute en 1949, lorsqu'il s'installe à New York. Il travaille alors comme illustrateur pour différents magazines et reçoit ses premières commandes en tant que publicitaire. La gloire viendra dans les années 1960 – ses boîtes de soupes Campbell et portraits de célébrités accéderont même au statut d'icônes. Les prémices de son art remontent aux années 1950. Warhol pratique alors le dessin, recopiant des photographies trouvées dans le magazine américain LIFE. A travers le dessin, Warhol développe un langage visuel, sublime la réalité et explore l'idée d'une œuvre iconique et reproductible. Ses dessins sont restés méconnus jusqu'à leur découverte en 2011 par le galeriste allemand Daniel Blau. Plus d'une centaine d'entre eux ont été réunis dans l'exposition qui a ainsi offert un nouvel éclairage sur les sources de l'œuvre warholienne.

21 février – 29 mai 2016

Augustin Rebetez – Colloque des oiseaux

Peintures, photographies, vidéos, sculptures, installations, mobiles, les modes d'expression du Suisse Augustin Rebetez (1986) prennent différentes formes. L'univers que développe l'artiste est peuplé de personnages, de chimères, de drôles de machines qui renvoient à son imaginaire débordant. S'inspirant de l'art brut et populaire ainsi que du modèle tribal, Rebetez construit une œuvre protéiforme qui ne se laisse pas enfermer dans les catégories. Le travail de Rebetez semble s'inscrire dans une tradition séculaire de légendes et rites. Ses créations relèvent d'un univers merveilleux et fantastique, oscillant entre le rêve et le cauchemar, le léger et le grave. Alchimiste moderne, Rebetez joue avec les mouvements et les sons et transforme la réalité banale en une fiction poétique. Il est à la fois enchanteur et magicien.

21 février – 29 mai 2016

ECAL Graphic Design – Carte blanche

L'ECAL/Ecole cantonale d'art de Lausanne s'est forgé une solide réputation internationale dans les arts visuels, le cinéma, le design (industriel, interactif, graphique) et la photographie. Par l'intermédiaire de

publications, d'affiches ou encore de typographies, cette exposition présente une sélection des meilleurs projets réalisés par les étudiants au cours des cinq dernières années dans le cadre du Bachelor Design Graphique et du Master Art Direction. Le concept de l'exposition mise en scène par l'ECAL s'articule autour de la publication *ECAL Graphic Design*, publiée par JRP/Ringier. Un choix plus important de travaux furent exposés parallèlement dans la Galerie l'elac au sein de l'école à Renens.

21 février – 29 mai 2016

André Siron – De la collection

Le Musée des beaux-arts conserve une importante collection de gravures. Dans la volonté de rendre accessible ce patrimoine artistique au public, l'exposition présente l'œuvre gravé du Neuchâtelois André Siron (1926-2007), donation récente de la famille de l'artiste.

19 juin – 16 octobre 2016

Markus Brunetti - FACADES

Depuis plus de dix ans, Markus Brunetti voyage, avec sa compagne Betty Schöner, à travers toute l'Europe pour photographier les façades de cathédrales et d'églises. L'architecture gothique, romane, baroque des édifices sacrés apparaissent ici dans leurs plus infimes détails. Brunetti photographie chaque fragment tel un scanner de haute définition pour ensuite réunir numériquement toutes ses images en un ensemble cohérent. Sa méthode de prise de vue, aussi démente que titanique, dépasse largement l'idée que nous nous faisons de la photographie. Le processus est intrinsèquement long et fastidieux – Brunetti travaille parfois plusieurs semaines voire plusieurs mois sur une même façade – puisqu'en fin de compte, il s'agit toujours de reconstituer la richesse architecturale des édifices à partir des multiples pièces d'un puzzle décomposé. Jamais ces églises n'ont été représentées de la sorte. Les tirages grand format obtenus s'apparentent plus aux plans originaux des architectes – qui n'ont pourtant jamais existé – qu'à une photographie traditionnelle d'un monument. Pour le spectateur il en ressort une vision inédite, étonnante, énigmatique et surtout fascinante.

19 juin – 16 octobre 2016

Mishka Henner – Field

Notre vision contemporaine du monde passe désormais à travers le filtre de Google Street View, Google Maps ou encore Google Earth, logiciels lancés il y a près de 10 ans par le géant du web et permettant de survoler notre planète. Field de Mishka Henner consiste en un assemblage de photographies satellitaires en très haute définition, trouvées en libre-accès sur Internet. L'image qui se déploie sur 13 mètres de long s'apparente de prime abord à une peinture d'abstraction géométrique, or à y regarder de plus près on découvre des champs pétrolifères. Ceux-ci se trouvent au centre des Etats-Unis, région qui alimente depuis une centaine d'années les besoins énergétiques toujours croissants des Américains. Le territoire s'étend sur 96 km<sup>2</sup> et comprend 935 puits de production et 440 puits d'injection, certains d'entre eux n'étant plus en activité. Pour extraire le pétrole, 9200 millions de litres de dioxyde de carbone seraient injectés chaque jour dans le sol. Henner nous offre ainsi une vue effrayante de ces forages pétroliers qui représentent selon l'artiste autant des paysages culturels qu'industriels. L'image-satellite, captivante par bien des égards, se révèle être aussi une « preuve par l'image » de la destruction infligée à notre planète.

19 juin – 16 octobre 2016

ARCHITECTURE

L'excellente réputation de l'architecture suisse est non seulement due à la qualité du savoir-faire technique et à l'inventivité de ses concepteurs, mais aussi à une préoccupation poussée pour le développement durable. A travers une trentaine de projets récents, l'exposition démontre qu'en Suisse une architecture inventive et visuelle s'exprime tout en répondant à des choix écologiques et économiques exigeants. L'exposition qui a été produite par le Département fédéral des affaires étrangères et a voyagé à travers le monde, termine au Locle son itinérance. Elle est accompagnée d'un livre dirigé par Nathalie Herschdorfer.

19 juin – 16 octobre 2016

Lermite – Hors-les-murs

Les projets artistiques dans l'espace public façonnent le paysage urbain. Ces interventions sont l'œuvre de commanditaires publics et privés qui confient à un artiste la réalisation d'une sculpture, peinture, installation... en adéquation avec l'espace concerné (place publique, école, hôpital, etc.). Cet encouragement actif des collectivités et de particuliers pour la valorisation d'un espace permet de sensibiliser le public à l'art, de soutenir un artiste et d'enrichir nos villes.

Le projet ici présenté permet de découvrir les œuvres réalisées sur commande par Lermite (1920-1977). En collaboration avec la Fondation Lermite, dont le siège est au Musée des beaux-arts du Locle, et la faculté d'histoire de l'art et de muséologie de l'Université de Neuchâtel, cette recherche, débutée en 2010, a permis de (re)découvrir quatorze sites accessibles par le public dans la région et en France voisine. Ces œuvres, parmi lesquelles de nombreux vitraux, sont ici portées à la connaissance du public et répertoriées sur une carte. Le recensement vise ainsi à revaloriser ce riche patrimoine artistique et invite le public à découvrir un autre aspect de l'œuvre de l'artiste neuchâtelois.

Cette recherche a été réalisée par Valentin Grosjean, étudiant au département de Muséologie de l'Université de Neuchâtel, et fait l'objet d'un travail de mémoire. Une brochure présentant une sélection de lieux à découvrir dans la région sera publiée en 2017.

6 novembre 2016 – 29 janvier 2017

Hiroshi Sugimoto – Past and Present in Three Parts

L'exposition *Past and Present in Three Parts* présente l'œuvre de l'un des artistes les plus importants d'aujourd'hui : le Japonais Hiroshi Sugimoto (1948), connu pour ses images minimalistes de salles de cinéma et de paysages marins, séries commencées il y a 40 ans et intitulées respectivement *Theaters* et *Seascapes*. L'exposition est consacrée à ces deux séries majeures auxquelles s'ajoute une œuvre issue des *Dioramas* qu'il a photographiés au Musée d'histoire naturelle de New York. L'œuvre de Sugimoto est une invitation à la contemplation. A première vue, ses photographies semblent simples à saisir mais plus on s'y attarde, plus elles se complexifient, stimulant à la fois la vision et l'intellect. Ses salles de cinéma montrent une suite d'écrans vides, alors même que Sugimoto photographie pendant les projections, calant le temps d'exposition de ses prises de vue sur la durée du film. Il est ainsi parvenu à "condenser" des centaines de milliers d'images – celles du long-métrage – en une seule image. Il ne reste à voir du film qu'un rectangle blanc, symbole de l'espace existentiel que constitue la salle de cinéma. Dans la série des *Dioramas* qui réunit la fiction et le réel, l'artiste questionne le *vrai*, notion intrinsèque à la photographie. Dans les paysages marins réalisés autour du monde, seul l'air et l'eau nous sont donnés à voir. A travers ces vues du ciel et de la mer – une expérience visuelle que nous connaissons tous – l'artiste interroge à nouveau l'espace, le temps et la perception.

6 novembre 2016 – 29 janvier 2017

Dan Holdsworth – A Future Archaeology

Depuis près de quinze ans, le photographe britannique Dan Holdsworth mêle art, science et nature pour produire des photographies qui bousculent nos perceptions et réinventent la notion de paysage. Son intérêt pour l'environnement et les nouvelles technologies l'ont amené à étudier de nombreux glaciers à travers le monde, notamment en Islande, dans les Alpes et plus récemment dans le Jura. C'est à l'aide d'instruments de haute précision que l'artiste récolte des données millimétrées en collaboration avec un géologue. Grâce aux dernières innovations photogrammétriques et géocar-tographiques, les centaines de photographies prises depuis hélicoptère ou par un drone sont méticuleusement compilées et associées à des coordonnées GPS. Le résultat est une imagerie 3D du massif d'un degré de détail jamais atteint. *A Future Archaeology* constitue ainsi une archive numérique, un véritable témoin de l'état actuel de ces formations rocheuses. Chaque contour et fissure du relief sont rendus visibles et pourront être disséqués par les archéologues de demain.

6 novembre 2016 – 29 janvier 2017

Zimoun – 300 prepared dc-motors, 27kg wood

Boîtes en carton, sacs en papier, baguettes en bois, particules de polystyrène... Zimoun, artiste plasticien suisse, crée des installations sonores et architecturales à partir d'éléments ordinaires et fonctionnels. Les propriétés de chacun de ces matériaux – résistance, volatilité, élasticité, frottement - constituent le prétexte à une nouvelle forme d'expérimentation. *300 prepared dc-motors, 27 kg wood*, installation spécifiquement créée pour le musée, est constituée de 300 baguettes en bois articulées mécaniquement. Cette structure monumentale n'en reste pas moins organique : chaque élément bouge en toute autonomie, leurs mouvements itératifs et compassés évoquant le rythme d'un souffle. Entre poésie cacophonique et chaos structuré, Zimoun imagine des constructions complexes et méticuleusement planifiées capables de transformer un espace.

6 novembre 2016 – 29 janvier 2017

André Evrard – Suites rythmées

A l'occasion de son 80e anniversaire, le Musée des beaux-arts met à l'honneur l'artiste neuchâtelois André Evrard et lui consacre l'exposition *Suites rythmées* où œuvres peintes et gravées se mêlent. Connu pour sa recherche constante d'unité, André Evrard a construit au fil du temps une œuvre

rigoureuse et affirmée, dénuée de ruptures. L'évolution lente et maîtrisée de ses compositions laisse entrevoir un fort attrait pour les rythmes et pulsations de la musique classique et de la musique minimaliste. Les répétitions qui leur sont caractéristiques se retrouvent dans les variations progressives de ses motifs portés par l'énergie créatrice de cet artiste mélomane.

### **Arts vivants**

Avec la volonté de croiser les disciplines artistiques et de créer des passerelles entre elles, le Musée des beaux-arts présente des spectacles et concerts de musique. Tout au long de l'année, une programmation culturelle est proposée et permet de découvrir le musée, ses collections et ses expositions sous un regard différent.

#### Concert

##### *Lumière d'hiver*

Samedi 30 janvier à 17h

Avec 13 pièces liturgiques russes du 20<sup>e</sup> siècle, les Vocalistes Romands, chœur de chambre dirigé par Renaud Bouvier, ont invité le public à découvrir des dialogues inédits entre œuvres chantées et œuvres exposées.

##### *Le Prince Miiou*

Samedi 15 octobre, 17h

Derrière Le Prince Miiou, se cache Maud-Elisa Mandeau, autodidacte qui avec quatre albums signe une discographie incontournable dans le rock indé français actuel. Le dernier en date, « Where Is The Queen », co-réalisé et mixé par Antoine Gaillet (Julien Doré, Herman Dune, M83...) affirme l'ambition et l'ampleur de sa musique, moderne, intense, fiévreuse.

#### Performance

##### *Lecture musicale*

« Et vivre était sublime »

Samedi 30 avril, 17h

Dans cette rencontre littéraire et musicale, les voix de Nicolas Rey et celle de Mathieu Saikaly se répondent et se complètent pour former une œuvre unique et poétique, celle des Garçons Manqués.

### **Tables rondes**

La « grande table » est un rendez-vous organisé trois fois l'an par le musée, avec la collaboration de la Galerie C de Neuchâtel. Différents spécialistes du monde de l'art sont invités à intervenir sur des sujets variés, en lien avec le monde de l'art. Il s'agit ainsi d'une occasion pour le public de rencontrer des artistes et acteurs du monde culturel, de développer son réseau et découvrir des projets artistiques passionnants. Les discussions sont menées par Nathalie Herschdorfer et Christian Egger, directeur de la Galerie C, Neuchâtel.

La grande table – Une enquête photographique pour qui, pourquoi ?

Dimanche 31 janvier à 11h

Réunis autour d'une grande table, plusieurs acteurs du monde culturel ont discuté librement de la fonction d'une enquête photographique.

Avec la participation de :

Christophe Brandt, directeur de l'Institut Suisse pour la Conservation de la Photographie et membre du jury

Luc Debraine, journaliste

Ellen Hertz, anthropologue, professeur à l'Université de Neuchâtel

Jacques-André Humair, directeur de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds et membre du jury

Marion Hislen, présidente de l'association Fetart et fondatrice du festival Circulation(s), Paris

Yann Mingard, photographe, auteur de la première enquête photographique neuchâteloise

Alain Ribaux, conseiller d'Etat au département de la justice, de la sécurité et de la culture du Canton de Neuchâtel

La grande table – Le prix d'une œuvre d'art : le tabou

Dimanche 29 mai à 11h

Sur quels critères le monde de l'art contemporain se base-t-il pour déterminer le prix d'une œuvre ? La valeur d'une photo ou d'un tableau est-elle intrinsèque à l'objet ou déterminée par le marché ? La cote d'un artiste est-elle construite uniquement pour servir des besoins spéculatifs ? Et vous, quel prix êtes-vous prêts à payer pour une idée, une œuvre, une émotion ?

Avec la participation de :

Marc Michel-Amadry, ancien directeur général de Sotheby's Suisse

Audrey Doyen, doctorante à l'Université de Neuchâtel et à la Sorbonne, Paris

Hubert Froidevaux, artiste, fondateur de Plonk & Replonk

Sandrine Giroud, avocate, experte en droit de l'art

Pascal Hufschmid, responsable du développement et des affaires internationales du Musée de l'Elysée

Anne Joyet Petitpierre, spécialiste dans le domaine de l'assurance d'objet d'art, BCDT & Associés

La grande table – Architecture, de quelle image parle-t-on ?

Dimanche 2 octobre, à 11h

Dès l'invention de la photographie au 19<sup>e</sup> siècle, les architectes voient en ce médium un outil privilégié pour documenter les phases de leur projet ou le résultat final de leurs constructions. La photographie d'architecture a droit à un chapitre entier dans tous les bons livres d'histoire de la photographie. En quoi l'image d'architecture diffère-t-elle selon qu'elle soit le résultat d'une commande (d'un architecte) ou d'une documentation libre (d'un photographe) ? Cette Grande Table réunissant architectes et praticiens de l'image s'inscrit dans le cadre de l'exposition de photographie « ArCHitectures » qui présente les projets des meilleurs architectes suisses d'aujourd'hui.

Avec la participation de :

Yves André, photographe

Christophe Catsaros, journaliste et critique d'architecture

Marco De Francesco, architecte

Matthieu Gafsou, photographe, enseignant à l'ECAL

Matthieu Jaccard, architecte et historien de l'art

Antoine Robert-Grandpierre, architecte, fondateur de LOCALARCHITECTURE

Joël Tettamanti, photographe

## **Ateliers jeune public**

Je suis le lutin !

Mercredi 20 janvier, 14h-15h30

Enigmes et jeux, viens découvrir l'exposition photo spécialement conçue pour toi !

Pour enfants dès 5 ans.

Photo-CLAAP !

Samedi 30 janvier, 11h

Découvre Le Locle avec ton smartphone. Atelier mené par le photographe Yann Mingard.

De 13 à 16 ans.

En collaboration avec le Centre de loisirs et d'animation de l'ancienne poste, CLAAP.

Cui-cui !

Mercredis 9 mars et 20 avril, 14h-16h

Fabrique des oiseaux en plumes et construis un mobile en t'inspirant de l'univers décalé d'Augustin Rebetez !

Pour enfants dès 6 ans.

Architecture en folie

Mercredis 29 juin et 24 août, 14h-16h

Imagine ta cabane de rêve, fabrique ta maquette et deviens architecte en herbe !

Pour enfants dès 6 ans.

#### Théâtre d'ombres

Mercredis 7 décembre 2016 et 18 janvier 2017, 14h-16h

Inspire-toi des salles de cinéma de Hiroshi Sugimoto, crée ton propre décor. Imagine des personnages et donne vie à la scène !

Atelier pour enfants dès 6 ans

#### En duo au musée

Mercredi 14 décembre, 14h-16h

Petits-enfants et grands-parents partagent un moment de complicité autour d'une visite des expositions suivie d'un atelier créatif.

Atelier pour enfants dès 6 ans

### **Autres événements**

#### La gravure en horlogerie

Dimanche 10 janvier à 15h30

Démonstration par un étudiant graveur dans le cadre de l'exposition « Carte blanche – Ecole d'arts appliqués, La Chaux-de-Fonds ».

#### Emission de radio RTN

Lundi 7 mars / Diffusion 11 juin

Les musées du canton restent à ce jour peu connus de la population neuchâteloise. Fort de ce constat, un groupe de travail, composé de L'Atelier des musées ainsi que de collaborateurs de différents musées du canton, œuvrant au sein de la Commission pédagogique (COMPED) du Groupement des musées neuchâtelois (GMN), s'est constitué afin d'élaborer différentes actions pour faire découvrir ou redécouvrir ces institutions culturelles aux Neuchâtelois.

L'une de ces actions propose la réalisation et la diffusion d'une émission radiophonique hebdomadaire ou mensuelle, présentant des aspects inhabituels, incongrus et insolites des musées et de leurs « occupants ». Ce concept a pu se concrétiser et le musée a accueilli et présenté son institution à une classe du Locle composée de 21 élèves.

#### Nuit des Musées

Samedi 21 mai, 11h-00h

Visite ludique pour enfants dès 6 ans, 16h30

Concert, 21h

Louis Jucker, musicien aux multiples talents, collabore avec Augustin Rebetez depuis de nombreuses années et réalise pour lui bandes-son, interventions sonores, chansons, etc. Pour la Nuit des musées, les chansons tendres et minuscules de Jucker s'invitent dans les espaces d'exposition consacrés à l'artiste jurassien.

#### Journée internationale des Musées

Dimanche 22 mai, 11h-17h

Visite commentée des expositions, 14h30

#### Journées SIA de l'architecture et de l'ingénierie contemporaine

Samedi et dimanche 21-22 mai

Rendez-vous culturel d'envergure nationale, des visites guidées ont été données par l'architecte chargé de l'agrandissement et des rénovations du musée, Nicolas Fröhlich dans le cadre des journées SIA.

#### Association Médiane

Samedi 28 mai, 14h30-17h

L'association Médiane propose une formation alternative en français langue étrangère animée à travers des lieux culturels de La Chaux-de-Fonds et du Locle. Le musée a accueilli une quinzaine de personnes autour du thème « S'imprégner du lieu et expliquer pourquoi une œuvre plaît ou déplaît ».

#### Foire du Livre

Vendredi, samedi et dimanche 9, 10, et 11 septembre

A l'occasion de la Foire du livre, le musée a tenu un stand où des livres d'art ainsi que des affiches d'anciennes expositions étaient proposés aux visiteurs de cet événement annuel.

### **Visites guidées**

#### Visites publiques

Dimanches 10 janvier, 6 mars, 3 avril, 1<sup>er</sup> mai, 26 juin, 21 août, 25 septembre, 16 octobre et 13 novembre à 14h30

#### Visites pour les employés de la ville et les enseignants

Mercredi 21 septembre à 18h30

#### Visites pour les partenaires et Amis du musée

Samedis 20 février, 18 juin, 5 novembre à 17h00 (pré-vernissage des expositions)

### **Café Boutique**

La boutique du musée permet aux visiteurs de consulter et d'acheter des publications liées aux différentes expositions. Un assortiment d'objets est également proposé (articles de papeterie, cartes, etc.). Le café du musée est accessible à chacun, pendant les heures d'ouverture du musée, sans qu'il soit nécessaire d'acheter un billet d'entrée. En plus d'y accueillir les vernissages et « grandes tables » du musée, le café est un lieu qui permet d'organiser des événements ponctuels, publics ou privés. En 2016, deux brunchs ont été organisés, les dimanches 31 janvier et 2 octobre, à 12h, à la suite des tables rondes.

### **Scolaires**

Au cours de l'année, 43 classes sont venues découvrir les expositions et/ou participer aux diverses activités de médiation culturelle qui leur étaient proposées. Au total, ce sont quelques 650 élèves et étudiants du Locle et du canton qui ont pu profiter de cette offre.

#### Journées des écoles au musée

Jeudi 28 avril, 10h-16h

La Commission pédagogique des Musées neuchâtelois, en collaboration avec le service de l'enseignement obligatoire, propose aux classes de 6<sup>e</sup> année les *Journées des écoles au musée*. A cette occasion, le musée a proposé des visites guidées ludiques de ses expositions. Deux classes, soit 43 élèves, ont participé à cette journée.

#### Projet Unesco

« Les coulisses des institutions : patrimoine et histoire vivante »

Mardi 27 septembre juin

A l'occasion de cette journée qui permet aux classes de première année du Lycée Blaise-Cendrars de (re)découvrir le patrimoine de leur région, le musée a accueilli deux classes pour leur présenter le musée soit 45 élèves.

### **Dossier pédagogique**

Lors de chaque nouvelle période d'expositions, un dossier pédagogique destiné aux enseignants désireux de faire découvrir nos expositions à leurs élèves est réalisé. Ce dernier présente les artistes, décrit les œuvres exposées et propose des pistes de recherche pour préparer une visite menée par l'enseignant ou par un médiateur culturel du musée.

### **Cahiers-découverte**

Trois cahiers-découverte proposant au jeune public une visite ludique des expositions ont été réalisés par l'équipe du musée. Plusieurs centaines d'exemplaires ont été distribués gratuitement au jeune public. Ces supports permettent aux enfants et aux élèves de découvrir les artistes exposés grâce à des jeux de réflexion, de recherche et de création.

## **Archives**

La campagne de classement des archives qui avait débuté en 2012 a continué tout au long de l'année. Cette tâche permet de faire des recherches sur les collections du musée, l'histoire de la société ainsi que sur l'ensemble des expositions. Ce travail est réalisé par toute l'équipe du musée.

La migration des données liées à l'inventaire qui avait débutée en 2014 s'est terminée au printemps 2016. Le logiciel d'inventorisation MuseumPlus est maintenant à jour. Cette campagne a permis de réévaluer la valeur d'assurance d'une partie de la collection et de continuer l'inventorisation des collections.

## **Bibliothèque**

Le classement des ouvrages de la bibliothèque, débuté en 2015, a été finalisé par Ilinka Najdenovska et Mélanie Devaud, stagiaires. Ce fonds d'ouvrages continue à s'enrichir grâce aux différentes acquisitions réalisées par le musée et par le service d'échange de livres et de catalogues entre institutions.

## **Publications**

En 2016, le MBAL lance *Pouvez-vous nous parler...*, une série de petites publications destinées à donner un éclairage inédit sur une œuvre à travers l'interview d'un artiste invité par le musée. Les entretiens sont menés par l'écrivain et sociologue Joël Vacheron. Publiée sous la direction de Nathalie Herschdorfer, cette publication bilingue français-anglais, est proposée aux visiteurs pour la modique somme de 2 francs. Deux sont sorties en 2016, l'une consacré à Mishka Henner, exposé en été 2016, l'autre à Dan Holdsworth, exposé en hiver 2016.

## **Promotion et communication**

Tout au long de l'année de nombreux articles ont été publiés dans la presse écrite de Suisse romande : *L'Impartial*, *L'Express*, *Accrochage*, *L'Hebdo*, *Le Temps*, *24 heures*, *Sortir*, *Le Courrier*, *Le Matin Dimanche*, *Le Journal du Haut*, *Bilan.ch*, *L'Est Républicain*, *AGEFI Magazine*, etc. La télévision neuchâteloise Canal Alpha couvre chaque exposition.

Notons qu'un article d'une page a été publié en août 2016 dans la *Neue Zürcher Zeitung* à l'occasion de l'exposition consacrée à l'architecture suisse et à Markus Brunetti.

Sur l'année plus d'une quarantaine d'articles ont présenté les expositions et les événements proposés par le musée.

Des insertions publicitaires dans *Le Temps*, le *Kunstbulletin*, le *Journal du Théâtre de Vidy* (Lausanne), et la brochure de la Foire du Livre du Locle ont complété cette promotion. Des campagnes d'affichage au Locle, La Chaux-de-Fonds, Neuchâtel et Lausanne ont également été organisées toute l'année, notamment avec la SGA.

## **La collection**

### **Acquisitions**

Achats de la Société des beaux-arts et du musée

Augustin Rebetez

*Oiseaux reliés*, 2015.

Acrylique sur toile.

Sans titre, 2013.

Sérigraphie, 22/30.

Sans titre, 2013.

Sérigraphie, 29/30.

Sans titre, 2013.

Sérigraphie, 23/30.

*Avant le déluge*, 2015.

Edition de 15 linogravures, 6/15.

Markus Brunetti

*Wells, Cathedral Church of St. Andrews*, 2015-2016.

Impression pigmentaire, 150 x 180 cm.

Par abonnement

Editions 2016 de Xylon

N° 158 Jean Crotti, *Tu étais tout, mais tout va !* Gravure sur bois.

N° 159 Gabriela Jolowicz, *Starter Pack*. Gravure sur bois.

N° 160 Patrick Graf, *Die Insel der Zeiten*. Gravure sur bois.

Editions 2015 de la Société Suisse de Gravure

(Schweizerische Graphische Gesellschaft)

Richard Tuttle

*Chiaroscuro*, 2016.

Xylogravure en couleur, 55 x 46 cm.

Claudia Comte

*Curves and Corners*, 2015.

Xylogravure en couleur.

Vaclav Pozarek

*Sans titre*, 2016.

Sérigraphie en trois couleurs, 68 x 96 cm.

Achat de la Ville du Locle

Mireille Gros

*Amitiés végétales*, 2014

Vernis mou sur papier Zerkall, 560 x 410 mm.

*Amitiés végétales*, 2014

Vernis mou sur papier Zerkall, 1040 x 750 mm.

Guy Oberson

*D'après Mapplethorpe 3*, 2013.

Pierre noire sur papier, 28,5 x 38 cm.

## Dons

### **Don de l'exposition « ArCHitectures » par la Confédération**

Ueli Alder

*Wyssböhl*, 2008.

Tirage photographique, 100 x 77 cm.

Tonatiuh Ambrosetti

*New Monte Rosa Hut*, 2009.

Tirage photographique, 30 x 37,5 cm.

*New Monte Rosa Hut*, 2009.

Tirage photographique, 30 x 37,5 cm.

Yves André

*Letzigrund Stadium*, 2007.

Tirage photographique, 30 x 30 cm.

*Letzigrund Stadium*, 2007.

Tirage photographique, 30 x 30 cm.

*Vacheron Constantin Headquarters*, 2005.

Tirage photographique, 40 x 30 cm.

Iwan Baan

*Villa Vals*, 2009.

Tirage photographique, 60 x 26,2 cm.

*Villa Vals*, 2009.

Tirage photographique, 20 x 30 cm.

Tom Bisig

*Stockalper Tower*, 2006.

Tirage photographique, 40 x 30 cm.

Radek Brunecky  
*Auditorium*, 2010.

Tirage photographique, 40 x 27 cm.

*Auditorium*, 2010.

Tirage photographique, 40 x 27 cm.

Hans Danuser  
*Chapel Sogn Benedetg*, 1988.

Tirage photographique, 40 x 40 cm.

*Chapel Sogn Benedetg*, 1988.

Tirage photographique, 40 x 40 cm.

Lucia Degonda  
*House Walpen*, 2002.

Tirage photographique, 40 x 40 cm.

*Village Development*, 1992.

Tirage photographique, 40 x 32,7 cm.

Nicolas Faure  
*A1, Rose de la Broye*, 2001.

Tirage photographique, 100 x 80 cm.

Ralph Feiner  
*Carmenna Chairlift Stations*, 2001.

Tirage photographique, 40 x 30 cm.

*Carmenna Chairlift Stations*, 2001.

Tirage photographique, 40 x 30 cm.

Roger Frei  
*House*, 2010.

Tirage photographique, 40 x 30 cm.

*House*, 2010.

Tirage photographique, 30 x 40 cm.

*Im Viadukt : Refurbishment Viaduct Arches*, 2010.

Tirage photographique, 40 x 30 cm.

*Im Viadukt : Refurbishment Viaduct Arches*, 2010.

Tirage photographique, 30 x 40 cm.

*Apartment Building Paul-Clairmontstrasse*, 2006.

Tirage photographique, 50 x 40 cm.

Eik Frenzel  
*Garden Pavilion*, 2009.

Tirage photographique, 60 x 40 cm.

Matthieu Gafsou  
*Castor et Pollux*, 2011.

Tirage photographique, 100 x 80 cm.

Alexander Gempeler  
*Titan – Extension oft he Historical Museum*, 2009.

Tirage photographique, 40 x 25 cm.

*Titan – Extension oft he Historical Museum*, 2009.

Tirage photographique, 30 x 26,7 cm.

Andrea Helbing  
*Apartment Building Leimbachstrasse*, 2005.

Tirage photographique, 60 x 40 cm.

Hannes Henz  
*School*, 2009.  
Tirage photographique, 60 x 45 cm.

Thomas Jantscher  
*Footbridge*, 2002.  
Tirage photographique, 40 x 60 cm.  
*Freeway A16*, 1998.  
Tirage photographique, 60 x 45 cm.  
*Community Building*, 2007.  
Tirage photographique, 40 x 27 cm.

Valentin Jeck  
*House Presenhuber*, 2007.  
Tirage photographique, 30 x 37,5 cm.  
*House Presenhuber*, 2007.  
Tirage photographique, 30 x 37,5 cm.

Milo Keller  
*Chapel St-Loup*, 2008.  
Tirage photographique, 60 x 45 cm.  
*Cow Shed*, 2005.  
Tirage photographique, 60 x 45 cm.  
*School Leutschenbach*, 2009.  
Tirage photographique, 60 x 45 cm.

Martin Linsi  
*Village Bridge*, 2009.  
Tirage photographique, 40 x 27 cm.

Françoise Sauer, Renens  
Lermite  
*Nuit de printemps*, 1974  
Sérigraphie, 59 x 99 cm.  
*Arbre foudroyé*, 1975.  
Sérigraphie, 104 x 69 cm.

Margherita Spiluttini  
*Signal Box Auf dem Wolf*, 1994.  
Tirage photographique, 60 x 46 cm.  
*Museum La Congiunta*, 1992.  
Tirage photographique, 40 x 26,7 cm.  
*Museum La Congiunta*, 1992.  
Tirage photographique, 30 x 45 cm.

Joël Tettamanti  
*Série Feux*, 2001.  
Tirage photographique, 100 x 80 cm.  
*Série Monte Carasso*, 2011.  
Tirage photographique, 100 x 80 cm.  
*House Forini*, 2010.  
Tirage photographique, 30 x 37,5 cm.  
*House Forini*, 2010.  
Tirage photographique, 30 x 37,5 cm.

Thies Wachter  
*Swiss Prime Tower*, 2011.  
Tirage photographique, 60 x 40 cm.

Ruedi Walti

*St. Gothard Hospice*, 2009.  
Tirage photographique, 60 x 45 cm.  
*Youth Hostel St. Alban*, 2010.  
Tirage photographique, 40 x 50 cm.  
*Volta Center*, 2010.  
Tirage photographique, 60 x 45 cm.  
*Novartis Campus – Forum 3*, 2005.  
Tirage photographique, 60 x 40 cm.

Lucas Zanier / Blink Design  
*Metropolitan Zurich*, 2003.  
Tirage photographique, 100 x 70 cm.

### **Don A. Evrard**

André Evrard  
*Césure*, 2013.  
Suite d'eaux-fortes, aquatintes.  
*Phos*, 2004.  
Suite d'eaux-fortes, aquatintes.  
*Orthos*, 2014.  
Suite d'eaux-fortes, aquatintes.  
*Aube*, 2008.  
Suite d'eaux-fortes, aquatintes.  
*Hommage à Steve Reich*, 2001.  
Suite d'eaux-fortes, aquatintes, vernis mous.  
*Levant*, 2012.  
Suite d'aquatintes.  
*Mondore*, 2000.  
Suite d'eaux-fortes.  
*Hommage à Steve Reich*, 2001.  
Suite d'eaux-fortes, collages.  
*Fugue*, 2003.  
Suite d'eaux-fortes.

### **Don Mireille Gros**

Mireille Gros  
*Amitiés végétales*, 2013.  
Vernis mou sur papier de Chine, 104 x 75 cm.  
*Amitiés végétales*, 2013.  
Vernis mou.

### **Don de l'artiste**

Philippe Grosclaude  
Sans titre, 1971.  
Aquarelle et encre sur vélin.  
Sans titre, 1973.  
Aquarelle et encre sur papier.  
Sans titre, 1973.  
Aquarelle et encre sur vélin.  
Sans titre, 1973.  
Aquarelle et encre sur vélin.  
Sans titre, 1973.  
Aquarelle et encre sur vélin.  
Sans titre, 1973.

Aquarelle et encre sur vélin.  
Sans titre, 1973.

Aquarelle et encre sur vélin.  
Sans titre, 1973.

Aquarelle et encre sur vélin.  
Sans titre, 1973.

Aquarelle et encre sur vélin.  
Sans titre, 1973.

Aquarelle et encre sur vélin.  
Sans titre, 1974.

Gouache et encre sur vélin.  
Sans titre, 1974.

Aquarelle et encre sur vélin.  
Sans titre, 1975.

Gouache et encre sur vélin.  
Sans titre, 1975.

Aquarelle, gouache et encre sur vélin.  
Sans titre, 1976.

Gouache, encre et mine de plomb sur vélin.  
Sans titre, 1976.

Gouache, aquarelle, encre et mine de plomb sur vélin.  
Sans titre, 1976.

Gouache et mine de plomb sur vélin.  
Sans titre, 1976.

Gouache et mine de plomb sur vélin.  
Sans titre, 1978.

Pastel et mine de plomb sur papier Superbus.  
Sans titre, 1979.

Pastel et mine de plomb sur papier Superbus.  
Sans titre, 1979.

Pastel et mine de plomb sur papier Superbus.  
Sans titre, 1979.

Pastel et mine de plomb sur papier Superbus.  
Sans titre, 1979.

Pastel et mine de plomb sur papier Superbus.  
Sans titre, 1979.

Pastel et mine de plomb sur papier Superbus.  
Sans titre, 1979.

Pastel et mine de plomb sur papier Superbus.  
Sans titre, 1979.

Pastel et mine de plomb sur papier Superbus.  
Sans titre, 1979.

Pastel et mine de plomb sur papier Superbus.  
Sans titre, 1979.

Pastel et mine de plomb sur papier Superbus.  
Sans titre, 1980.

Pastel et mine de plomb sur papier Superbus.  
Sans titre, 1980.

Pastel et mine de plomb sur papier Superbus.  
Sans titre, 1980.

Pastel et mine de plomb sur papier Superbus.  
Sans titre, 1980.

Pastel et mine de plomb sur papier Superbus.  
Sans titre, 1981.

Pastel et mine de plomb sur papier Superbus.  
Sans titre, 1981.

Pastel et mine de plomb sur papier Superbus.  
Sans titre, 1982.

Pastel et mine de plomb sur papier Superbus.  
*L'homme traverse*, 1984.

7 feuillets typographiés et 5 planches gravées dans un portefeuille avec un texte de Georges Haldas, *Dédale de la mort*.  
Genève : Editions Galerie Anton Meier.  
Edition 20/40.

*Souffle retenu*, 1989.

Pastel, aquarelle et mine de plomb sur papier.

Sans titre, 1989.  
Aquarelle et mine de plomb sur papier.  
Sans titre, 1989.  
Pastel et mine de plomb sur papier.  
Sans titre, 1989.  
Pastel, aquarelle et mine de plomb sur papier.  
Sans titre, 1989.  
Pastel, aquarelle et mine de plomb sur papier.  
Sans titre, 1989.  
Pastel et mine de plomb sur papier.  
Sans titre, 1994.  
Pastel, aquarelle et mine de plomb sur papier.  
Sans titre, 1994.  
Pastel et mine de plomb sur papier.  
Sans titre, 1994.  
Pastel, crayon gras et mine de plomb sur papier.  
Sans titre, 1994.  
Pastel, crayon gras et mine de plomb sur papier.  
*Facies VIII*, 1998.  
Monotype sur papier japon.  
*Facies XI*, 1998.  
Monotype sur vélin.  
*Facies XIII*, 1998.  
Monotype sur vélin.  
*Face VII*, 2000.  
Monotype sur vélin.  
*Face X*, 2000.  
Monotype sur vélin.  
*Face XI*, 2000.  
Monotype sur vélin.  
*Face XVII*, 2000.  
Monotype sur vélin.  
*Face XIX*, 2000.  
Monotype sur vélin.  
*Profil II*, 2001.  
Monotype sur vélin.  
Sans titre, 2001.  
Monotype sur vélin.

### **Don Augustin Rebetez**

Augustin Rebetez  
Sans titre, 2015  
Acrylique sur toile.  
Sans titre, 2015  
Acrylique sur toile.  
*Arrière-tête (mécanismes)*, 2014.  
Livre d'artiste.  
*Antarctique*, 2016.  
Livre d'artiste, 24/50.  
*Alphabet*, 2016.  
Livre d'artiste, 166/200.  
*Cantor*, 2014.  
Vinyle, Hummus Records.  
Sans titre (Fuel), 2011.  
Sérigraphie, 29/30.

### **Don Famille Grandjean**

George Junod  
Sans titre (Château des Frêtes ?), 1942.

Huile sur toile, 61 x 50 cm.  
Roland Dubois  
*Dessins de George Junod*  
Editions Oderbolz, Le Locle, 1942.  
Cahier dédicacé et formé de 8 pages de texte et  
de 20 planches hors-texte de dessins, n°100/500.

#### **Don Robert Teuscher**

Pierre Zaline  
Sans titre, 1989.  
Huile sur toile, 130 x 162 cm.

#### **Don Marie-José Virchaux**

André Siron  
Sans titre, non daté.  
Aquarelle.  
Sans titre, non daté.  
Aquarelle.

#### **Dépôts**

Dépôt Ville du Locle  
André Huguenin-Dumittan  
Sans titre (Albert Piguët), non daté.  
Sculpture.  
Sans titre (René Fallet), non daté.  
Sculpture.

#### **Prêts extérieurs**

Du 12 mars au 28 août 2016  
Exposition *Le paysage pour passion*  
*Oswald Pilloud (1873-1946), artiste peintre*  
Organisée par le Musée gruérien de Bulle

Oswald Pilloud  
*Paysage*, 1910  
Huile sur toile, 32,5 x 55,6 cm

Depuis décembre 2016  
L'œuvre est placée dans le bureau  
de M. Stefano Fantini, situé dans le  
service de l'Urbanisme et de l'environnement  
de l'Hôtel de Ville du Locle

François Gos  
*Le sommet*, non daté  
Huile sur toile, 54 x 65 cm

#### **Administration**

Suite aux départs d'Armande Cernuschi, médiatrice culturelle et auxiliaire d'accueil, et de Marie Abegglen, auxiliaire d'accueil, leurs postes ont été remplacés par Anne-Sophie Marchal, médiatrice culturelle et à l'accueil par Geneviève Anderfuhren, Aurélie Widmer et Prune Simon-Vermot. Enfin, Jessica Hochstrasser a remplacé Sylvia Pellegrino, alors en congé maternité, de février à août. Catherine Meyer, secrétaire-réceptionniste est, quant à elle, absente pour cause de maladie depuis mi-janvier.

#### **Personnel fixe**

Directrice, Nathalie Herschdorfer 80%  
Conservatrice adjointe, Sara Terrier 60%  
Conservatrice assistante, Charlotte Hillion, 60%  
Collaboratrice administrative et responsable de l'accueil, Angélique Varrin, 60%  
Technicien de musée, Jonas Chapuis, 50%  
Concierge-responsable/technicien, Martial Barret, 100%

Secrétaire-réceptionniste, Catherine Meyer, 60% (absente pour cause de maladie)

### **Personnel temporaire**

Cécile Anderfuhren, médiatrice culturelle  
Geneviève Anderfuhren, auxiliaire d'accueil  
Armande Cernuschi, auxiliaire d'accueil et médiatrice culturelle  
Valentin Grosjean, graphiste  
Jessica Hochstrasser, auxiliaire d'accueil  
Anne-Sophie Marchal, médiatrice culturelle  
Sylvia Pellegrino, auxiliaire d'accueil  
Prune Simon-Vermot, auxiliaire d'accueil  
Julie Tüller, auxiliaire d'accueil  
Aurélie Widmer, auxiliaire d'accueil

### **Stagiaires**

Justine Azau, étudiante en histoire de l'art à l'Université de Lausanne, 60% de mars à juillet 2016.  
Mélanie Devaud, étudiante en histoire de l'art à l'Université de Neuchâtel, 80% de septembre à décembre 2016.  
Yago Hernandez, photographe, 120h d'octobre à novembre 2016.  
Sophie Joly, diplômée en communication, 40% de mars à juin 2016  
Chloé Melsion, placement de stage d'information professionnelle, collègue Jehan-Droz, 100% durant une semaine en janvier 2016.  
Ilinka Najdenovska, étudiante en muséologie à l'Université de Neuchâtel, 60% de septembre 2015 à juin 2016  
Audrey Zimmerli, étudiante en histoire de l'art et sciences de l'information, 60% de septembre à décembre 2016.

### **Aides techniques**

Vincent Matthey  
Denis Remonnay  
Julie Tüller

### **Société des beaux-arts et du musée**

Le Comité de la Société des beaux-arts et du musée s'est réuni pour des séances ordinaires à 8 reprises au Musée des beaux-arts. Deux groupes de travail (l'un pour la recherche de fonds et l'autre pour les questions juridiques) ont été constitués et se sont réunis régulièrement durant l'année  
Une convention entre la Commune du Locle et la Société concernant l'organisation du musée a été établie. Cette dernière démontre l'autonomie de la Société, son rôle actif dans l'administration du musée et la nécessité d'assurer que la collection, propriété du musée, soit durablement dévolue au musée. Cette convention remplace celle de 1908. De plus, un logo dont le design évoque celui du MBAL a été créé pour la Société des beaux-arts. Ce dernier crée une véritable unité avec la communication de l'institution.

### **Comité**

Président	Christoph Künzi
Secrétaire	Blaise Oesch
Secrétaire aux verbaux	Anne Hasler Choffat
Trésorier	Pierre Vaucher
Représentant du C.C.	Miguel Perez
Membres	Pierre Bohrer
	Corine Bolay Mercier
	Bernard Soguel
Représentantes du musée	Nathalie Herschdorfer
	Sara Terrier

## **Sortie annuelle des amis du musée**

Samedi 24 septembre, 13h30

Visite de l'atelier de l'artiste neuchâtelois André Evrard (mis à l'honneur par le musée dans une exposition en novembre 2016) suivie d'une visite guidée de l'exposition consacrée à Maximilien de Meuron (1785-1868) au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel puis d'une visite privée de la Galerie C pour l'exposition « Du rêve à l'utopie ».

## **Assemblée générale**

Mardi 12 avril, 18h30

L'assemblée a été suivie d'une visite des collections du musée avec la conservatrice adjointe, Sara Terrier, et la directrice Nathalie Herschdorfer.

## **Gravure annuelle**

A l'occasion de l'exposition « Colloque des oiseaux », le musée a confié la gravure annuelle 2016 à l'artiste Augustin Rebetez. Artiste aux talents multiples, créant sans relâche de drôles de personnages qui vivent dans un monde merveilleux, Rebetez donne libre cours à son inspiration débordante. Rebetez présente ici les gardiens de son univers. Reconnaisable à leur blason (le cœur à l'envers, la croix de saint André et l'étoile explosive) et à leurs petites antennes placées sur la tête servant de réceptacle à l'imaginaire, ces monstres peuplent le monde poétique de l'artiste. Ensemble, ils forment une véritable équipe et nous invitent à rêver avec eux.

Sans titre, 2016

Linogravure sur papier Rives BFK

38 x 57 cm

30 exemplaires numérotés, 5 E.A. et 2 HC

Impression Atelier Raynald Métraux, Lausanne.

## **Fondation Lermite**

Le comité de la Fondation Lermite, dont le siège est sis au Musée des beaux-arts du Locle, s'est réuni à deux reprises.

Président et secrétaire	Hans Schwarz
Trésorier	Manfred Aebi
Représentant du C.C.	Miguel Perez
Représentant de l'Etat	Jean-Daniel Jaggi
Membres	Philippe Babando
	Catherine Corthesy
	Jean-Philippe Gabus
	David Lienhard
Représentantes du musée	Nathalie Herschdorfer
	Sara Terrier

# **MOULINS SOUTERRAINS DU COL-DES-ROCHES**

## **Musée d'histoire du Locle**

### **Conseil de fondation**

Vincent Orlandini, président  
Paul Jambé, vice-président  
Jean-François Achini  
Caroline Calame  
Marcelo Droguett  
Louis-Georges Gasser  
Orlando Orlandini  
Mario Notari  
Alain Tissot-Daguette  
Rolf Graber, organe de révision  
Représentant du Conseil communal, Miguel Perez

Le comité a siégé les mardis 12 avril, 14 juin (comité + conseil de fondation), 13 septembre et 13 décembre.

### **Personnel**

#### **Personnel fixe**

Conservatrice	Caroline Calame, 80% (+ archiviste à 10%). En 2016, le Comité des Moulins a accepté que C. Calame consacre davantage de temps aux archives, notamment à la mise en place d'un plan de classement pour la future gestion électronique des documents (GED)
Collaboratrice scientifique	Emmanuelle Pasqualetto, 40%
Secrétaire	Isabelle Favre, 75%
Secrétaire-adjointe et caissière	Laurence Malatesta, 50%
Technicien-concierge	Gérard Saître, 50%

#### **Personnel à taux variable**

Caissiers (saison d'été) :  
Verena Gander, Laurence Malatesta, Françoise Steiner

Guides :

Susanna Baur, Catheline Beuret, Stéphanie Chambettaz, Oskar Favre, Verena Gander, Leonor Hernandez, Kim Maradan, Gregor Muchow, Jacques Perret, Stéphanie Perret-Gentil, Laurie Sandoz, Isabelle Strahm, Sunila Sen-Gupta et Kurt Thommen. Ont également travaillé comme guides, Caroline Calame, Emmanuelle Pasqualetto et Gérard Saître, lorsque cela s'avérait nécessaire.

### **Fréquentation du site**

En 2016, les Moulins ont reçu 19'867 visiteurs.

	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Entrées individuelles	12'819	12'173	13'089
Entrées groupes	5'481	4'875	8'388
Gratuits	1'567	1'510	1320
Total	19'867	18'558	22'797

L'action « Coup de cœur », lancée par Tourisme neuchâtelois en 2014 et consistant en croisière en bateau sur le lac des Brenets et visite des Moulins a à nouveau rencontré le succès (793 adultes et 102 enfants). 384 personnes sont venues avec le Passeport loisirs. Nous avons également reçu 542 élèves des écoles locloises. De plus, comme tous les musées du Canton, les Moulins participent à la journée Ecoles-Musées en recevant gratuitement les classes de 5<sup>ème</sup> année.

Le 5 juin les Moulins ont ouvert leurs portes aux participants des *Rencontres* : 180 personnes ont ainsi visité le site.

### **Expositions temporaires**

L'exposition temporaire *Les plus belles affiches neuchâteloises : éphémères et éternelles* s'est terminée le 17 avril. Ce dernier jour, une visite guidée animée par le commissaire de l'exposition, Michel Schlup, a accueilli une cinquantaine de personnes.

L'exposition temporaire *Le Bourgeois gentilhomme en pays horloger* a été vernie le samedi 30 avril. Rappelons que 11 musées neuchâtelois, ainsi que le Musée de la Mode d'Yverdon se sont associés pour présenter une exposition sur le même thème : l'histoire du vêtement masculin. Chaque institution choisissait une thématique particulière, correspondant à ses collections ou à ses intérêts. La présence, au sein des collections du Musée d'histoire du Locle, de beaux portraits masculins nous a incités à faire cette étude sur l'évolution du costume des notables des Montagnes entre le XVIIIe et le XIXe siècles. De très belles pièces, provenant des musées de la région et du Musée de la chaussure Bally accompagnaient ces portraits.

Le principe de l'exposition en commun présentait bien des avantages, tels un budget plus important que d'habitude pour la communication et les animations. Le désavantage est que la presse s'est lassée au fil du temps et n'a pas pris en compte le fait que chaque exposition existait en elle-même. En conséquence, les médias n'ont guère annoncé notre vernissage, qui n'a reçu qu'une cinquantaine de personnes, en dépit de la présentation d'une sympathique performance de la Compagnie l'Outil de la Ressemblance, sous la forme d'un discours de vernissage un rien décalé.

L'exposition a été accompagnée de visites guidées publiques proposées par Caroline Calame, le 22 mai le 4 septembre et le 30 octobre ; la première a reçu 2 personnes, les suivantes 10 et 8. Des ateliers animés par Emmanuelle Pasqualetto sur le thème *Tout en tissu* le 22 mai, le 19 juin et le 25 septembre ont attiré 3 enfants pour la première édition, aucun pour les suivantes.

Le Lyceum Club de La Chaux-de-Fonds, le Zonta Club du Canton de Neuchâtel et le personnel de la Ville du Locle ont demandé des visites privées de l'exposition.

Le samedi 29 octobre, la présentation de la pièce de théâtre conçue par la Compagnie l'Outil de la Ressemblance et Robert Sandoz, sous le titre de *Tenue correcte exigée* a en revanche fait salle comble, ce qui compte tenu des places disponibles (une quarantaine), n'est pas un exploit. Mais le spectacle a séduit les spectateurs et la soirée a été très réussie.

### **Publications**

L'exposition commune consacrée à la *Silhouette masculine* a été accompagnée d'un catalogue paru à la *Nouvelle Revue neuchâteloise* et reprenant les textes de toutes les expositions. C. Calame a donc rédigé un article sur le *Bourgeois gentilhomme en pays horloger*.

### **Nuit des Musées – Journée des Musées**

Le samedi 21 mai, la Nuit des Musées a connu un bon succès avec un concert dans la grotte donnée par le groupe de jazz *Jumpin'Seven*, suivi des habituelles visites guidées (200 visiteurs). Le lendemain, la journée des Musées a attiré 200 personnes, essentiellement pour la visite de la grotte. Comme dit plus haut, les animations proposées autour de l'exposition temporaire n'ont pas attiré les foules. Il faut constater que les grands musées offrent à cette occasion des animations tellement exceptionnelles, qu'il est vain d'organiser ces jours-là des activités aussi habituelles que visites guidées et ateliers.

### **Autres animations**

Le samedi 17 septembre, dans le cadre de la Semaine du Goût, Emmanuelle Pasqualetto a animé un atelier *Sèches au beurre*, qui a affiché complet avec 10 enfants.

En novembre et décembre, à la suggestion d'une enseignante locloise, qui avait apprécié cette formule l'année passée, elle a repris l'atelier *Contes et biscuits de Noël*, qui a accueilli dix demi-classes (91 élèves).

En cours d'année, les anniversaires aux Moulins ont été relancés, sous la direction de Stéphanie Chambettaz. Une cinquantaine d'enfants les ont fréquentés.

## **Conférences**

Le 1<sup>er</sup> juin, C. Calame a participé à la journée de formation donnée à Yverdon par l'Association des musées suisses (AMS) pour les collaborateurs des musées nouvellement admis dans l'Association. Sa participation a pris la forme d'un cours intitulé « Qu'est-ce qu'un bon musée? Les normes de qualité de l'AMS » ainsi que de l'animation d'un atelier sur le même thème.

## **Collections**

Le travail de catalogage des collections des Moulins souterrains et du Musée d'histoire se poursuit. Plus de 2600 notices se trouvent à ce jour dans la base de données collective Muse2. L'inventaire des monnaies continue (plus de 900 à ce jour), ainsi que celui des photographies du Locle (plus de 1000).

## **Dons**

<b>Titre</b>	<b>Technique</b>	<b>Donateur</b>
Deux miniatures représentant Marie-Thérèse Calame et Jacques-Louis Lorimier (sœur et beau-frère de Marie-Anne Calame), vers 1810	Aquarelles de Marie-Anne Calame (1775-1834)	Danielle Wust-Calame
Tableau représentant un moulin, XIX <sup>e</sup> siècle	Peinture à l'huile anonyme	Jacqueline Jeanneret
Carte postale représentant l'abattoir-frontière Col-des-Roches, début XX <sup>e</sup> siècle	Photographie	Jean-Daniel Schindelhoz
Deux cartes postales représentant Les Calame et le Col-des-Roches, début XX <sup>e</sup> siècle	Photographie	Ruth Krähenbühl
Lot de 18 cartes postales représentant des sculptures sur neige, 1937	Photographie	Madelaine Huguenin

Suite aux déménagements effectués à la Chancellerie et dans la salle du Conseil communal, le Musée d'histoire a récupéré divers documents :

Vue d'une partie du Village du Locle, 1827	Peinture à la gouache de M. Coutau	Chancellerie et salle du Conseil communal
Une trentaine de gravures représentant Le Locle ou des personnalités historiques locloises	Techniques diverses	Idem
Lot de 10 photographies représentant le premier vote féminin au Locle en février 1960	Photographie	Idem
Lot de 3 cartes postales représentant les premières conseillères générales du Locle en 1961	Photographie	Idem
Lot de 11 photographies représentant la visite de l'ambassadeur d'Italie au Locle en 1972	Photographie	Idem
Lot de 9 photographies représentant la visite du Conseiller fédéral Celio en 1942	Photographie	Idem
Lot de 3 photographies représentant les rues du Locle vers 1960-1970	Photographie	Idem
Lot de 20 photographies représentant des usines locloises vers 1950-1960	Photographie	Idem
Lot de 6 cartes postales représentant le jumelage Le Locle-Gérardmer en 1964	Photographie	Idem

Lot de 9 cartes postales représentant le jumelage Le Locle-Kaolack en 1962	Photographie	Idem
Lot de 14 photographies représentant le Château des Monts avant et après l'installation du Musée d'horlogerie et du Musée d'histoire en 1958	Photographie	Idem
Lot de 8 photographies représentant la patinoire du Locle, années 1950	Photographie	Idem
Lot de 5 photographies représentant le téléski de Sommartel, années 1960	Photographie	Idem

Les Moulins souterrains et le Musée paysan de La Chaux-de-Fonds ont reçu de Marc Bloch sa collection consacrée au café (moulins, machines et autres), représentant quelque 800 pièces. Cette collection est déjà inventoriée dans Muse2. Pour raisons pratiques, elle se trouve maintenant hébergée au Musée paysan ; la séparation des pièces entre les deux musées se fera d'entente entre les conservatrices et Marc Bloch.

### **Achats**

Vue de Nidau et du lac de Biene depuis le cimetière	Aquarelle d'Henri Courvoisier-Voisin (La Chaux-de-Fonds 1757 - Biene 1830),	Enchères Dobiaschofsky Fr. 280.-
La rue principale de Nidau et l'église Saint-Erhard,	Aquarelle d'Henri Courvoisier-Voisin (La Chaux-de-Fonds 1757 - Biene 1830),	Enchères Dobiaschofsky Fr. 240.-
Lot de 90 gravures et aquarelles représentant La Chaux-de-Fonds, comportant de nombreuses pièces exceptionnelles (non encore inventorié)	Techniques diverses	Collectionneur privé Fr. 6'000 .-
Col des Roches. / Nach einer Photographie von P. Metzner & Sohn in Chaux-de-fonds / gezeichnet von Albert Benninger.	Lithographie	Collectionneur privé Fr. 100.-
Paire de bas	Fil tricoté	Brocante, Fr. 10.-

### **Dons**

Nous avons reçu Fr. 1'000 d'Allianz Suisse, ainsi que Fr. 1'000 de Vincent Orlandini.

### **Amis des Moulins**

A fin décembre 2016, les Amis des Moulins sont au nombre de 190.

### **Associations professionnelles**

C. Calame a participé aux réunions de diverses associations :

- Comité de l'Association des musées suisses (AMS)
- Groupement des Musées neuchâtelois (GMN)
- Comité de la Revue historique neuchâteloise (RHN)
- Groupe de travail Archives communales
- Commission d'experts pour la mise en valeur du patrimoine urbain horloger La Chaux-de-Fonds / Le Locle
- Comité de la Nouvelle Revue neuchâteloise
- Réunions pour la mise en place de la GED et d'un plan de classement en Ville du Locle

## **Publicité**

Comme chaque année, nous avons fait insérer des publicités pour les Moulins souterrains dans les revues spécialisées (catalogues pour caristes, Railaway, SwissRando, Loisirs.ch...). Nous avons à nouveau passé une publicité à la radio RTS La Première (annonce de l'heure) pendant une semaine.

Le film publicitaire (20 secondes) réalisé par Gasser Media a été passé pendant trois semaines dans les magasins Interdiscount de Suisse allemande. Nous avons encore financé une publicité sur la première page du magazine L'Âge d'or, encarté dans L'Hebdo.

Nos expositions temporaires ont retenu l'attention des médias locaux. De plus, l'exposition *Le Bourgeois gentilhomme en pays horloger* a intéressé Espace 2, qui a invité C. Calame à présenter l'exposition lors des *Matinales* du 10 mai.

Les Moulins souterrains ont été présentés à la télévision tessinoise dans une émission intitulée " Acqua passata macina ancora " qui a passé le 31 décembre, après l'édition principale du téléjournal (20h00). La TV régionale Léman bleu s'est également intéressé à notre site, ainsi que l'émission qui annonçait la Messe de Noël filmée au Locle.

## **Antenne de Tourisme neuchâtelois**

Le bureau de Tourisme neuchâtelois des Moulins souterrains a accueilli 1732 visiteurs pour diverses informations pendant la saison d'été (996 en 2015). Pendant la même période 834 personnes ont été renseignées par téléphone (635 en 2015). Ces chiffres sont en constante augmentation.

## **Travaux**

Des travaux considérables ont eu lieu dans la grotte. Les travaux de réparation du toit du moulin ont en effet révélé des zones de fractures dans la roche, pouvant entraîner des éboulements. Une analyse effectuée par l'entreprise Geotest a localisé plusieurs zones à risque. Une première série de travaux de consolidation (pose d'ancrage et de filets) a été réalisée en mars par l'entreprise D'Andrea : travaux acrobatiques. Par mesure de sécurité, une zone de la grotte (devant le moulin) a été fermée aux visiteurs durant la saison. Une seconde série de travaux a eu lieu en novembre.

## **Réhabilitation de la cour**

Les travaux de réhabilitation de la cour ont considérablement avancé. La roue hydraulique métallique a été déplacée à l'entrée du site, en bordure de route. La passerelle qui traverse le parking est construite. Dans la cour même, les ruines de la scierie ont été complètement dégagées et chapeautées. Le passage d'axe (de la scierie à la grotte) a également été dégagé et sa couverture de grandes pierres refaite. Le puits découvert dans la scierie a été chapeauté. L'emprise au sol, plus grande que prévue, de l'ancienne scierie a nécessité un aménagement des plans : l'étang a été rétréci et modifié (en forme d'étang de débordement). Par ailleurs, nous avons renoncé à utiliser l'étang pour alimenter les rouages de la grotte. Son volume étant insuffisant, le circuit fermé hydraulique devait de toute manière être conservé. Et comme l'apport d'une eau « extérieure » pouvait amener des perturbations (algues, champignons), mieux vaut laisser l'étang à son rôle décoratif.

L'ancienne « salle pique-nique » située dans le bâtiment Col 29-31 a été rénovée, isolée, équipée d'un évier et d'un poêle. Lors de la prochaine saison touristique, elle pourra fonctionner comme cafétéria.

Au cours de cette année, nous avons reçu le solde de la subvention de la Ville du Locle pour ces travaux (Fr. 200'000), le soutien de la Mobilière Fondation du Jubilé (Fr. 20'000. -). Les travaux effectués ont coûté Fr. 424'040.25

## **Conclusion et remerciements**

Malgré une légère amélioration par rapport à l'année précédente (+1'300), la fréquentation reste peu satisfaisante. Comme déjà noté l'année précédente, elle baisse pendant les mois d'été (juillet-août), qui étaient jadis la forte saison des Moulins. Elle augmente en revanche pendant les mois de la saison d'hiver, mais sans pouvoir compenser la perte estivale. Tout se passe comme si les Moulins cessaient d'être un site touristique à fréquenter en été pour devenir davantage un musée, que l'on visite plus volontiers en cas de mauvais temps.

Il est hors de doute que la perte d'attractivité du Saut-du-Doubs joue un rôle dans cette diminution de fréquentation. Nombre de visiteurs, et notamment de groupes, appréciaient de visiter les deux sites, combinant ainsi nature et culture. La fermeture de tous les restaurants au Col-des-Roches peut aussi être dissuasive pour les groupes. On n'oubliera pas non plus qu'il est aujourd'hui plus avantageux de se rendre en avion sur des plages ensoleillées que de traverser la Suisse en train ; donnée qui modifie bien entendu les habitudes de voyage et de loisir du public.

Comme chaque année, nous remercions chaleureusement les collaboratrices et collaborateurs des Moulins souterrains de leur engagement et de la qualité leur travail. Notre gratitude va également aux collaboratrices et collaborateurs des différents services communaux pour leur aide précieuse en maintes occasions.

Nous remercions également de tout cœur le conseiller communal en charge de la culture, ainsi que l'ensemble du Conseil communal de leur fidèle soutien.

# **BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE**

## **Introduction**

2016 aura principalement été l'année du réaménagement de la Salle de lecture. Nous avons continué la signalisation à l'étage du Prêt. Nous avons également mis à la disposition de nos lecteurs des ouvrages en langues étrangères et des romans « jeunes-adultes ».

## **Personnel**

3 postes : 1 bibliothécaire responsable à 90%, 1 bibliothécaire à 80% et 1 AID à 50%.  
Nous avons accueilli 3 stagiaires durant l'année. La durée de ces stages allant de 3 jours à deux mois.

## **Activité des services**

### **Service du prêt**

Les fonds n'étant pas encore tous traités, les statistiques restent partielles.  
Prêts en 2016 : 25'135 volumes (1687 dvds, 758 livres sonores) (2015 : 26'559).  
1661 documents nous ont été réservés via le Gateway.  
Comme, malheureusement la plupart des bibliothèques de lecture publique, nous constatons, au fil des années, une légère diminution des prêts de livres.  
Nous continuons à renouveler et à rajeunir les collections de documentaires.  
En collaboration avec Bibliomedia à Lausanne, nous proposons à nos usagers des ouvrages en portugais, espagnol, turc, croate, serbe et albanais.  
Nous avons acquis et catalogué une centaine de romans s'adressant plus spécifiquement à un public cible de 15-20 ans.

### **Salle de lecture**

Durant le mois de juin, nous avons réaménagé la Salle de lecture, car nous désirions qu'un plus grand nombre de lecteurs aient la curiosité d'y « monter ». Pour cela nous y avons ajouté les dvds et les livres sonores.  
Nous avons mis en valeur, nos collections sur le cinéma, la photographie et les beaux-arts.  
Le coin-café et périodiques connaît toujours une belle fréquentation, de même que l'utilisation des deux postes informatiques (560 personnes).

### **Accroissement des documents**

2016 : 1847 doc. (achats : env. 1200)      2015 : 1200 doc. (achats : env. 1000)

### **Magasin**

L'important travail de désherbage effectué l'an passé au Magasin a permis d'accueillir les ouvrages les plus intéressants retirés du Prêt.

### **Fonds ancien et patrimonial**

Le travail de longue haleine de catalogage et d'équipement des ouvrages anciens et modernes sur Le Locle s'est poursuivi cette année.  
Nous avons accueilli en février une chercheuse parisienne, qui, pour sa thèse avait besoin de documents sur les Girardet. Elle a été impressionnée par la richesse de notre fonds consacré à cette famille locloise illustre.  
Nous avons prêté des photos du Locle, issues de notre fonds iconographique, à Mme Sylvie Balmer, journaliste à l'Impartial, pour ses articles estivaux sur les rues du Locle, et à M. Simon Schmid pour son exposition concernant La Place du Marché et visible durant l'été sur la place du même nom.

### **Exposition et animation**

En mai, nous avons accueilli 12 Danois établis à Bâle pour une journée autour de l'écrivain H.C Andersen. A cette occasion, ils ont pu profiter d'un exposé, en allemand, de Fabio Bestazzoni concernant la relation entre Andersen et Le Locle, suivi de la visite des lieux fréquentés par ce célèbre Danois.

En mai toujours nous avons présenté nos ouvrages en langues étrangères sur la Place du Marché lors d'une matinée « Réanimons la Place du Marché ».

En octobre, nous avons exposé nos documents sur le tricot, aussi dans le cadre de « Réanimons la Place du Marché ».

Le 10 novembre, pour notre deuxième nuit du conte, nous avons accueilli Mme Caroline Cortès qui a enchanté ses auditeurs avec une histoire de secrets chocolatés. La soirée s'est terminée par une dégustation très appréciée de succulents chocolats.

### **Participations à l'extérieur**

Comité directeur du Réseau des Bibliothèques Neuchâteloises et Jurassiennes (RBNJ) à Neuchâtel, Delémont et Porrentruy

Comité du Prêt RBNJ à Neuchâtel

Assemblée générale de la CLP à Versoix

Comité Réanimons la Place du Marché

Participation à des cours de catalogage RERO à Martigny

Journée au Salon du livre et de la presse à Genève

## **BIBLIOTHEQUE DES JEUNES**

La Bibliothèque reste un lieu d'échanges, de transmission d'histoires, de rencontres, d'informations. Nos missions sont diverses et nous nous adaptions régulièrement aux défis rencontrés par notre jeunesse. La gratuité du prêt (sauf pour la location des DVD) et des animations expliquent également la bonne fréquentation de nos lieux. Elle est un grand atout pour l'intégration des populations allophones.

### **Personnel**

4 postes : 1 bibliothécaire à 60%, 1 aide bibliothécaire à 80%, 1 aide bibliothécaire à 60%.  
1 magasinier en Bibliothèque à 50%.  
4 stagiaires.

### **Cours de formation continue et rencontres professionnelles**

- Présence au comité d'AROLE, Association romande de littérature pour l'enfance et la jeunesse.
- Présence au comité de l'association P.I.P., prévention de l'illettrisme au préscolaire.
- Atelier de lecture « épiciées » d'albums
- Cours nouveauté office 2016
- Cours gestion des absences
- Divers cours de formation dans le cadre de P.I.P.

### **Animations**

- « Né pour lire » : 10 animations pour les tout-petits, dont 1 à l'extérieur, dans le parc du Casino.
- La nuit du conte « Ultra-secret », 2 séances avec 44 enfants et 20 adultes par Caroline Cortès.
- Spectacle de marionnettes par la Turlutaine « Qui a volé la carotte ? » pour les enfants entre 3 et 7 ans dans le cadre du festival « Figuresco ». 2 séances avec 77 enfants et 35 adultes.
- « Kamishibai » par la Compagnie Pokkowa-pa de France : 2 spectacles pour 2 tranches d'âge entre 2 et 12 ans, 87 enfants et 35 adultes par M. Pommier.
- Accueil de 5 enfants handicapés d'Antenne Handicap, programme de vacances avec lecture de Kamishibai et partage autour de la lecture.
- 3 conteries par les conteuses de la Louvrée avec 83 enfants, quelques parents et animateurs de Crèches et Parascolaires.
- Club de lecture Prix RTS Ado avec participation au Jury cantonal et déplacement à Genève pour la remise de Prix.

### **Collaborations**

- Vente des passeports-vacances des Montagnes neuchâteloises.
- 1 atelier du Passeport-Vacances a eu lieu dans nos locaux : « Le langage des sourds ».
- L'ensemble du Cercle scolaire du Locle.
- Les crèches du Locle et les groupes du Parascolaire nous visitent régulièrement.
- Livres à disposition à la piscine.
- Les jeunes de la Fondation Sandoz empruntent des livres.
- Les enfants du Centre Pédagogique des Billodes empruntent des livres.
- Première prise de contact des groupes de « Lire et faire lire » dans nos locaux.
- Nous empruntons des livres en d'autres langues à Bibliomedia.
- Nous préparons et livrons des caisses de livres pour les salles d'attente chez les médecins.
- Gestion du « Tournelivres » dans les crèches du Locle avec la collaboration de l'association P.I.P., prévention de l'illettrisme au préscolaire.
- Avec la C.L.P. (Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique) et avec toutes les communes du district du Locle pour la distribution des livres aux nouveau-nés.

## Statistiques

En 2016 nous avons accueilli 267 **classes** réparties comme suit : 76 visites de classes animées par les bibliothécaires, 191 classes en visite libre. 48 groupes des crèches du Locle et du Parascolaire se sont déplacés à la Bibliothèque.

<b>Service de prêt</b>	<b>2016</b>	2015
<b>Visites de classes</b>	<b>267</b>	199
<b>Documents prêtés</b>	<b>86'212 (dont 40'007 prolongations)</b>	<b>85'800 (dont 39'830 prolongations)</b>
<b>Comptes activés</b>	<b>7'001</b>	<b>6'725</b>
<b>Nb. de lecteurs</b>	<b>1'157</b>	<b>1'127</b>

## Répartition des prêts par genre

44'416	livres d'images
14'801	bandes dessinées
5'837	livres d'aventures (8 à 12 ans) : policiers, science-fiction, humour, histoires de vie
2'523	romans ados (13 à 18 ans) : fantastique, policiers, romans sentimentaux
2'461	mangas
2'349	documentaires (600) : sciences appliquées : techniques, bricolages, transports, métiers
2'128	documentaires (500) : animaux, espace, nature, écologie, climat, sciences pures
2'102	contes et légendes
1'920	documentaires (700) : art, théâtre, magie, sports, jeux, chansons
1'827	bêtes (8 à 12 ans) : histoires d'animaux
1'724	périodiques
1'248	CD (disques compact) accompagnant les livres
984	documentaires (900) : géographie et histoire
444	DVD fictions et Blu-ray Disc
304	documentaires (100) : psychologie, philosophie, éthique, morale
217	documentaires (300) : société, économie, politique, éducation, coutumes
214	romans historiques
188	documentaires (000) : dictionnaires, écriture, lecture
186	documentaires (800) : poésie, comptines, littérature
215	documentaires (300) : société, économie, politique, éducation, coutumes
108	histoires de vie
96	DVD documentaires
55	kamishibai (théâtre japonais)
50	documentaires (200) : religion, mythologie
21	matériels d'accompagnement
5	CD-ROM accompagnant les livres
5	cassettes audio

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Nouvelles inscriptions</b>	<b>360</b>	256
<b>Jours d'ouverture</b>	<b>268</b>	267
<b>Documents catalogués</b>	<b>1'407</b>	1'242
<b>Abonnements de revues</b>	<b>22</b>	22
<b>Nombre de documents</b>	<b>25'289</b>	25'897

## Commentaires :

Les prêts restent stables. Par contre, nous devons fournir beaucoup d'efforts en présentant les livres d'une manière attractive et nous accueillons plus de groupes et de classes. Dans les documents catalogués figurent également des dons. Le fond de livres rajeuni d'année en année.

## **SERVICE FORESTIER INTERCOMMUNAL LE LOCLE – LA CHAUX-DE-FONDS**

### **Personnel**

L'équipe forestière se compose d'un forestier de cantonnement, responsable des forêts communales et privées sur les territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds, d'un contremaître forestier, de deux forestiers-bûcherons avec CFC et d'un apprenti.

### **Exploitation des bois**

#### **Forêts de La Ville de La Chaux-de-Fonds**

1051 arbres, pour 1'737.28 sylves soit 1.65 sylves par arbre, ce qui donne en volume de bois ronds les quantités suivantes :

Bois de service résineux :	963.16 m <sup>3</sup>
Bois de service feuillus :	0 m <sup>3</sup>
Bois énergie :	553 stères de déchetage 99 stères de bois de feu
<b>Total :</b>	<b>1'615.16 m<sup>3</sup> et stères soit 97.6 % de la possibilité légale</b>

#### **Forêts de la Ville du Locle**

999 arbres, pour 1'692,85 sylves soit 1.69 sylves par arbre, ce qui donne en volume de bois ronds les quantités suivantes :

Bois de service résineux :	1'017.44 m <sup>3</sup>
Bois de service feuillus :	0 m <sup>3</sup>
Bois énergie :	357 stères de déchetage 100 stères de bois de feu
<b>Total :</b>	<b>1'474.44 m<sup>3</sup> et stères soit 78.7 % de la possibilité légale</b>

### **Marché des bois**

Les forestiers se réjouissent tous du 1<sup>er</sup> septembre ! car c'est à cette date que les coupes de bois peuvent légalement recommencer. On apprécie alors la senteur du bois frais coupé et la dynamique, l'effervescence sur le marché des bois. Malheureusement, les années passent et se ressemblent. Il ne nous reste plus que l'odeur fraîche du bois pour nous consoler, car depuis des années on est plus inquiet que réjoui de vendre des bois à cette période pleine d'inconnue. L'Euro ne remonte pas. Les prix ne décollent pas et il n'y a plus de boom en début de saison.

Dans le canton de Neuchâtel les propriétaires privés coupent peu ; les martelages ont diminué de moitié. Les collectivités coupent, en principe, la possibilité annuelle. Ceci dit, la cote des beaux épicéas est plutôt à la hausse ; celle des sapins à la baisse, notamment les gros bois. La tendance va même vers une nette baisse de la demande en gros bois de sapin. Néanmoins, nous avons mis un accent particulier sur le tri des différents lots de bois, car les épicéas de belle qualité sont toujours recherchés et obtiennent des prix corrects. Rappelons que les collectivités publiques sont tenues d'exploiter leurs forêts selon un plan de gestion sanctionné par le canton.

Nous avons vendu lors de la mise des bois précieux à Colombier des pins Weymouth à Fr. 89.- (vendu Fr. 165.- à la vente de 2015 pour comparaison) et un épicéa qui s'est vendu à Fr. 155.-, provenant du massif forestier de la Joux Pélichet.

### **Bois de service résineux**

La vente des bois résineux à l'exportation a représenté 66 % du volume exploité en 2016. Les bois rouges de médiocre qualité se sont vendus entre Fr. 40.- et Fr. 45.- le m<sup>3</sup> en Suisse.

## **Ville de La Chaux-de-Fonds**

Le bois de service résineux s'est vendu à un prix moyen de Fr. 94.- par m<sup>3</sup>.

## **Ville du Locle**

Le bois de service résineux s'est vendu à un prix moyen de Fr. 86.- par m<sup>3</sup>.

## **Bois énergie**

Nous avons livré 1'520 m<sup>3</sup> de plaquettes de bois (soit 760 stères) au chauffage du bâtiment de TransN à La Chaux-de-Fonds et fourni 850 m<sup>3</sup> de plaquettes de bois (soit 425 stères) au CAD bois Viteos SA. Sans avertissement au préalable TransN a démonté sa chaudière à plaquettes de bois fin 2016 pour la remplacer par une chaudière à pellets de bois. Nous ne pouvons fournir des pellets de bois. Par conséquent, nous prenons note d'une probable perte de Fr. 20'000.- dans les comptes forestiers 2017. Afin de pallier à ce manque nous allons nous renseigner afin de savoir si le CAD bois du Locle peut absorber ce volume de bois.

Le bois de feu frais en 1 mètre de long fendu se vend à port de camion Fr. 80.- le stère.

## **Labels**

Les forêts communales sont labélisées FSC, PEFC et ont également le « Certificat d'origine bois Suisse ».

## **Soins à la jeune forêt**

Les travaux de soins à la jeune forêt sont exécutés après chaque coupe de bois durant l'été. Les buts des soins à la jeune forêt sont premièrement, de concentrer les forces de la nature (soleil, CO<sub>2</sub>, eau et sels minéraux) sur les individus les plus prometteurs et deuxièmement, de créer des peuplements diversifiés, hétérogènes, mélangés et riches en structures et microstructures. Ces travaux sont en partie financés par la Confédération et le Canton via des accords de prestations signés par les communes avec l'Etat de Neuchâtel.

## **Plantation**

### **Ville du Locle**

Nous avons planté un douglas haute tige à La Joux Pélichet pour célébrer les naissances 2016 et 75 érables sycomore à Pouillerel Rossel division 40, afin de pallier au rajeunissement naturel qui fait défaut en raison d'une pression du gibier trop forte sur les jeunes pousses.

### **Ville de La Chaux-de-Fonds**

Nous avons planté une aubépine dans la division 13 du Chapeau Râblé pour célébrer les naissances 2016.

## **Fonctions sociales**

L'équipe forestière a participé et réalisé les travaux suivants :

Entretien courant des chemins, entretien des abris forestiers du 150<sup>e</sup> au Gros Crêt et des Roches de Moron, conduite de classes en forêt, journée passeport vacances, entretien des sentiers nature, livraison de sapins de Noël à diverses institutions publiques, mise à disposition de main-d'œuvre pour le montage et le démontage de l'exposition de la Société Mycologique des Montagnes Neuchâteloises, préparation de diverses torrées, montage et démontage d'un stand pour la fête des Promotions au Locle, Fête des naissances au Locle et à La Chaux-de-Fonds, visite des forêts de La Joux-Pélichet par l'école forestière de Lyss et participation au montage et démontage du concours de bûcheronnage.

Toutes ces prestations ont été facturées aux divers services, institutions et privés, à part celles relevant de l'information au public ou ayant fait l'objet d'une aide accordée par les Autorités.

## **Infrastructures**

### **Dévestitures**

Ville de La Chaux-de-Fonds

Réfection de pistes à machine : au Bouclon 130 m division 24 et au Chemin Blanc 180 m division 35.  
Construction d'une piste à machine de 510 m division 26 à la Combe des Moulins.

Ville du Locle

Réfection d'une piste à machine à la Combe des Enfers 225 m division 44.

Ces travaux sont en partie financés par la Confédération et le Canton via des accords de prestations signés par les communes avec l'Etat de Neuchâtel.

### **Forêts privées**

Le forestier de cantonnement exécute les martelages en forêts privées qui lui sont confiés par l'ingénieur forestier d'arrondissement. Il exerce également une surveillance générale des massifs forestiers sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Cette activité est financée par le canton.

#### **Résultats des martelages en forêts privées 2016 :**

	<b>Propriétaires de La Chaux-de-Fonds</b>	<b>Propriétaires du Locle</b>
Nombre d'autorisations	40	20
Nombre d'arbres martelés	1475	1605
Volume en sylvés	2985	2763
Volume par arbre en sylvés	2.02	1.72

### **Agent de la nature et de la faune**

Le forestier de cantonnement exerce cette fonction sur l'ensemble des territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Outre la surveillance générale de plus en plus de propriétaires demandent des conseils pour leurs forêts, haies et arbres isolés. Cette activité est en partie financée par le canton.

### **Conclusion**

Nos belles forêts ont été soignées avec passion par plusieurs générations de forestiers avant nous, à l'aide d'une sylviculture proche de la nature. Il est de notre devoir de pérenniser cet acquis, afin de laisser aux générations futures un environnement le plus naturel possible où l'homme et la nature peuvent y vivre en parfaite harmonie. A cet effet nous remercions les autorités et la population pour la confiance témoignée tout au long de l'année pour l'ensemble de nos diverses activités.

## **INSTRUCTION PUBLIQUE**

### **Secrétariat de l'Instruction publique**

La dotation en personnel du secrétariat de l'Instruction Publique n'a pas changé et est toujours composée de l'assistante de direction, poste à 100%, d'une secrétaire à 40% et d'une apprentie. La masse de travail reste élevée et augmente régulièrement. Une partie importante des activités consiste à valider les capacités contributives des parents dont les enfants fréquentent les infrastructures extrascolaires, qu'elles soient privées ou publiques. Un accent est particulièrement mis pour trouver des solutions pour les parents qui ne s'en sortent pas financièrement, nous sommes la seule commune à recevoir systématiquement tous les parents en difficulté. Si le nombre de cas litigieux continue d'augmenter, nous ne pourrons, à notre grand regret, continuer de pratiquer ainsi et devons travailler d'une façon très administrative et nous résoudre à envoyer des poursuites et retirer l'enfant de l'institution. Nous pouvons affirmer, à notre grande satisfaction, que la procédure mise en place donne de très bons résultats et que les parents se sentent soutenus malgré leurs difficultés financières et non écrasés par une administration dépourvue de valeurs humaines.

Le secrétariat s'occupe aussi de la gestion de la Musique scolaire et fournit une aide ponctuelle au SPSJ (Service Promotion Santé Jeunesse), qui, pour des raisons financières, n'a pas pu procéder à l'engagement d'une secrétaire à 20% comme indiqué lors du rapport au Conseil général sur sa création.

### **Structures extrafamiliales**

Après une année d'essai, l'Office de l'accueil extrafamilial a donné son accord pour confier la responsabilité de la structure préscolaire et des 3 structures parascolaires à la même personne : Mme Floriane Juillerat.

C'est une tâche lourde qui nous permet d'être plus efficaces lors de remplacement d'éducatrices absentes, il y a une vision d'ensemble par une seule et même personne et l'efficacité est largement renforcée.

Nous tenons à remercier chaleureusement Mme Juillerat pour le travail accompli et l'organisation qu'elle a mise en place dans chaque structure.

### **Structures parascolaires**

Les structures parascolaires ont pour but d'accueillir les enfants de 4 à 12 ans qui sont scolarisés (du cycle 1 à la fin du cycle 2). Ces structures proposent différents taux de présences, ce qui donne aux parents un grand choix de placements adaptable à leur besoin. Elles sont ouvertes de 6h30 à 18h.

Au début de l'année 2016, certains éducateurs travaillaient sur 2 sites, ce qui rendait plus difficile l'implication de ces personnes au sein des structures. Grâce à une réorganisation dans la répartition du personnel, il a été possible que chacun puisse travailler dans une seule structure. Cela a permis une meilleure stabilité pour les enfants. Chaque éducateur a pu donc s'investir pleinement dans les différents projets mis en place.

Il y a une grande interaction entre les trois structures parascolaires. Certains matins, tous les enfants en congé sont regroupés sur un seul site. Ceci permet aux enfants de voir d'autres jeux et de fréquenter d'autres enfants de leur âge. Ces moments-là permettent également un échange entre le personnel des structures afin de pouvoir partager sur leur façon de faire et sur leurs futurs projets.

Dans toutes les structures, les décorations sont essentiellement faites par les enfants. Pour cela, les éducateurs font preuve d'une grande ingéniosité et d'une belle créativité afin de varier le plus possible les différentes méthodes de bricolage.

Chaque structure met en place des activités (grimages, pâtisserie, bricolage, etc.) en lien avec les différentes fêtes tout au long de l'année (Pâques, fête des mères et des pères, Halloween, Noël).

Le 24 juin 2016, les trois structures parascolaires et la structure préscolaire se sont réunies afin de célébrer la fête de l'été sous le préau du Centre pédagogique des Billodes. Après les chansons interprétées par les enfants, les parents ont pu échanger avec les membres du personnel des structures autour d'un apéritif. Les fêtes de Noël se sont faites individuellement dans chaque structure.

### Tourbillon

Cette structure a une capacité d'accueil de 37 enfants. Durant l'année 2016, elle a employé trois éducatrices et un éducateur (pour un total de 3.1 ETP) ainsi que trois apprentis, dont une qui a obtenu son CFC en juillet 2016. Tourbillon accueille également des stagiaires de l'école Pierre-Coullery qui sont en formation d'éducatrice à plein temps et qui doivent effectuer dix semaines dans le domaine de l'enfance. 451 factures ont été émises.

Après la réorganisation du personnel dans les structures, toute l'équipe de Tourbillon s'est retrouvée, à plusieurs reprises, afin de remettre, à leur propre valeur, le projet pédagogique. Ceci a permis de remettre à jour certaines règles autour des enfants. Plusieurs changements dans la façon de faire au quotidien ont été effectués afin de mettre en avant l'autonomie des enfants, le respect et la communication. Ceci a eu un véritable succès auprès des enfants qui se sentent plus impliqués dans la vie quotidienne de la structure.

Un « Conseil du parascolaire » a été également mis sur pied dans le courant 2016. Il s'agit d'un temps de parole pour les enfants. En effet, à raison de 2 fois par mois, les enfants qui le souhaitent se réunissent et choisissent un thème afin d'en débattre. Un éducateur est présent pour mener les débats et pour éviter les dérapages. Les enfants apprécient beaucoup ces moments-là qui leur permettent de partager leurs opinions avec les autres.

Lors de la fête de Noël, l'équipe de Tourbillon a tenu à faire une surprise aux enfants. Une conteuse est venue leur raconter plusieurs histoires de Noël. Elle a rencontré un franc succès auprès des petits comme des grands.

### Diapason

Cette structure a une capacité d'accueil de 25 enfants. Durant l'année 2016, elle a employé trois éducatrices, une aide (pour un total de 2.5 ETP) ainsi que deux apprentis (dont une qui a obtenu son CFC au mois de juillet) et un stagiaire. 303 factures ont été émises.

Les enfants de Diapason sont entourés d'une équipe qui est particulièrement sportive. De plus, avec les différentes infrastructures mises à leur disposition (salle de gym, piscine, terrain de football, etc.), les enfants ont tout le loisir de bouger et de se dépenser. La proximité de la nature aidant également, l'équipe profite d'organiser des activités telles que le bob et divers jeux de neige l'hiver et des pique-niques et balades l'été. Il leur est aussi arrivé d'aller à la patinoire ou encore à la piscine du Communal. Les enfants vont également tous les mois chercher des livres à la bibliothèque.

Pendant les périodes scolaires, le rythme quotidien est soutenu notamment en raison des trajets scolaires. Lors des vacances scolaires, tous les enfants des trois structures sont regroupés à Diapason. Des activités particulières sont mises en place afin de divertir au mieux les enfants dans un cadre moins stressant qu'en période scolaire. Voici quelques exemples d'activités : un atelier musique, la réalisation de petites expériences (cuire une pomme uniquement avec la chaleur du soleil, création de sel, etc.), le « Fort des Monts » (compétition en équipe sous forme de plusieurs épreuves en lien avec Fort Boyard), la patinoire, la piscine, le parcours vita, un parcours de gym (intérieur ou extérieur), la visite du Bois du Petit Château, etc.

### Spiral

Cette structure a une capacité d'accueil de 25 enfants. Durant l'année 2016, elle a employé trois éducatrices, une aide (pour un total de 2.7 ETP) et deux apprenties. 319 factures ont été émises.

Une réflexion en équipe a été menée afin de réorganiser l'aménagement de l'espace afin de l'optimiser. Une salle a été aménagée afin de permettre aux enfants d'avoir un petit coin calme et reposant.

Beaucoup d'activités et de sorties sont mises en place telles que la patinoire, la piscine, le bob, les jeux dans les différents parcs de la ville, les visites à la bibliothèque, l'écoute de conte (à la bibliothèque), la confection de pâtisserie, etc.

Un projet a été étudié également en 2016 et se mettra en route en 2017 : une peluche voyagera, durant toute l'année, avec les membres de l'équipe (durant leurs vacances) et enverra une carte postale aux enfants de la structure. Celle-ci sera affichée sur une carte du monde. Ceci afin de faire découvrir aux enfants une petite partie du monde et les sensibiliser à la géographie.

## **Structure préscolaire**

### L'Etoile

Cette structure a une capacité d'accueil de 30 enfants. Durant l'année 2015, elle a employé 6 éducatrices, 4 aides (pour un total de 6.5 EPT), une apprentie et une stagiaire. 463 factures ont été émises.

Grâce au coaching mis en place par les RH en deuxième partie d'année 2015 et qui a pris fin en avril 2016, l'équipe a retrouvé une bonne cohésion de groupe, redonnant de la motivation à chacun. Cela aidant, beaucoup d'activités ont été mises en place (visite au Bois du petit Château, journée à Urba Kids à Orbe, plusieurs pique-niques et balades en forêt, visite au Papillorama, jeux dans les différents parcs de la ville, etc.). Les différentes fêtes sont également célébrées de diverses façons : confection de crêpes pour la Chandeleur, chasse aux œufs à Pâque, grimages à l'occasion d'Halloween et visite du Père Noël et de son âne à Noël. Toute l'équipe de la crèche s'est jointe aux structures parascolaires afin de célébrer la fête de l'été.

Au début de l'année 2016, la crèche, qui est sur deux étages, fonctionnait avec deux groupes bien distincts : le groupe des 0 à 2 ans et le groupe des 2 à 4 ans. Une réflexion a été menée au sein de l'équipe afin de créer un groupe intermédiaire qui permettrait de mieux adapter les différentes activités et sorties. Ceci a pu prendre forme à la rentrée d'août 2016. Cela a demandé un gros travail d'organisation et une grande flexibilité de la part de chacun mais a été un véritable succès, notamment auprès des enfants et de leurs parents. Nous avons donc actuellement trois groupes qui se définissent de la manière suivante : les « Doudou » de 4 à 18 mois, les « Pilou » de 18 à 30 mois et les « T'choupi » de 30 à 48 mois.

En octobre 2016, deux personnes de l'équipe ont été choisies pour être référentes (une par étage). Ceci permet une meilleure circulation des informations et une meilleure communication au sein de l'équipe.

## **Musique scolaire**

Les élèves de la Musique scolaire ont beaucoup de plaisir à répéter dans les nouveaux locaux de l'Ancienne Poste. Différents aménagements, particulièrement au niveau acoustique, ont été effectués dans plusieurs salles.

La collaboration avec le Conservatoire de musique ainsi qu'avec le CLAAP se passe très bien. Une dynamique entre tous les partenaires s'est naturellement créée. Ainsi les élèves qui attendent leur leçon, vont profiter du CLAAP pour y passer un bon moment. On peut affirmer que le premier étage de l'Ancienne poste vit.

Le comité de la Musique scolaire s'est réuni environ une fois tous les deux mois. Durant les différentes rencontres, les actions suivantes ont été décidées :

12 au 14 février :	Grand bal de Nino Ferrer
30 avril et 1 <sup>er</sup> mai :	Concert aux Ecolades
3 juillet :	Concert d'ouverture Music Festival Promos au Locle
18 et 19 juillet :	Tournée européenne en Allemagne et en France avec le spectacle du Grand bal de Nino Ferrer

- 19 et 20 août : Grand Concert inter-fanfare un « Show à trois! »
- 3 au 7 octobre : Camp de musique aux Rasses (VD).  
Magnifique semaine. Le comité a pleinement profité de ces moments avec les jeunes.
- 3 décembre : Concert de Noël pour le club des loisirs de la Ville du Locle

### **Projet « Midnight sports »**

Le projet appelé « Midnight Sports » pour les jeunes de 12 à 17 ans connaît toujours un bon succès. Voici quelques statistiques au niveau de la fréquentation durant la période du 26 septembre 2015 au 14 mai 2016 :

#### Participation par soirée

Un premier indicateur des soirées « Midnight Le Locle » réside dans la participation des jeunes. Dans le concept détaillé de la phase pilote, l'objectif a été fixé à une moyenne de 30 à 40 adolescent-e-s par soirée. En moyenne cette saison, 36.7 jeunes ont participé à chaque soirée Midnight durant cette saison 2015-2016. La saison passée, la moyenne se situait à 40 jeunes par soirée. Le groupe de travail a émis son souhait de chercher à repasser le seuil des 40 jeunes la saison prochaine. Au total, 1027 visites et 254 jeunes ont été enregistrées sur l'ensemble de la saison. La première partie de la saison (automne) a connu une participation plus élevée, peut être grâce au passage dans les écoles de la rentrée.

#### Participation filles et garçons

La fréquentation des filles au « Midnight Le Locle » est toujours très réjouissante pour cette saison. Les participantes représentent 41% de l'ensemble des jeunes présents. Ce chiffre, qui était en léger recul en première moitié de saison, se situe désormais exactement au même niveau qu'au printemps 2014. Cette valeur dépasse clairement la moyenne suisse des projets MidnightSports qui avoisine les 30% et il s'agit de l'un des meilleurs résultats romands pour cette saison.

Ce succès s'explique par l'espace mis à disposition des filles, de l'accueil de la part des coaches adolescentes et par des animations spécialement destinées à un public féminin (par exemple de la danse, les soirées à thème, etc.). A ce sujet, il convient de souligner l'excellent travail des cheffes de projet dans l'idée de varier les activités et ainsi de continuer à attirer les adolescentes. En effet, l'organisation d'événements spéciaux a fait partie intégrante des objectifs de la saison et toute l'équipe a fait des gros efforts afin de réaliser ces objectifs et la fondation IdéeSport les félicite.

#### Age des participant-e-s

Le public cible du projet représente les jeunes dès la 8ème année scolaire (HARMOS) et jusqu'à 17 ans. Le graphique suivant montre la répartition des différentes tranches d'âge parmi les participant-e-s du « Midnight Le Locle ». On remarque que les jeunes âgés de 15 ans sont les plus représentés et que le public cible 12-17 ans est très bien représenté. Concernant les jeunes de 12 ans, il s'agit seulement d'un petit pourcentage de participant-e-s, il s'agira donc de bien communiquer avec les jeunes de 8ème année pour la saison à venir. Enfin, les participant-e-s de 18 ans ou plus représentent une minorité négligeable. Pour conclure, l'objectif demeure de pouvoir encore une fois bénéficier du soutien de la direction du CSLL afin de pouvoir maintenir une proportion importante de 12-13 ans en passant dans les classes concernées.



## **Projet « OpenSunday »**

Le dimanche 30 octobre 2016, le projet « OpenSunday Le Locle » a débuté dans les salles de sport du collège des Jeanneret. Chaque dimanche, de novembre à mars, de 13h30 à 16h30, les enfants de la 3ème à la 8ème HarmoS pourront s’amuser et pratiquer du sport gratuitement. Ce projet est également organisé par la fondation IdéeSport. Il s’agit d’une phase de test qui nous permettra de voir si cette activité répond à un besoin de la population.

### Participation

Durant les 8 dimanches après-midi, depuis l'inauguration du 30 octobre, il y a eu une fréquentation moyenne de 42 enfants par après-midi.

Ce premier chiffre nous laisse supposer que cette activité répond effectivement à une attente.

Si vous souhaitez obtenir le courriel détaillant les activités de chaque soirée (Midnight) et/ou de chaque après-midi (Opensunday), n’hésitez pas à nous faire la demande à l’adresse suivante : [ipll@ne.ch](mailto:ipll@ne.ch)

## **CLINIQUE DENTAIRE SCOLAIRE**

### **Effectif du personnel**

Mmes Michèle Girardot et Christiane Grezet assistantes dentaire continuent respectivement à effectuer 24h & 25h par semaine. Les apprenties assistantes dentaire, Mme Melanie Ortega a réussi sa deuxième année et continue en 3<sup>ème</sup> année et Mme Leila Filipe dos Santos a commencé sa première année. Dr Isabelle Serrano, responsable de la Clinique dentaire scolaire assume la pédodontie, l'orthodontie ainsi que les contrôles scolaires avec 36h par semaine et Madame Sylvie Saint Germain Morandi, hygiéniste dentaire travaille à un taux de 6,32 %, soit environ 3h par semaine. Mme Sandra Zas s'occupe du secrétariat et de la facturation toujours 14h hebdomadaires. Mme Mélissa Pittet est venue dès le mois d'août pour 6 mois de formation comme apprentie employée de commerce de 3<sup>ème</sup> année.

### **Visites de classes**

89 classes ont été visitées durant l'année scolaire 2015-2016. Les écoles du Locle, du CP des Billodes et des Perce-Neige sont venues dans les locaux de la Clinique dentaire scolaire pour le dépistage. Alors que Mme Serrano s'est déplacée dans les autres communes du district pour le contrôle dentaire.

### **Durant l'année scolaire, il a été effectué**

Nous n'avons pas remarqué de tendance particulière, les traitements sont similaires aux années précédentes.

Notre système informatique ayant une défaillance indépendante de notre volonté, nous ne sommes pas en mesure de vous communiquer des chiffres précis.

### **Orthodontie**

L'équipe travaille afin de proposer une méthode de traitement d'orthodontie fonctionnelle plus respectueuse en parallèle à l'orthodontie conventionnelle. Les patients traités par cette méthode reçoivent des exercices à faire à la maison et dès 2017 auront comme appuis une application pédagogique à télécharger.

### **Exonérations**

Huit demandes d'exonération pour des traitements orthodontiques ont été présentées au Conseil communal, sept ont été acceptées, une est en attente de décision sur 2017.

### **Formation continue et perfectionnement**

Dr Serrano effectue régulièrement des cours de perfectionnement en pédodontie et orthodontie.

Mmes Serrano, Zas, Girardot et Morandi St-Germain ont suivi un cours à Zürich en anglais pour l'orthodontie fonctionnelle et M. Niels Hulsink de la société Myofunctional Research CO est venu le 29 juin 2016 pour former toute l'équipe de la clinique.

## **CENTRE D'ORTHOPHONIE**

### **Effectif du personnel**

Le Centre d'orthophonie compte au 31 décembre 2016 six orthophonistes pour une occupation inchangée de 3,5 postes (3,17 postes d'orthophonistes, et 32% de poste de responsable). Mme Marie-Caroline Cario a souhaité démissionner pour la fin de l'année scolaire 2015-2016. Elle a été remplacée par Mme Kelly Castanheira. Mme Anouk Guinand a, elle aussi, souhaité démissionner de son mandat d'orthophoniste et de responsable du centre pour la fin du mois de septembre 2016. Elle a été remplacée par Mme Françoise Jaccard pour le poste de responsable. Mme Aline Boillat était en congé maternité du mois d'août au mois de décembre et a été remplacée par Mme Justine Warnet en CDD. Le reste de l'équipe d'orthophonistes reste stable avec Mmes Nicole Mouglin, Jeanine Beuret-Butty et Martine Rossier. Mme Sandra Zas assure le secrétariat et la facturation (poste à 35%). Mme Mélissa Pittet est venue dès le mois d'août pour 6 mois de formation comme apprentie employée de commerce de 3<sup>ème</sup> année.

Le centre a accueilli en février 2016 une étudiante de l'Université de Neuchâtel, Mme Amélie Favre, pour un stage d'observation sur 5 semaines, à raison de 2 demi-journées hebdomadaires.

### **Formation continue**

Les orthophonistes ont participé à un perfectionnement cantonal annuel au mois d'août d'une journée. Elles suivent également des cours de perfectionnement et des supervisions selon leur organisation.

### **Centre d'orthophonie et OES**

Le CRO (Colloque des Responsables de l'Orthophonie) s'est réuni à 3 reprises sous la direction de M. Philippe Willi, chef de l'OES.

La Convention entre l'Etat et les 3 villes pourvues d'un Centre d'orthophonie a été dénoncée par le Canton en juin 2016 pour fin 2017, la volonté du Canton étant de supprimer la subvention cantonale dédiée aux centres pour le travail de gestion et de contrôle effectué par les responsables.

Un nouveau projet de convention doit être mis en forme par le Canton et les conseillers communaux courant 2017.

Les 3 responsables de centres se sont réunies à deux reprises pour réfléchir de manière conjointe aux possibilités de réactions face à la volonté de l'Etat de supprimer la subvention des centres d'orthophonie. Une séance avec Mme Maire-Hefti et les conseillers communaux des trois villes est prévue le 31 janvier 2017 afin d'avancer dans le projet d'une nouvelle convention.

Des séances de travail régulières réunissant les responsables des 3 Centres d'orthophonie du canton et Mme Anne Panchaud (collaboratrice scientifique logopédiste à l'OES) ont eu lieu à l'OES. Ces séances sont très positives et permettent d'assurer une bonne coordination et collaboration entre les 3 centres et l'OES quant à l'application de la convention hélas dénoncée.

Une séance d'information concernant le nouveau système de facturation GEDES a eu lieu dans les locaux de l'OES en décembre 2016.

### **Durant l'année 2016**

Nous avons reçu 66 nouveaux signalements. 55 bilans ont été effectués dont 18 n'ont débouché sur aucun traitement. 186 enfants ont été suivis par les orthophonistes et le traitement de 34 d'entre eux a pris fin durant l'année. Sur ces 186 dossiers, 175 sont pris en charge financièrement par l'OES, 1 par l'OAI et 10 par les parents et la commune.

L'orthophoniste délocalisée au CP des Billodes a vu 9 enfants en traitement, dont 2 ont pris fin durant l'année.

La liste d'attente reste pour nous un sujet de préoccupation. 40 enfants étaient en attente de bilan au 31 décembre 2016, le temps d'attente entre le signalement et le début du bilan étant estimé alors à

environ 10 mois. Des parents d'enfants s'inquiètent de ce temps d'attente important. Nous sommes hélas tenues par la convention (actuellement dénoncée) d'assurer des coûts stables pour l'OES et il n'est pas possible d'augmenter les postes d'orthophonistes. Néanmoins, nous essayons de répondre au mieux aux situations urgentes dont nous sommes informées.

# **CLAAP-CENTRE DE LOISIRS ET D'ANIMATION DE L'ANCIENNE POSTE**

## **Introduction**

L'animation socioculturelle constitue le pilier central de la promotion jeunesse en Ville du Locle. Les missions du CLAAP s'inspirent des valeurs de l'animation socioculturelle et les outils de son action quotidienne découlent de ce métier appartenant au secteur social.

Cette année encore, le CLAAP s'est transformé sensiblement car l'équipe questionne méthodiquement son activité afin qu'elle soit en adéquation avec un terrain évolutif. Travail d'écoute, d'observation, d'analyse et d'adaptation permettant d'affiner nos prestations et, avant tout, de construire en permanence un lien social indispensable et précieux avec nos publics, enfants, adolescents, parents et partenaires dans la finalité de servir les besoins de la jeunesse.

Ainsi, étant actifs dans les locaux de l'Ancienne Poste depuis une année et demie, nous pouvons désormais porter un regard critique envers les prestations que nous avons mis en place de manière échelonnée.

La rétrospective que nous vous proposons vous permettra de découvrir les principales activités du CLAAP en 2016 ainsi que les adaptations que nous prévoyons pour 2017.

## **Sens de l'action**

### **L'animation socioculturelle pour les jeunes du Locle**

Les jeunes au Locle sont pourvus de précieuses ressources à partir desquelles nous fondons notre action. Nous visons à les valoriser et à les développer devenant des facilitateurs qui proposent des outils en vue de générer un potentiel apprentissage par l'expérience tout en travaillant sur l'estime de soi.

Par la libre adhésion, le non-jugement, la gratuité ainsi qu'un espace adapté, nous donnons l'occasion aux jeunes de rencontrer leurs pairs mais également des adultes, membres de leur entourage habituel ou non. Le CLAAP est ainsi un espace de valorisation, de découvertes mais aussi de repli, fonctionnant avec le respect, de l'autre, de soi et du matériel.

Dans cette continuité, nous nous préoccupons de l'environnement global du jeune, nous créons et maintenons un travail de réseau afin que le développement de la cité se réalise en tenant compte des intérêts des 5-25 ans.

Il découle de ce sens de l'action, notre mission, qui permet de mieux saisir nos prestations et les outils que nous choisissons pour sa mise en œuvre.

### **La mission du CLAAP**

Par des rencontres et des activités, le CLAAP aspire à la promotion de la santé des jeunes au sens de la Charte d'Ottawa, afin de travailler avec eux sur l'estime de soi, le développement ou la valorisation de compétences afin de rendre chacun acteur de la cohésion sociale.

De manière concrète, nous vous proposons de découvrir dans la suite du rapport l'ensemble du développement de nos prestations en 2016.

## **Prestation-Accueil Ado**

### **Accueil Ado – fonctionnement**

Depuis son lancement officiel en septembre 2015, l'accueil libre du CLAAP destiné aux adolescents – l'accueil ado - a été régulièrement repensé, rediscuté et adapté aux besoins, demandes de notre jeune public et aux constats empiriques des professionnels. C'est dans le but d'offrir aux jeunes fréquentant le centre de loisirs les meilleures conditions de rencontres, d'épanouissement et de sécurité dans le cadre de l'accueil ado que l'équipe d'animateurs-trices socioculturel-les (ASC) en a régulièrement modifié l'organisation et les différentes offres.

En premier lieu, des changements ont eu lieu dans les ouvertures des accueils libres. Soucieux de développer ses prestations en réponse aux demandes de la jeunesse, le CLAAP a mis en place, courant 2016, des programmes d'activités mensuelles prenant lieu et place les mercredis après-midis. Le programme hebdomadaire du centre ainsi adapté, les accueils ados sont ouverts au CLAAP : les mardis de 16h à 19h, aux plus jeunes à partir de huit ans, pour faire suite à des demandes en ce sens et selon des horaires en accord avec la Musique Scolaire, ainsi que les jeudis et les vendredis de 16h à 18h pour les adolescents à partir 9<sup>ème</sup> HarmoS et jusqu'à 18 ans.

L'accueil ado offre aux jeunes de nombreuses possibilités d'activités. Celles-ci, ayant de prime abord un but récréatif, représentent surtout, dans le cadre d'un centre de loisir et d'animation comme le CLAAP, un excellent vecteur de cohésion sociale grâce aux créations de liens qu'elles permettent, d'une part entre jeunes mais également avec les professionnels. Notre but est d'offrir à la jeunesse un espace libre de rencontres et d'expériences dans lequel chacun puisse se sentir à l'aise et participer de manière citoyenne à la vie du centre. Les adolescents peuvent donc s'adonner à différentes activités ; jeux de société en tout genre, baby-foot, ping-pong, lecture, console de jeux vidéo, cuisine, bricolage. Afin de permettre que ces d'activités nombreuses et variées puissent se dérouler dans un climat serein et propice au bien-être de chacun, plusieurs animateurs sont présents lors de chaque accueil, accompagnés ponctuellement, en cas de forte affluence ou lors d'une activité particulière, par des moniteurs.

Un bar se trouve dans le lieu d'accueil, nous y offrons du sirop et proposons différents encas à des prix symboliques. Un partenariat avec une entreprise locale de vente de fruits et légumes, l'Ame verte, nous permet de proposer gratuitement des fruits de saison aux jeunes. Ceux-ci expriment par ailleurs régulièrement la demande de cuisiner durant les accueils libres. Les gâteaux et biscuits ainsi produits sont distribués aux personnes présentes. Nous fabriquons également avec les jeunes des sirops et de la pâte à tartiner au chocolat et aux noisettes qui alimentent notre bar. L'an dernier une fête marquant le début l'accueil (Welcome party) avait été réalisée pour et avec les jeunes. Dans l'idée de pérenniser l'évènement c'est une fête, avec activités extérieures, buffet et disco, qui s'est répétée en octobre 2016 à l'occasion d'halloween.

### **Accueil ado – semaine thématique**

Espace propice à l'interaction et à l'échange, l'accueil ado représente également un lieu indiqué pour aborder différentes thématiques avec la jeunesse. Régulièrement, l'équipe adapte les activités proposées lors des accueils, sur des courtes périodes, afin de stimuler la discussion autour de sujets touchants la jeunesse. Ces semaines thématiques peuvent être le fruit de partenariat, comme ce fût le cas avec le Forum Tous Différents Tous Egaux, lors de la Semaine d'Action Contre le Racisme. En s'inscrivant dans le programme de cette semaine thématique cantonale le CLAAP a proposé non seulement des ateliers de théâtre et de photographie sur les sujets de l'identité et du Vivre ensemble, mais également des livres, des affiches et des jeux nous permettant d'aborder directement ces questions avec les jeunes dans les accueils libres. Mais celles-ci proviennent aussi d'initiative de l'équipe et de l'importance, selon nous, de sensibiliser notre public à certains sujets. Avec ce dessein, nous avons réalisé des « semaines de l'humour » durant lesquels nous avons, par de petites actions et des activités, pu aborder certaines questions liées à l'humour, sa nécessité mais aussi ses limites, dans une perspective de Vivre ensemble. Ajoutons encore qu'une fois dans l'année notre accueil libre devient un terrain d'étude et de projets pour des étudiants infirmiers-ères de la HES-Arc santé de Neuchâtel. Dans le cadre d'un module portant sur les approches professionnelles de la santé communautaire, les étudiants développent au sein du CLAAP un projet spécifique en lien avec une question de santé. En février 2016 une activité a donc été réalisée autour de la cuisine, visant à aborder dans l'expérience

même des enjeux liés à la diététique. L'accueil ado a aussi ouvert ses portes à d'autres acteurs cherchant la consultation de la jeunesse ou leur participation (projet intergénérationnel mené par l'âme verte, projet de film mené par une réalisatrice neuchâteloise).

### **Accueil Ado – fréquentation**

Des changements dans les groupes de fréquentation de l'accueil ado ont continuellement fait évoluer la densité de personnes présentes dans les locaux et les habitudes durant l'année. Plus faible lorsque la météo est clémente, la densité des accueils est plus importante durant les mois d'automne, d'hiver et de début de printemps. Cette situation rend en effet difficile l'utilisation de données statistiques pour évaluer nos accueils ados. Nous pouvons relever que, durant l'année, alors que certains ont été totalement vides, à l'autre extrême nous avons eu des pointes à une quarantaine de personnes environ sur l'ensemble d'un accueil. Dans une perspective plus qualitative, travaillant continuellement à l'ouverture et la cohésion durant ces moments, l'équipe est heureuse de la mixité et de la diversité de genres, d'âges et de cultures présentes.

### **Accueil Ado – plein air**

Les activités plein air (CLAAP OUT), mises en place depuis l'ouverture du CLAAP, ont été maintenues parmi l'éventail de nos prestations. Celles-ci se déroulent selon un programme le plus régulier qu'il est nous est possible de maintenir selon la météo et les ateliers prévus, à savoir ; un mercredi après-midi par mois (parc de la rue Bournot à côté de la salle du Casino ou parc de la rue du jardin en face du restaurant la Croisette) et les vendredis après-midis (entre les collèges des Jeanneret et de Jehan-Droz). Notre Cargobike, objet emblématique de cette action, réalisé en partenariat avec la Coquille et la Cie Balor, nous rend facilement identifiables auprès de la jeunesse. Nous y distribuons des sirops et proposons différents jeux et activités ; des sports de balles, du matériel de cirque, des jeux de société, etc.

Ces activités extérieures ont plusieurs fonctions. D'une part, elles nous permettent d'aller à la rencontre de la jeunesse locloise directement sur les lieux qu'elle fréquente dans l'espace urbain. Ainsi nous touchons un public adolescent plus large que le public habituel de nos activités régulières, nous permettant de faire connaître plus loin nos offres et nos actions pour la jeunesse. D'autre part, ces activités externes représentent une opportunité de créer du lien avec les jeunes et d'être à l'écoute de leurs besoins. Par ailleurs, étant présents dans l'espace public, nous établissons des contacts non seulement avec la jeunesse mais la population en générale. Nous avons ainsi l'opportunité de faire connaître notre action aux parents et aux autres personnes fréquentant ces lieux significatifs en ville.

### **Prestation – Ateliers Les mercredis du CLAAP**

#### **Ateliers – fonctionnement**

Les jeunes ont différents centres d'intérêts, fonctionnements sociaux et regards sur leur environnement. Afin que les prestations du CLAAP correspondent au plus grand nombre, l'équipe propose des ateliers en s'inspirant des besoins et envies des jeunes. Leur but : créer des occasions où la jeunesse est encouragée à s'exprimer, trouve la possibilité d'être entendue et peut mobiliser et développer ses compétences.

Jusqu'au printemps 2016, les ateliers s'organisaient sporadiquement et selon les opportunités (propositions des jeunes, événements festifs, semaines internationales, etc.). Les ateliers permanents déjà existants (la salle de danse hip-hop en accès libre et le studio d'enregistrement sur inscription), ont été maintenus. En parallèle et pour diversifier cette offre, dès avril 2016, les accueils libres du mercredi après-midi ont été remplacés par des ateliers et sorties s'alternant chaque semaine selon une thématique: *Sport et loisirs / Nature et alimentation / culture et créativité*. Ils sont ouverts au 6-25 ans et l'équipe veille à fixer à chaque fois des tranches d'âge différentes pour que les jeunes se sentent à l'aise. La plupart des ateliers sont gratuits et sur inscriptions.

Ces thématiques permettent de varier les activités, d'instaurer une constance favorable à la participation des jeunes, à la clarté de la communication et à la réactivité des animateurs pour répondre aux besoins des jeunes. Aussi, des activités proposées par des partenaires (infirmiers, réalisatrice, Casino-théâtre, MBA, par ex.) peuvent être intégrées, selon la thématique, à ces mercredis animés. Le contenu de

l'atelier est dévoilé une semaine à l'avance sur Facebook et notre site internet, de même que les inscriptions qui s'ouvrent à ce moment-là.

Ateliers d'initiation ou découvertes ponctuelles, ce mode semble correspondre aux possibilités de participation d'une jeunesse déjà très sollicitée dans ses activités extrascolaires, mais néanmoins curieuse. Avec en moyenne cinq participants par ateliers, majoritairement âgées de 8 à 14 ans, nous pouvons constater que cette prestation a du répondant, d'autant plus que les jeunes présents sont rarement les mêmes. Comme exemple non exhaustif, le CLAAP a proposé cette année plusieurs ateliers créatifs (peinture, dessins, couture, photo), cuisine, percussion, création d'un jardin potager, sorties culturelles au Casino théâtre, défis sportifs, etc. Du côté des ateliers permanents, le studio d'enregistrement a pris son envol avec un nombre croissant d'inscrits chaque mercredi. Par contre, la salle de danse break dance a pris fin en été 2016, en raison d'une fréquentation en baisse et d'un changement d'intérêts chez les jeunes.

### **Atelier – perspectives**

En 2017, le CLAAP souhaite développer cette prestation sous ce mode d'action. Une campagne de communication ciblée permettra d'habituer les jeunes à s'inscrire à l'avance et un espace de récolte de propositions sera instauré, pour inviter les jeunes à participer à la programmation de manière croissante. Selon les envies et émulations de la jeunesse, le CLAAP a encore la possibilité de pérenniser certains ateliers. Enfin, au travers de ces espaces, le CLAAP continue d'intégrer et développer son réseau de personnes ressources aux compétences spécifiques pour favoriser l'accès à de nouvelles expériences inter-culturelles ou -générationnelles pouvant soutenir les jeunes dans leurs démarches collectives ou personnelles.

### **Projets & partenariat**

#### **Projet – fonctionnement**

Durant l'année, au-delà de ses accueils libres et de ses ateliers hebdomadaires à thèmes, la vie du CLAAP est ponctuée de divers projets et événements particuliers. 2016 en fut abondante à souhait. Dans ces diverses entreprises, le centre d'animation a pris une place plus ou moins participative ou directrice, mais toujours collaborative.

Entre notamment la SACR (semaine d'action contre le racisme), FestiNeuch, Capa'cité, la Bastringue de l'Ancienne Poste ou encore les événements réguliers du groupe « réanimons la place du marché », le CLAAP a coopéré avec des acteurs très diversifiés, provenant de différents corps de métier.

Le CLAAP agit dans une démarche de soutien par exemple dans le cas du réaménagement participatif des Jeanneret, où les ASC ont apporté leur aide pour la réalisation d'un Skate Park aux Jeanneret. C'est également le cas du parlement des jeunes de la ville. Dans ces entreprises, le CLAAP apporte entre autres un soutien organisationnel, logistique et synergique. Il n'a pas le rôle de celui qui initie et tient le projet, mais le rôle de celui qui apporte des outils, aide à la création de liens, crée des opportunités, permet aux jeunes de s'engager dans leurs propres réalisations.

Toutes ces entreprises, qu'elles soient initiées ou soutenues par le CLAAP, sont des occasions de travailler avec des organismes et des personnes d'horizons différents. Artistes, citoyens du Locle, politiciens, artisans, professionnels de la santé et de la prévention, commerçants, la diversité des collaborations ne manque pas pour exposer l'animation socioculturelle comme une profession aux multiples facettes.

Les projets Alter Connexion et le réaménagement participatif des Jeanneret furent des projets conséquents en 2016, c'est pourquoi nous souhaitons les développer ici.

#### **Projet-Alter Connexion**

En 2016, la Ville du Locle mandate le CLAAP pour réactiver le projet de mentorat « Alter Connexion » destiné à des jeunes entre 16 à 30 ans en situation de rupture sociale et professionnelle. Ce programme est financé et soutenu par le COSM et la Ville du Locle. Existant dans le bas du canton depuis une dizaine d'années, ce projet a pour objectif le maintien du lien entre un jeune rencontrant des difficultés d'intégration et un mentor, un adulte de référence qui n'est pas forcément un professionnel du social

mais qui jouit d'une situation privilégiée et de possibilités de contacts facilitées avec la jeunesse. La construction et le maintien d'un lien librement développé doivent permettre aux jeunes de reprendre confiance en eux et d'entrer dans une dynamique positive d'intégration sociale et professionnelle, notamment en leur facilitant l'accès à des services d'aide adaptés à leurs besoins. Ce projet permet de lutter activement contre l'exclusion sociale d'une certaine frange de la jeunesse.

La réactivation du projet « Alter Connexion » au Locle a nécessité un important investissement pour réajuster le programme à la réalité locale et reconstituer un solide réseau de mentors, ainsi qu'une structure d'organisation pouvant être durable et adaptée aux besoins des mentors et de la jeunesse. Ainsi, deux animateurs socioculturels du CLAAP, supervisés par la responsable du CLAAP, ont pu travailler à la mise en œuvre de ce projet, notamment en créant un groupe de pilotage fonctionnel formé, en plus des deux professionnels du CLAAP, d'un membre de Job Service et de la Fondation Carrefour. Par la suite, cinq mentors sont en train d'être engagés et seront sur le terrain dès janvier 2017. Enfin, une formation et un suivi individuel pour chaque mentor débuteront dès février 2017.

### **Projet - réaménagement participatif des Jeanneret**

Les observations que nous avons effectuées au moyen des CLAAP OUT, nous ont démontré que le terrain des Jeanneret est un lieu très prisé de manière intergénérationnelle et permettant des types d'utilisation multiples. Grâce à l'association Skate In Le Locle (SKILL) qui s'est approchée du CLAAP il y a de cela trois ans, nous avons petit à petit accompagné la création d'un espace correspondant aux volontés des adeptes de sports à roulettes en incluant les personnes intéressées à l'élaboration ainsi qu'à la réalisation de modules. Les compétences des jeunes ont permis la réalisation de ce projet ainsi que l'aide importante du président de l'association, Jérôme Heim, empreint d'une grande expérience dans le domaine de la réalisation de Skate Park.

Plusieurs jeunes se sont sentis concernés par cette démarche et ont formulé d'autres demandes qui sont parvenues au CLAAP. Nous avons rapidement perçu l'intérêt d'un projet élargi pour la jeunesse et pour l'espace public du Locle. Les demandes correspondaient à nos compétences et nos missions mais nous étions conscients de l'impossibilité de nous investir au-delà de ce que nous avons pu nous engager en cette période. Dès lors, le service de l'urbanisme et le CLAAP ont mandaté Jérôme Heim - collaborateur scientifique et Dr. en sciences humaines à la HEG-Haute école de gestion Arc ainsi que président de l'association SKILL – afin qu'il accompagne les jeunes dans leur projet relatif à la place des Jeanneret. Ainsi, en 2017, nous projetons de réaliser sur cette place des infrastructures pour le Parkour et le terrain de basket sera rénové par la Ville du Locle.

Notre présence à la conférence organisée par Unicef Suisse portant sur « les espaces de vie adaptés aux enfants » a permis de valoriser ce projet. Par ailleurs, l'Ancienne Poste a accueilli le Conseil des jeunes neuchâtelois auquel nous avons également présenté le projet. Dans les deux cas, nous avons des retours très positifs qui ont confirmé la pertinence de notre mode d'action et apporté une reconnaissance du travail effectué par les jeunes jusqu'à ce jour.

### **Organisation interne**

#### **Constitution de l'équipe**

Mariella De Santos et Baptiste Blandenier ont effectué le remplacement d'une année à 40% de Karine Calame. Leur contrat à durée déterminée de 20% respectivement se terminera fin février et nous les remercions d'ores et déjà pour leur investissement et leur flexibilité.

Par ailleurs, nous avons été soutenus dans notre activité par des moniteurs internes, Kim Monod et Eliot Borella. Ils sont employés comme vacataires de la Ville du Locle, statut qui a été défini cette année au CLAAP. Notre objectif pour 2017 est de parvenir à planifier trois moniteurs internes en moyenne trois heures par semaine afin de réguler l'investissement des ASC et d'apporter une plus-value en termes de présence sans toutefois que les membres de l'équipe diminuent leur contact avec le public. Nous souhaitons également organiser un meilleur suivi afin d'être un bon tremplin vers le travail social pour lequel ils ont un intérêt personnel ou professionnel.

De plus, de nombreux moniteurs externes gravitent autour de l'équipe et permettent de compléter nos compétences et de diversifier les ateliers, les projets ainsi que certains accueils.

La dynamique positive et constructive de l'équipe ainsi que des moniteurs forme la base du bon fonctionnement du CLAAP. C'est ici l'occasion de remercier tous les collaborateurs, les moniteurs et les partenaires pour leur investissement.

### **Répartition des principaux axes de travail**

Afin d'organiser le travail de manière optimale, nous avons opté pour une attribution des responsabilités à l'interne et selon les axes de travail du CLAAP. Cette répartition a été définie en fonction des compétences individuelles et des affinités personnelles au sein de l'équipe. Ainsi se distinguent : l'accueil ado (intérieur et plein air), les ateliers, la politique de promotion de la jeunesse, la communication, la gestion des locaux & la vie du bâtiment. Nous avons effectué une liste de tâches évolutives pour chaque secteur. La volonté étant que chacun ait une vision affinée des enjeux, tâches et échéances inhérents à son axe mais que tout un chacun puisse, si besoin, contribuer à la réalisation sur terrain.

### **Conclusion**

Nous sommes très heureux des projets que nous avons initiés ou que nous avons accompagnés et des liens que nous avons tissés avec les jeunes durant l'ensemble de nos activités. 2016 est restée une année de stabilisation de nos prestations ainsi que de mise en place d'outils dans la perspective d'appréhender au mieux nos projets. Nous souhaitons que 2017 soit autant riche en envies, en motivation et que nous couplions cette émulation avec l'expérience de ces deux années d'activité du CLAAP et de notre nouvelle répartition de travail afin d'obtenir un fonctionnement qui soit confortable pour tous de manière croissante.

## **GUICHET SOCIAL REGIONAL**

### **GSR : AIDE SOCIALE**

En 2016, la Commune du Locle a traité 667 dossiers d'aide sociale soit une augmentation de 35 dossiers par rapport à 2015 (632 dossiers).

Les dépenses d'aide matérielle du Locle se montent à Fr. 8'210'571.07 contre Fr. 7'592'830.47 en 2015 soit une hausse de 8.135 % (+Fr. 617'740.6) par rapport à l'an passé. C'est le plus haut montant de dépenses depuis 2006 et presque le double de celles de 2008 alors qu'en comparaison, le nombre de dossiers a augmenté d'un peu moins de la moitié.

Le nombre de dossiers ainsi que le coût moyen par dossier ont augmenté.

Pour rappel, la durée du dossier, sa structure (famille ou personne seule, revenu ou non) ou le contenu et la durée de l'aide influent fortement sur le montant de l'aide attribuée.

### **Statistiques**

Le coût moyen par dossier est en augmentation : Fr. 12'309.70 contre Fr. 12'012.98 en 2015.

Le montant par habitant est en augmentation également : Fr. 787.66 contre Fr. 727.65 en 2015.

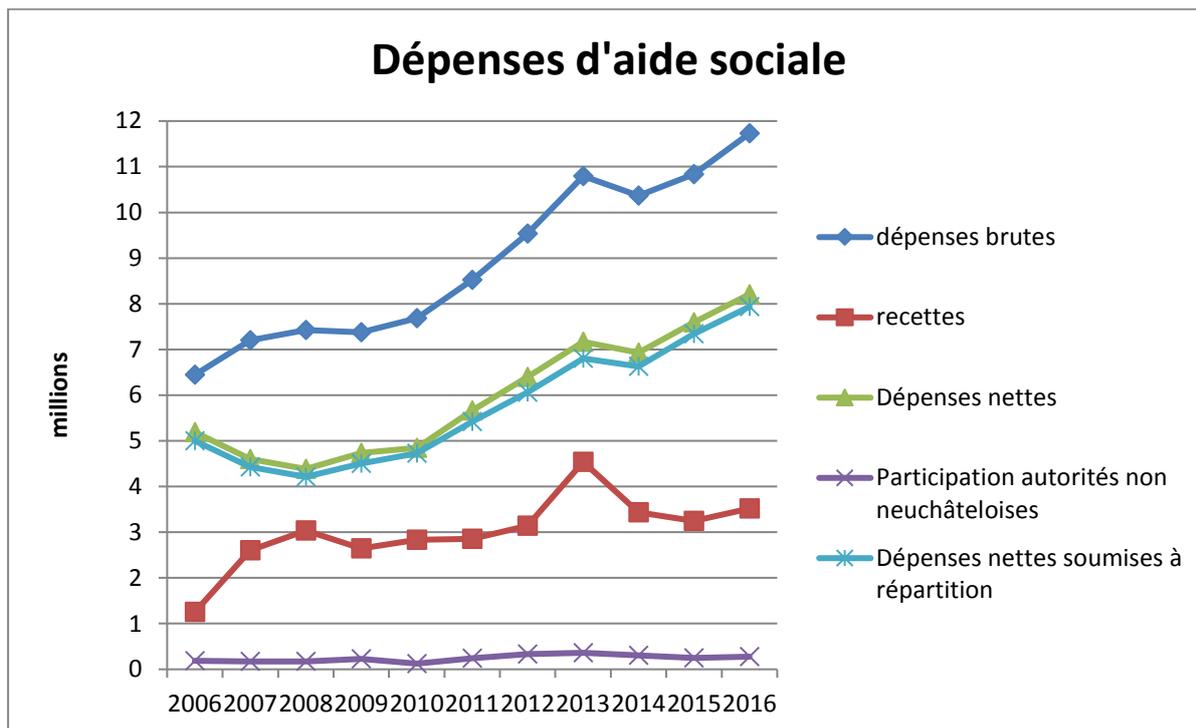
Causes d'indigence : La cause principale d'arrivée à l'aide sociale reste toujours la cause économique pour les nouveaux dossiers ouverts cette année et ce pour plus de la moitié des cas.

Nombre de dossiers par assistant social : 105 dossiers actifs par 100 % de poste au 4.1.2017 contre 97 dossiers actifs par 100% de poste au 4.1.2016 (prise en compte des dossiers actifs au dernier trimestre uniquement et des dossiers gérés pour les autres communes du SMN).

### **Evolution des dépenses d'aide sociale et des dossiers d'aide sociale**

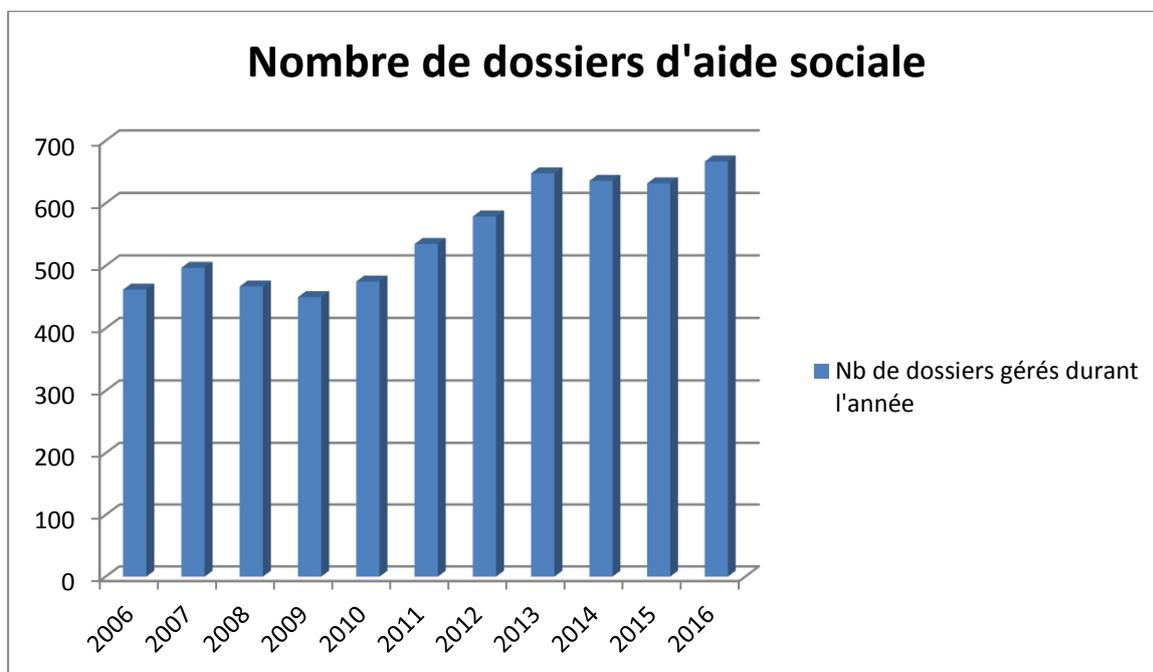
Le Locle	Nb de dossiers	Dépenses d'aide sociale	Coût moyen par dossier
2006	462	5'190'261.06	11'234.33
2007	497	4'601'983.00	9'259.52
2008	467	4'385'254.55	9'390.27
2009	450	4'732'329.01	10'516.29
2010	475	4'850'466.36	10'211.50
2011	535	5'666'186.65	10'591.00
2012	579	6'398'403.22	11'050.78
2013	648	7'167'245.83	11'060.56
2014	636	6'929'396.60	10'895.27
2015	632	7'592'830.47	12'013.98
2016	667	8'210'571.07	12309.70

## Evolution des dépenses d'aide sociale



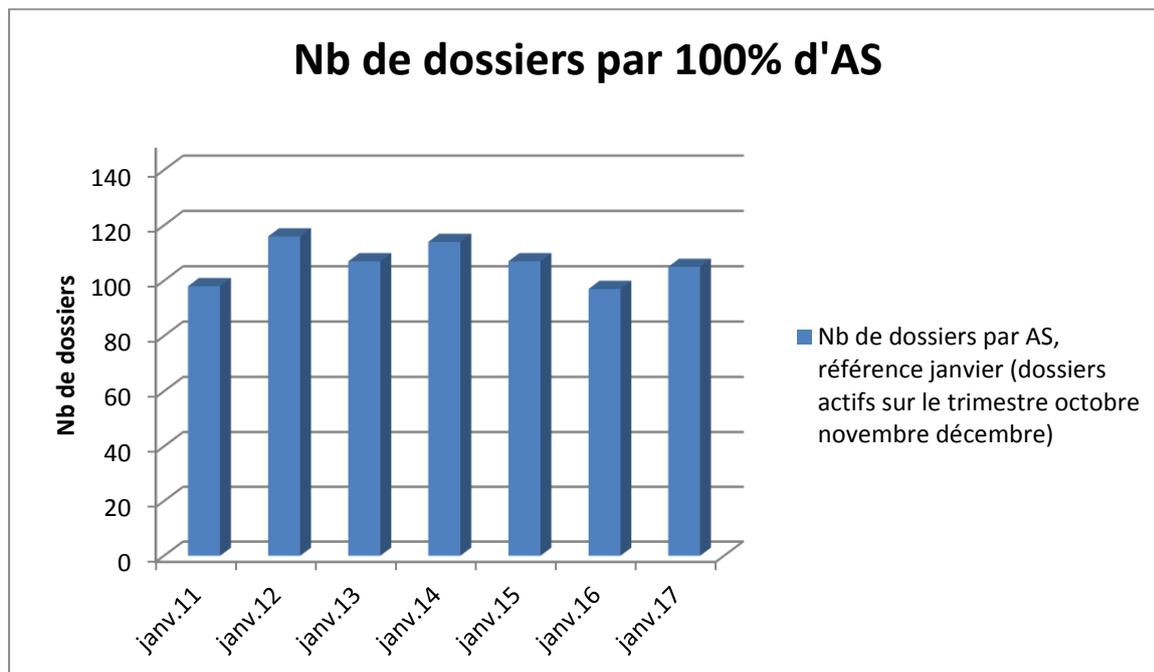
On remarque une augmentation des dépenses brutes et nettes. L'augmentation des recettes et de la participation des autorités non neuchâtelaises (facturation aux autres cantons pendant 2 ans) ne compensent pas l'augmentation des dépenses. A noter que la facturation aux autres cantons pendant 2 ans (confédérés moins 2) va s'arrêter en avril 2017. Cela allégera l'administratif mais alourdira un peu les dépenses.

## Evolution du nombre de dossiers d'aide sociale



Nombre de dossiers le plus élevé à ce jour et dépassant le pic de 2013.

## **Evolution du nombre de dossiers par AS**



Rappel : règles fixées par l'Etat : 100 dossiers pour un poste d'assistant social (AS) à 100% avec une tolérance de +/- 20%. 75% de postes administratifs pour un 100% de poste d'AS. La Commune du Locle s'est fixée une limite de 105 dossiers par AS à 100%.

## **Mesures d'insertion professionnelle**

La Ville du Locle s'est munie de différents leviers d'intervention en matière d'insertion socioprofessionnelle.

### **Politique dite des « trois cercles »**

La politique dite des « trois cercles » consiste à rechercher des collaborateurs tout d'abord au sein de l'aide sociale, puis du chômage et enfin, si nécessaire, sur le marché ouvert du travail. Nous avons ainsi poursuivi les mesures d'insertion professionnelle décidées par le Conseil communal en 2008 pour les bénéficiaires de l'aide sociale au sein de l'administration locloise. Ces mesures concernent les postes de travail ainsi que les places d'apprentissage. Les postes sont présentés en priorité aux bénéficiaires de l'aide sociale.

### **Bureau de l'insertion**

Depuis novembre 2014, nous avons un bureau de l'insertion. Cette nouvelle activité a été mise en place, les outils et bases de données ont été créés. Une mise à jour régulière de la base de données des dossiers suivis constitue une aide précieuse quand une place de travail est annoncée et permet une réaction rapide à la demande. Un suivi personnalisé des bénéficiaires a lieu permettant une action différenciée en fonction des problématiques des usagers et de leur proximité du marché du travail. Des collaborations existent avec les différents programmes d'insertion du canton et certaines, comme celle avec Aura Coaching, sont plus fructueuses. De bons contacts sont établis avec les RH de la Ville du Locle. Des liens ont été créés avec Nomad, ETA, le Home des Fritillaires, Emmaüs. Nous veillons à ce que le travail mené dans notre bureau puisse s'insérer dans le concept d'insertion professionnelle que l'Etat a annoncé vouloir mettre en place.

En 2016, 88 personnes ont été suivies par le bureau de l'insertion.

161 bénéficiaires ont participé à un contrat d'insertion sociale et professionnelle (contrats ISP) officiels et privés.

8 bénéficiaires ont retrouvé un emploi (une personne l'a reperdu). Une personne a pu recevoir une rente AI.

## **Village d'artisans**

Projet des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds, en collaboration avec la société Job Service, le « Village d'artisans du Haut » continue son activité. Cette structure située à la Rue du Parc 152 à La Chaux-de-Fonds rassemble un groupe d'entreprises qui prend en stage des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale en bénéficiant de l'encadrement de Job service. Cela doit permettre aux jeunes adultes de trouver leur voie et de bénéficier d'expérience dans le monde professionnel. En 2016, 12 jeunes bénéficiaires loclois de l'aide sociale ont été suivis dans ce cadre.

Le Village d'Artisans devra trouver de nouveaux locaux. La Ville de La Chaux-de-Fonds, propriétaire du bâtiment de la Rue du Parc 152 ayant décidé de le vendre.

## **Jardins coopératifs d'insertion**

Débutés en 2011, les jardins coopératifs d'insertion continuent leur développement. Projet mené en collaboration avec Job Service, le service de l'aide sociale et celui de l'urbanisme, il a pour but de favoriser l'insertion sociale des personnes.

Douze personnes ont participé, à raison de plusieurs fois par semaine, aux jardins. Différentes journées ouvertes à la population ont également eu lieu. A la mauvaise saison, le groupe continue de se rencontrer et fait d'autres activités en lien avec la thématique des jardins.



## **Personnel**

Le service a vécu une année 2016 plus sereine. Le suivi des dossiers d'aide sociale reste difficile d'autant plus que le Conseil d'Etat a annoncé une nouvelle baisse des normes pour mars 2017. Les situations de plus en plus lourdes de certains bénéficiaires et les procédures de plus en plus compliquées imposées par l'Etat dans l'application des normes ont complexifié le travail d'aide sociale. Nous devons veiller à ne pas perdre de vue le sens de notre mission et reprendre la discussion sur les ressources mises à disposition pour exercer notre activité et repenser les processus de travail.

## **GUICHET SOCIAL REGIONAL, Antenne ACCORD**

Pour rappel, le projet ACCORD constitue la 3<sup>ème</sup> étape d'un processus qui a vu la régionalisation des services sociaux et celle des offices AVS-AI. Les antennes ACCORD réparties dans 8 régions du canton au sein des services sociaux sont la porte d'entrée pour les personnes pouvant bénéficier de prestations sociales sous conditions de ressources (avances sur contribution d'entretien, bourses, subsides caisse-maladie, MIP, aide sociale). En septembre 2016, la prestation MIP a été annulée. L'équipe est constituée de 3 personnes à 50%

Le nombre de demandes de prestations sociales (DPAS) traitées en 2016 est resté stable : 918 contre 914 en 2015.

Pour sa 3<sup>ème</sup> année d'activité, ACCORD est toujours en évolution. Le logiciel informatique continue son développement. Des nouveaux outils d'aide au calcul sont mis à disposition et de nouvelles directives permettent d'harmoniser le travail entre les différents GSR. Un groupe utilisateurs réunissant les gens du terrain s'attachent à travailler cela. Le délai de traitement des demandes au guichet est plutôt rapide (délai moyen de 15 jours). Le traitement dans les autres secteurs prestataires cantonaux prend lui beaucoup plus de temps. Le système est toutefois ressenti comme lourd par la population, notamment pour les personnes ne souhaitant que l'une des prestations. La compréhension par les usagers n'est pas encore complète et le besoin d'explication encore important.

## **Au niveau cantonal**

Pour rappel, en 2014, l'Etat a diminué les normes d'aide sociale pour parvenir à l'économie de 4.5 millions et ainsi injecter des moyens dans le domaine de l'insertion. La stratégie d'insertion professionnelle a néanmoins pris du retard. D'un côté, la conjoncture économique ne l'a pas favorisée. De l'autre, une réorganisation du service de l'Emploi était nécessaire en préambule. Cette dernière est en cours actuellement.

Une nouvelle baisse des normes a été décidée par l'Etat pour mars 2017. Cette baisse touche particulièrement les jeunes de 18 à 34 ans. Le canton souhaitait économiser 4 millions sur les dépenses d'aide sociale. Le débat sur le budget au Grand conseil a permis la suspension de certaines mesures d'économie et la baisse annoncée sera moindre.

Les procédures administratives liées à ces nouvelles mesures se complexifient. Les types de budget d'aide sociale se multiplient augmentant risques d'erreurs et tensions au sein des bénéficiaires et des services. Alors que la précarité s'intensifie, la part administrative de notre travail ne cesse de prendre de l'importance ne permettant pas un travail profond sur l'insertion et la réinsertion des bénéficiaires de l'aide sociale.

Les nouvelles procédures imposées par le canton pour la gestion des changements de caisses-maladie et les limitations au niveau du montant des subsides accordés ont imposé le choix d'ASSURA comme caisse-maladie. Le choix d'affilier la quasi-totalité des bénéficiaires à cette caisse a engendré de nouvelles procédures de travail venant alourdir la charge administrative des différents services sociaux et notamment celle du secteur de la comptabilité.

En 2016, l'Etat a entamé une campagne pour la lutte contre les abus dans les diverses prestations sociales et le travail au noir. Il souhaite travailler sur ce nouvel axe de la prestation juste à la bonne personne. L'amnistie pour les personnes se dénonçant a été prolongée jusqu'au 31 mars 2017.

Pour conclure, nous tenons à remercier toutes les collaboratrices et collaborateurs du service pour leur engagement sans faille et l'important travail fourni.

## **SERVICES SOCIAUX**

### A) Exercice 2015

La charge nette résultant de l'exercice 2015 est comptabilisée en 2016.

Elle était prévue au budget à Fr. 4'535'100.00

Aux comptes, elle s'élève à Fr. 4'423'150.12

En effet, pour 2015, la charge nette totale incombant à la communauté neuchâteloise s'est élevée à Fr. 108'730'073.23

La part de l'Etat de Neuchâtel\*, 60%, à Fr. 65'239'043.93

a) la part des 36 communes, 40%, à Fr. 43'492'029.30

b) la part incombant à l'ensemble des communes est répartie en fonction de la population. Pour les calculs, sont pris en considération les chiffres du dernier recensement cantonal. A savoir :

Détermination du coefficient par habitant :

Part des communes 40%  
Nb. d'habitants au 31.12.15

Fr. 43'492'029.30 = Fr. 244.37843  
177'970

Quote-part de notre Commune : 10'435 habitants x Fr. 244.37843 Fr. 2'550'088.91

B) Exercice 2016

La part communale de cet exercice figurera dans les comptes 2017

Les dépenses des Services sociaux ont atteint au total Fr. 11'729'342.00  
(contre Fr. 10'838'932.47 en 2015)

Les recettes se sont élevées à Fr. 3'518'770.93  
(contre Fr.3'246'102.00 en 2015)

En conséquence, la charge nette est de Fr. 8'210'571.07  
(contre Fr. 7'592'830.47 en 2015)

Ce montant figure dans les comptes 2016 (01 115 020) à titre de créance contre l'Etat qui se chargera de récupérer la participation des autorités non neuchâteloises, soit Fr. 274'782.70.

Dépenses nettes pour 2016 Fr. 8'210'571.07

Participation des autorités non neuchâteloises Fr. 274'782.70

Dépenses nettes soumises à la répartition Fr. 7'935'788.37  
=====

En plus des opérations mentionnées ci-dessus, les Services sociaux ont tenu durant l'année écoulée 4 comptes de gérance (dont 2 curatelles incluses).

Le nombre de dossiers actifs d'assistance en 2016 se monte à 667.

\*La répartition canton-commune 60%-40% est inversée depuis 2015

## **GARAGE**

Au 31 décembre 2016, le personnel du garage comprenait :

1 chef de garage, 1 sous-chef, 2 mécaniciens, 1 laveur-graisseur, 1 mécanicien (contrat à durée déterminée) et 1 apprenti.

Au mois de mars 2016, un grave accident s'est produit dans les locaux du Garage. Un mécanicien s'est fait écraser par une génératrice. Il a dû être hélicoptéré à l'Hôpital de l'Isle à Berne et a dû subir de nombreuses opérations au bassin et au visage. Il a fait un séjour de réadaptation à Sion dans le cadre de la Suva et pourra reprendre le travail à mi-temps au début janvier 2017. Pour pallier à cette absence de longue durée et à la mise à la retraite d'un employé à la fin 2016, nous avons engagé dans un premier temps un mécanicien, mais l'essai n'a pas été concluant de part et d'autre. Nous avons pu engager au mois de novembre un nouveau mécanicien, engagé pour une durée déterminée. Si tout se passe au mieux, il sera engagé de manière définitive.

Les recettes n'ont pu égaler celles prévues au budget, notre équipe n'étant pas au complet durant toute l'année. Nous relevons toutefois une baisse dans la masse de travail en général. L'entreprise Viteos continue à nous confier le lavage de ses véhicules ainsi que quelques réparations, notamment au niveau du service électrique. Les réparations pour les véhicules de la Voirie ont été un peu moins nombreuses que d'habitude en raison du rajeunissement du parc de véhicules. Depuis 2013 une partie des heures du chef du Garage sont facturées.

## **VOIRIE**

### **Récapitulation Voirie**

Au 31 décembre 2016, le personnel de la voirie comprenait :

1 chef de voirie, 1 adjoint au chef de voirie, 1 contremaître, 6 chefs d'équipe (dont un chauffeur), 2 cantonniers-maçons, 1 magasinier, 1 menuisier, 1 serrurier, 17 cantonniers, 8 cantonniers-chauffeurs, 2 employés de commerce à 70 % et à 50 % et 1 apprenti agent d'exploitation. 1 employé de commerce a été engagé à 50 % le 1.5.2016 pour le remplacement d'une secrétaire. Le 1.4.2016 nous avons engagé un cantonnier pour remplacer le départ en retraite d'un chef d'équipe. Puis le 1.7.2016, 1 cantonnier a été engagé pour le remplacement d'un chef d'équipe entré à l'AI. Un nouvel apprenti a commencé sa formation d'agent d'exploitation en août 2016.

Dans le cadre du renouvellement de notre parc à véhicules, nous avons effectué l'achat d'un véhicule polyvalent de type Pony, équipé d'une fraiseuse à neige l'hiver. Ce véhicule sera utilisé l'été pour le lavage des routes et pour le désherbage des mauvaises herbes avec la machine à mousse chaude. Nous avons remplacé la grande balayeuse qui est plus performante et plus silencieuse que l'ancienne. La faucheuse des stades qui datait de plus de 30 ans a été changée, ainsi qu'une petite brouette à moteur, qui nous permettra de travailler sur les escaliers.

Après l'accident du Garage en mars, un autre grave accident a eu lieu en octobre 2016, où un chauffeur a blessé un cantonnier en reculant avec un véhicule poubelle. Il a été nécessaire d'hélicoptérer le cantonnier au CHUV. Fort heureusement il a pu rentrer à la maison assez vite avec des contusions mais sans aucune lésion et a pu reprendre le travail après quelques jours de convalescence.

### **Statistique des rues et trottoirs sur la Commune du Locle**

		<u>2016</u>	<u>1985</u>
<u>Chaussées en ville</u>			
Longueur	km'	40.000	37.570
Surface	m <sup>2</sup>	250'758	236'675
<u>Trottoirs en ville</u>			
Longueur	km'	32.830	29.320
Surface	m <sup>2</sup>	77'026	71'910
<u>Routes des environs</u>			
Longueur	km'	47.373	46.293
Surface	m <sup>2</sup>	197'996	193'046

## **Balisage**

Les travaux de balisage ont démarré tardivement en raison d'un printemps froid et pluvieux. Mais la suite de la saison a été très bonne et nous avons à nouveau pu travailler jusqu'au mois de novembre en raison des excellentes conditions météorologiques.

## **Entretien des voies de communication**

Nous avons concentré nos travaux routiers principalement sur une campagne de *point-à-temps*. Ceci nous a permis de prolonger la vie de beaucoup de routes en ville. A notre grande surprise plusieurs routes rénovées récemment ont dû être retouchées. Nous avons demandé à un bureau d'étude d'effectuer un contrôle de ces routes, afin de voir si des défauts de fabrication existent. Dans les environs, nous avons refait complètement la route des Monts-Orientaux supérieur. Comme chaque année, une trentaine de regards ont été changés. Nous avons constaté que les travaux d'entretien en ville commencent à porter leurs fruits, vu le peu de nids de poule en fin d'année. Nous avons profité de refaire le trottoir de la route du Communal, qui était dans un piteux état. Ceci a amélioré le confort et la sécurité des piétons de ce trottoir très fréquenté.

Tous ces travaux ont été effectués dans l'enveloppe mise à disposition par le Conseil général, ce dont nous le remercions ici.

## **Enlèvement de la neige**

Le début de l'année 2016 a été marqué par de fortes chutes de neige, comme cela avait été le cas en 2015. Par contre la fin de l'année a été clémente. Le nombre de sorties générales pour l'année est de 17 complètes et 8 partielles, accompagnées de 88 sorties de salage. Nous avons réalisé une économie de 50 tonnes (environ) de sel par rapport à l'hiver précédent. 245 tonnes de sel ont été utilisées et 95 tonnes de gravier. La moyenne de ces 40 dernières années se situe à 14 sorties générales, donc avec nos 17 sorties, nous sommes bien dans la moyenne.

En date du 8.12.2015 le Service cantonal de l'environnement nous a informés que nous ne pourrions désormais plus utiliser la décharge de Boncourt pour l'évacuation du gravier hivernal. Une solution a dû être trouvée rapidement. C'est l'entreprise Gobat à Delémont qui a été mandatée dès le 1.4.2016.

## **Canaux-Egouts**

Cette année, nous avons intensifié le nettoyage des collecteurs principaux. Plusieurs m<sup>3</sup> de gravier ont été sortis de ces canalisations. Le retard pris dans ces travaux a été comblé en raison d'une fin d'année sans neige.

## **Jardins, zones vertes**

Tous les jeux ont été remis aux normes de sécurité en ville et sont maintenant en bon état. Malgré les nombreuses corbeilles à crottes de chiens, force nous est de constater que la situation ne s'améliore pas. Les crottes de chiens continuent à joncher les jardins et les alentours des places de jeux.

Les anciens rosiers au centre du jardin de l'Hôtel-de-Ville ont été changés et la réfection de « la Déesse », fontaine de l'Hôtel-de-Ville a été entreprise par Viteos. Les luminaires et les nouveaux jets seront posés en 2017 par Viteos pour terminer les travaux.

## **Décoration, foire, marché**

De nouvelles guirlandes ont été posées dans les arbres de la Place du Marché pour les illuminations de Noël, qui ont été très appréciées du public. Par ailleurs, une équipe d'amatrices de tricot a décoré les arbres de la Place du Marché ainsi que les bancs de l'Hôtel-de-Ville et certains monuments pour mettre de la couleur dans la ville.

## **Travaux de tiers**

Comme à l'accoutumée beaucoup de travaux ont été effectués pour les divers services communaux et pour l'extérieur. Par ailleurs notre personnel a été sollicité lors des diverses manifestations organisées en Ville du Locle pour des transports, des nettoyages, des montages de podiums, etc. Chaque prestation fait l'objet d'une facture, à moins d'une décision du Conseil communal pour la gratuité des travaux fournis.

## **Déchets des ménages**

La pose de conteneurs enterrés en ville se poursuit. Cette année, le ramassage au porte-à-porte a été supprimé dans le secteur suivant : Corbusier, Jeanneret, Henri-Perret, Tertre, Chemin-Blanc, à la satisfaction de la plupart des usagers. Nous constatons une augmentation constante des incivilités et du « littering ». Une quarantaine de dénonciations ont été faites en 2016, car les personnes deviennent plus prudentes lors de leurs dépôts de déchets sur la voie publique. La situation devient compliquée surtout dans les conteneurs à papier. Nous y trouvons de plus en plus souvent de la viande avariée, des objets en fer, des appareils électriques, de l'alu, du verre, des déchets en vrac de sacs poubelle. Le temps nécessaire pour trier ces déchets est de plus en plus important. 3 quartiers sont principalement concernés par cette problématique. Nous allons tenter de mettre en place une surveillance accrue, tout en sachant bien qu'il est extrêmement difficile de prendre quelqu'un sur le fait.

Après une année, la modification de l'ouverture des corbeilles publiques en ville commence à porter ses fruits. Nous constatons enfin une diminution des déchets déposés indûment dans ces corbeilles.

Le volume total des déchets est resté globalement stable. Nous notons une légère hausse des déchets incinérables, des déchets des entreprises et des objets encombrants. Les déchets recyclables sont stables, sauf le verre qui est en légère baisse.

La collaboration avec les communes des Brenets, du Cerneux-Péquignot, de La Chaux-du-Milieu et des Ponts-de-Martel pour la levée des ordures ménagères se poursuit à satisfaction de tous les intervenants.

L'opération Coup de balai organisée chaque année par les écoles pour le nettoyage des forêts a dû être annulée une nouvelle fois en raison de la météo. Mais une campagne de ramassage des déchets a été organisée par une habitante locloise et a connu un franc succès. Cette action devrait être reconduite en 2017.

Nous avons récupéré en 2016 :

- Ordures ménagères (ménages)	1'401'163	kg	environ
- Ordures ménagères (industries)	1'119'747	kg	environ
- Objets encombrants	157'120	kg	environ
- Piles	1'086	kg	environ
- Huiles minérales et végétales	7'400	kg	environ
- Verre	331'790	kg	environ
- Ferraille	23'640	kg	environ
- Boîtes de conserve et aluminium	27'800	kg	environ
- Compost	692'150	kg	environ
- Papier	490'800	kg	environ
- Carton	37'940	kg	environ

## **Loisirs et animations**

Comme les autres années, plusieurs manifestations ont rythmé la vie de la ville du Locle, avec entre autres : Fête de la Glace, St-Valentin, Carnaval, 1<sup>er</sup> Mars, Course l'Horlogère, 1<sup>er</sup> Mai, Street Hockey, Eurofoot-LeLocle, Marchés ADL, Animations spéciales sur la Place du Marché, Promos, 1<sup>er</sup> Août, Rock Altitude Festival, Foire du Livre, Exposition mycologique, St-Nicolas, Noël-ô-Locle, ainsi que divers concerts, spectacles, et manifestations sportives.

Nous continuons à constater une notable diminution des déchets dans les secteurs où les sociétés ont utilisé des gobelets recyclables.

## **SPORTS**

### **Piscine - Patinoire**

#### **Produits entrées piscine**

Il a été vendu :	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Abonnements adultes (y.c. AVS-AI-Chômeurs)	434	592	463
Abonnements enfants	249	386	280
Abonnements étudiants – apprentis	53	82	56
Abonnements de famille	424	564	447
Abonnements adultes (y.c. AVS-AI) Piscine-Patinoire	6	4	6
Abonnements enfants Piscine-Patinoire	1	2	2
Abonnements étudiants – apprentis Piscine-Patinoire	0	2	0
Abonnements famille Piscine-Patinoire	15	17	10
Billets d'entrée adultes (y.c. AVS-AI)	12'702	15'775	6'125
Billets d'entrée enfants	10'134	11'739	4'917
Billets d'entrée étudiants – apprentis	1'187	1'688	745
Billets de location de cabines	5	3	4

#### **Produits entrées patinoire**

Il a été vendu :	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Abonnements adultes (y.c AVS-AI) saison	8	3	4
Abonnements enfants saison	19	10	15
Abonnements étudiants – apprentis saison	7	0	0
Abonnements famille saison	2	0	0
Billets d'entrée adultes (y.c. AVS-AI)	3'272	2'141	2'039
Billets d'entrée enfants	4'211	2'590	2'423
Billets d'entrée étudiants – apprentis	503	320	326

Le début de la saison 2016 à la Piscine a été pluvieux et froid. Ensuite, la saison a été bonne en raison de conditions météorologiques assez favorables. Le fond des bassins a été refait ainsi que la peinture.

Le projet d'aménagement de la piscine couverte et des vestiaires sur le Communal est à bout touchant et passera devant le Conseil général au début de l'année 2017. Nous espérons vivement que ce projet se concrétise pour amener un plus à notre région.

### **Terrains des sports**

Le nouveau terrain synthétique au stade des Jeanneret rencontre toujours un vif succès. Il est tellement apprécié qu'il est à saturation. Il est à signaler qu'un match de Coupe Suisse (Ticino – Lucerne) a pu avoir lieu sur le terrain synthétique. La météo maussade n'a pas permis de réunir un grand nombre de spectateurs, ce qui est bien dommage.

La nouvelle buvette du terrain du Ticino a été reconstruite à l'Est des vestiaires et inaugurée en mai 2016. Notre service a participé aux travaux de réfection des alentours et des raccordements. Au vu de l'été très sec, nous avons dû intensifier l'arrosage des terrains.

### **Pistes de fond et de raquette**

Vu les conditions d'enneigement la saison s'est bien passée, sans incident ou remarque particulière. Une nouvelle liaison a été inaugurée pour les usagers de la raquette entre le Château des Monts et la Commune des Brenets.

## **Conclusion**

Notre service de Voirie s'efforce comme chaque année d'améliorer et de faciliter la vie quotidienne des habitants tant en ce qui concerne la problématique des déchets qu'au niveau des travaux de déneigement ou d'embellissement de la ville. Nous tenons à remercier ici les autorités et la population pour la confiance témoignée tout au long de l'année pour l'ensemble de nos diverses activités.

## STATION D'ÉPURATION

### Personnel

Le personnel de la station d'épuration et de l'Actiflo compte désormais trois postes à 100%. Un responsable d'exploitation, un adjoint au responsable et un employé à la Step et à l'Actiflo.

### Préambule

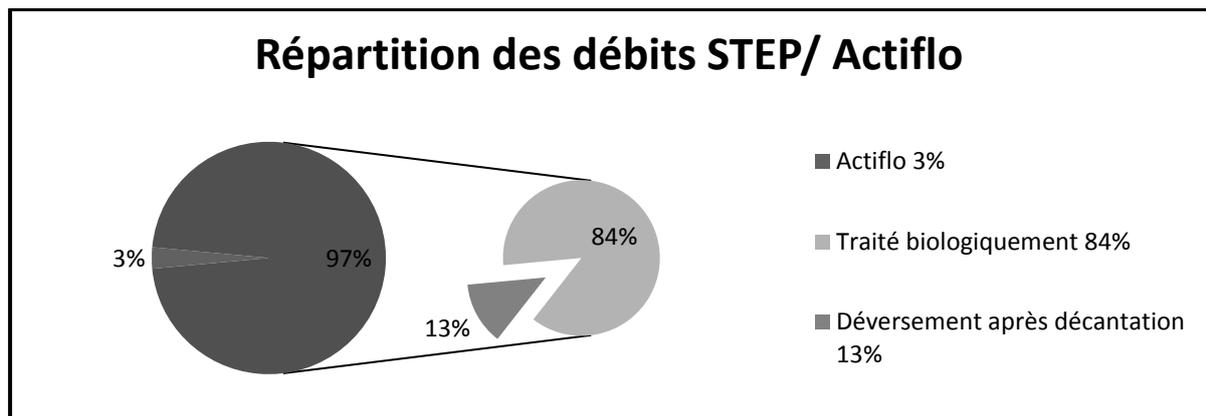
Après plusieurs mois d'arrêt, l'Actiflo a été remis en service. Il fonctionne actuellement à 60% de ses capacités tant que les prétraitements des eaux pluviales ne seront pas terminés et vient en appui de la STEP actuel. Il jouera également un rôle essentiel durant certaines phases de la réalisation de la future STEP. L'absence de précipitations durant les quatre derniers mois de l'année n'a toutefois pas permis de vérifier les rendements de l'Actiflo. Le poste de relèvement des eaux usées a complètement été assaini et sera réutilisé pour la nouvelle STEP.

### Step- Actiflo

#### **Intrants**

La Station d'épuration a traité 3'190'600 m<sup>3</sup> contre 1'971'960 m<sup>3</sup> en 2015

Débit traité biologiquement	2'775'570 m <sup>3</sup>
Débit traité mécaniquement	415'030 m <sup>3</sup>
L'Actiflo a traité	97'417 m <sup>3</sup>



Le débit moyen journalier traité en 2016 représente 8741 m<sup>3</sup> en prenant la moyenne suisse de production d'eau usée par habitant qui est de 180 litres par jours, on peut calculer une population théorique de 48'561 Equivalents Habitants.

Cette situation problématique s'explique principalement par la topologie de la Ville du Locle, en tant que bassin versant d'une multitude de sources d'eau (ruisseaux, fonte des neiges, eaux pluviales), ainsi qu'un nombre conséquent d'emplois et d'industries. Elle démontre surtout la nécessité d'une mise en système séparatif du réseau d'évacuation des eaux. En effet, la dilution actuelle des eaux usées pèse considérablement sur les rendements d'épuration.

#### **Sortants**

La production de boues a été de 447 tonnes et à une siccité moyenne de 30.9%.  
Evacuation des sables et graviers : 12 tonnes  
Evacuation des refus de grilles : 16.9 tonnes

## Consommables :

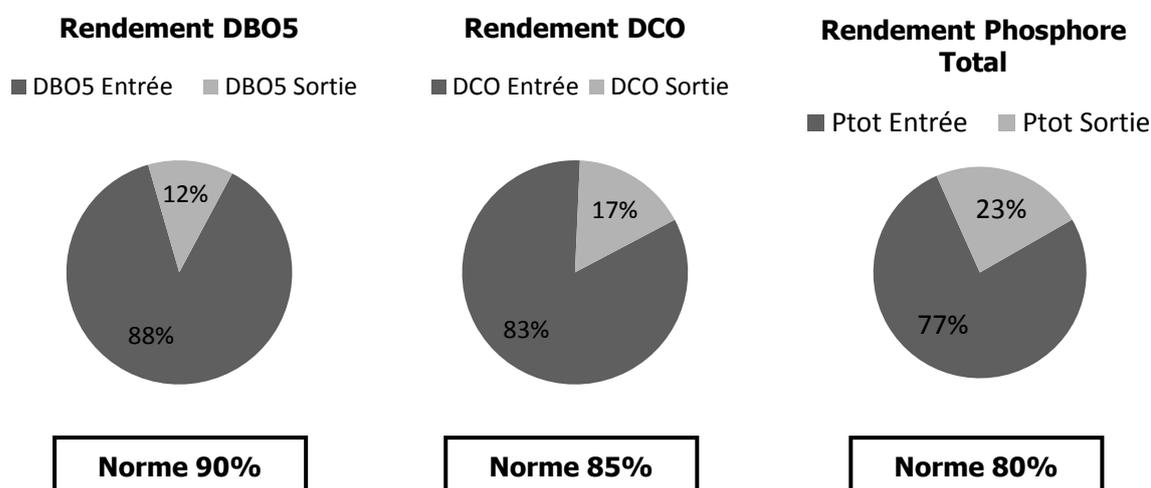
Eau potable	2081 m <sup>3</sup>
Electricité	457'619 kWh
Trichlorure de fer (FeCl <sub>3</sub> )	112 tonnes
Floculant pour les boues	3 tonnes
Sable de quartz pour l'Actiflo	2.5 tonnes

## Ratio :

L'énergie électrique nécessaire au traitement des eaux usées pour la Ville du Locle a été de 139.2 Wh pour mille litres d'eau usée. La moyenne suisse étant de 160 Wh/m<sup>3</sup>.

Ces bons résultats sont essentiellement à mettre sur le compte de la vétusté de nos installations actuelles, peu gourmande en énergie, mais aussi et paradoxalement sur la modernisation de la station de pompage avec l'installation de pompes modernes dont le rendement énergétique avoisine 75 %. De plus, l'Actiflo qui est plus gourmand en énergie que la STEP n'a eu que peu d'eau à traiter.

## Résultats :



Les rendements d'épurations sont légèrement en dessous des normes actuelles<sup>1</sup>. Seule la mise en séparatif du réseau et la réalisation d'une STEP moderne permettra de palier à ces dépassements.

## Projet future STEP

Dans le but de construire la nouvelle STEP dans les meilleurs délais, une étude sur la géologie du sol sur le site de la STEP actuelle a été effectuée.

En parallèle, un diagnostic des ouvrages existants a été pratiqué pour savoir si l'état des bétons permettait leur réutilisation et s'assurer l'absence d'éventuelle substances dangereuse dans les constructions.

L'avant-projet de la nouvelle STEP étant terminé, les solutions retenues ont été présentées au Conseil Communal ainsi qu'au service cantonal de l'environnement (SENE). Un exemplaire a été transmis à l'Etat pour la validation des choix technologiques et permettre l'accompagnement du dossier vers les autorités Fédérales. Après approbation de la confédération, le crédit pourra être voté.

<sup>1</sup> Il s'agit de divers indicateurs de la charge polluante des eaux usées.

DBO5 (ou demande biochimique en oxygène) : Indicateur de la quantité d'[oxygène](#) nécessaire pour oxyder les matières organiques (biodégradables) par voie biologique.

DCO (ou demande chimique en oxygène) : Indicateur de la consommation en [dioxygène](#) par des oxydants chimiques pour oxyder les substances organiques et minérales de l'eau.

## **Sensibilisation**

Des élèves de l'école obligatoire ont visité la STEP.

La visite des installations de traitement des eaux industrielles d'une entreprise de la place a été effectuée.

## **Canalisations**

Aujourd'hui, nous pouvons estimer le taux de mise en séparatif du réseau d'évacuation des eaux-usées à environ 23 % (27 km) sans les installations privées.

Trois tronçons ont fait l'objet de travaux cette année. Il s'agit de :

- 3<sup>ème</sup> étape de la rue du Crêt-Vaillant (180 m), remplacement du système unitaire en séparatif.
- H20, assainissement des collecteurs sur 700 m (système séparatif).

Le remplacement des conduites actuelles par un système séparatif se poursuit selon les recommandations préconisées par le PGEE.

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **Travaux**

#### **Liaison gare / centre-ville**

En 2016, le Remontoir a enregistré environ 200'000 parcours.

#### **Génie civil**

En 2016, nous avons procédé à la réfection complète de la 3ème étape de la rue du Crêt-Vaillant (180 m), et au remplacement des collecteurs existants la route cantonale, à l'entrée Est de la ville (rue du Verger) dans le cadre du chantier du service des Ponts et Chaussées.

#### **Voie bus**

Les travaux en vue de la mise en place des voies bus se sont poursuivis cette année. Le tronçon Ouest a été réalisé en 2016, le secteur Est est bien avancé et tout a été installé pour une mise en service après la pose de la couche de roulement de l'enrobé prévue en juillet 2017. Le secteur central, qui a fait l'objet de tests provisoires, sera officialisé au cours de l'été 2017. Nous envisageons une mise en service de la signalisation lumineuse en début d'année 2017.

#### **Ancienne Poste**

Les travaux extérieurs au nord du bâtiment, ainsi que de l'espace jeux (forum), se sont achevés au printemps 2016. Au sud du bâtiment, sur la rue Daniel-JeanRichard, le trottoir ainsi que le raccord au giratoire devraient encore faire l'objet de travaux. Ce tronçon de route étant une route cantonale, ces travaux devraient être réalisés en collaboration avec le Service des Ponts et chaussées, voire à charge.

#### **Place du 1<sup>er</sup> Août**

A la suite des résultats du concours de réaménagement de l'esplanade de la gare et de la place du 1<sup>er</sup> Août annoncés en septembre 2015, l'année 2016 a été consacrée principalement à l'élaboration du projet de détail. Cette phase de travail a consisté à confronter le concept au contexte existant en tenant compte des nombreux paramètres techniques parfois contraignants. Ce travail a été effectué en étant attentif aux aspects financiers, autre enjeu d'importance. C'est sur la base de ces considérations qu'il a été décidé de proposer une première étape de réalisation de la place du 1<sup>er</sup> Août. Ce choix a été dicté par le fait que cet espace multimodal générera la plus grande amélioration eu égard à l'ensemble du programme. Le rapport de demande de crédit pour la réalisation de ce projet, refusé en novembre dernier, sera complété et devrait être soumis à nouveau au législatif début 2017.

#### **Piscine**

A l'instar de la procédure mise en place pour le concours de la place du 1<sup>er</sup> Août, l'année 2016 a également été consacrée à la poursuite des études. Ces dernières devaient notamment permettre d'affiner l'organisation générale, de confirmer l'affectation des locaux, de déterminer les premiers choix de matériaux avec pour corollaire la résolution des détails techniques, et ceci sans omettre de chiffrer chacune de ces opérations. Le résultat de ces études, dont le coût devisé à ce stade s'est révélé plus élevé que prévu, a de fait nécessité de procéder à des choix en réduisant quelque peu le programme. Ces informations ont également permis de mettre sous toit le rapport à soumettre au Conseil général. Quelques vérifications sont encore à effectuer. La demande de crédit est programmée pour le début de l'année 2017 avec pour objectif de débiter les travaux à la fin de l'été 2017.

#### **Grande-Rue 11-13**

En 2016, la dernière phase des travaux a consisté à remplacer les portes de garages situées sur la rue du Temple. Les portes existantes n'étaient plus adaptées et surtout avaient atteint le niveau d'obsolescence. Elles ont été remplacées par des portes électriques à télécommande, ce qui améliore grandement les entrées/sorties de garages depuis la rue à forte fréquentation de véhicules.

## **Hôtel de Ville - Chancellerie**

Au cours de l'année 2016, les locaux et bureaux du 1<sup>er</sup> étage ont fait l'objet d'une redéfinition de l'affectation des espaces. Nous pensons notamment aux locaux occupés par la chancellerie qui, après le départ des services sociaux, se sont étendus pour offrir des places de travail plus généreuses.

## **Autres bâtiments**

Pour la réfection des autres bâtiments (toitures, et réfection d'appartements : voir le chapitre de la gestion des bâtiments).

## **" Standard bâtiment 2015 "**

Dans la continuité de celui de 2011, la Ville a signé le " Standard bâtiment 2015 ", qui vise une construction durable et environnementale du bâti.

## **Valorisation du patrimoine - labellisation UNESCO**

Sept subventions pour la rénovation d'objets de qualité ont été octroyées en 2016, dont l'une partielle pour le bâtiment Grande-Rue 1, " la Fleur de Lis ",

Une " newsletter ", informant la population de l'évolution de la valorisation du site UNESCO, a été publiée au début 2016. Cette lettre d'information sera annuelle et envoyée principalement sous forme électronique. Elle permet ainsi le classement du postulat intercommunal PS : " *Création d'une lettre d'information à parution régulière concernant le développement de notre inscription à l'UNESCO* ".

## **Autres**

115 permis de construire ont été délivrés en 2016.

## **Aménagement du territoire**

### **Plan directeur régional**

Le travail engagé par les dix communes des districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds pour l'élaboration d'un plan directeur régional (PDR) est arrivé à terme et a été remis au canton au printemps 2016. Le travail a notamment porté sur la gestion à moyen terme des surfaces à bâtir conformément aux exigences de la LAT révisée. La réflexion a notamment consisté à faire le bilan des surfaces constructibles (maintien, gel ou suppression) dans le cadre d'une vision d'aménagement jusqu'en 2030-2040.

Ce document a été intégré au plan directeur cantonal. Ce dernier a été transmis à la Confédération pour validation. Lorsque ce dossier sera jugé conforme (été 2017), nous devons alors engager la modification de notre plan d'aménagement, autre dossier pour lequel vous serez informé.

## **Les Saigoles**

Sanctionné fin 2015, ce secteur d'activité économique est aujourd'hui équipé et disponible pour la construction d'entreprises à haute valeur ajoutée. Au vu de la situation économique actuelle, nous avons peu de demande pour ces terrains. Au demeurant nous serions prêts pour satisfaire toute implantation d'entreprises dans les meilleurs délais. Pour finaliser cette première phase, nous devons encore procéder à l'amélioration de la sécurité au carrefour entre la route de la Jaluse et le chemin des Dolines par un aménagement routier visant à limiter la vitesse des véhicules en entrée de ville.

## **Les Malpieres-Supérieures**

En dépit de nos tentatives et de nos propositions de tracés différents, nous nous trouvons toujours dans un blocage complet tant du point de vue de l'opposant que des services institutionnels.

## **Processus eco-industriel**

Le processus eco-industriel du secteur des Saignoles engagé en 2015 a été poursuivi en 2016. Plusieurs séances avec les sociétés Cartier et Johnson & Johnson ont permis de dégager des priorités. Une rencontre avec l'Office des transports a débouché sur un accord de principe visant à proposer dans les meilleurs délais une desserte bus de ce secteur depuis le centre-ville. L'Office des transports s'est engagé à étudier la proposition la mieux adaptée. En outre, un rapport d'activité pour la mise en action d'une gouvernance collaborative pour le développement durable de la zone et résumant les objectifs et les enjeux a été établi. Le contenu de ce rapport a été présenté à l'Office fédéral du développement territorial (ARE) dans une séance organisée à Bienne et regroupant l'ensemble des projets de même nature réalisés en Suisse.

## **European**

Le plan directeur du Col-des-Roches a été approuvé par le chef du Département du développement Territorial et de l'environnement en juillet 2016. Sur la base de ce document, nous allons pouvoir engager l'acquisition des terrains auprès de l'Etat. Au préalable, nous devons encore passer par la procédure de permis de construire. Cette étape devrait prendre encore quelques mois avant de pouvoir procéder aux premiers travaux d'excavation de la première phase planifiée en 2018. En outre et selon la décision du peuple suisse sur la votation FORTA, nous devons envisager une coordination pour ne pas entrer en conflit avec les travaux préparatoires de la H2O.

Le projet a été présenté à la population et différents soutiens fédéraux sont en cours de consolidation.

## **Environnement / Energie**

### **" Cité de l'Energie " / " Société 2000 watts "**

Pour rappel la " Société 2000 watts " a pour but de réduire la consommation d'énergie et d'électricité, d'augmenter la part des énergies renouvelables et d'assurer la sécurité d'approvisionnement en énergie. Elle fixe des objectifs à atteindre jusqu'en 2050.

Dans le cadre du label Cité de l'Energie, le réaudit pour le label a eu lieu en octobre 2016. Parvenus en fin d'année, les résultats se sont révélés positifs avec une augmentation significative de ceux-ci.

### **Plan communal des énergies**

Dans le cadre des processus ci-dessus, la Ville a lancé, avec le soutien financier du canton, la réalisation d'un plan communal des énergies. Sur la base d'un bilan territorial des énergies, des objectifs spécifiques d'assainissement et d'optimisation énergétique seront mise en place, en collaboration avec différents acteurs économiques (gérances, industrielles, population, etc.).

### **Installations productrices d'énergie renouvelable**

En 2016, 17 autorisations ont été délivrées pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques. Ces installations supplémentaires représentent une surface d'environ 525 m<sup>2</sup>.

## **Mobilité**

La Ville du Locle poursuit ses efforts en matière de mobilité durable, notamment en matière de modération du trafic, du développement des transports publics et du système de vélos en libre-service.

### **Transports Publics**

Selon la décision de la population neuchâteloise en février prochain sur le projet de " Mobilité 2030 ", projet qui comprend notamment le projet de liaison directe entre les Montagnes et le Littoral, le financement sera transféré à la Confédération, qui statuera progressivement sur les différents projets émanant des cantons en 2018 et 2019.

Introduit en décembre 2015, le cadencement à 30 minutes entre Neuchâtel et Le Locle s'est déployé lors de l'horaire 2016. Même si l'horaire sur le pied du Jura n'est pas stabilisé en direction de Lausanne et après quelques problèmes de jeunesse, ce cadencement est plus qu'apprécié. En gare du Locle, l'ensemble des trains (hormis ceux en direction de la France) a été basculé sur le quai 1.

Plusieurs séances se sont tenues avec les autorités françaises dans le cadre de la liaison Besançon – Valdahon – Morteau – Le Locle – La Chaux-de-Fonds. Pour des raisons stratégiques et d'efficacité, l'ensemble du tronçon doit être considéré dans sa globalité. Certains secteurs sont néanmoins plus que problématiques, tels que celui entre Valdahon et Morteau (vétusté), ainsi que celui entre Morteau et Le Locle (normes de sécurité). Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a prévu de libérer des capitaux en 2019.

En raison de la situation financière de l'Etat, le développement des transports publics urbains n'a pas connu une amélioration de l'offre, mais des adaptations et optimisations.

L'offre nocturne " NoctanRun " a poursuivi son développement avec une légère augmentation des usagers. Deux nouveaux arrêts ont vu le jour en décembre, l'un à la Casa Choc à Neuchâtel, l'autre à La Chaux-de-Fonds.

### **Cartes journalières**

Comme les années précédentes, six cartes journalières CFF ont été mises à la disposition de la population au prix de Fr. 42.-. Cette année, 2030 voyageurs en ont profité.

### **Onde verte**

346 subventions ont été versées cette année.

### **Vélos**

#### **" Vélospot " / " LeLocleroule ! "**

Compte tenu des conditions météorologiques défavorables durant le premier semestre et la période estivale, le nombre d'abonnements (39) et celui des déplacements (1200) sont en diminution.

#### **Subventions " vélos électriques "**

27 subventions relatives à l'achat de vélos électriques ont été octroyées.

### **Cours pour les personnes âgées**

Suite au succès rencontré par le cours de sensibilisation à l'utilisation des infrastructures de transports proposé aux personnes âgées depuis deux ans, nous avons renouvelé l'opération en 2016.

### **Constitution d'un groupement de dynamisation du Centre-ville (processus participatif)**

En collaboration avec la HE-ARC, le groupe de dynamisation du centre-ville regroupant l'ensemble des commerçants du centre-ville poursuit ses réflexions et travaux.

## **IMMEUBLES**

### **Patrimoine financier**

Le parc immobilier du patrimoine financier communal s'établit comme suit :

	nombre	appartements	locaux divers	garages	places de parc	domaines
Bâtiments locatifs	12	125	10	5	33	-
Bâtiments HLM	11	260	2	14	97	-
Bâtiments divers	11	6	36	7	1	-
Bâtiments garages	6	-	-	92	-	-
Domaines	1				-	1
<b>Totaux</b>	<b>41</b>	<b>394</b>	<b>48</b>	<b>118</b>	<b>131</b>	<b>1</b>

En 2016, dans la continuité des années précédentes, un appartement a été fusionnés à savoir, 1 appartement de 4 pièces a ainsi été créé. Cette politique immobilière se poursuivra en fonction des disponibilités spatiales et des demandes concrètes. L'immeuble Monts 59 a été vendu avec effet au 1.07.2016.

Lors du dernier trimestre 2016 et comme lors des deux années précédentes, une importante demande de location d'appartements a eu lieu ce qui explique le dépassement du budget d'entretien des immeubles puisque ces logements ont été l'objet de rénovations (peinture et fonds) afin d'être loués le plus rapidement possible.

Les exigences des locataires et l'évolution de la société provoquent inmanquablement l'ouverture de dossiers juridiques, notamment au niveau des conditions de restitution des appartements, de violation des conditions du bail (respect de la tranquillité et du voisinage) et de non-paiement de loyers. Par contre le problème de tri des déchets, principalement le compost, devient de plus en plus problématique, les locataires ne respectant pas le tri précis des déchets compostables.

Les immeubles suivants doivent encore être l'objet d'une affectation définitive :  
Col-des-Roches 27

### **Extrait des comptes du chapitre immeubles 56**

	Recettes		Dépenses	
	Comptes 2016	Budget 2016	Comptes 2016	Budget 2016
Immeubles locatifs	2'580'638.30	2'360'000.-	1'869'163.10	1'881'500.-
Domaines	47'295.-	35'500.-	71'425.55	66'700.-
Terrains	57'909.45	42'000.-	18'689.-	24'800.-

## Entretien

Les travaux d'entretien en 2016 peuvent être détaillés de la manière suivante :

Réfection de 148 pièces	Fr.	243'950.-
Réfection toitures et ferblanteries	Fr.	30'270.-
Prestations voirie	Fr.	36'860.-
Installations électriques réfections & électroménager	Fr.	83'940.-
Installations chauffage et réfections sanitaires	Fr.	131'980.-
Menuiserie	Fr.	11'930.-
Ascenseurs	Fr.	26'320.-
Maçonnerie & carrelage, entreprises privées et fournitures	Fr.	44'830.-
Déneigement 2016	Fr.	5'880.-
Serrurerie et stores	Fr.	9'090.-
Réfections et remplacements de fonds	Fr.	114'200.-
Divers et fournitures	Fr.	28'920.-
	Fr.	768'170.-
		=====

**Entretien gros œuvre détail** (budget fr. 190'000.-) Fr. 194'076.40

Divers immeubles locatifs – mise en conformité des installations électriques (y.c. domaines) Fr. 92'840.-

Divers immeubles locatifs – rénovation cuisines et salles de bains Fr. 61'040.-

La Molière 21 – remplacement de la chaudière Fr. 40'196.40

## Patrimoine financier

**Beau-Site 21** réfection complète d'un appartement (peinture et fonds)  
agencement d'une cuisine et rénovation salle de bains

**Crêt-Vaillant 28** réfection partielle de la cage d'escaliers  
Restauration partielle des escaliers extérieurs

**Crêt-Vaillant 37** réfection du mur extérieur au sud de l'immeuble

**Foyer 14-16** réfection complète d'un appartement (peinture et fonds)  
agencement d'une cuisine  
réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)

**Foyer 18** mise en conformité des installations électriques

**Gérardmer 22-28** réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds)

**Jambe-Ducommun 5-13** réfection de nombreuses pièces (peinture et fonds), forte demande  
création d'un appartement de 4 pièces par fusion  
mise en conformité des installations électriques (Jambe-Ducommun 11 et 13)

**Jeanneret 41-43** rénovation d'un appartement y.c. agencement cuisine et rénovation  
salle de bains  
réfection complète d'un appartement de 5 pièces (peinture et sols)

**Le Corbusier 18-18a** réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)

**M.-A. Calame 13-15** rénovation complète du local w.-c. M.-A. 13 (sanitaire, carrelage,  
peinture)  
Pose d'un nouveau fond à la boulangerie

<b>Primevères 1-3</b>	réfection complète de 2 appartements (peinture et fonds) réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
<b>Tertre 11-13</b>	réfection complète de 3 appartements (peinture et fonds)
<b>Tertre 15-17</b>	réfection de plusieurs pièces (peinture et fonds)
<b>Midi 14</b>	réfection de plusieurs studios (peinture et fonds) remplacement d'un lave-linge remplacement des fenêtres (investissement)
<b>La Molière 21</b>	mise en conformité des installations électriques appartement
<b>Terrains</b>	fauchage de terrains par service de voirie

### **Investissements**

Tous les travaux de rénovations de cuisines ou de salles de bains sont rentabilisés ainsi que tous les travaux apportant une plus-value à l'immeuble ou à l'appartement.

### **Patrimoine administratif**

Le patrimoine administratif comprend les immeubles qui abritent l'administration, les musées, les édifices publics, etc.).

<b>Piscine-patinoire</b>	entretien courant
<b>Vestiaires Montpugin 4</b>	entretien courant
<b>Stands de tir</b>	entretien courant
<b>Halle polyvalente</b>	remplacement du matériel de gymnastique (par étapes) remplacement partiel de protection en plexiglas en tribunes mise en conformité des installations électriques entretien courant
<b>D.-Jeanrichard 38</b>	remplacement complet des luminaires du 2 <sup>ème</sup> étage entretien courant
<b>Casino</b>	remplacement d'une vanne 3 voies et d'un servo-moteur (ventilation) Installation d'un nouveau système d'éclairage (salle de spectacles) Maintenance et vérification des équipements scéniques réfection peinture salle à manger (côté est) ventilation pose de trappes de visite entretien courant mise en conformité des installations électriques (investissement) remise à niveau du système de ventilation (investissement)
<b>Hôtel-de-Ville</b>	remplacement de revêtement de sols dans 1 bureau réfection complète appartement de fonction (concierge) entretien courant remplacement du lift pour personnes handicapées (investissement)
<b>Musée des Beaux-Arts</b>	remise en état de la structure de la verrière nord-ouest (investissement) entretien courant
<b>Château des Monts</b>	pose d'une nouvelle garniture cuivre pour la cheminée Monts 63 Remplacement du chauffe-eau Monts 63 entretien courant

<b>Technicum 21</b>	entretien courant
<b>Grande-Rue 11-13</b>	installation supplémentaire pour éclairage de sécurité entretien courant
<b>Temple</b>	révision complète de l'horloge du Temple Remise en état des humidificateurs entretien courant
<b>Calame 5</b>	entretien courant Total des nuitées : 441 / séjours sans nuitées : 246
<b>Col-des-Roches 29-31</b>	entretien courant mise en conformité des installations électriques (investissement)
<b>Hangar des pompes</b>	mise en conformité des installations électriques entretien courant
<b>Edicules publics</b>	réfection complète peinture des volets de fermeture du kiosque du 1 <sup>er</sup> Août mise en conformité des installations électriques w.-c. Combe-Girard entretien courant
<b>Clos-aux-Vaux 2</b>	entretien courant

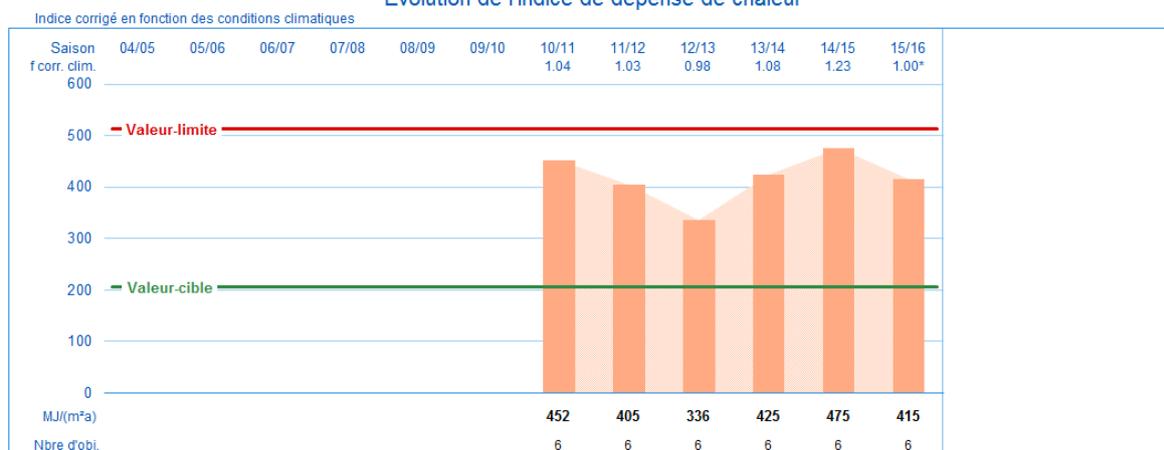
## ADMINISTRATION

Le Locle

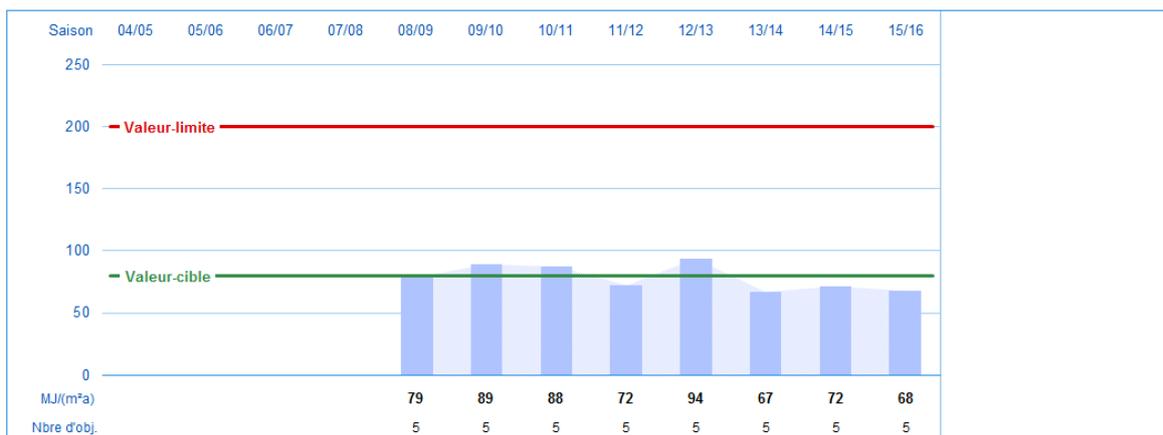
III Administration

2002/03 - 2015/16

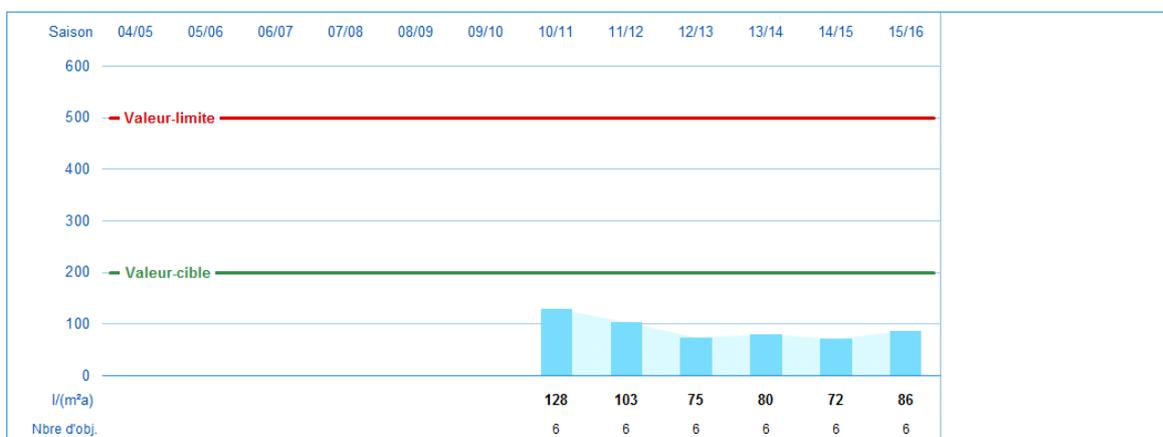
Evolution de l'indice de dépense de chaleur



Evolution de l'indice de dépense d'électricité



Evolution de l'indice de consommation d'eau

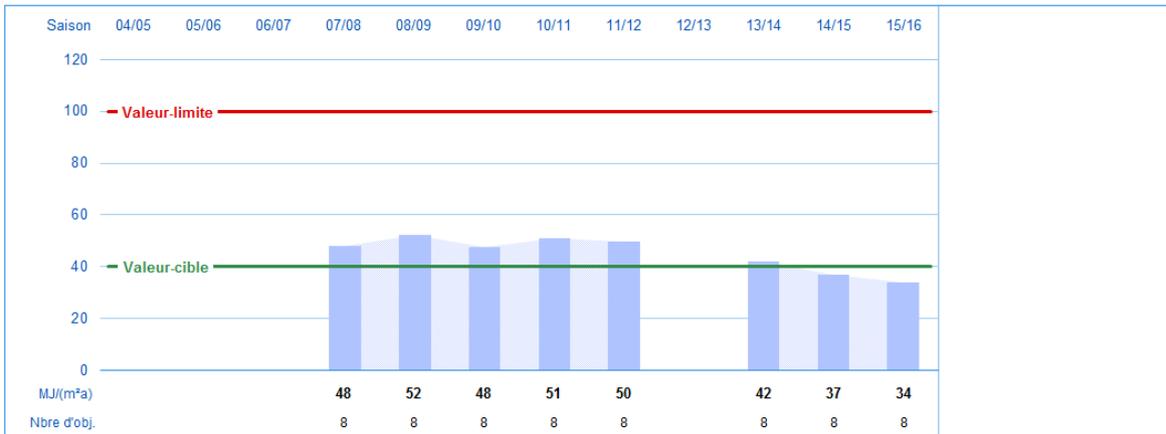


**ECOLES**

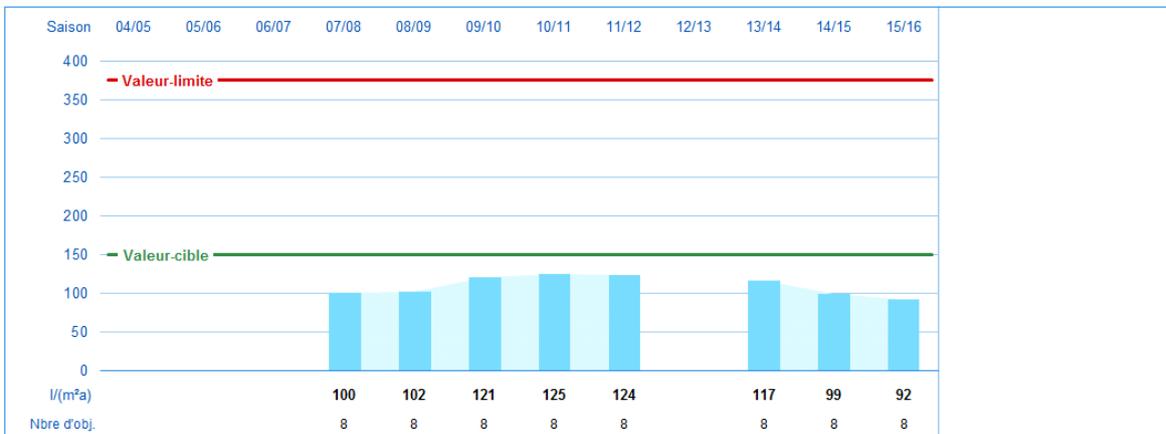
Evolution de l'indice de dépense de chaleur



Evolution de l'indice de dépense d'électricité



Evolution de l'indice de consommation d'eau



## **CONTROLE DES HABITANTS**

Le Contrôle des Habitants est régi par le droit fédéral et par la loi cantonale concernant l'harmonisation des registres officiels de personnes et le contrôle des habitants (LHRCH), entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Chaque commune est légalement tenue d'avoir un service du contrôle des habitants (ci-après le service), avec à sa tête une personne responsable (Préposé), dont le rôle est de gérer le registre de la population, suisse et étrangère, domiciliée ou en séjour sur son territoire, de statuer sur les contestations découlant de l'application de la LHRCH et d'assumer toutes les autres tâches qui lui sont dévolues par la législation. Ce service fournit notamment aux administrations publiques les renseignements relatifs à ses habitants dont elles ont besoin pour assumer leurs tâches.

Plus concrètement, le service enregistre, communique et archive tous les mouvements de la population (arrivées, départs, changements d'adresses, ...) et tient à jour les autres données contenues dans son registre (noms, prénoms, date de naissance, filiation, état civil, ...). Depuis 2010, le registre communal des habitants gère également les liens habitant-bâtiment-logement et doit de ce fait pouvoir compter sur l'étroite collaboration des propriétaires et gérants tenus d'annoncer les mouvements de locataires. Le service assume un rôle essentiel dans le nouveau système de recensement fédéral de la population qui est désormais basé sur le contenu et l'exactitude des registres des habitants.

Il faut continuer à bien distinguer le Contrôle des Habitants de l'Etat Civil qui agit lui en amont en gérant les événements d'état civil (naissance, décès, mariage, divorce, ...) des personnes originaires et/ou domiciliées dans son arrondissement.

Guichet d'accueil administratif des nouveaux arrivants au Locle et de ce fait pièce importante du puzzle de l'intégration notamment via la distribution d'informations communales, de la charte cantonale de citoyenneté et la promotion des cours de français, le service est en outre compétent pour diverses prestations, comme par exemple : les demandes de cartes d'identité des Suisses domiciliés dans la commune ; la transmission au canton des demandes et la remise aux intéressés des permis de travail/séjour/établissement pour les étrangers domiciliés ainsi que les frontaliers occupés par un employeur de la place ; la délivrance de diverses attestations (domicile, séjour, vie, renseignements, etc.). Relevons encore le rôle conséquent de filtre assumé par ce service à l'avantage peu visible mais bien concret des autres services de l'administration, notamment cantonale, qui sont ainsi moins sollicités pour des questions ou informations basiques.

Lors des votations et élections, le service gère l'organisation du scrutin, le registre électoral et fonctionne comme bureau d'enregistrement des votes par correspondance et des votes du dimanche matin; il est aussi appelé à vérifier la validité des signatures d'initiatives, référendums et autres motions.

### **L'année 2016 du Contrôle des Habitants**

Stabilité en ce qui concerne le personnel du service.

Réaménagement (changement de mobilier pour notamment une amélioration de la confidentialité) du 2<sup>ème</sup> guichet pour l'accueil des administrés, à savoir le guichet intérieur utilisé de plus en plus fréquemment ces dernières années.

Participation du Préposé à divers groupes de travail dans le canton chargés de suivre l'évolution pratique, technique et législative du domaine du Contrôle des Habitants. Cette participation n'est pas nouvelle mais les sollicitations sont de plus en plus régulières au vu des évolutions en cours et à venir.

Pour ce qui est des tâches courantes, relevons :

- Les mouvements d'habitants toujours très élevés, en l'occurrence 23% de la population a déménagé dans l'année soit près de 2'400 mouvements répartis quasi à équivalence entre arrivées, départs et déménagements au sein de la commune.
- La nécessité d'approfondir de plus en plus régulièrement des situations d'évaluation du domicile au cas par cas, ceci pouvant parfois se révéler hautement chronophage.

- En soutien du service cantonal des migrations, le traitement d'un nombre toujours conséquent de dossiers liés aux permis de séjour pour étrangers (1'300 dossiers) auxquels s'ajoutent près de 800 dossiers de permis frontaliers.
- Dans le domaine votations et élections, il a fallu gérer 5 scrutins dans l'année, dont un scrutin spécifique à une votation communale ainsi que les élections communales couplées pour l'occasion à un scrutin fédéral.

### **Emoluments et taxes encaissés du 01.01.2016 au 31.12.2016**

Délivrance d'attestations et mutations soumises à émolument	Fr.	20'635.00
Demandes de renseignements	Fr.	11'600.00
Autorisations de séjour, encaissement total	Fr.	117'156.50
<i>./. Autorisations de séjour, part cantonale rétrocedée (à noter que depuis le 01.01.2015 la part des émoluments rétrocedée au Canton est passée de 50% à 67% sur décision cantonale contestable)</i>	Fr.	<i>-81'368.30</i>
Cartes d'identité, encaissement total	Fr.	33'602.00
<i>./. Cartes d'identité, parts fédérales et cantonales rétrocedées</i>	Fr.	<i>-21'475.30</i>
Frais de rappels	Fr.	1'711.10
<b>Total des recettes nettes</b>	<b>Fr.</b>	<b>81'861.00</b>

Pour donner une idée du volume traité, les encaissements ci-dessus concernent environ :

- 749 personnes arrivées
- 847 personnes ayant changé d'adresse
- Plus de 2000 attestations diverses et mutations soumises à émolument
- Environ 600 demandes de renseignements payantes (au moins 2'000 autres sont traitées gratuitement car elles sont internes à l'Administration ou concernent d'autres institutions légalement exonérées)
- Environ 1'300 mutations de permis de séjour et 800 mutations de permis de travail pour étrangers (base : nombre de dossiers de permis de séjour et de permis frontaliers en transit dans le service).
- 578 commandes de cartes d'identité
- Environ 120 procédures formelles de rappels

Ces événements, complétés par toutes les autres mises à jour (état civil, origine, identité, profession, employeur, adresses postales, Suisses de l'étranger, etc.), donnent lieu chaque année à un ordre de grandeur de 20'000 mutations informatiques diffusées aux collectivités publiques concernées pour la plupart via la base de données cantonale des personnes (BDP).

### **Recensement de la population locloise**

Population résidente au 31.12.2015 selon le recensement cantonal : 10'435 habitants  
 Population résidente au 31.12.2016 selon le recensement cantonal : 10'424 habitants

Variation : **- 11 habitants**

Cette différence se détaille comme suit :

Mouvements migratoires (arrivées moins départs) **- 16 habitants**  
 Mouvements démographiques naturels (naissances moins décès) **- 18 habitants**  
 Correctif (régularisation de la statistique vivante) au 01.01.2016 **+ 23 habitants**  
**- 11 habitants**

## **Composition de la population résidente <sup>1</sup>(Sources : Recensements cantonaux aux 31.12)**

<sup>1</sup>Uniquement les personnes ayant déposé leurs papiers donc étant en domicile principal. Par opposition à la population dite « en séjour » ou autrement dit en domicile secondaire.

<b>1. Origine/Type de papiers</b>		<b>sexe masculin</b>	<b>sexe féminin</b>	<b>Total</b>
1.1. Neuchâtelois(es)		1'682	1'833	3'515
1.2. Confédéré(es)		1'818	2'016	3'834
<b>Suisses/Suissesses (total)</b>		<b>3'500</b>	<b>3'849</b>	<b>7'349</b>
1.3. Permis d'établissement (C)		1'109	917	2'026
1.4. Séjour annuel (B)		466	412	878
1.5. Admissions provisoires (F)		27	18	45
1.6. Demandeurs d'asile (N)		49	32	81
1.7. Séjours de courte durée (L)		31	14	45
<b>Etrangers/Etrangères (total)</b>		<b>1'682</b>	<b>1'393</b>	<b>3'075</b>
<b>Population résidente totale</b>		<b>5'182</b>	<b>5'242</b>	<b>10'424</b>

<b>2. Etat civil</b>		<b>Total</b>
2.1. Célibataires		4'366
2.2. Marié(es)		4'331
2.3. Divorcé(es)		1'030
2.4. Veuf(s)/Veuve(s)		688
2.5. Partenariat (fédéral) lié		6
2.6. Partenariat dissous juridiquement		1
2.7. Partenariat dissous par décès		2
<b>Population résidente totale</b>		<b>10'424</b>

<b>3. Religion</b>		<b>Total</b>
3.1. Eglises et communautés protestantes (code R)		2'782
3.2. Eglises catholiques romaines (code C)		4'147
3.3. Eglise catholique chrétienne (code O)		27
3.4. Autres communautés chrétiennes (code H)		115
3.5. Communauté de confession juive (code I)		1
3.6. Communautés islamiques (code M)		623
3.7. Autres Eglises et communautés religieuses (code U)		265
3.8. Aucune appartenance (code S)		1'940
3.9. Sans indication (code X)		524
<b>Population résidente totale</b>		<b>10'424</b>

**Arrivées dans l'année**

Provenance	Nombre personnes
Arrivée de autre commune NE	62%
Arrivée de autre commune Suisse	13%
Arrivée de l'étranger	25%
<b>TOTAL</b>	<b>749</b>

**Départs dans l'année**

Destination	Nombre personnes
Départ pour autre commune NE	53%
Départ pour autre commune Suisse	19%
Départ pour l'étranger	28%
<b>TOTAL</b>	<b>765</b>

**Naissances et décès dans l'année**

Période	Naissances	Décès
janv.16	15	19
févr.16	14	7
mars.16	12	8
avr.16	8	10
mai.16	9	13
juin.16	7	7
juil.16	5	10
août.16	11	14
sept.16	6	8
oct.16	11	4
nov.16	5	17
déc.16	5	9
<b>Total</b>	<b>108</b>	<b>126</b>

**Solde migratoire  
(arrivées moins départs) sur 10 ans**

Période	Nombre d'habitants	Arrivées	Départs
31.12.2007	79	688	609
31.12.2008	40	662	622
31.12.2009	-126	608	734
31.12.2010	-58	552	610
31.12.2011	70	706	636
31.12.2012	207	835	628
31.12.2013	224	869	645
31.12.2014	16	804	788
31.12.2015	21	732	711
31.12.2016	-16	749	765

**Solde démographique  
(naissances moins décès) sur 10 ans**

Période	Nombre d'habitants	Naissances	Décès
31.12.2007	-27	109	136
31.12.2008	-6	103	109
31.12.2009	-22	91	113
31.12.2010	-5	108	113
31.12.2011	-21	101	122
31.12.2012	-11	107	118
31.12.2013	-44	93	137
31.12.2014	-6	103	109
31.12.2015	-2	99	101
31.12.2016	-18	108	126

**Evolution du nombre de frontaliers (estimation selon 2 sources statistiques)**

Le nombre de frontaliers exerçant une activité lucrative sur le territoire de la commune du Locle, au 31.12.2016 était estimé à 2'857 (- 72 soit - 2.5% comparé au 31.12.2015) sur la base du nombre de permis frontaliers activés au 31.12.2016 communiqué par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Attention : il s'agit uniquement de permis activés et non pas d'emplois en cours confirmés. La surévaluation pourrait atteindre 20% selon le SEM.

Les données disponibles les plus récentes selon une autre méthode de relevé, celle de l'Office Fédéral de la Statistique (statistique des frontaliers) sont une situation au 3<sup>ème</sup> trimestre 2016 qui estimait à 2'761 (- 8 soit - 0.3% comparé au 31.12.2015) le nombre de travailleurs frontaliers employés au Locle.

## **Registre civique**

Durant l'année écoulée, les électeurs et électrices ont été appelés **5** fois aux urnes, à savoir :

### **Votation fédérale et cantonale 28 février 2016**

1.1. Objet fédéral : Initiative populaire du 05.11.2012 « Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage »

Participation au Locle : 54.42 % Participation dans l'ensemble du Canton : 57.42 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 63.25 %

Résultat :

Plan communal  
Accepté à 55.73 %

Plan cantonal  
Accepté à 51.92 %

Plan fédéral :  
Refusé à 50.80 %

1.2. Objet fédéral : Initiative populaire du 28.12.2012 « Pour le renvoi effectif des étrangers criminels (initiative de mise en œuvre) »

Participation au Locle : 54.81 % Participation dans l'ensemble du Canton : 57.68 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 63.73 %

Résultat :

Plan communal  
Refusé à 60.87 %

Plan cantonal  
Refusé à 65.30 %

Plan fédéral :  
Refusé à 58.90 %

1.3. Objet fédéral : Initiative populaire du 24.03.2014 « Pas de spéculation sur les denrées alimentaires »

Participation au Locle : 54.40 % Participation dans l'ensemble du Canton : 56.98 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 62.91 %

Résultat :

Plan communal  
Refusé à 51.68 %

Plan cantonal  
Refusé à 54.35 %

Plan fédéral :  
Refusé à 59.90 %

1.4. Objet fédéral : Modification du 26.09.2014 de la loi fédérale sur le transit routier dans la région alpine (LTRA) (Réfection du tunnel routier du Gothard)

Participation au Locle : 54.68 % Participation dans l'ensemble du Canton : 56.79 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 63.47 %

Résultat :

Plan communal  
Refusé à 52.52 %

Plan cantonal  
Accepté à 50.61 %

Plan fédéral :  
Accepté à 57.00 %

1.5. Objet cantonal : modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (projet Neuchâtel Mobilité 2030)

Participation au Locle : 46.92 % Participation dans l'ensemble du Canton : 49.15 %

Résultat :

Plan communal  
Accepté à 90.47 %

Plan cantonal  
Accepté à 84.17 %

## Votation communale 3 avril 2016

1.4. Objet : Arrêté concernant l'augmentation du traitement annuel du Conseil communal à Fr. 150'119.70 pour un mandat à 80%

Participation : 34.26 %  
Résultat : Refusé à 63.78 %

1.5. Objet : Arrêté concernant l'augmentation du taux d'occupation du Conseil communal à 80%

Participation : 34.21 %  
Résultat : Refusé à 55.29 %

## Elections communales et votations fédérales 5 juin 2016

3.1. Objet communal : Election au Conseil communal

Participation au Locle : 38.08 %  
Les 5 membres élus sont dans l'ordre alphabétique :  
De la Reussille Denis, POP  
Dubois Claude, PLR  
Dupraz Cédric, POP  
Perez Miguel, Les Verts  
Wettstein Jean-Paul, PLR

3.2. Objet communal : Election au Conseil général

Participation au Locle : 37.55 %  
Les 41 membres élus sont répartis comme suit :  
16 POP  
14 PLR  
6 Les Verts  
5 PS

3.3. Objet fédéral : Initiative populaire du 30.05.2013 « En faveur du service public »

Participation au Locle : 45.64 % Participation dans l'ensemble du Canton : 50.08 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 46.77 %

Résultat :

<u>Plan communal</u>	<u>Plan cantonal</u>	<u>Plan fédéral :</u>
Refusé à 54.36 %	Refusé à 59.74 %	Refusé à 67.60 %

3.4. Objet fédéral : Initiative populaire du 04.10.2013 « Pour un revenu de base inconditionnel »

Participation au Locle : 45.85 % Participation dans l'ensemble du Canton : 50.28 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 46.95 %

Résultat :

<u>Plan communal</u>	<u>Plan cantonal</u>	<u>Plan fédéral :</u>
Refusé à 65.03 %	Refusé à 68.80 %	Refusé à 76.90 %

3.5. Objet fédéral : Initiative populaire du 10.03.2014 « Pour un financement équitable des transports »

Participation au Locle : 45.47 % Participation dans l'ensemble du Canton : 49.97 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 46.78 %

Résultat :

<u>Plan communal</u>	<u>Plan cantonal</u>	<u>Plan fédéral :</u>
----------------------	----------------------	-----------------------

Refusé à 63.94 %

Refusé à 70.21 %

Refusé à 70.80 %

3.6. Objet fédéral : Modification du 12.12.2014 de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA)

Participation au Locle : 45.54 % Participation dans l'ensemble du Canton : 50.03 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 46.68 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 71.41 %

Plan cantonal

Accepté à 74.28 %

Plan fédéral :

Accepté à 62.40 %

3.7. Objet fédéral : Modification du 25.09.2015 de la loi sur l'asile (LAsi)

Participation au Locle : 45.76 % Participation dans l'ensemble du Canton : 50.05 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 46.79 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 71.61 %

Plan cantonal

Accepté à 73.03 %

Plan fédéral :

Accepté à 66.80 %

### **Votation fédérale et cantonale 25 septembre 2016**

1.6. Objet fédéral : Initiative populaire du 06.09.2012 « Pour économie durable et fondée sur une gestion efficiente des ressources (économie verte) »

Participation au Locle : 40.67 % Participation dans l'ensemble du Canton : 43.15 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 43.00 %

Résultat :

Plan communal

Refusé à 58.76 %

Plan cantonal

Refusé à 55.95 %

Plan fédéral :

Refusé à 63.60 %

1.7. Objet fédéral : Initiative populaire du 17.12.2013 « AVSplus: pour une AVS forte »

Participation au Locle : 40.81 % Participation dans l'ensemble du Canton : 43.53 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 43.13 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 60.08 %

Plan cantonal

Accepté à 54.00 %

Plan fédéral :

Refusé à 59.40 %

1.8. Objet fédéral : Loi fédérale du 25.09.2015 sur le renseignement (LRens)

Participation au Locle : 41.06 % Participation dans l'ensemble du Canton : 43.30 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 42.94 %

Résultat :

Plan communal

Accepté à 64.53 %

Plan cantonal

Accepté à 66.12 %

Plan fédéral :

Accepté à 65.50 %

1.9. Objet cantonal : modification de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst.NE) (Droit d'éligibilité des étrangers)

Participation au Locle : 35.08 % Participation dans l'ensemble du Canton : 38.13 %

Résultat :

Plan communal

Refusé à 54.90 %

Plan cantonal

Refusé à 54.04 %

1.10. Objet cantonal : modification de la loi concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques

Participation au Locle : 34.97 % Participation dans l'ensemble du Canton : 38.04 %

Résultat :

Plan communal  
Refusé à 63.74 %

Plan cantonal  
Refusé à 62.28 %

### **Votation fédérale du 27 novembre 2016**

1.11. Objet fédéral : Initiative populaire du 16.11.2012 « Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire (Initiative « Sortir du nucléaire ») »

Participation au Locle : 41.01 % Participation dans l'ensemble du Canton : 45.25 % Participation dans l'ensemble de la Suisse : 45.00 %

Résultat :

Plan communal  
Accepté à 53.91 %

Plan cantonal  
Accepté à 56.78 %

Plan fédéral :  
Refusé à 54.20 %

### **Initiatives et référendums**

Durant l'année écoulée, le service a vérifié des signatures sur les listes relatives aux objets suivants :

Sur le plan fédéral :

Initiative populaire fédérale 'Pour la dignité des animaux de rente agricoles (Initiative pour les vaches à cornes)'	Signatures valables : 17
Initiative populaire fédérale 'Stopper le mitage – pour un développement durable du milieu bâti (initiative contre le mitage)'	Signatures valables : 19
Initiative populaire fédérale 'Davantage de logements abordables'	Signatures valables : 109
Initiative populaire fédérale 'Pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne toutes et tous'	Signatures valables : 162
Initiative populaire fédérale 'Pour la promotion des voies cyclables et des chemins et sentiers pédestres (initiative vélo)'	Signatures valables : 80
Initiative populaire fédérale 'Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement'	Signatures valables : 87
Initiative populaire fédérale 'Le droit suisse au lieu de juges étrangers (initiative pour l'autodétermination)'	Signatures valables : 47
Référendum contre la loi fédérale du 18 mars 2016 sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication	Signatures valables : 26
Référendum contre la modification du 17 juin 2016 du code civil (Droit d'adoption)	Signatures valables : 40
Référendum fédéral contre loi réforme imposition entreprises III (Trop c'est trop. NON aux allègements ...)	Signatures valables : 115

Sur le plan cantonal :

Motion cantonale Réforme de l'imposition des personnes morales	Signatures valables : 4
Motion cantonale Réforme de l'Impôt sur le Capital (des entreprises)	Signatures valables : 4
Motion cantonale Taxe de solidarité de 1% sur les fortunes nettes supérieures à 1 million	Signatures valables : 4
Référendum contre la modification de la loi sur l'aide à la lecture publique	Signatures valables : 244
Initiative législative populaire cantonale " pour la défiscalisation totale des primes maladie obligatoires "	Signatures valables : 123
Initiative constitutionnelle populaire cantonale " pour le droit de vote à 16 ans sur demande "	Signatures valables : 83
Initiative législative populaire cantonale " rives pour toutes et tous ! "	Signatures valables : 137
Initiative législative populaire cantonale " pour deux hôpitaux sûrs, autonomes et complémentaires "	Signatures valables : 1042

## ETAT CIVIL

2016 n'a pas été une année de changements notoires au niveau législatif de l'état civil.

### Naissances

6 naissances ont eu lieu à domicile. Ces événements sont habituellement des cas exceptionnels et prennent les intéressés au dépourvu, pour d'autres c'est une volonté.

### Reconnaisances

**188** (172) actes de reconnaissances d'enfants par leur père ont été dressés. C'est stable par rapport à 2015. L'augmentation de 2013 ne se renouvelle pas, 11 transactions de plus qu'en 2013. L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2013 du droit du nom n'a pas eu de conséquence sur les naissances hors mariage. L'arrondissement de l'état civil qui s'occupe de l'enregistrement des naissances établit plus facilement les reconnaissances. Les administrés ne se déplacent qu'une seule fois. Lors de la déclaration de reconnaissance, les parents ont la possibilité d'effectuer l'autorité parentale conjointe. Il en découle que les parents ont le choix du nom de l'enfant porté, à savoir soit le nom du père ou celui de la mère.

Art. 270a CCS,

<sup>1</sup> Lorsque l'autorité parentale est exercée de manière exclusive par l'un des parents, l'enfant acquiert le nom de célibataire de celui-ci. Lorsque l'autorité parentale est exercée de manière conjointe, les parents choisissent lequel de leurs deux noms de célibataire leurs enfants porteront.

<sup>2</sup> Lorsque l'autorité parentale conjointe a été instituée après la naissance du premier enfant, les parents peuvent, dans le délai d'une année à partir de son institution, déclarer à l'officier de l'état civil que l'enfant porte le nom de célibataire de l'autre parent. Cette déclaration vaut pour tous les enfants communs indépendamment de l'attribution de l'autorité parentale.

<sup>3</sup> Si aucun des parents n'exerce l'autorité parentale, l'enfant acquiert le nom de célibataire de la mère.

<sup>4</sup> Les changements d'attribution de l'autorité parentale n'ont pas d'effet sur le nom. Les dispositions relatives au changement de nom sont réservées.

Par la reconnaissance, un rapport de filiation est établi entre le père et l'enfant; l'officier de l'état civil a l'obligation d'attirer l'attention du déclarant sur ce fait. Par contre, selon le droit suisse, la reconnaissance est conditionnelle et n'a d'effet que si l'enfant naît vivant et si la mère n'a pas contracté mariage avec un autre homme avant la naissance de l'enfant. La reconnaissance d'un enfant décédé ou mort-né peut également être enregistrée.

### Décès

Nous avons enregistré **573** (614) décès concernant les districts du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Il y a une nette baisse par rapport à 2015. Le nombre d'événements a considérablement diminué en 2011 par rapport à 2010 et augmenté de 2011 à 2012. L'augmentation est de 12 enregistrements de 2012 à 2013 et en 2014 de 15 de plus qu'en 2013. Ces événements ne sont pas maîtrisables et n'ont pas d'explication, si ce n'est que peut-être un effet de la réforme hospitalière. Les cas les plus pointus sont transférés dans des hôpitaux universitaires.

### Mariages

**185** (189) mariages ont été célébrés dans les différentes salles de mariage de l'arrondissement de l'état civil des Montagnes neuchâteloises en 2015. La différence entre 2014 et 2015 (237) n'a pas d'explication. 10 samedis par année sont prévus pour la célébration des mariages au siège de l'arrondissement au Locle. Il y a eu une diminution des célébrations de mariage de 2010 à 2011, de 2011 à 2012 et également de 2012 à 2013, malgré les dates symboliques des 11.11.2011 et 12.12.2012 et la possibilité de célébration de mariage du samedi matin. 32 unions de plus ont été conclues en 2014 par rapport à 2013.

Les autorités de Brot-Plamboz ont demandé que leur commune puisse également accueillir des célébrations de mariage ou de partenariat enregistré. La surveillance de l'état civil a accordé cette autorisation et un mariage a été célébré en 2015. L'équivalent a été proposé par équité à la commune des Planchettes, qui n'est pas intéressée.

Il n'y a pas plus de mariages célébrés avec une autorisation de célébrer des arrondissements du canton de Berne depuis que ces derniers ont renoncé à la célébration de mariage du samedi, dans le but de diminuer les charges salariales.

Pour les personnes sous tutelle (actuellement curatelle de portée générale), le tuteur devait donner son consentement au mariage jusqu'à fin 2012. Actuellement c'est de la compétence de l'officier de l'état civil de savoir si une personne est capable de discernement ou non pour se marier.

L'officier de l'état civil doit dénoncer les mariages forcés en vertu de l'art. 71 al<sup>5</sup>. S'il existe des éléments permettant de conclure que la demande de mariage n'est manifestement pas l'expression de la libre volonté des fiancés, l'officier de l'état civil refuse la célébration et annule l'autorisation de mariage dans le cadre d'une décision écrite communiquée aux fiancés et à l'officier de l'état civil qui a mené la procédure préparatoire. Il dénonce les faits aux autorités de poursuites pénales (art. 16, al. 7).

### **Partenariat enregistré**

5 partenariats ont été enregistrés dans notre arrondissement en 2016. Aucun en 2015. 1 seul a été conclu en 2014.

### **Reprise de nom**

En application du nouveau droit du nom, nous avons enregistré

- 22 (13 en 2015) (29 en 2014) déclarations concernant le nom, relatives à des enfants mineurs.
- 44 (54 en 2015) (60 en 2014) déclarations concernant le nom, suite à un divorce ou un veuvage.

### **Enregistrement événements judiciaires**

L'état civil des Montagnes neuchâteloises est compétent pour l'enregistrement des décisions rendues par le Tribunal des Montagnes et du Val-de-Ruz

Nous avons enregistré :

- 183 divorces en 2016 (393 en 2015), (265 en 2014), (212 en 2013). Cette nette diminution est sans doute due à la régionalisation des tribunaux
- 8 (7 en 2015) désaveux en paternité
- 7 (7 en 2015) reconnaissances en paternité judiciaire (constatation du lien de filiation)
- 1 changement de nom selon l'art 30 CCS
- 1 (1 en 2015) partenariat dissout en 2016
- 2 (2 en 2015) adoptions
- 3 (2 en 2015) libération du droit de cité

### **Naturalisations**

512 (260 en 2015) candidats à la naturalisation facilitée ou ordinaire ont obtenu l'un des droits de cité de notre arrondissement, à savoir des Planchettes, La Chaux-de-Fonds, La Sagne, Brot-Plamboz, Les Ponts-de-Martel, La Chaux-du-Milieu, La Brévine, Le Cerneux-Péquignot, Les Brenets ou Le Locle en 2016. Cette forte augmentation est due aux changements de lois qui entrent en vigueur en 2017.

### **Infostar**

Les mises à jour du logiciel permettent de remédier aux différentes anomalies. Nous en sommes à la version 10.0. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 les communications aux contrôles des habitants s'envoient électroniquement au niveau Suisse. Le canton de Neuchâtel avait un délai fixé à fin février 2015 pour

l'entrée en vigueur de ce changement. Jusque-là nous envoyions les communications électroniquement et sur support papier.

L'officier de l'état civil n'est pas un simple opérateur de saisies qui introduit le plus grand nombre d'éléments dans une base de données, qui peuvent être modifiées à volonté, en tout temps selon les prescriptions légales. Les enregistrements effectués avec Infostar jouissent conformément à la Constitution, au Code civil, à l'Ordonnance sur l'état civil, au Règlement cantonal, ainsi qu'aux différentes Lois fédérales, mais plus particulièrement celle sur le droit international privé (LDIP), à la loi sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse (LN) etc., d'une force probante.

Il est à noter que les renseignements au public deviennent de plus en plus pointus. L'accès aux informations par Internet ne nous facilite pas la tâche. Il faut garder à l'esprit que chaque cas est particulier et analyser chaque situation pour répondre précisément au citoyen de manière adéquate et d'expliquer l'application des différents droits et lois.

### **Formation continue**

L'officier de l'état civil en formation a participé à plusieurs cours en 2015. Une formation intensive a été suivie en 2016, ce qui lui a permis de se présenter aux examens pour l'obtention du brevet fédéral d'état civil en août 2016. Les examens ont été réussis avec succès. Il est à noter que le taux d'échec est important, à savoir un tiers des participants.

Après les premiers heurts quant à la mise en place de l'harmonisation des registres, les différents services cherchent et trouvent des solutions qui donnent satisfaction. Les différentes instances collaborent de manière efficace.

### **Personnel**

Le personnel est resté stable en 2016 et il n'y a pas eu d'absence de longue durée. A court terme nous ne voyons pas de changement, mais nul ne peut prévoir d'éventuels départs naturels, ou à futur des restructurations (départs en préretraite ?).

La formation d'un officier d'état civil s'étale sur 3 ans. Pour pouvoir officier, il faut être au bénéfice du brevet fédéral d'officier d'état civil. L'examen pour l'obtention du brevet fédéral s'oriente vers les objectifs des cours, ainsi que vers la pratique professionnelle. L'examen ne teste pas seulement les connaissances scolaires, mais prend davantage en compte les capacités professionnelles complétées par le savoir théorique. La capacité de connecter les différentes matières entre elles est donc très importante dans la pratique.

Lors de l'examen, il y a lieu de prouver que le savoir acquis par la théorie et la pratique peut être appliqué et que des constellations inhabituelles relatives à l'état civil, aux relations familiales et au droit de cité peuvent être analysées, jugées et traitées. Par conséquent il n'est pas possible d'énumérer en détail toutes les connaissances requises pour produire ensuite un travail efficace. Pour terminer, sont examinées les connaissances professionnelles en réseau auxquelles l'ensemble des règles légales dans le domaine de l'état civil sert de base juridique. Il relève de la responsabilité individuelle de chaque candidat d'approfondir ses connaissances.

Les objectifs des cours tiennent compte des dispositions de l'ancien droit qui sont applicables dans certains contextes.

### **Emoluments**

En 2016 nous avons encaissé Fr. 268'779.27, c'est en légère hausse par rapport à 2015 Fr. 247'851.35. Ces montants fluctuent au fil des ans.

Il faut s'attendre dans les années à venir à une baisse globale de l'encaissement des émoluments, dès lors qu'à terme le contrôle des habitants ne commandera plus les actes d'origine.

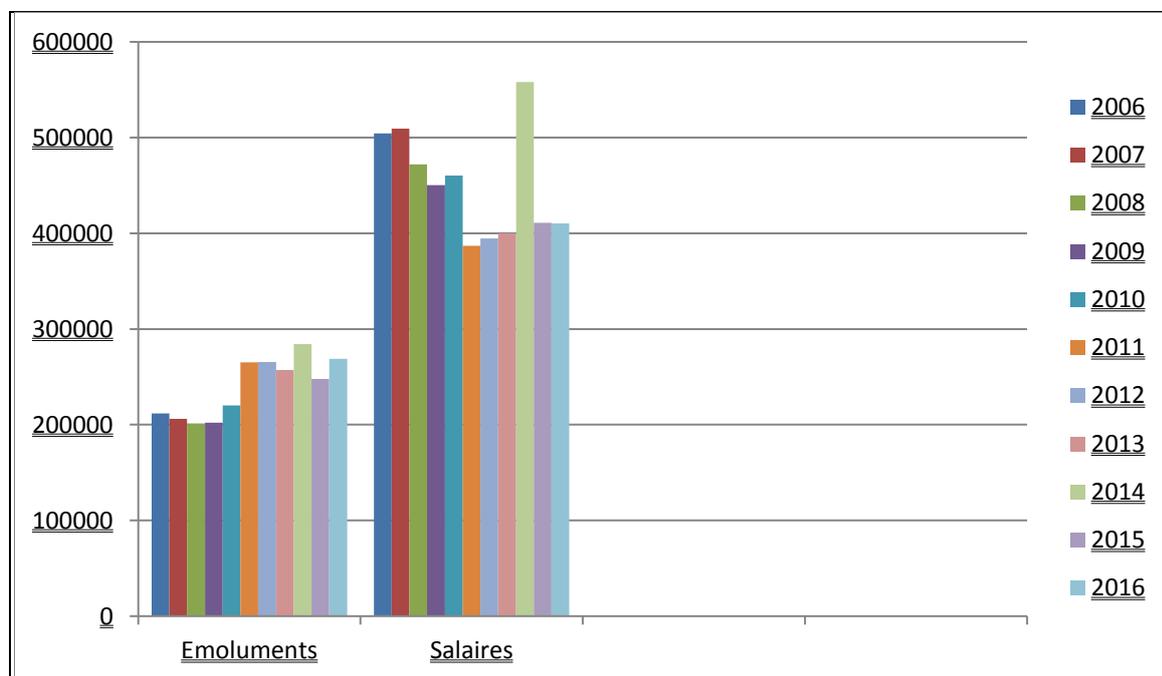
## **Divers**

Des votations se dérouleront en 2016-2017 quant aux fusions de certaines communes du canton de Neuchâtel. Cela aura également des incidences au niveau de l'Etat civil dans le bas du canton.

L'état civil des Montagnes neuchâteloises a saisi l'opportunité de mettre les photos de toutes les salles des mariages sur le nouveau site de la ville du Locle, de publier les dates de célébration des dates de mariage du samedi pour une meilleure transparence.

En 2017 des décisions devront être prises par rapport à la réorganisation et mise aux normes des archives. L'ordonnance sur l'état civil a prévu un délai au 31 décembre 2020 pour le microfilmage des registres des familles.

Le tableau ci-dessous illustre les variations des émoluments ainsi que de la masse salariale. En 2014, du fait de l'engagement d'une nouvelle collaboratrice et de la nouvelle échelle salariale, la masse salariale a considérablement augmenté. Les coûts dus à Prévoyance NE ont été répartis sur une seule année. La charge salariale devrait légèrement augmenter en 2016 et 2017 suite à l'obtention du brevet fédéral d'une des collaboratrices. Ensuite cela devrait diminuer en raison de départs à la retraite.



## OFFICE DU TRAVAIL

### Service économique

Nous devons rester attractifs en favorisant le développement industriel endogène et exogène, notamment en proposant des surfaces disponibles au développement, voire à l'implantation de nouvelles industries.

L'inventaire des surfaces disponibles à fin 2015 est le suivant :

Zone est	7'954 m <sup>2</sup>	(privé : 4256 m <sup>2</sup> )
Zone ouest	34'110 m <sup>2</sup>	(DIXI SA : 22'354 m <sup>2</sup> ) (ROLEX SA : 11'882 m <sup>2</sup> )
Zone Les Saignoles	64'000 m <sup>2</sup>	

Inventaire des locaux industriels et commerciaux vacants au 1er juin 2015, à louer ou à vendre :

	Total		Bureau, cabinet médical, etc.		Magasin, local de vente		Atelier, usine		Dépôt, entrepôt		Autre local	
	Nombre	m <sup>2</sup>	Nb	m <sup>2</sup>	Nombre	m <sup>2</sup>	Nombre	m <sup>2</sup>	Nombre	m <sup>2</sup>	Nombre	m <sup>2</sup>
Le Locle	16	2'810	4	908	4	568	-	-	2	112	6	1'222
Canton	78	24'683	57	17'970	4	342	2	1'151	10	1'375	5	3'845

### Personnel occupé dans les fabriques

A fin 2016 nous recensons 4520 personnes occupées dans les fabriques, soit une diminution de 484 unités par rapport à l'année précédente.

L'évolution par branches d'activité se présente comme suit :

Horlogerie	- 218
Branches annexes	- 266
Assortiments	- 126
Boîtes de montres	- 14
Cadrams	- 22
Décolletage	+ 4
Mécanique	- 60
Branches diverses	- 266

Statistique au 31 décembre :

	<u>Hommes</u>	<u>Femmes</u>	<u>Total</u>
1975	2417	1579	3996
1980	2272	1394	3666
1985	1976	1138	3114
1990	1969	1417	3386
1995	1730	1231	2961
2000	1897	1363	3260
2005	2068	1484	3552
2006	2325	1681	4006
2007	2527	1860	4387
2008	2741	2117	4858
2009	2541	1871	4412
2010	2563	1911	4474
2011	2796	2120	4916
2012	2875	2187	5062
2013	2896	2218	5114
2014	2824	2227	5051
2015	2901	2103	5004
2016	2629	1891	4520

## Statistique globale de l'emploi - recensement au 31.12 auprès de tous les employeurs pour l'année 2015

ENTREPRISES Nom	2015 Adresse	RESIDENTS		FRONTALIERS		DOMICILE		APPRENTIS		TOTAL		Total	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
<b>0 AGRICULTURE, SYLVICULTURE</b>			32	8	1	2	0	0	0	0	31	12	<b>43</b>
<b>1 ECONOMIE ENERGETIQUE, EXTRACTION DE MINERAUX</b>			13	0	0	0	0	0	0	0	13	0	<b>13</b>
<b>2 ARTS ET METIERS, INDUSTRIE</b>			65	37	11	12	1	39	4	1	81	89	<b>170</b>
<b>3 INDUSTRIE</b>			1391	1100	1647	982	0	3	20	11	3058	2096	<b>5154</b>
<b>4 BATIMENT ET GENIE CIVIL</b>			108	19	14	0	0	0	15	0	137	19	<b>156</b>
<b>5 COMMERCE, RESTAURATION ET HEBERGEMENT, REPARATIONS</b>			187	180	60	74	0	0	15	10	262	265	<b>527</b>
<b>6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS</b>			44	23	14	7	0	0	1	0	59	30	<b>89</b>
<b>7 BANQUES, ASSURANCES, AFFAIRES IMMOBILIERES, AGENCES-CONSEILS</b>			78	95	24	15	0	0	3	6	105	116	<b>221</b>
<b>8 AUTRES SERVICES (PUBLICS ET PRIVES)</b>			293	514	34	200	0	0	11	27	338	784	<b>1122</b>
<b>9 ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU SENS ETROIT DU TERME, REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES</b>			163	194	0	0	0	0	8	11	171	205	<b>376</b>
			2374	2170	1805	1292	1	42	77	66	4255	3616	<b>7871</b>
<b>ANNEE 2015</b>													
ENTREPRISES Nom	2015 Adresse	RESIDENTS		FRONTALIERS		DOMICILE		APPRENTIS		TOTAL		Total	
		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F		
<b>SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE)</b>			45	8	1	2	0	0	0	0	44	12	<b>56</b>
<b>SECTEUR SECONDAIRE (PRODUCTION)</b>			1564	1156	1672	994	1	42	39	12	3276	2204	<b>5480</b>
<b>SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)</b>			765	1006	132	296	0	0	38	54	935	1400	<b>2335</b>
	<b>TOTAL</b>		2374	2170	1805	1292	1	42	77	66	4255	3616	<b>7871</b>

## Statistique globale de l'emploi - recensement au 31.12 auprès de tous les employeurs pour l'année 2014

ENTREPRISES Nom	2014 Adresse	RESIDENTS		FRONTALIERS		DOMICILE		APPRENTIS		TOTAL		Total	
		H	F	H	F	H	F	H	F	F			
0 AGRICULTURE, SYLVICULTURE			34	9	1	2	0	0	0	1	33	14	47
1 ECONOMIE ENERGETIQUE, EXTRACTION DE MINERAUX			14	0	0	0	0	0	0	0	14	0	14
2 ARTS ET METIERS, INDUSTRIE			64	38	12	12	1	37	3	1	80	88	168
3 INDUSTRIE			1426	1230	1572	974	0	3	78	40	3076	2247	5323
4 BATIMENT ET GENIE CIVIL			94	19	13	0	0	0	12	2	119	21	140
5 COMMERCE, RESTAURATION ET HEBERGEMENT, REPARATIONS			188	208	60	78	0	0	12	9	260	295	555
6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS			40	25	14	8	0	0	0	1	54	34	88
7 BANQUES, ASSURANCES, AFFAIRES IMMOBILIERES, AGENCES-CONSEILS			80	95	24	17	0	0	3	10	107	122	229
8 AUTRES SERVICES (PUBLICS ET PRIVES)			328	547	33	205	0	0	8	17	369	811	1180
9 ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU SENS ETROIT DU TERME, REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES			129	179	0	0	0	0	6	8	135	187	322
			2397	2350	1729	1296	1	40	122	89	4247	3819	8066

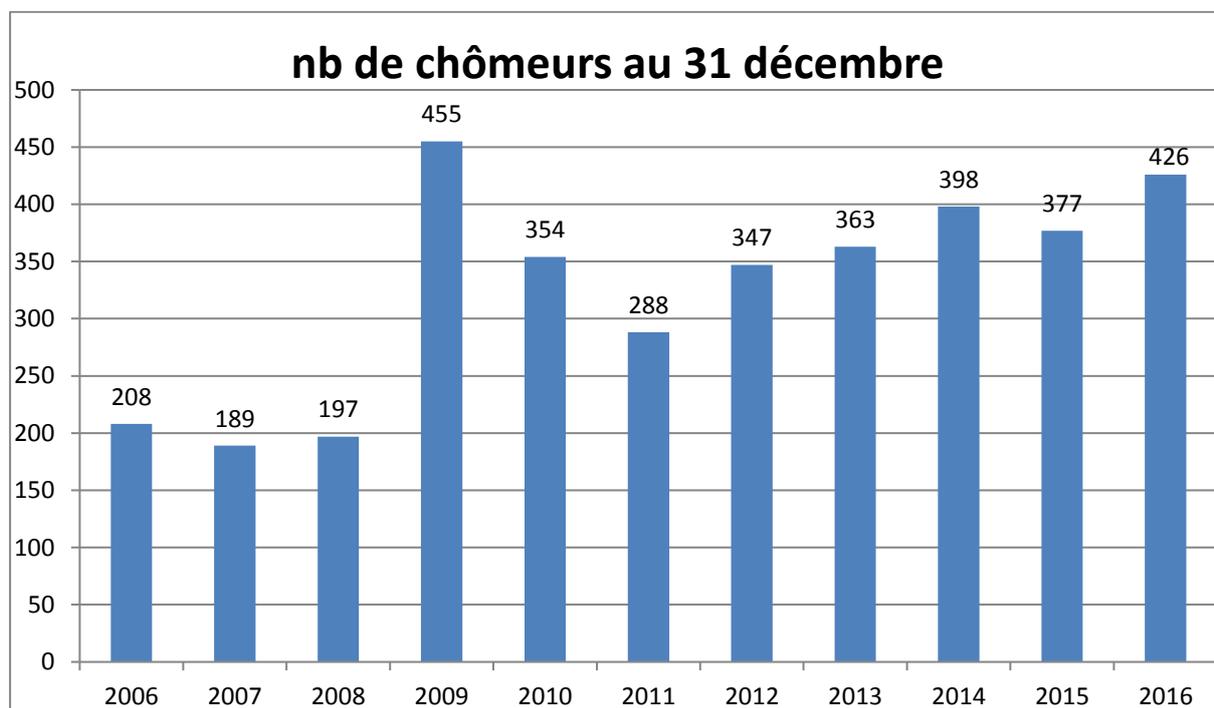
### ANNEE 2014

ENTREPRISES Nom	2014 Adresse	RESIDENTS		FRONTALIERS		DOMICILE		APPRENTIS		TOTAL		Total	
		H	F	H	F	H	F	H	F	F			
SECTEUR PRIMAIRE (AGRICULTURE)			48	9	1	2	0	0	0	1	47	14	61
SECTEUR SECONDAIRE (PRODUCTION)			1584	1287	1597	986	1	40	93	43	3275	2356	5631
SECTEUR TERTIAIRE (SERVICES)			765	1054	131	308	0	0	29	45	925	1449	2374
<b>TOTAL</b>			2397	2350	1729	1296	1	40	122	89	4247	3819	8066

## Chômeurs inscrits au 31 décembre

2006	208
2007	189
2008	197
2009	455
2010	354
2011	288
2012	347
2013	363
2014	398
2015	508
2016	426

Vous trouverez ci-dessous les courbes du chômage établies depuis 2006



## **Assurance chômage**

### **Office régional de placement (ORP)**

#### Objectifs et tâches

Les objectifs des offices régionaux de placement peuvent être définis comme suit :

- ⇒ réinsérer rapidement et durablement les demandeurs d'emploi sur le marché du travail ;
- ⇒ alléger les dépenses de l'assurance-chômage ;
- ⇒ améliorer la transparence du marché du travail ;
- ⇒ fournir aux clients des ORP (demandeurs d'emploi et employeurs) des services de haute qualité ;
- ⇒ exploiter de manière optimale les mesures de marché du travail ;
- ⇒ combattre les recours abusifs à l'assurance-chômage.

Les prestations que doivent fournir les ORP découlent de leur mission principale, à savoir le placement, et sont définies dans la LACI. Il appartient aux cantons de décider quelles tâches et compétences d'exécution imparties par la loi ils entendent confier aux ORP. Si l'on fait abstraction de ces différences cantonales, leurs tâches peuvent être résumées comme suit :

- ◆ conseiller et assister les demandeurs d'emploi,

- ◆ rechercher et pourvoir des emplois vacants,
- ◆ présélectionner des candidats adéquats pour les employeurs,
- ◆ affecter les chômeurs à des mesures actives du marché du travail et à des consultations spécialisées,
- ◆ appliquer les critères du travail convenable,
- ◆ prononcer des sanctions si cette compétence ne reste pas la prérogative de l'autorité cantonale.

### **Mesures d'intégration professionnelle**

Le règlement d'exécution de la loi concernant les mesures de crise du 1<sup>er</sup> juillet 1992, permet de verser des secours aux victimes du chômage, et de favoriser la lutte contre le chômage.

Les aides suivantes sont prévues :

- 1) Subventionnement d'emplois temporaires pour chômeurs,
- 2) Subventionnement de premiers emplois,
- 3) Subventionnement en faveur des organisateurs de cours de reclassement et de perfectionnement,
- 4) Allocations cantonales d'initiation au travail,
- 5) Aide à la création d'emplois indépendants,
- 6) Encouragement à l'embauche de chômeurs âgés,
- 7) Développement de mesures préventives et curatives de lutte contre le chômage,
- 8) Aide en cas de circonstances exceptionnelles.

Les inscriptions au chômage se font directement auprès de l'ORP.

Notre action consiste particulièrement à ouvrir les dossiers des chômeurs en fin de droit.

La charge financière de ces placements est répartie de moitié entre l'Etat et l'ensemble des communes, proportionnellement au nombre d'habitants de chacune d'entre elles. Le recensement cantonal annuel est déterminant.

## **ASSURANCE VIEILLESSE ET INVALIDITE**

### **Agence AVS des Montagnes Neuchâteloises (AAMN)**

Le Locle est la commune siège et les communes partenaires sont les suivantes : Les Brenets, La Brévine, Brot-Plamboz, Le Cerneux-Péquignot, La Chaux-du-Milieu et les Planchettes.

Les attributions de l'agence régionale sont les suivantes :

- a) contrôle de l'assujettissement à l'AVS des entreprises et des personnes de condition indépendante;
- b) assujettissement à l'AVS des personnes sans activité lucrative ;
- c) établissement des décomptes de cotisations pour le personnel domestique et agricole ;
- d) inscription et contrôle des personnes âgées susceptibles d'être mises au bénéfice de l'AVS et des prestations complémentaires ;
- e) renseignements au public pour toutes questions relatives à l'AVS, le service des allocations pour perte de gain aux militaires, les allocations pour enfants et travailleurs agricoles.

La Commune du Locle a reçu de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation une indemnité de gérance de Fr. 20'521.70

### **Prestations complémentaires AVS et AI (PC)-(PCI)**

Les prestations complémentaires sont octroyées aux rentiers AVS/AI domiciliés dans le canton (de façon ininterrompue depuis 10 ans pour les étrangers hors de la zone de l'Union européenne et 5 ans pour les réfugiés et les apatrides) et dont le revenu déterminant n'atteint pas les limites fixées dans la loi.

La tâche de l'agence consiste à informer toute personne susceptible de prétendre à cette aide, à ouvrir et à gérer les dossiers.

Il s'agit en outre de contrôler les demandes de remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques, d'hospitalisation, de dentiste et de divers autres soins non remboursés par les caisses-maladie.

Le nombre de bénéficiaires PC est le suivant :

Prestations complémentaires AVS	<u>2016</u>	<u>2015</u>
- personnes seules	345	315
- couples	<u>55</u>	<u>58</u>
	400	373
Prestations complémentaires AI		
- personnes seules	157	152
- couples	<u>25</u>	<u>23</u>
	182	175
	===	===

### **Allocation complémentaire communale**

En application de l'arrêté du Conseil général du 10 mars 2011, les bénéficiaires des PC et des PCI résidant chez eux reçoivent une allocation trimestrielle qui est maintenant régulièrement indexée au coût de la vie. Actuellement, elle est fixée à Fr. 792.- pour les personnes seules, Fr. 996.- pour les couples et Fr. 528.- par enfant.

La charge nette de cette action se monte à Fr. 349'235,70 (Fr. 336'430,30 en 2015).

### **Rentes AVS ordinaires**

Il a été procédé à 31 inscriptions durant l'exercice écoulé (33 en 2015).

### **Allocation pour impotent**

Seuls les bénéficiaires de rentes AVS et AI peuvent prétendre cette allocation. Une impotence depuis plus de 360 jours doit être reconnue.

### **Assurance-invalidité**

Il a été procédé à 1 demande de prestations durant l'année écoulée (6 en 2015).

### **ACTIONS DIVERSES**

#### **Allocation de Noël**

Par arrêté du 2 juillet 2008, le Conseil général décidait de verser une allocation de Noël aux bénéficiaires des PC et PCI, de l'aide sociale, ainsi qu'aux enfants de familles nombreuses et chômeurs nécessiteux.

Régulièrement indexée au coût de la vie, cette allocation se monte à :

- personne seule	Fr. 225.-
- couple	Fr. 350.-
- orphelin	Fr. 145.-
- enfant de famille nombreuse indigente	Fr. 135.-

La charge totale s'est élevée à Fr. 135'883,30.

#### **Allocation de chauffage**

Une allocation de Fr. 100.- a été reconduite cette année en faveur des nécessiteux. Le coût de l'action se monte à Fr. 40'095.-.

## **OFFICE DU LOGEMENT**

L'Office du logement assume les tâches suivantes :

- renseignements au public relatifs aux effets du droit du bail à loyer
- collaboration au recensement des appartements vacants
- inventaire du nombre de logements

### **Statistique des logements vacants**

En collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS), qui coordonne les opérations sur l'ensemble du territoire national, le canton de Neuchâtel établit la statistique des logements et des locaux industriels et commerciaux vacants.

Par souci de rationalisation, cette enquête permet de recueillir, par la même procédure, les données statistiques sur les logements et les locaux industriels et commerciaux vacants et de les traiter aussi bien pour les besoins de la Confédération que pour ceux du Canton. Neuchâtel dispose ainsi d'une statistique qui lui est propre, mais dont les principaux résultats sont comparables avec ceux des autres cantons.

A l'aide des données informatiques en notre possession, nous sommes à même de collaborer efficacement à l'établissement de l'enquête cantonale qui englobe toutes les communes.

Vous trouverez ci-après les résultats du Locle, avec indication du prix des loyers, comparés à ceux du Canton :

Selon l'enquête effectuée au 1<sup>er</sup> juin 2016 notre ville comptait 226(240 en 2015) logements vacants, soit :

6	logements de	1	pièce
38	"	"	2 pièces
93	"	"	3 "
64	"	"	4 "
22	"	"	5 "
<u>3</u>	"	"	6 pièces et plus
226	Total		

### **Durée de la vacance :**

	Nombre de logements vacants	Durée de la vacance		
		Plus d'un an	De 4 mois à un an	Moins de 4 mois
Canton de Neuchâtel	1'071	183	312	539
Le Locle	226	77	62	87

### **Loyer mensuel moyen des logements vacants :**

	Moyenne du loyer sans charges (en francs)					
	1 pièce	2 pièces	3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 + pièces
Canton de Neuchâtel	527	748	919	1'200	1'598	1'879
Le Locle	362	529	663	850	971	1'008

## **Parc immobilier**

Nous publions ci-dessous le nombre d'appartements recensés sur le domaine communal, par nombre de pièces :

Logements de :

1 pièce	386
2 pièces	823
3 pièces	1'929
4 pièces	1'550
5 pièces	613
6 pièces	<u>394</u>
Total	5'695

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **Personnel**

M. Pascal Schaffter, Coordinateur Sécurité Publique  
Mme Véronique Speidel, secrétaire à 80%  
Mme Séverine Baehler, collaboratrice administrative à 60%  
Agents de sécurité publique, Bernard Dauchy - Jacques Sauteur - Gaël Voisard - Dylan Schmid.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la Police (LPol), les agents se sont vus confier en plus de la gestion du règlement de la commune du Locle, des tâches supplémentaires, tel que le retrait des plaques, la notification d'actes judiciaires, la notification d'ordonnances pénales. Ils gèrent aussi, les interventions sur des fonds privés pour stationnement gênant, le contrôle des véhicules en mouvement et dormant, les rapports de dénonciation aux infractions routières. De plus, ils interviennent dans la commune des Brenets suite à un contrat de prestation qui a été conclu pour 180 heures annuel. Il y a également des conventions pour les communes de La Chaux-du Milieu, La Brévine, Le Cerneux-Péquignot, pour tout ce qui concerne le retrait des plaques, la notification d'actes judiciaires ainsi que la notification d'ordonnances pénales, car seul un agent assermenté peut réaliser ces missions.

Le service s'occupe également du remontoir, pour ce qui concerne les dérangements et autres pannes. Il y a également la gestion des voies bus et la remise des autorisations pour y circuler.

### **Police neuchâteloise de proximité – Poste du Locle**

- 1 chef de poste
- 1 remplaçant du chef de poste
- 6 gendarmes
- 1 employée administrative

<b>Poursuites</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
	2744	3537	3974

La somme encaissée pour l'année 2014 – **Fr. 145'432.-**, pour l'année 2015 – **Fr. 187'461.-**, pour l'année 2016 – **Fr. 210'622.-**

### **Services d'ordre**

Les services d'ordre ont été effectués par le SDP en collaboration avec les services communaux, les Pol-Routes, les organisateurs, lors des principales manifestations suivantes :

Carnaval - Course Horlogère - Marche du 1<sup>er</sup> Mars - Street Hockey - Joutes sportives - Fête des Promotions - Rock Altitude - Foire du livre - Marché d'automne - Course cycliste Le Locle – Sommartel - Course cycliste Combe-Girard – Sommartel - Fête du 1<sup>er</sup> août - Saint-Nicolas

Les factures d'imputation interne sont établies et adressées au service de la voirie et des forêts pour une valeur de Fr. 30'330.- pour l'ensemble de l'année.

<b>Amendes d'ordre mises par le SDP</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Mesures Hivernales	547	1142	1407
Zone bleue	1751	2351	1498
Parc limité	1161	1710	1370
Parcage sur les trottoirs	45	81	93
Arrêt interdit	44	59	124
Stationnement interdit	763	907	777
Parc réservé aux handicapés	14	40	19
Fond privé constaté	218	187	74
Déchet	59	5	16
Ligne interdisant l'arrêt		137	91
Circulation		166	224
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>4602</b>	<b>6785</b>	<b>5693</b>

<b>Travail du SDP en heures</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Contrôle de la zone bleue	492	629	415
Contrôle des zones blanches limitées	370	402	346
Déchets urbains	116	56	87
Poursuites	669	720	1269
Contrôle des collèges	90	84	57
Contrôle des haies	43	32	58
Mesures hivernales	101.5	220	222
Véhicules abandonnés	16.5	39	48
Bureau	700.5	780	850
Manifestations	394	350	380
Patrouilles pédestres	363	370	350
Patrouilles motorisées	606.5	700	850
Contrôle de l'éclairage public	20.5	13	16
Enquêtes	108.5	200	292
Fonds privés	53	45	42
Contrôle signalisation de chantiers	56.5	20	25
Divers	469.5	520	560
Formation/instruction	1716.5	120	136
Retraits de plaque		75	85
Notifications		147	212
Contrôle secteurs en général		129	120
Fond privé dénoncé		30	32

<b>Contrôles de vitesse police neuchâteloise</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Nombre de contrôles effectués	57	70	89
Nombre de véhicules contrôlés	23984	30015	25538
Nombre d'amendes d'ordre	2150	2062	2050
Nombre de procès-verbaux	72	43	65
<b>% de conducteurs en infraction</b>	<b>9.26%</b>	<b>9.06%</b>	<b>8.3%</b>

#### **Contrôle de vitesse du SDP aux panneaux de vitesse – Speedy**

Le SDP s'est doté de deux appareils de mesure de la vitesse en 2015. Ces appareils servent de statistique. Du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre, ils sont posés dans différents endroits de la Ville. Toutes les deux semaines ils sont déplacés.

<b>Accidents de circulation annoncés</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Accidents	29	36	42
Piétons impliqués	3	2	2
Blessés légers et graves	17	9	24
Tué	0	0	0

<b>Part communale sur les amendes</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
<b>Fr.</b>	300'976.24	244'486.-	230'000.-

### **Education routière**

Toutes les classes ont été visitées par la Police neuchâteloise.

7 postes fixes sont tenus par des patrouilleurs adultes.

L'instruction, la formation, le contrôle et le remplacement est donnée par le SDP.

Le coordinateur Pascal Schaffter est membre de la commission d'éducation routière et de la brigade d'éducation routière du canton de Neuchâtel.

La collaboration avec les directions des écoles, le corps enseignant, la police neuchâteloise est excellente.

<b>Établissements publics</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
	62	60	72

Nombre de patentes pour établissements publics exploitées sur le territoire communal :

<b>Statistique des véhicules sur la Commune du Locle</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Véhicules légers	5637	5774	5732
Véhicules lourds	41	29	28
Remorques et caravanes	369	348	345
Machines de travail	37	36	39
Véhicules agricoles	72	74	75
Motocycles	398	415	396
Motocycles légers	19	22	19
<b>Total</b>	<b>6573</b>	<b>6698</b>	<b>6634</b>

### **Signalisation routière**

Création du chemin des Dolines avec sa signalisation.

Une partie de la signalisation a été remise aux normes HIP, selon crédit d'investissement.

Mise en restriction des routes des Calame – De la Molière - Des Eroges

<b>Chantiers et fouilles</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Demandes d'autorisation de fouilles	40	48	36

### **Chantiers importants**

Rue des Girardet depuis la route de la Combe-Girard jusqu'au magasin Aldi 800m de travaux

Trottoir de la rue du Marais depuis le giratoire de l'Horloge Fleurie jusqu'à la Croisette

Rue des Envers devant la poste pour raccorder au chauffage à distance les immeubles 37-39-41.

## **Taxe des chiens**

502 chiens ont été déclaré sur la commune. La taxe annuelle est perçue par la caisse communale en début d'année. Le SDP s'occupe de l'encaissement des retardataires.

## **Salubrité publique**

Au cours de l'année 2016, 3 visites d'appartements insalubres ont dû être organisées. Lors de certaines interventions, la gérance et/ou le propriétaire concerné étaient présents. Le service des affaires vétérinaires a également été avisé dans certains cas. La collaboration avec le service de La Chaux-de-Fonds est très bonne.

## **Les Brenets**

### **Patrouilles**

180 heures ont été réalisées pour les tâches suivantes :

Contrôle du trafic dormant  
Véhicule sans plaque (Epave)  
Mesures hivernales  
Retrait de plaques  
Surveillance du trafic roulant  
Surveillance des collègues  
Manifestations Promotions  
Fête nationale  
Fête du Doubs  
Fête de la jeunesse  
Retraits de plaque  
Commandement de payer

<b><u>Les Brenets</u></b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
Mesures hivernales	9	9
Zone bleue	48	3
Trottoir	11	7
Parcage interdit	2	2
Commandement de payer		12
Retrait de plaque		2
Acte judiciaire		1
Élagage		10

Le contrat de prestation avec Les Brenets a été reconduit pour 2017.

## **Les Planchettes**

Se sont approchés de l'Autorité communale du Locle afin de conclure une convention pour la remise des commandements de payer. Sur une année il y en a environ une trentaine

## **ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE MON-REPOS**

### **Statistiques**

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Nombre des inhumations</b>										
a) adultes domiciliés au Locle	6	8	8	14	11	9	4	8	1	9
b) adultes domiciliés à l'extérieur	1	0	0	1	0	1	0	2	0	0
c) enfants domiciliés au Locle	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0
d) enfants domiciliés à l'extérieur	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des inhumations</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>9</b>
<b>Nombre des dépôts d'urnes</b>										
a) sur des nouvelles concessions "A"	2	9	4	2	5	1	4	1	0	4
b) sur des concessions "A" existantes	18	17	11	17	15	11	18	15	18	11
c) sur des nouvelles concessions "B"	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
d) sur des concessions "B" existantes	4	1	2	4	1	0	1	0	1	4
e) sur des nouvelles concessions aux murs cinéraires	21	6	10	6	17	6	12	5	7	7
f) sur des concessions aux murs cinéraires existantes	14	8	4	7	7	4	14	13	10	12
g) sur des tombes d'inhumés	11	9	8	12	7	11	8	5	5	11
h) sur la tombe anonyme (jardin du souvenir)	12	25	20	18	20	27	27	23	25	22
<b>Total des dépôts de cendres</b>	<b>82</b>	<b>75</b>	<b>59</b>	<b>66</b>	<b>72</b>	<b>60</b>	<b>84</b>	<b>62</b>	<b>67</b>	<b>71</b>
<b>Nombre de concessions échues</b>										
a) ayant été renouvelées	36	33	38	39	29	34	24	32	40	24
b) n'ayant pas été renouvelées	21	12	24	29	26	25	24	28	32	23
<b>Total des concessions échues</b>	<b>57</b>	<b>45</b>	<b>62</b>	<b>68</b>	<b>55</b>	<b>59</b>	<b>48</b>	<b>60</b>	<b>72</b>	<b>47</b>
<b>Location des chambres mortuaires à l'Hôpital du Locle</b>										
a) personnes domiciliées au Locle	61	45	40	45	53	41	46	41	37	40
b) personnes domiciliées à l'extérieur	22	23	14	14	13	26	19	14	19	15
<b>Total des locations de chambres mortuaires</b>	<b>83</b>	<b>68</b>	<b>54</b>	<b>59</b>	<b>66</b>	<b>67</b>	<b>65</b>	<b>55</b>	<b>56</b>	<b>55</b>
<b>Descriptif résumé des emplacements existants dans notre cimetière de Mon-Repos dont l'ouverture remonte à 1906 :</b>										
	Unités libres									
1'118 concessions de type "A" pour incinérés réparties dans 3 secteurs pour incinérés aménagés en 1944, 1974 et 1980 : durée de concession 20 ans, renouvelable; emplacement pour 4 urnes	267	292	320	350	364	383	388	400	416	432
42 concessions de type "B" pour incinérés toutes situées dans le secteur pour incinérés aménagés en 1944 : durée de concession 60 ans, renouvelable, emplacement pour 12 urnes	2	3	4	4	4	6	8	9	6	9
408 emplacements de type "Columbarium" dans 12 murs cinéraires construits en 1988 (8 murs), 2005 (2 murs) et 2008 (2 murs) : durée de concession 20 ans, renouvelable; emplacement pour 2 urnes. NB : la face 2 du mur L construit en 2008 n'a jamais été mise en service à ce jour faute de besoins. Les 36 niches de cette face figurent dans le total des unités libres.	14	96	101	99	94	94	90	89	92	100
Inhumations : 9 secteurs en exploitation (inhumés dès 1924) dont 1 réservé aux enfants de moins de 10 ans. 8 secteurs de 1906 à 1923 ont tous été désaffectés, 4 d'entre eux ont été rouverts à d'autres sépultures depuis. La durée de maintien des tombes d'inhumés est limitée au besoin de rouvrir un ou plusieurs secteurs (minimum 60 ans, art. 32 Règlement communal du cimetière du 4 juillet 2012)										

### **Commentaires sur l'année 2016**

Les chiffres ci-dessus appellent peu de commentaires. Il faut cependant relever :

- La moitié des concessions échues ont été renouvelées (pour 10 ou 20 ans sous condition d'entretien régulier pour les concessions A et B et pour 10 ou 20 ans entretien inclus pour les Columbariums/murs cinéraires). Les concessions non renouvelées sont libérées et rejoignent le grand nombre d'emplacements libres.

- 9 inhumations ce qui correspond exactement à la moyenne de ces dix dernières années.
- Un nombre de dépôts de cendres (71) dans la moyenne décennale (70), avec la répartition suivante : Jardin du Souvenir (tombe anonyme) = 31% des dépôts ; Concessions A et B = 27% des dépôts ; « Columbariums » (murs cinéraires) = 27% des dépôts et enfin sur des tombes d'inhumés = 15% des dépôts.
- Pour les emplacements de type « Columbariums » (murs cinéraires), il est bon de savoir que depuis 2009 (20 ans d'existence des premiers murs construits) il y a chaque année des concessions qui se libèrent et peuvent ainsi être réattribuées. On observe depuis lors un certain équilibre entre concessions libérées et réattributions ce qui a pour conséquence un nombre stable d'emplacements libres.

Au niveau des personnes qui s'occupent de la gestion du cimetière, il faut, et c'est une agréable habitude depuis 12 ans, souligner l'excellent travail fourni sur place par le jardinier M. Charles-Albert Faivre, auquel il est judicieux d'associer l'entreprise horticole Bernard Frey, l'équipe communale de la Voirie, les pompes funèbres et les marbriers.

Du côté administratif, assumé par l'équipe du Contrôle des Habitants, on notera aussi un travail exécuté et suivi à la satisfaction entière des familles concernées.

Travaux d'entretien particuliers réalisés en 2016 :

- Taille des grands arbres par le personnel de la Voirie (tâche réalisée tous les 3 ans environ)
- Arborisation (plantation de 15 arbres) des côtés de la partie Ouest de l'allée Sud suite à la réfection (changement conduite d'eau et pose d'un nouveau tapis bitumineux) de ce tronçon en 2015.

## **BUREAU D'OBSERVATION – COSC**

### **Dépôts**

Le BO (bureau d'observation) a enregistré une diminution de la quantité des pièces facturées de quelque 12% par rapport à 2015. Le chiffre d'affaire a diminué d'une manière plus drastique avec le constat d'une baisse de presque 19 %.

L'intervention réitérée de la direction du COSC dans la réorientation de certains dépôts a permis d'assurer une répartition plus ou moins équitable entre les 3 BO. Il faut souligner que ces demandes ne font pas l'unanimité des déposants et que le choix final d'accepter ou pas une réorientation de dépôts appartient au déposant.

Sur l'ensemble des dépôts facturés, le COSC a enregistré une diminution d'environ 6,6% en 2016, soit 1'699'659 pièces par rapport à 1'818'835 pièces en 2015. Le BO du Locle a facturé 519'104 pièces, soit un peu plus de 30.5% du total des dépôts au COSC pour un budget estimé à 600'000 pièces, revu à la baisse à 530'400 pièces,  
Les prévisions de dépôts pour 2017 sont estimées à 500'000 pièces.

Comme à l'accoutumée, le BO a travaillé 350 jours avec une fermeture de 2 semaines en fin d'année pour effectuer les travaux de maintenance et/ou de mise en place de nouvelles installations nécessitant un arrêt complet d'exploitation.

### **Direction**

Conformément à la Convention, la Commune du Locle met à disposition du COSC l'infrastructure nécessaire à son bon fonctionnement, à savoir les locaux et le personnel.  
Le COSC, quant à lui, fournit toute la partie technique et métrologique nécessaire à l'opérationnel.

### **Accréditation**

« Reconnaissance formelle de la compétence d'un organisme d'étalonnage, d'essai, d'inspection ou de certification à effectuer des essais ou des évaluations de conformité définis selon des exigences fixées au plan international ».

L'accréditation délivrée par le service d'accréditation suisse (SAS) doit être renouvelée tous les 5 ans. Entre les périodes de ré-accréditation, des audits de surveillance sont effectués tous les 18 mois environ.

Le COSC a été ré-accrédité par le SAS pour 5 ans en date de 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Des changements importants par rapport aux accréditations précédentes ont été apportés, dorénavant c'est l'association COSC qui est accréditée et non plus les BO. Les BO sont dès lors considérés par le SAS comme des filiales du COSC et peuvent ainsi bénéficier des accréditations délivrées au COSC.

Le COSC est donc accrédité selon la norme ISO 17025 sous 2 rubriques : laboratoire d'étalonnage (SCS) et laboratoire d'essais (STS). En parallèle et pour respecter les principes du SAS, le COSC est également accrédité selon la norme ISO 17065 comme Organisme de certification de produits (SCESp) : garde-temps mécanique et à quartz.

Les 3 BO étant assimilés à des filiales du COSC, strictement identiques, les audits du SAS pourront être faits partiellement dans l'un ou l'autre BO et le COSC sera donc lui aussi audité.

La responsabilité de la bonne application et du respect des normes vis-à-vis du SAS incombe à la direction du COSC.

Le SAS exige des suppléants aux responsables pour ces 2 normes. Les 3 responsables de BO sont désignés comme suppléants pour la norme ISO 17065 et une entreprise partenaire externe du COSC pour la norme ISO 17025.

Concernant la gouvernance du BO, le responsable assiste régulièrement à des séances du comité de gestion (CG) réunissant la direction du COSC et les responsables BO pour traiter et solutionner les affaires courantes et à venir, dans un esprit de collaboration et d'entente mutuelle.

Le responsable du BO a également participé aux séances de la commission technique (CT) du COSC qui se réunit 3 à 4 fois par année afin d'orienter le COSC vers de nouvelles technologies, susceptibles d'améliorer ses

prestations. La commission technique est un organe consultatif qui émet des recommandations à l'attention du conseil d'administration (CA) du COSC, mais n'a pas de pouvoir décisionnel. Suite à une décision prise par le CA, les représentants des 3 BO, ne participeront plus de façon régulière à ces débats, mais uniquement à la demande pour traiter des points spécifiques. Le responsable technique du COSC relaiera les informations aux responsables BO lors des séances mensuelles du CG.

### **Audit d'amélioration continue**

A la demande du CA, deux membres de la commission technique, issus des milieux horlogers sont chargés de réaliser approximativement tous les deux ans un audit dit d'amélioration continue, pour évaluer les améliorations possibles, tout en favorisant l'harmonisation des processus de certification des pièces qui nous sont confiées. La direction du COSC, les 3 BO et un partenaire externe du COSC sont audités.

Le 4<sup>ème</sup> audit de ce type a été réalisé en février 2016 au BO du Locle. Cet audit a essentiellement porté sur l'application des instructions de travail rédigées dans le cadre de cette harmonisation des procédures de travail entre les différents BO. Des groupes de travail inter-BO sont constitués pour assurer le suivi et la mise en place des réflexions apportées dans le cadre de ces audits d'amélioration continue.

Résumé succinct des conclusions de l'audit :

« Un gros travail a été réalisé depuis l'audit 2014, avec à la clef des progrès bien visibles.

Les trois bureaux sont maintenant en phase dans leur façon de travailler. Ils forment aujourd'hui un ensemble que l'on peut qualifier d'homogène avec une identité " COSC " commune et reconnaissable. Le déploiement et l'application des procédures unifiées, la communication ouverte et un management moderne sont certainement à l'origine de ces progrès.

Bien sûr, de petites particularités subsistent dans la façon de travailler, en raison de certaines spécificités locales (déposants, produits, bâtiments). Ceci n'est cependant pas un problème ».

### **Personnel**

Une personne a été engagée en CDD du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 janvier 2017.

14 nouveaux employés (e) auxiliaires ont été engagés pour remplacer 13 employés (e) ayant terminé leurs études et 1 en congé de longue durée.

A fin 2016, le BO du Locle compte 16 collaborateurs (trices) fixes employés aux travaux de certification, 1 collaborateur fixe employé uniquement aux travaux de conciergerie et 20 employés auxiliaires.

### **Déposants**

Le nombre de déposants en 2016 est resté stable et plus de 81% des dépôts au BO sont imputables à trois marques. Les trois plus grands termineurs (individuels ou groupes) ont représenté plus de 96% des dépôts au COSC.

Le BO du Locle enregistre la plus grande variété de produits, d'où un surcroît de travail. Ce phénomène est en partie dû à la composition du tissu économique de notre région.

Même si certains de nos déposants ont un volume de dépôts relativement modeste, ils ont souvent besoin d'un support technique dans leurs démarches. De nombreuses visites ont lieu dans nos locaux, favorisant ainsi une meilleure compréhension de nos problèmes respectifs au travers d'échanges fructueux.

### **Locaux**

Les BO sont volontairement surdimensionnés de telle manière à pouvoir absorber la production d'un BO qui serait momentanément dans l'incapacité de produire.

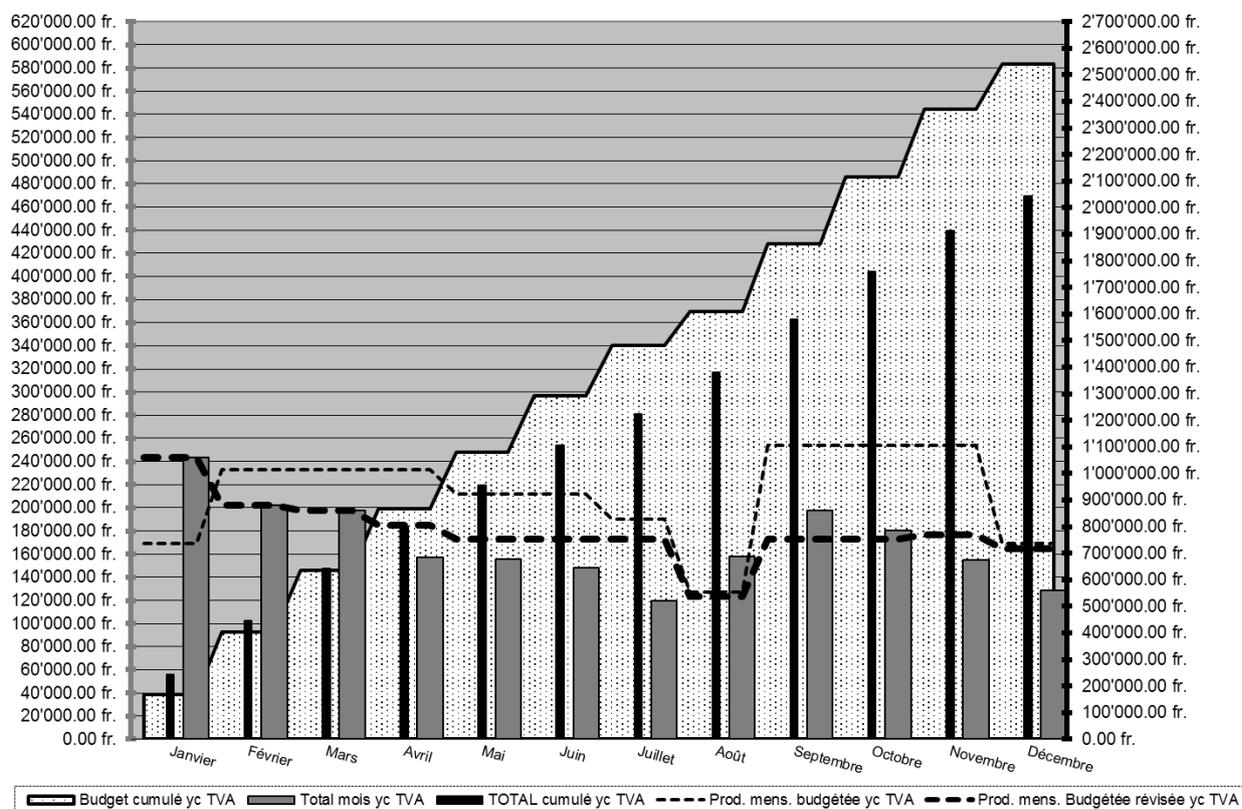
Des contraintes techniques très strictes doivent être respectées pour assurer la certification des instruments qui nous sont confiés, notamment au niveau de la stabilité et du contrôle permanent des conditions environnementales : températures, hygrométrie, particules en suspension dans l'air.

Les moyens techniques installés dans nos locaux satisfont pleinement au respect des conditions d'environnement pour la certification et le confort du personnel.

## Production

Le graphique ci-dessous illustre le produit des observations pour l'année 2016.  
Les recettes s'élèvent à Fr. 2'043'086.40 TTC, budgétées à Fr. 2'540'160.-, révisées à Fr. 2'181'600.-

### COSC / BO le Locle Produit des observations 2016



En volume facturé, les dépôts 2016 se répartissent comme suit :

	<b>Mvts</b>	<b>Cumul mvts</b>	<b>Global y.c TVA</b>	<b>Cumul global</b>
Janvier	62'440	62'440	Fr. 243'116.75	Fr. 243'116.75
Février	52'112	114'552	Fr. 202'111.75	Fr. 445'228.50
Mars	51'494	166'046	Fr. 197'764.25	Fr. 642'992.75
Avril	40'589	206'635	Fr. 157'039.95	Fr. 800'032.70
Mai	39'235	245'870	Fr. 156'020.95	Fr. 956'053.65
Juin	37'842	283'712	Fr. 148'299.70	Fr. 1'104'353.35
Juillet	30'457	314'169	Fr. 119'800.75	Fr. 1'224'154.10
Août	41'045	355'214	Fr. 157'798.00	Fr. 1'381'952.10
Septembre	50'373	405'587	Fr. 197'382.55	Fr. 1'579'334.65
Octobre	43'468	449'055	Fr. 180'655.00	Fr. 1'759'989.65
Novembre	38'016	487'071	Fr. 154'574.30	Fr. 1'914'563.95
Décembre	32'033	519'104	Fr. 128'522.45	Fr. 2'043'086.40
<b>Total</b>	<b>519'104</b>		<b>Fr. 2'043'086.40</b>	

Pour rappel, la quantité de mouvements déposés au COSC dépend directement du marché horloger.

## **Energie**

La consommation électrique a légèrement diminué : 232'962 KWh en 2016 contre 238'986 KWh en 2015.

La consommation énergétique de la chaudière à gaz de secours est stable : 16'257 KWh en 2016 contre 16'550 KWh en 2015.

Pour mémoire, le BO consommait principalement la chaleur produite par l'installation de chauffage de la PPE Le Phare. Courant 2014, la PPE procéda à l'installation de 2 nouvelles chaudières à gaz. Depuis lors, notre consommation de gaz a fortement augmenté et une participation à l'amortissement de la nouvelle installation nous aurait été facturée à vie.

Suite à une analyse approfondie du coût des frais accessoires facturés, il a été décidé de racheter la part BO de la nouvelle installation de chauffage de la PPE pour la somme de Fr. 18'480.-.

Malgré le coût engendré par l'augmentation de la consommation du gaz naturel, les frais accessoires payés en 2016 ont diminués de Fr. 3'800.-.

## **SERVICE DES EAUX**

### **Préambule**

En vertu de la législation cantonale en vigueur, le service des eaux (puits, chaîne de traitement, réservoirs et réseaux) n'a pas été transféré dans Viteos SA. Tous les actifs liés à cette activité restent comptabilisés au bilan de la ville.

La gestion de l'eau demeure ainsi sous l'autorité du Conseil communal et du Conseil général qui restent souverains dans la détermination des tarifs et des investissements.

Les coûts d'exploitation sont facturés à la ville par le biais du mandat de gestion, moyennant une marge de 5%. La facturation aux clients est établie par Viteos SA, qui gère légalement les débiteurs et le contentieux, au même titre que pour les autres énergies.

### **Secteur production**

#### **Pluviométrie et hydrologie**

En 2016, il est tombé 1'460 mm de précipitations contre 1'245 mm en 2015.

Le mois de décembre 2016 a été le plus sec depuis 1939 avec 3 mm.

La moyenne annuelle des 77 dernières années se situe à 1'472 mm, avec un maximum de 1'967 mm en 1999 et un minimum de 957 mm en 1964.

#### **Zones de protection**

Pour rappel, les zones de protection ont été sanctionnées le 6 juillet 2015 par le Conseil d'Etat.

Une étude est en cours pour déterminer l'origine de la contamination de l'eau de la nappe alimentant le puits de France par du perchloréthylène.

#### **Réseau de transport d'eau brute**

Depuis le mois d'août, l'eau des sources de la Grecque arrive par gravité sans pompage jusqu'à l'usine centrale.

L'écoulement de l'eau de la Combe-Robert jusqu'à l'usine centrale se fait par gravité depuis l'automne 2015.

#### **Stockage d'eau brute**

Les cuves du réservoir des Jeanneret et la cuve de mélange de l'usine centrale ont été lavées en janvier. Aucun problème d'infrastructure n'a été détecté lors du contrôle.

#### **Puits et captages**

##### Puits des Envers

Plus de 1'148 heures de pompage (~96'000 m<sup>3</sup> évacués au Bied), principalement pendant le 1<sup>er</sup> semestre, ont été nécessaires pour maintenir le niveau de la nappe en dessous de la limite d'inondation.

##### Captages de la Grecque

Deux édicules de captage dans le secteur de la Grecque ont été assainis en octobre.

##### Puits de la Maladière

Remplacement du turbidimètre et installation d'un écoulement adéquat en avril.

#### Sources de la Combe-Girard

Les sources ont été jaugées individuellement chaque mois pendant l'année afin de connaître leur potentiel.

Le toit de la station d'accélération a été refait en décembre.

#### **Pompage d'eau traitée**

Mis à part les travaux normaux d'entretien et de maintenance, aucun travail notable n'a été réalisé cette année.

#### **Chaîne de traitement (CTE)**

La chaîne de traitement a fonctionné normalement et à satisfaction.

A la suite du retour d'eaux usées accidentel du 25 juillet 2015, les conduites incriminées d'évacuation du trop-plein ont été démontées et des vannes à flotteur évitant la mise en pression des cuves d'eau traitée ont été installées. La tuyauterie d'introduction dans les deux cuves a également été prolongée afin d'améliorer la circulation.

L'entretien annuel du système de production d'ozone a été réalisé en octobre et celui des diffuseurs en avril.

Le lavage des cuves d'eau traitée a été effectué début avril. Aucun problème d'infrastructure n'a été détecté lors du contrôle.

#### **Réservoirs**

##### Réservoir du Communal

Le lavage annuel des cuves a été effectué les 19 et 20 avril. Aucun problème majeur d'infrastructure n'a été détecté lors du contrôle.

##### Réservoir du Voisinage

Le lavage annuel des cuves a été effectué les 26 et 28 avril. Aucun problème d'infrastructure n'a été détecté lors du contrôle.

#### **Eau de secours**

##### SIVAMO

Le quota journalier a été de 229 m<sup>3</sup> pour 2016, soit un soutirage annuel de 84'002 m<sup>3</sup>.

Les ressources locales étant suffisantes, il n'y a pas eu besoin de recourir à un soutirage d'eau complémentaire.

La qualité de l'eau en provenance du SIVAMO est conforme aux normes et le taux de chlore est satisfaisant.

## **Télégestion**

- Mise en place d'un nouveau système pour augmenter la sécurité dans la gestion des alarmes pour le service de garde.
- Intégration des sources de la Combe Girard dans le système Rittmeyer, qui permet de soutirer de l'eau de manière gravitaire.
- Installation d'un appareil de mesure de " Cytométrie de flux " dans la station de traitement des eaux du Locle, permettant de comptabiliser les bactéries dans l'eau.
- Intégration de mesures en continu de " Redox " et " Oxygène " dans le système de supervision Ritop. Celles-ci sont mesurées à la station de pompage du Saignolat.

## **Secteur distribution**

### **Réseau de distribution et branchements**

Afin de garantir la pérennité du réseau de distribution, les conduites ont été remplacées à différents endroits :

- Marais
- Grand' Rue partie ouest
- Entrée est du Locle avec la route cantonale
- Midi - Metalem
- Avenue du Technicum, devant le collège Jehan-Droz

### **Fuites**

6 fuites (13 en 2015) ont été réparées en 2016 : 4 cassures et 2 dues à la corrosion.

### **Service de piquet**

Le service de piquet a dû intervenir à 33 occasions : 2 fuites, 10 alarmes dues à la qualité de l'eau, 5 défauts d'appareils, 7 problèmes sur le pompage, 7 défauts de transmission et 2 alarmes effraction.

## Statistiques du réseau

	2016	2015	Variation
Longueur du réseau d'adduction (mètres)	9'374	9'254	120
Longueur du réseau de distribution (mètres)	54'186	57'379	- 3'193
Longueur des branchements (mètres)	33'942	29'536	4'406
<b>Longueur totale (mètres)</b>	<b>97'502</b>	<b>96'169</b>	<b>1'333</b>

Nombre de bornes hydrantes	268	271	- 3
Nombre de fontaines publiques (hors circuit fermé)	31	31	-
Nombre de prises d'eau TP	28	28	-

	Adduction	Distribution	Branchements		Total
	m	m	m	nb	m
Nouvelles conduites	0	0	0	0	0
Suppression	0	235	65	4	300
Modifications sans travaux *	120	- 2'958	4'471		1'633
Variation	120	- 3'193	4'406		1'333

Remplacement, entretien	0	1'392	579		1'971
Taux de renouvellement [%]	0%	2.57%	1.71%		2.02%

\* modifications dans la base de données sans travaux sur le terrain

### Fontaines publiques

Sur les 32 fontaines publiques de la ville, 7 sont utilisées comme purges permanentes en bout de réseau. Les 25 autres sont ornementales et leur consommation ainsi que leur entretien sont facturés directement à la ville depuis le 1er juillet 2010.

La fontaine des Trois Rois n'a toujours pas été remise en service en 2016 en raison d'infiltrations dans le parking souterrain constatées en 2013.

Le bassin de la Fontaine de l'Hôtel-de-Ville a été redressé en mai et les installations équipant le bassin (jets d'eau et éclairage) seront installées à la remise en eau au printemps 2017.

## Ventes d'eau

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Eau vendue (y. c. SEVAB)	820'000 m <sup>3</sup>	850'000 m <sup>3</sup>
Moyenne journalière par habitant pour Le Locle	205 litres	209 litres

### **Livraison à des tiers (SEVAB)**

Eau livrée par le SEVAB	7'449 m <sup>3</sup>	4'654 m <sup>3</sup>
Eau livrée au SEVAB	52'390 m <sup>3</sup>	74'920 m <sup>3</sup>
Vente au SEVAB	44'941 m <sup>3</sup>	70'266 m <sup>3</sup>
Différence avec l'année précédente	-25'325 m <sup>3</sup>	57'209 m <sup>3</sup>
ou	- 36 %	438 %

Afin d'alimenter les hameaux du Prévoux et de L'Ecoualta, 7'449 m<sup>3</sup> d'eau ont été soutirés sur le réseau du SEVAB.

Quelques problèmes rencontrés sur les ressources en eau du Syndicat ainsi que la sécheresse ont nécessité la livraison en direction du SEVAB de 52'390 m<sup>3</sup> pour éviter des restrictions d'eau dans la Vallée de la Brévine.

## Contrôle et comptage

Pour la sécurité des installations, nous avons procédé à :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Pose de nouveaux compteurs	11	7
Mutations de compteurs	5	1
Nb de compteurs en service au 31 décembre	1'646	1640
Contrôles d'installations conformes	34	19
Nb d'installations non conformes	8	0

## Laboratoire et Système Qualité

Une permanence téléphonique " Piquet qualité " est en place depuis 2015. Ce piquet, qui est atteignable 24h/24, appuie un autre piquet, lorsque l'intervention touche à un problème de qualité de l'eau.

Depuis juillet 2015, le réseau du Locle est à nouveau désinfecté avec du chlore. Cette décision ne remet pas en cause la réflexion en cours pour la diminution progressive de la chloration de l'eau, la mise en place d'une surveillance continue de la qualité de l'eau et l'application de nouvelles dispositions pour les interventions dans les réseaux, afin de réduire les risques de contamination microbiologique.

23 demandes relatives à la qualité de l'eau ont été enregistrées en 2016, dont 4 ont nécessité une intervention sur place. Les autres demandes ont été réglées par téléphone, lettre ou courriel.

## **Autocontrôle**

En 2016, des campagnes d'analyses de l'eau ont été effectuées conformément aux dispositions de l'autocontrôle et de la réglementation en vigueur. La qualité de l'eau du réseau du Locle a globalement respecté les valeurs de tolérance tout au long de l'année.

**Tableau 1. Campagnes d'analyses de l'eau du réseau du Locle en 2016**

Interventions	Types d'analyses	Nombre		
		Campagnes	Points de prélèvement	Echantillons analysés
Sources	Bactériologie et chimie	3	12	35
	Micropolluants	1	1	1
Réseau	Bactériologie, physico-chimie	2	6	12
	Micropolluants	1	1	1
	Cytométrie en flux	2	6	8
Extrémités de réseau	Bactériologie et chimie	25	6	153
	Cytométrie en flux	25	6	146
Chaîne de traitement	Bactériologie, physico-chimie	6	9	32
Fontaines		1	21	21
Chantiers		38	variable	51
Fuites		-	-	-

**Qualité**

L'eau du réseau du Locle est bien minéralisée. C'est une eau dure, calcique, chargée en hydrogénocarbonates, peu sulfatée et peu ou pas influencée par l'agriculture, car les teneurs en nitrates ont varié de 5.6 à 7.2 mg/l en 2016.

Sur les 237 échantillons analysés (réservoirs, réseau, extrémités de réseau et fontaines), aucun dépassement n'a été observé pour les analyses microbiologiques.

Sur le plan physico-chimique, 2 dépassements de la tolérance pour le chlore libre (0.1 mg/l) sur les 287 échantillons analysés ont été détectés.

Une campagne d'analyses de 149 micropolluants organiques, soit 48 pesticides et métabolites, 14 médicaments et métabolites, 5 perturbateurs endocriniens, 59 composés organiques volatiles, 2 agents complexants, 3 substances odorantes, 16 hydrocarbures polycycliques aromatiques, des hydrocarbures C5-C10 et C10-C40 et 2 antioxydants a été effectuée en mai 2016. Aucun micropolluant n'a été détecté au-dessus du seuil de détection, ni dans l'eau brute ni dans le réseau.

**Tableau 2. Analyse de l'eau du réseau prélevée au collège des Girardet, 18 octobre 2016**

Anions :	Hydrogénocarbonates mg/l	Chlorure mg/l	Nitrates mg/l	Sulfates mg/l
	380.64	15.1	6.1	9.7

Cations :	calcium mg/l	magnésium mg/l	sodium mg/l	potassium mg/l
	102.9	17.0	7.5	1.7

pH	7.72
Conductivité à 25 °C (µS/cm)	624
Dureté °f	34.2

Des informations complémentaires sur la qualité de l'eau du Locle sont consultables sur le site internet [www.viteo.ch](http://www.viteo.ch).

## **Secteur bureau technique eau**

### **Base de données topologiques**

Une recherche de datation des réseaux et branchements a été effectuée afin d'améliorer la valorisation du réseau.

Le bureau technique a mis en place, en collaboration avec le secteur géomatique, une série de cartes à thèmes consultable au travers du service de cartographie Viteos. Les thèmes principaux interprètent les données du cadastre souterrain en fonction de critères tels que zones de pression, années de pose, diamètres de conduite, matières, plan directeur.

### **ECLAIRAGE PUBLIC**

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>Différence</b>
Puissance installée [kW] <sup>o)</sup>	169	167	-2
Nb ensemble lumineux <sup>1)</sup>	1'364	1'378	14
Nb de luminaires <sup>2)</sup>	1'387	1'399	12
Nb de lampes <sup>3)</sup>	1'416	1429	13
<i>Types de lampes</i>			
Fluorescent	14	14	0
Iodures métalliques	78	78	0
Sodium	651	647	-4
Mercure	254	234	-20
LED	415	455	40
Divers	4	1	-3

<sup>o)</sup> Valeur 2015 figurant dans le rapport de gestion 2015 erronée

<sup>1)</sup> Emplacement composé d'un ou plusieurs luminaires équipés d'une ou plusieurs sources lumineuses

<sup>2)</sup> Luminaire équipé d'une ou plusieurs sources lumineuses

<sup>3)</sup> Source lumineuses

Les baisses successives de consommation sur les 7 dernières années représentent -29.7%, dépassant ainsi les objectifs fixés.

Les lampes à vapeur de mercure, dont le nombre a diminué de 20 unités, ne représentent plus que 16% de l'ensemble.

